

Direction scientifique:  
Stéphanie de Courtois (LéaV-ENSAV)  
Chercheurs léav-Ensav:  
Stéphanie de Courtois  
Denis Mirallié

Etude opérationnelle  
faisant l'objet d'une convention entre  
l'ENSAV et la Mairie d'Orgeval

## LA BRUNETERIE

d'un jardin privé à un parc public urbain



**Etudiants: Armelle d'Anthenaise, Marion Pouplier, Julie Matte**  
année 2015-2016

Laboratoire de l'école d'Architecture de Versailles (LéaV)  
Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne  
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles  
*master jardins historiques, patrimoine et paysage*







Quelle leçon de sagesse nous donne la mairie d'Orgeval... Prendre le temps d'arrêter le temps, de suspendre des opérations envisagées pour regarder le parc de la Bruneterie sans complaisance mais avec en ligne de mire le bonheur des promeneurs et des passants, la valorisation d'un patrimoine et une réflexion sur l'avenir de la commune et de ses espaces publics. Prendre le temps de le regarder de tous les angles, de tous les points de vue, et, au sens propre, en profondeur. Prendre le temps de questionner ce qui fait sa valeur, ce qui doit être maintenu, et ce qu'il recèle comme potentiel pour être transmis aux générations futures.

La Bruneterie n'est certes pas le plus connu, le plus grand ni le plus sophistiqué des parcs créés par Edouard André. Edouard André risque d'ailleurs de ne pas évoquer grand chose pour beaucoup. Et pourtant, ce paysagiste a eu une très grande importance dans la diffusion du parc paysager à la française, entre 1860 et 1914, par les nombreux parcs qu'il a créés dans toute la France et par ses articles et ouvrages. La Bruneterie trouve d'ailleurs place dans le plus connu de ses ouvrages, le *Traité général de la composition des parcs et jardins*, paru en 1879. L'étude ici présentée montrera la prudence qu'il faut observer quant à la réalité et l'ampleur de son intervention, mais elle servira aussi à la meilleure connaissance de l'œuvre du concepteur dont le centenaire de la disparition a été célébré en 2011.

Lorsque le parc de la Bruneterie est conçu, la France se couvre alors de parcs paysagers autour des nouvelles demeures bâties pour les élites montantes, en province comme autour de Paris. Il s'agit d'imiter ce qui se fait à Paris sous la direction du préfet Haussmann et la houlette de l'ingénieur Alphand – dont on fêtera en 2017 le bicentenaire de la naissance. Ce modèle nouveau renouvelle les formes et les usages des parcs anciens de l'aristocratie, proposant à une échelle souvent plus petite, et déconnectée d'un domaine de production, des espaces pour la promenade et pour la présentation des variétés récemment introduites. Le lien avec le bâtiment y est étroitement travaillé, autant qu'avec la campagne environnante.

Cette étude représente à double titre une première pour notre équipe de chercheurs : il s'agissait de se pencher sur un parc privé conçu au 19<sup>e</sup>, en cours de transition vers un parc public d'une part, et dans un contexte de destruction programmée du bâtiment central d'autre part.

Il s'agit d'une situation toujours plus fréquente, et d'une commande qui est appelée à se multiplier, car nombreux sont les parcs conçus entre 1860 et 1914 qui arrivent aujourd'hui à maturité, et dont les propriétaires privés sont obligés de se séparer. Cependant, il faut souligner la relative méconnaissance qui entoure encore les créations de cette période, et qui rend peu compte de leurs spécificités. Ces parcs paysagers font partie du paysage français, mais on ne les connaît pas et

on les regarde souvent avec quelque condescendance, tant leur passé renvoie à une histoire particulière de notre société, celle des élites bourgeoises dans lesquelles nos contemporains ne se reconnaissent plus. Ces parcs ont pourtant contribué à maintenir une trame solide d'espaces ouverts, jardinés et plantés, un savoir-faire ; ils ont noués des relations étroites avec les territoires sur lesquels ils sont implantés, qu'elles soient spatiales ou sociales, et ils représentent un potentiel extrêmement riche en termes d'espaces naturels, d'espaces de loisirs et de sociabilité, dans leur rôle de respiration et d'articulation dans l'espace urbain ou périurbain.

Nous espérons que les questionnements ici présentés et appliqués au cas de la Bruneterie pourront contribuer d'une manière plus générale à une meilleure connaissance du fonctionnement des parcs paysagers de cette période, et à une lecture renouvelée des enjeux qu'ils sont capables d'assumer, des défis qu'ils permettent de relever pour les collectivités qui les reprennent. Nous rendons donc hommage à la municipalité d'Orgeval pour avoir su formuler cette commande et l'encourageons dans la poursuite de cette réappropriation par les Orgevalais de ce précieux espace.

*Stéphanie de Courtois, docteur en histoire de l'art, enseignante du Master JHPP ( Jardins historiques, Paysage et Patrimoine)*

## Remerciements

Nous remercions en premier lieu,

Yannick Tasset, maire de la commune d'Orgeval, pour avoir fait appel au master jardins historiques, patrimoines et paysage de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSAV) en partenariat avec l'université Paris I Panthéon-Sorbonne

Les autres membres du comité de pilotage de l'étude et plus particulièrement Laëtitia Orhand, 2ème adjointe du maire, conseillère Environnement et développement, pour sa disponibilité et son enthousiasme.

George-Louis Barthe, président de l'association « Les Amis du Domaine de la Bruneterie » qui a repéré le master et défendu l'importance d'une étude historique.

Nous voudrions également remercier,

Jeannine Hubert, secrétaire de l'association « Histoire d'Orgeval », pour leurs connaissances et leurs attachements à la Bruneterie en tant que patrimoine

La famille Thiébaud et Foisil, anciennement habitant de la Bruneterie, pour nous avoir renseignés sur la mémoire de ce lieu

Les habitants d'Orgeval qui se sont montrés disponibles et enthousiastes lors d'enquêtes réalisées auprès d'eux

L'ensemble des personnes qui nous ont orientées dans nos investigations aux archives et dans nos recherches plus générales.







*« De grandes pelouses où l'on puisse laisser les promeneurs s'ébattre en liberté; des arbres isolés ou en groupes, à tige élevée; le moins possible de taillis opaques, excepté sur le périmètre du parc ou devant les endroits à masquer ; un terrain très-mouvementé, pour varier les aspects et former de nombreuses scènes de détail; des moyens faciles de communication; des plantations et ornements qui soient difficilement endommagés par les maladroits et les malveillants; des eaux peu profondes, pour éviter les accidents; des jeux publics nombreux, moraux, développant les forces physiques ; un entretien peu coûteux, tels sont les traits généraux qui doivent constituer les parcs publics sagement conçus.»*

**ANDRÉ Edouard, L'art des jardins.**

**Traité général de la composition des parcs et jardins, 1879, p. 208**

<sup>1</sup> La mention de la Bruneterie était notée avec deux t sur les plans anciens dont le Traité d'E. André ainsi que les cartes postales. Cependant, la famille Gruter- Sain-ton- Foisil l'écrivait avec un seul t. Lors de nos échanges avec les membres de la famille, ils ont tenu à ce que l'on conserve cette écriture.

Cette citation d'Edouard André est tout à fait à propos pour introduire ce mémoire puisqu'elle illustre à la fois le jardin privé de la Bruneterie<sup>1</sup> tel que le paysagiste l'a conçu au XIXe siècle, mais aussi le parc tel qu'il devrait devenir, un domaine public du XXIe siècle. Celui-ci respectera alors les intuitions de son concepteur en l'adaptant à un contexte contemporain.

Cette propriété de 5 ha est située dans la commune d'Orgeval, dans le département des Yvelines. Le bâtiment central et son parc ont été commandés dans les années 1880 par madame Amélie-Louise Sain-ton, seule héritière de Jacques Charles Gruter. Propriété municipale depuis la Bruneterie est à un tournant en termes de gestion et d'utilisation.

Cette étude opérationnelle fait l'objet d'une convention avec la mairie d'Orgeval, l'équipe municipale et l'association des Amis de la Brunetterie étant impliqués dans cette étude. L'association s'est mobilisée dans cette démarche de sauvegarde du patrimoine de la Bruneterie. Ce partenariat et concertation entre les différents acteurs vont permettre à la Bruneterie des actions concrètes permettant la mutation de l'espace entre jardin privé et parc public.

Le jardin de la Bruneterie appartenait autrefois à un domaine de villégiature conçu dans une commune rurale. Orgeval était, en effet, constituée principalement de parcelles cultivées ponctués de hameaux. La Bruneterie faisait partie du hameau des Colombet, caractérisé par une habitation entourée de son parc mais aussi de parcelles dédiées à l'exploitation agricole. Ainsi, la Bruneterie a toujours eu une interaction privilégiée avec son environnement qu'elle dominait. La propriété, reflet de la bourgeoisie rurale, révèle ainsi une époque prospère mais aujourd'hui révolue. En 1991, un inventaire général de la Bruneterie a



<sup>2</sup> WALTISPERGER Chantal, inventaire topographique, 1991, <http://www.inventaire.culture.gouv.fr/>

<sup>3</sup> *Etude de définition d'un projet global de valorisation du patrimoine naturel et bâti d'Orgeval*, commande de la commune d'Orgeval au cabinet d'étude Astarté, Décembre 2012, 61 pages. [www.agir-pour-orgeval.fr/wp-content/uploads/.../Etude-Astarté-sur-le-patrimoine.pdf](http://www.agir-pour-orgeval.fr/wp-content/uploads/.../Etude-Astarté-sur-le-patrimoine.pdf)

été réalisé et faisait plus spécifiquement état des bâtiments<sup>2</sup>. En 2012, une étude sur la valorisation du patrimoine naturel et bâtis, effectuée par le cabinet d'étude d'Astarté, a largement valorisé les éléments remarquables du patrimoine de la commune<sup>3</sup>. Ces bases archivistiques (photographies et fiches descriptives) ont contribué à conserver la mémoire d'un patrimoine en voie de disparition. Mais cela a aussi permis d'établir l'état et les possibilités de réhabilitation du domaine pour une ouverture au public.

Depuis le XXe siècle, le manque d'entretien du lieu et l'arrêt de l'activité agricole a conduit au déclin de ce jardin historique, et par voie de conséquence à une perte d'identité du lieu. La Bruneterie est restée figée dans le temps, et l'interaction avec la commune, aujourd'hui périurbaine, s'est amenuisée. Aujourd'hui, nous observons un espace dégradé avec un château en voie de destruction. Cependant, le lien entre le jardin et son bâtiment était une des caractéristiques des jardins paysagers du XIXe siècle. La disparition nécessaire et future du château est un élément à prendre en compte qui scelle un renouveau pour le parc. L'entretien minimaliste de ces dernières décennies a été un facteur aggravant de la détérioration du paysage et de la dévalorisation de ce patrimoine. La transition vers le parc public est en voie de réalisation. Les habitants pourront, l'heure venue, s'approprier le parc.

De plus, la Bruneterie ne bénéficie actuellement d'aucune protection, ni d'aucun label en tant que jardin historique. Cependant, par son appartenance aux zones naturelles ou boisées (ZNIEFF) ou sa proximité avec l'église Saint-Pierre Saint-Paul (classée Monument Historique), elle fait partie intégrante des espaces protégés. Les monuments sont indissociables de l'espace qui les entoure, notamment avec le parc qui est belvédère. Toute modification de l'église, dont le clocher est perceptible depuis la cour des communs, impacte les cônes de vues du parc vers cet élément, et réciproquement. Cette proximité fait bénéficier la Bruneterie de la servitude des abords du classement MH de l'église, c'est-à-dire une protection dans un périmètre de 500 mètres<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Article L621-30-1 du Code du Patrimoine

Grâce aux recherches historiques sur l'origine et les caractéristiques du jardin du XIXe siècle mais aussi grâce à une analyse du terrain, nous avons pu reconstruire une partie de ce qui constitue l'identité de la Bruneterie du XIXe siècle à aujourd'hui. Dans notre équipe, l'architecte (pour sa capacité à appréhender les structures de l'espace et le lien à l'urbanité), la paysagiste (pour sa connaissance des compositions, des végétaux et de leur lien au sol) et l'historienne de l'art (pour ses connaissances et sa méthodologie concernant les recherches historiques ou archivistiques) ont croisé leurs lectures pour approfondir la compréhension de l'identité du parc.

En effet, pour redonner vie à un domaine et selon l'intuition de la mairie d'Orgeval, il faut identifier la nature et l'ampleur du patrimoine, saisir les enjeux (politique, économique, socio-culturel, urbain

et écologique) de son environnement et analyser finement son évolution. Ces connaissances sont nécessaires afin de procéder à l'adaptation du lieu dans un esprit de conservation des éléments historiques mais aussi des enjeux du paysage contemporain. La finalité de cette étude opérationnelle est donc de construire les fondations, d'apposer les premières pierres à cet édifice commun qu'est la mutation du parc de la Bruneterie en parc urbain pour Orgeval.

Afin de mener à bien ce travail, nous allons, dans une première partie, dépeindre la situation de la Bruneterie comme espace à caractère patrimonial évoluant au sein d'une ville périurbaine. Nous développerons l'identité évolutive d'Orgeval en tant que commune en transition entre un passé rural et un futur urbain. Enfin, une analyse de l'histoire du XIXe siècle nous permettra de comprendre et cibler les spécificités de la Bruneterie.

Le statut de parc historique et patrimonial de la Bruneterie ayant été établi, cela sera notre fil conducteur tout au long de ce mémoire. En effet, la seconde partie permettra de se pencher sur les éléments qui font de ce lieu un héritage d'un siècle passé et son rôle actuel dans une commune de plus en plus urbanisée. Nous établirons un parallèle entre un état initial, qu'il soit ou non entièrement dû à Edouard André, et les éléments demeurant aujourd'hui.

Cela mènera à une réflexion plus globale sur les éléments historiques de ce parc que la commune souhaite conserver, valoriser ou réaménager. Après avoir détaillé les scènes paysagères du parc, nous en évoquerons les limites, les problématiques actuelles de cet espace urbain et l'équilibre précaire auquel le domaine fait face. Cela permettra d'ajouter une dimension plus large et une réflexion urbaine aux enjeux du parc.

Ainsi, la dernière partie de ce mémoire se consacrera à l'orientation, proposera des préconisations d'aménagement et des propositions de gestions permettant à la Bruneterie une transition vers un parc urbain public.

La méthodologie qui nous a permis de mener à bien ce travail prend en compte deux facteurs principaux :

1. Un aller-retour constant entre recherches archivistiques et analyse du terrain ; nous avons fait usage d'ouvrages et traités pour expliquer l'histoire, en interaction avec le site comme archive vivante. De plus, la rencontre avec les acteurs a permis un approfondissement de notre connaissance du site.
2. La structure matérielle et immatérielle du paysage et tenter de travailler vraiment avec ses composants d'ordre hétérogène. Nous avons tenté de éfléchir à deux échelles bien différentes entre le paysage et le jardin à la fois, car l'un évolue et l'autre est façonnable.

Cette propriété longtemps privée est dans une phase de transition vers une transformation en parc public. Outre ce changement de

statut, le lieu était implanté et destiné à fonctionner dans une commune rurale, aujourd'hui périurbaine. Comment accorder la nature du parc de la Bruneterie avec l'évolution actuelle d'Orgeval ? Cela permettra à la population une appropriation du parc pour en faire un espace vert durable.

La finalité de ce mémoire est d'analyser et distinguer la valeur paysagère et patrimoniale du site pour les gestionnaires et usagers et d'identifier la potentialité de l'espace public en tant qu'espace ouvert ayant dans ce lieu qui se situe au cœur de la ville, peut être un réel atout pour l'amélioration du cadre de vie des Orgevalais. Pour arriver à une appropriation et à une valorisation du parc, nous donnerons aussi des pistes de réflexions pour évaluer la requalification du parc privé de la Bruneterie en un parc public urbain, dans le respect du patrimoine du XIX<sup>ème</sup> siècle tout en conciliant les usages actuels et en mesurant les effets de la disparition annoncée du château.



## I. D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE AU XVIII<sup>E</sup> UN PARC URBAIN DU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE

---

Le parc de la Bruneterie est un palimpseste, témoin de multiples changements. D'une exploitation agricole du XVIII<sup>e</sup>, elle est actuellement en transition vers un parc urbain du XXI<sup>e</sup> siècle. Le parc a toujours connu une interaction avec Orgeval et a notamment au gré de son occupation des sols dans la commune. Ainsi, lorsque la Bruneterie était un domaine agricole, la commune était globalement rurale. Alors qu'il était un domaine de villégiature avec son verger, la commune oscillait entre ruralité et urbanité. En revanche, on assiste à un déséquilibre aujourd'hui. Orgeval a évolué vers un statut de commune périurbaine tandis que le parc est resté figé à ses heures de gloire passée. Quelles sont les conséquences de cette évolution du XIX<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui ?

Ce chapitre présentera dans un premier temps, un portrait d'Orgeval afin de poser le cadre dans lequel s'est implanté la Bruneterie. Enfin, la transition actuelle vers un parc urbain et patrimonial au sein d'une ville périurbaine sera explicitée. Les trois parties suivantes seront dédiées à la relation entre la Bruneterie et l'histoire. Nous verrons comment la Bruneterie s'inscrit dans le contexte des bouleversements techniques, politiques, et sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui nous amènera à évoquer l'évolution de l'exploitation agricole de la famille Gruter-Sainton vers le jardin privé de villégiature qu'a été celui de la Bruneterie entre 1881 et 1991.

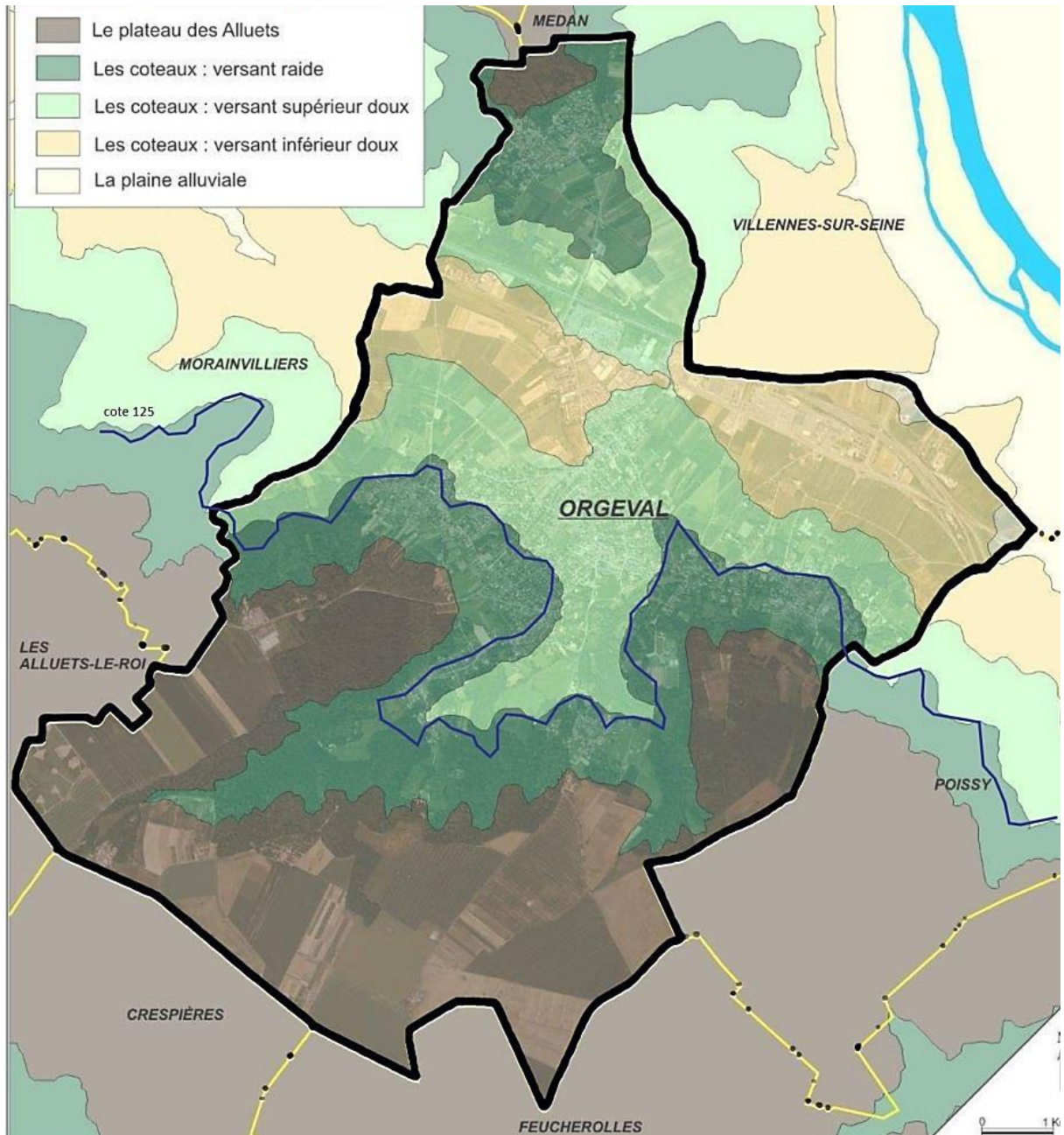
### 1. Portrait d'une ville entre ruralité et périurbanité

#### a. Orgeval, une commune attractive à proximité de la capitale

Orgeval fait partie de l'intercommunalité Grand Paris Seine et Oise et du département des Yvelines en région Île-de-France sur un territoire de 1 533 hectares.

La commune d'Orgeval occupe un site de coteaux en pente, descendant vers le Nord, dominant la Seine et adossé à des hauteurs boisées, prolongeant les reliefs de la forêt de Marly vers l'Est et celle des Alluets vers l'Ouest. Ainsi, en raison de sa topographie accentuée, on peut séparer deux zones. La ZAC dans le Bas-Orgeval (D113 et A13) et la partie plus urbanisée dans le Haut-Orgeval (Fig. 1).

Figure 1: Des reliefs contrastés sculptés par la vallée de la Seine



<sup>5</sup>Etude de définition d'un projet global de valorisation du patrimoine naturel et bâti d'Orgeval, 2012, *op cit*

Orgeval est un territoire aux multiples facettes, entre rural et urbain. On remarque la forte présence d'un tissu résidentiel au centre du village à caractère encore très rural. Le cœur de la ville est constitué du centre-ville et des hameaux (180 ha d'urbanisation). Le Nord de la commune est cerné par un espace d'activités industrielles et économiques le long des routes. Enfin, il y a la présence d'espaces préservés comme les espaces agricoles (à la suite de la Plaine de Versailles), forestiers d'une superficie de 310 ha (notamment sur le plateau des Alluets) et naturels (Fig. 2). Selon l'étude Astarté sur le patrimoine d'Orgeval<sup>5</sup>, ces espaces représentent 80% de la superficie de la ville. Ce qui n'est pas négligeable et offre un cadre de vie de verdure pour les habitants dès que l'on s'éloigne du centre-ville. Enfin, C'est un paysage tourné vers la Vallée de la Seine.

Orgeval est traversé dans sa partie Nord par deux grands axes de communication, la route départementale 113 (dite route de Quarante Sous), ex-route nationale 13 et l'autoroute de Normandie (A13). Dans le Nord-Est de la commune se trouve l'échangeur qui relie l'A13 et la D113, et donne accès également à l'A14, autoroute à péage qui débouche directement à la Défense.

<sup>6</sup>Source : INSEE et base de Cassini de l'EHESS

C'est une commune de 5 985 habitants (2013)<sup>6</sup>. La population du XIXe siècle était aux alentours de 1 500 habitants. On remarque l'augmentation du nombre d'habitants débuter dans les années 1980. De 1800 à 1980, la population a augmenté de 2 440 personnes. La commune croît de 2 050 habitants en près de trente ans, marquant le passage d'une commune rurale vers une commune périurbaine. La population augmente chaque année. Cette tendance donne un caractère de plus en plus urbain à la commune qui voit deux mouvements d'urbanisation se conjuguer : le centre-ville se densifie et la périphérie s'étale (annexe 1).

Figure 2: Une entrée de ville entre industrialisation et ruralité



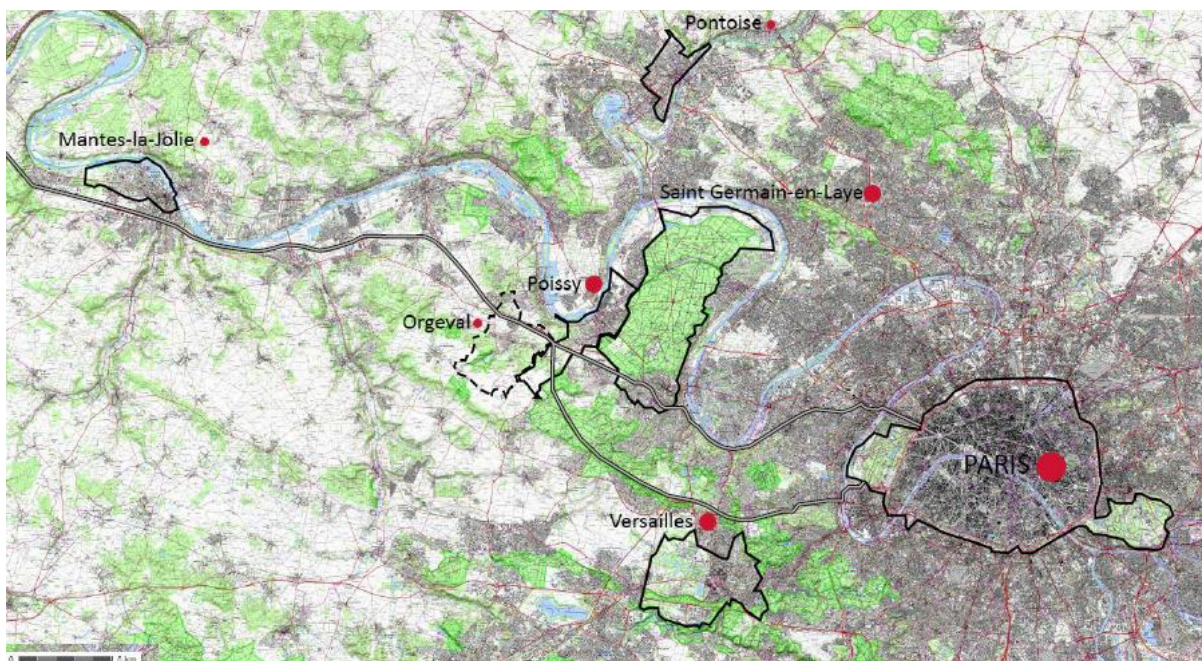


## b. Un emplacement stratégique

La commune d'Orgeval est à la frontière entre les zones urbanisées de l'agglomération parisienne et les espaces ruraux à dominante agricole et naturelle des alentours. La proximité avec la capitale (31km), notamment, fait d'Orgeval un lieu stratégique pour la qualité de vie plus rurale et la facilité des déplacements vers Paris. Outre Paris et ses 2,3 millions d'habitants, elle se situe à proximité de plusieurs villes d'environ 40 000 habitants (Fig. 3). Nous pouvons notamment citer : Mantes-la-Jolie (23km), Pontoise (22km), Versailles<sup>7</sup> (22km), Saint-Germain-en-Laye (12km) ou encore Poissy (7km). Ces petites unités urbaines, qui jouissent du rayonnement avec la capitale, sont plus développées que les villages proches d'Orgeval. Elles constituent de micro-pôles régionaux garantissant un cadre de proximité dynamique avec de multiples équipements disponibles à faible distance. Ces villes intermédiaires sont les destinations des Orgevalais qui préfèrent éviter la complexité de la circulation parisienne. On observe donc un flux pendulaire depuis et vers Orgeval.

<sup>7</sup>Le lieu de préfecture des Yvelines qui comptabilise 85 000 habitants

Figure 3: Carte de proximité. Les communes ci-dessus représentent les micro-pôles d'influence pour l'économie orgevalaise



<sup>8</sup>phénomène qui désigne la migration des habitants de la métropole vers des communes périphériques et ayant pour but de trouver un cadre plus rural, des prix attractifs et une proximité avec la métropole, <http://www.larousse.fr/>.

Orgeval appartient à la « grande couronne » d'Ile de France, elle fait partie des zones rurales ciblées par la périurbanisation<sup>8</sup>. Ce phénomène entraîne des conséquences directement visibles pour le territoire. En quoi cela vient-il modifier la configuration paysagère d'Orgeval ?

- Un des premiers aspects concerne la circulation. Orgeval se trouve près d'un nœud routier (A14, A13, et D113), ce qui lui assure une bonne connectivité avec la capitale. Comme souligné précédemment, ces voies assurent la migration pendulaire orgevalaise, et induisent donc une circulation journalière importante. Pour Orgeval, l'intensité des flux concerne principalement la route départementale D113 qui passe au sein même de la commune.

<sup>9</sup>Nous développerons ce trait architectural d'Orgeval en seconde sous-partie.

- Le deuxième aspect concerne l'ampleur des infrastructures routières et l'empreinte laissée sur le paysage d'Orgeval. Nous pouvons considérer deux entrées de ville : La première en périphérie via la départementale au Nord de la commune pour laquelle on observe un paysage dichotomique entre activité tertiaire et agriculture. Et la seconde, en sortant de la départementale, lorsque l'on pénètre dans le centre-ville d'Orgeval en direction du Haut-Orgeval, où s'offre un paysage à caractère patrimonial<sup>9</sup>.

Ainsi, on trouve le long de la route départementale D113 une zone d'activité économique et commerciale. La logique de développement de la ville change. Au lieu de rester dans une organisation centrale, la commune se développe également en périphérie avec sa zone d'activité. Cet espace est un lieu stratégique qui s'organise selon une logique de circulation linéaire qui répond à l'axe de la départementale. Cette zone d'activité commerciale est un pôle attractif pour l'urbanisation d'Orgeval, elle constitue une nouvelle centralité pour la ville, où l'habitant peut trouver tout ce dont il a besoin.

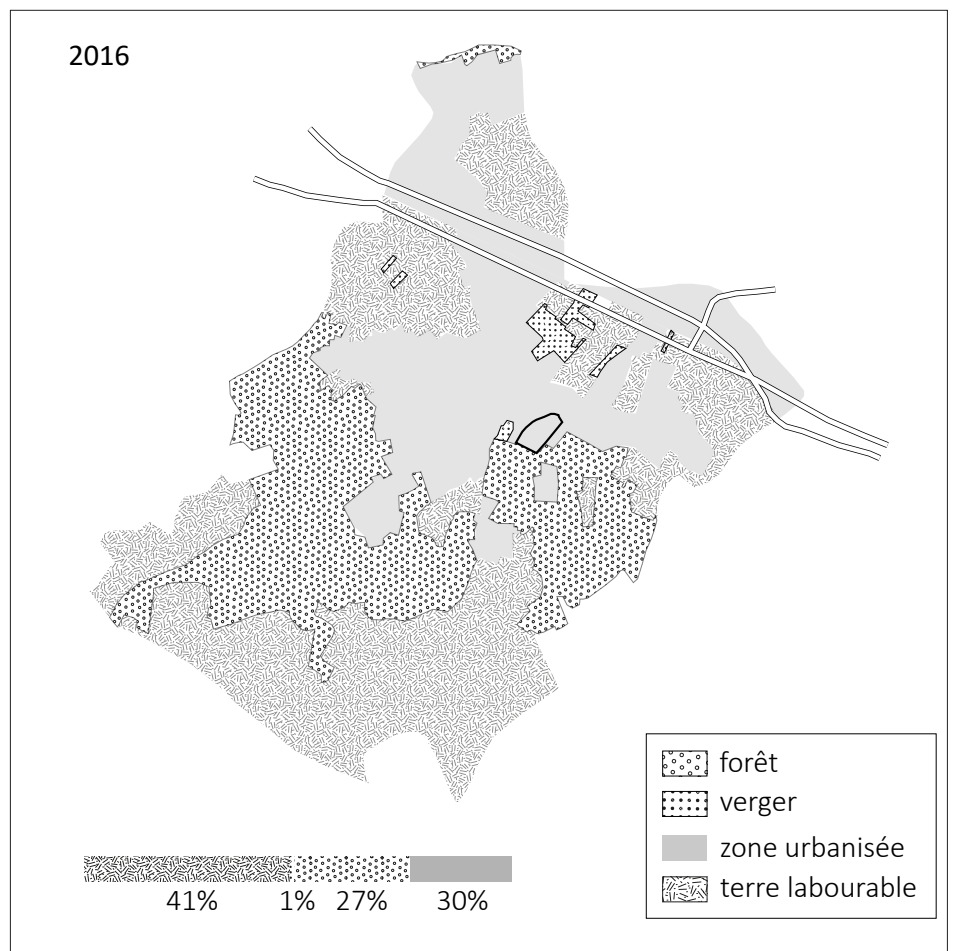
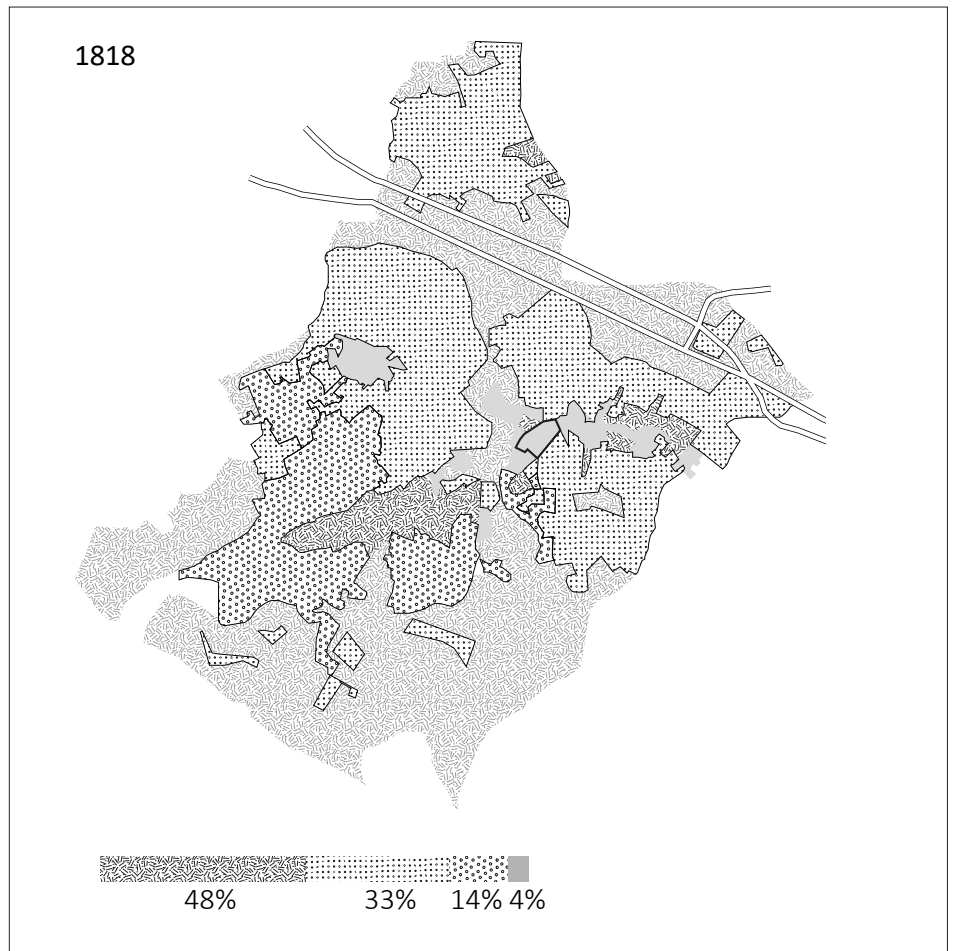
<sup>10</sup>GEOPORTAIL, carte topographique – environs de Paris (1906), Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>

On constate par ailleurs que depuis le plan de 1906<sup>10</sup> (annexe 2), la ville s'est étendue vers la départementale en même temps que l'élargissement de cette voie routière. D'après cette même carte, l'urbanisme se concentrait sur les principaux hameaux et sur les voies qui les reliaient (Fig. 4).

Cette zone d'activité commerciale est un ajout qui peut difficilement s'intégrer à Orgeval. L'architecture typique des bâtiments industriels rompt totalement avec le langage urbain de la ville. Les matériaux utilisés et les proportions des bâtiments répondent à la nécessité d'une lisibilité pour les conducteurs, mais complexifient leur intégration dans l'environnement. Ainsi, la zone d'activité commerciale est perçue comme un lieu extérieur à la commune. Dans le contexte de notre étude, le développement de la périphérie d'Orgeval est à surveiller pour éviter toute pollution visuelle à l'égard du parc de la Bruneterie du fait de sa situation en surplomb sur la ville.

La route départementale est la voie principale d'accès qui traverse Orgeval et depuis laquelle il est possible d'avoir un aperçu de la commune. Le paysage perçu depuis la route constitue la carte de visite. Quelle est la perception auprès des passants ? D'un côté de la route se trouve la zone d'activité commerciale, semblable aux périphéries de toutes les villes. De l'autre côté de la D113, s'étendent des champs cultivés jusqu'à l'horizon. Deux paysages antagonistes se superposent et complexifient la perception de cette commune (Fig. 3).

Figure 4: La Bruneterie, entre ruralité et périurbain.  
 Analyse de l'évolution de l'occupation des sols à l'échelle de la commune entre 1818-2016



Les automobilistes risquent de traverser la ZAC sans remarquer Orgeval et le centre-ville pourrait perdre de son attractivité si l'identité de sa commune n'est pas clairement identifiée. On constate que la circulation due à la proximité de la capitale alimente un type différent d'urbanisme qui altère l'identité paysagère de la ville. Le statut nouveau de ville périurbaine amène une transition difficile entre ruralité et urbanité qui participe à la confusion de la perception de la ville par les passants.

### c. Un cadre attractif dans un espace patrimonial

La zone commerciale d'Orgeval est pour le moment cantonnée aux environs proches de la départementale. Elle se trouve dans le bas Orgeval et donc à l'extérieur du centre-ville et des tissus résidentiels. Ainsi, l'essentiel des bâtiments qui constituent le patrimoine de la ville se trouvent dans le centre-ville. On retrouve l'église Saint-Pierre Saint-Paul, Chapelle Saint-Jean, La Bruneterie, l'Aulnette ou encore l'abbaye d'Abbecourt, etc... Entre ville et nature, on découvre un village qui semble préservé.

Orgeval présente un patrimoine architectural diversifié qui témoigne de son passé. Cette diversité des formes et des styles architecturaux doit être valorisée comme une identité et un héritage historique. La préservation du petit patrimoine (lavoirs, fontaine,...) participe également du caractère rural d'Orgeval. Malgré la trajectoire urbaine que prend la commune, il ne faut pas négliger son aspect rural, qui est précieux pour ses habitants anciens ou récents. La présence d'associations dynamiques comme les Amis de la Bruneterie Histoire d'Orgeval, ou encore l'APSO montre l'intérêt de la commune pour son patrimoine. Orgeval a conscience de l'importance des éléments historiques de sa commune et s'emploie à les préserver au mieux.

Selon le rapport du cabinet Astarté : «Plusieurs inventaires ont déjà été réalisés (Direction de l'architecture et du patrimoine, inventaire patrimonial et paysager dans le cadre du PLU) recensant l'ensemble des éléments à préserver. Une nouvelle protection du Patrimoine bâti a été mis en place par l'article 123-1,7 du PLU en vigueur : « identification d'immeubles et secteurs bâtis à protéger et définition de prescriptions et d'un régime particulier d'autorisations garantissant conservation et mise en valeur<sup>11</sup>».

<sup>11</sup> Etude Astarté - *op cit* p.9

Les éléments patrimoniaux d'Orgeval – toujours selon l'inventaire du patrimoine d'Astarté:

- L'Église Saint Pierre - Saint Paul est la première église romane construite à Orgeval au XI<sup>e</sup> siècle. Le clocher roman et le portail Nord Renaissance sont classés Monuments Historiques en 1886. Puis en





1962, le reste de l'édifice a été inscrit. La place entourant l'église est ponctuée des Halles (créées vers 1990) et accueille le marché deux fois par semaine. C'est un ensemble cohérent et attractif.



- La Chapelle Saint-Jean est une chapelle romane datant vraisemblablement du XIIIe siècle. A la Révolution, la chapelle est vendue comme « bien de première origine » avec ses dépendances à un dénommé Helloin. Laurent Beaunier, père d'Hyppolite Beaunier (maire d'Orgeval de 1875 à 1888) organisa une quête pour la racheter et effectuer les réparations nécessaires à sa sauvegarde. L'autorisation de la préfecture pour obtenir cette acquisition sera donnée le 15 mars 1836.



- La Villa Chartier est une maison de villégiature construite vers 1902 pour Frédéric Chartier - propriétaire des restaurants parisiens dits Bouillons Chartier. Cette maison, avec une position dominante, est le siège de la mairie.

- L'abbaye Notre-Dame d'Abbécourt a été construite par le seigneur de Poissy en 1180. Cet espace s'est développé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. L'église est détruite lors de la Révolution suivie des bâtiments en 1827. Son état est aujourd'hui à l'abandon.

- On peut également citer le petit patrimoine: sources, puits, fontaines et abreuvoirs alimentés par les rus. Plusieurs lavoirs ont été créés par l'ancien maire Frédéric Chartier.

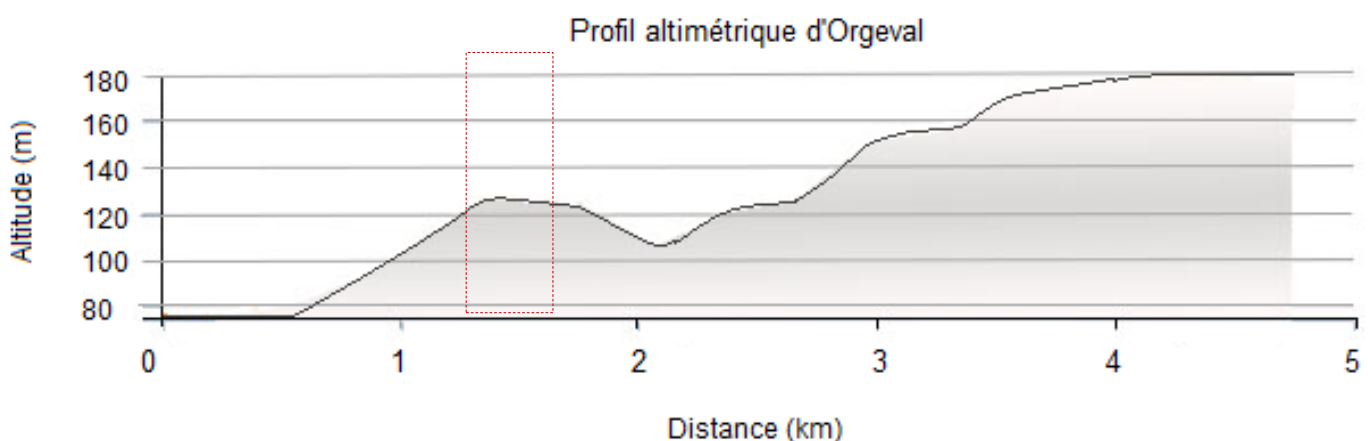
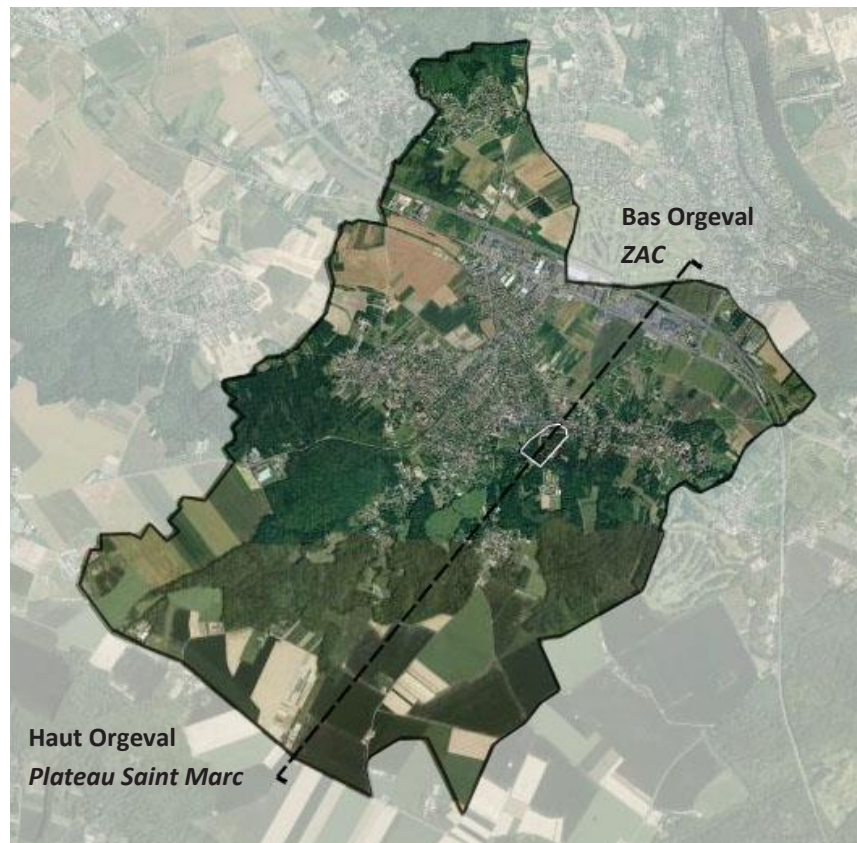
La Bruneterie est bien sûr recensée comme un des éléments patrimoniaux. Orgeval contient donc à la fois un grand et un petit patrimoine pour la plupart restauré à l'exception du domaine de la Bruneterie, du site de l'abbaye d'Abbécourt et de quelques lavoirs. Cela met en avant une richesse et une diversité de l'architecture.

## 2. Les caractéristiques physiques d'Orgeval

### a. Une situation topographique privilégiée

On constate donc une réelle dualité entre coteau / plaine, ancien centre-ville / nouvelle zone commerciale. Nous pouvons aussi séparer la commune en deux parties distinctes du fait de l'occupation des sols mais aussi de la topographie. Effectivement, la commune a un important dénivelé de 100 mètres (Fig. 5). La partie basse topographiquement est nommée le Bas-Orgeval avec la zone commerciale implantée sur les coteaux au versant inférieur doux, puis le Haut-Orgeval avec le plateau de Saint-Marc entre coteaux à versant supérieur et le plateau des Alluets. A l'intersection des deux, se trouve le centre-ville sur les coteaux à versant supérieur doux. Ce dernier étant sur une hauteur, il offre un vrai panorama des espaces environnants. Ainsi, il est essentiel de préserver cet aménagement maîtrisé des coteaux car il fait partie intégrante de l'ambiance du centre orgevalais.

Figure 5: Orgeval entre plaine et coteaux - un relief avantageux pour un parc belvédère



## b. Orgeval, une ville d'eau ?

### **Orgeval et la Bruneterie**

<sup>12</sup> Ru : petit cours d'eau, souvent en tête de bassin, démarrage de l'écoulement ([http://www.ecosociosystemes.fr/cours\\_d\\_eau.html](http://www.ecosociosystemes.fr/cours_d_eau.html))

Le système hydrographique d'Orgeval s'inscrit dans la rive gauche de la Seine dont l'affluent est le Ru d'Orgeval<sup>12</sup>. Il draine un bassin-versant de 5 500 hectares, alimenté par plusieurs rus. L'eau est donc quasi omniprésente sur la commune (Fig. 6). Le réseau hydrographique d'Orgeval se compose principalement de quatre rus principaux vers lesquels confluent des cours d'eau secondaires :

- Le Ru des Bouillons, qui prend sa source dans le bois d'Abbécourt. Il traverse les étangs avant de desservir les habitations du centre (vers l'Aulnette).
- La confluence du Ru des Bouillons et du Ru de Saint Marc au niveau de l'Aulnette forme le ru de Russe. C'est ce dernier qui passe vers le bas de la propriété de la Bruneterie. Il est maintenant busé sous le centre, mais ressort au niveau du Four à Chaux.
- Le Ru de Russe coule ensuite vers le Nord-Ouest pour venir rejoindre le Ru d'Orgeval qui se trouve sur la commune de Morainvilliers.
- Le Ru de Bréval matérialise les limites communales avec Morainvilliers situé plus à l'Ouest.

Cependant, dans Orgeval, cette présence des nombreux rus est peu visible. Elle n'est pas perceptible physiquement dans la commune, car ils alternent entre tronçons visibles et enterrés. Cependant, on remarque la présence de plusieurs sources, principalement réparties le long de la cote 125 ou des coteaux à versant raide. En effet, dans Orgeval, on raconte que l'eau ressort à la cote 125. Cet endroit concorde avec l'implantation d'une couche géologique composée d'argile verte et de calcaire de Saonnois. Ainsi, la zone est imperméable et le changement de pente entraîne une résurgence de l'eau sur cette cote 125.

Outre les rus et les sources, la commune possède un patrimoine hydraulique important : mares, étangs d'Abbécourt, anciennes fontaines (rue des Colombet...), des lavoirs (Tréssancourt...), bassins... Mais aujourd'hui, les éléments architecturés mettant en scène l'eau disparaissent. Malgré tout, certaines actions publiques sont entreprises pour les réhabiliter et les restaurer.

Ces éléments sont notamment présents dans des propriétés privées -certaines sont aujourd'hui publiques- comme la Bruneterie ou l'Aulnette. Nous pouvons remarquer l'implantation d'un chapelet de domaines construits le long du Ru des Bouillons, puis du Ru de Russe. Outre l'intérêt de cet accès à l'eau (cote 125), elles se sont aussi installées ici pour des raisons géologiques (unité aquifère – perméable) (Fig. 7). En effet, ces propriétés sont sur une couche géologique ayant de bonne capacité de rétention d'eau.

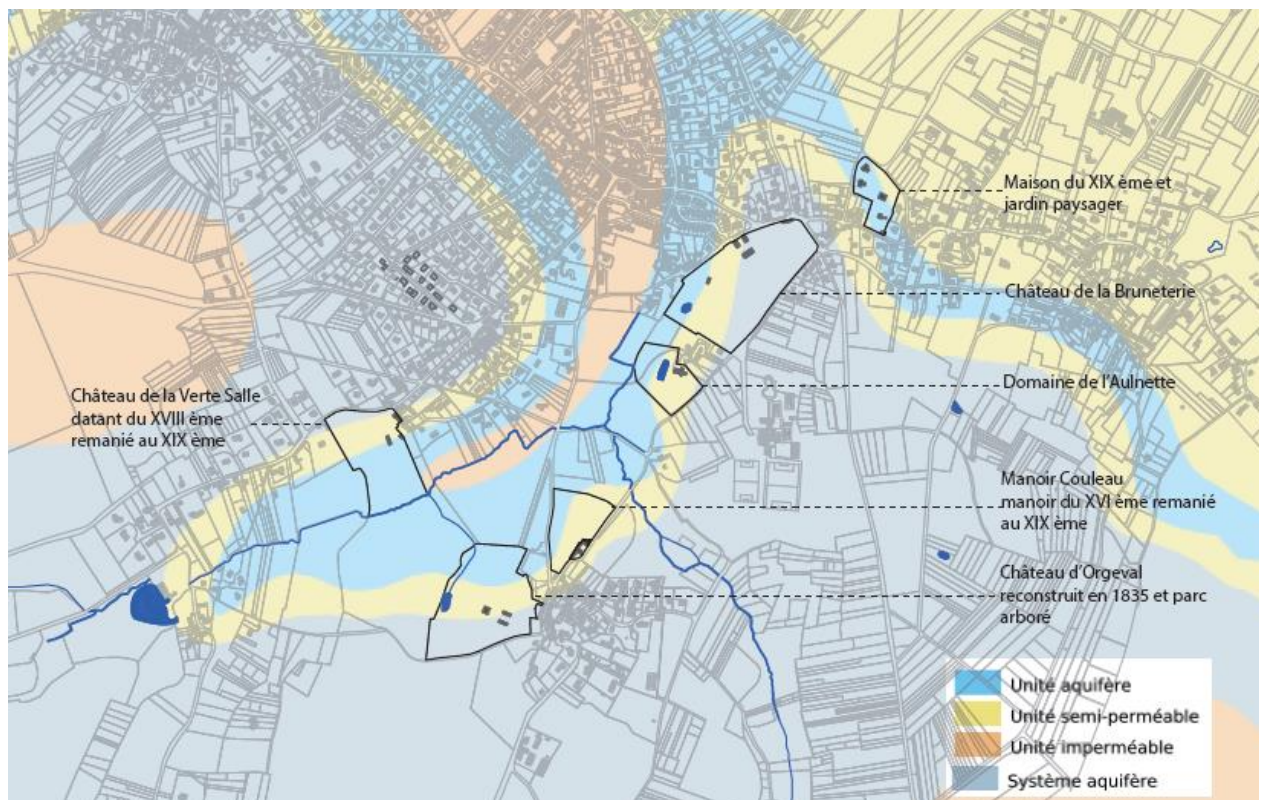
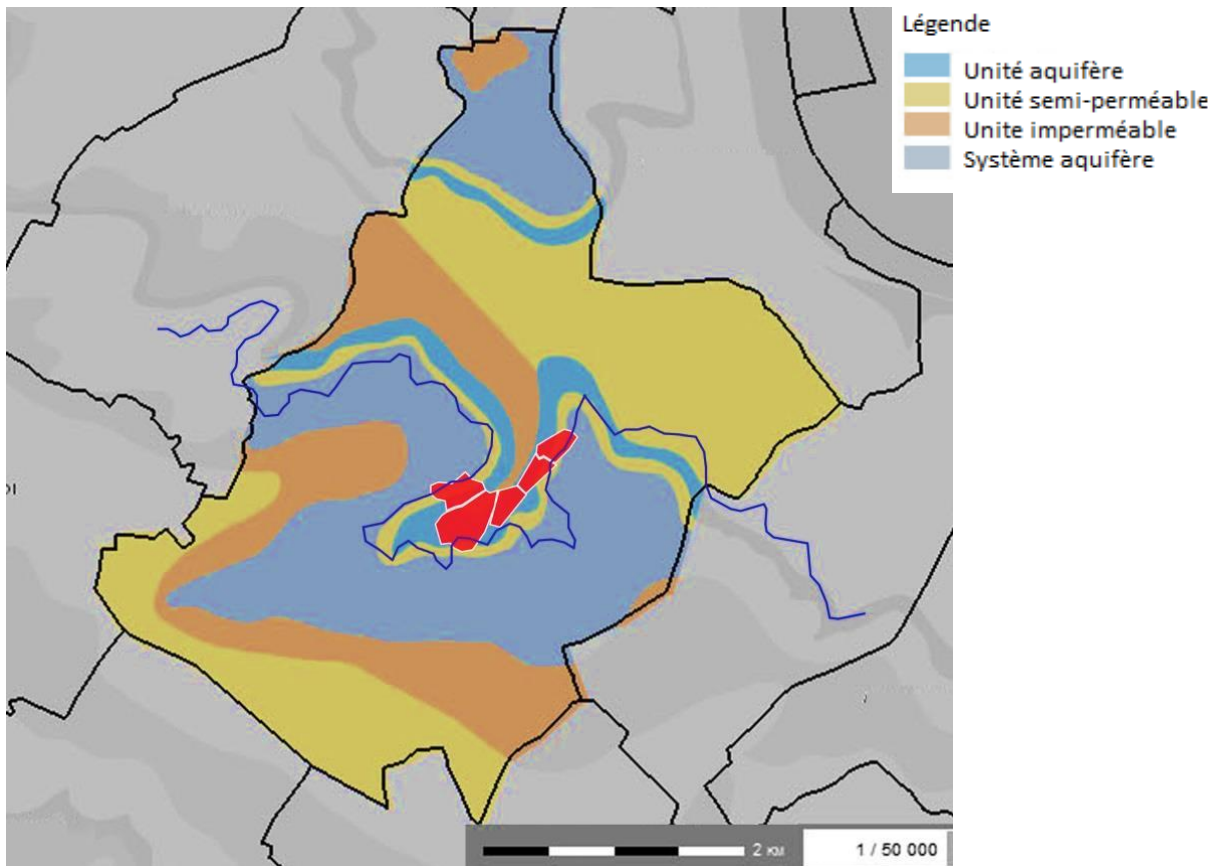


Figure 6: Orgeval, une ville d'eau  
source : rapport Astarté, 2012





Figure 7: Des domaines de villégiatures implantés stratégiquement près des zones à fort potentiel hydraulique

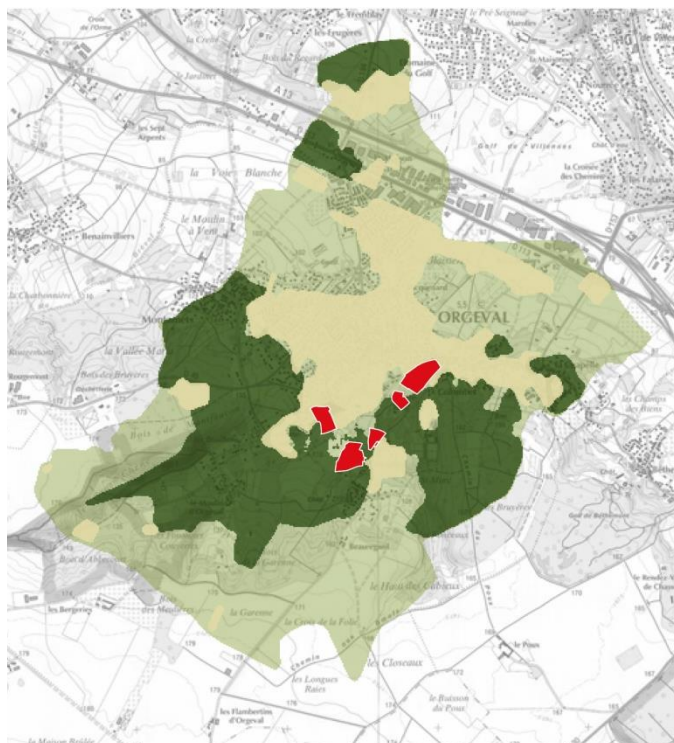
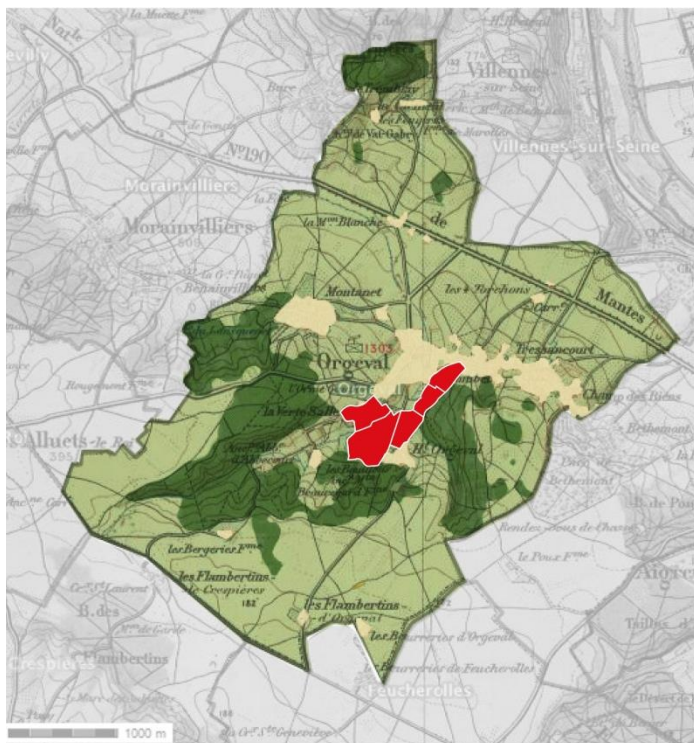


Les domaines de villégiature exploitaient l'eau, d'une part pour la production agricole mais aussi pour l'esthétique du parc grâce à des ouvrages hydrauliques. La possession de l'eau sous toutes ses formes était un signe de richesse et de pouvoir. Appliquée à la Bruneterie, l'eau est présente sous diverses formes dans le parc. Elle était un élément phare des compositions du XIXe siècle. Cela explique sa prépondérance dans les domaines de villégiature d'Orgeval.

Egalement en lien avec le relief, ces domaines sont implantés le long du coteau à versant raide, recherchant la hauteur et le plaisir d'une position dominante sur la ville. Effectivement, nous pouvons voir qu'en 1906, l'environnement de ces grandes propriétés était à dominante boisée et agricole. Aujourd'hui, ce chapelet de parcs reflète les pressions subies par la Bruneterie. Il y a eu un lotissement suivi d'une urbanisation de la commune (Fig. 8).

L'étude hydraulique révèle une altération du réseau : bras de cheminement de l'eau vers le bassin obstrué, système sophistiqué d'écoulement des eaux endommagé, diminution du Ru de Russe en contrebas. On constate également des problèmes liés à la disparition de ce patrimoine, comme la zone humide située à un ancien emplacement de système hydraulique. L'oubli de ce patrimoine -ou du moins sa perte- peut impacter le paysage de la Bruneterie. En quoi les éléments hydrauliques sont-ils actuellement menacés ?

Figure 8: Un chapelet de parc du XIX<sup>e</sup> pour une commune entre ruralité et périurbain. Les parcs se sont implantés le long d'une zone géologique homogène dans une zone de verdure. La périurbanisation entraîne deux conséquences: le changement de cône de vue et la réduction parcellaire





### L'exemple de l'Aulnette

La manière de traiter l'eau était semblable dans les propriétés de villégiature. Nous pouvons citer l'Aulnette, domaine de villégiature au même titre que la Bruneterie mais qui avait la particularité de posséder un hippodrome. (Fig. 9)

Figure 9: L'engouement pour les domaines de la villégiature



L'Aulnette propriété du docteur Dumont



La Bruneterie



Le Château, Haut Orgeval



Le Couleau

Le domaine appartenait au Docteur Dumont qui avait sa résidence principale à Paris. Situé sur une éminence, le domaine de l'Aulnette bénéficie d'une vue belvédère, son emplacement étant voisin de la Bruneterie. En effet, nous pouvons apercevoir à gauche, une vue imprenable sur le clocher, le village et le grand paysage (Fig. 10). C'est une présentation du bâtiment que nous retrouvons régulièrement sur les clichés de la Bruneterie. Nous apercevons, au centre, la maison de l'Aulnette trônant sur les hauteurs parmi la végétation (Fig. 11). Toujours similairement à la propriété de Madame Sainton, l'Aulnette possédait un jardin d'agrément soigné.

Le traitement de l'eau était semblable en certains points mais plus complet que celui de la Bruneterie. Au XX<sup>e</sup> siècle, un système de vis d'Archimède permettait d'alimenter le bassin et le réservoir situé plus en hauteur grâce au ru en contrebas. On trouvait une étendue d'eau importante « au pied » de la demeure (Fig. 12).



Figure 10 -11:  
Photos de l'Aulnette



Figure 12:  
La pièce d'eau de l'Aulnette

En effet, on y trouve un bassin aux dimensions plus grandes que le bassin d'agrément de la Bruneterie. C'était un ancien réservoir réhabilité en « piscine » -terme employé par les habitants- dont les abords n'étaient que très peu travaillés. On note cependant la présence de l'imposante rocaille-fontaine qui surplombait et alimentait la pièce d'eau. La rocaille-fontaine ne fonctionne plus mais son état est moins délabré que celle de la propriété voisine. Selon notre enquête auprès de l'actuel propriétaire du domaine, l'étendue boisée de la propriété cache un certain nombre de sources qui aboutissent à quelques ruisseaux se jetant dans le Ru de Russe qui traverse la propriété et ses abords.



### c. Un regard vers la géologie et les entités hydrogéologiques

La géologie de la commune d'Orgeval est déterminée par plusieurs natures de sols (annexe 2) aux caractéristiques hydrogéologiques spécifiques. Le tableau suivant récapitule les types de sols que l'on peut rencontrer en fonction des paysages, et donc du relief (Fig. 13)

Haut Orgeval (Nord et Sud)		Centre-ville	Bas Orgeval
Plateau des Alluets	Les coteaux : versant raide	Les coteaux : versant supérieur doux	Les coteaux : versant inférieur doux
<i>Limons des plateaux et argile à meulière</i>	<i>Sable de Fontainebleau, marnes à huitre et argile verte avec calcaire de Sannois</i>	<i>Sables de Val d'Oise</i>	<i>Sables des Val d'Oise avec quelques colluvions et calcaire.</i>
<i>Unité semi-perméable et imperméable</i>	<i>Système aquifère et zone imperméable</i>	<i>Unité aquifère, zone imperméable et semi-perméable</i>	<i>Zone semi-perméable et unité aquifère</i>

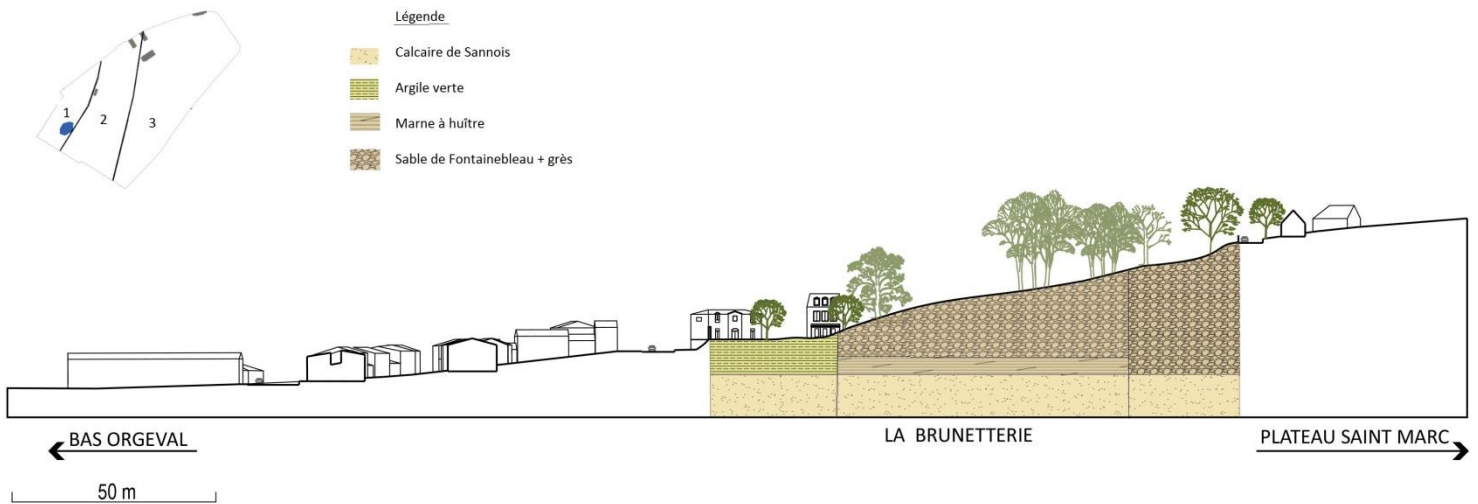
Figure 13:  
Tableau descriptif des natures de sol à Orgeval

Le sol se caractérise notamment par la structure, la texture. La structure est l'agencement des constituants d'un sol à un moment donné. Elle évolue dans le temps. Elle conditionne la porosité qui est un facteur important de la perméabilité. La texture, quant'à elle, ne change pas. La structuration naturelle des sols est liée à leur texture. Elle se définit par ses proportions relatives en argile, limon, sable fin, sable grossier. Ces particules plus ou moins fines interviennent sur les propriétés physiques du sol (aération et porosité).

La Bruneterie possède trois natures de sol différentes avec leurs propriétés respectives (Fig. 13.1) allant de sol peu perméable à perméable. Ces derniers ont plusieurs caractéristiques morphologiques. Sur le domaine, on remarque notamment une opposition entre le haut de la parcelle qui a une texture majoritairement sableuse et la partie basse possédant un sol argileux. Ces deux types de sols expliquent déjà partiellement la zone humide près du bassin.

En effet, les sols sableux sont souvent secs et très drainants. Ils sont peu aptes à transporter l'eau depuis les couches profondes par capillarité. *A contrario*, les sols argileux possèdent une forte rétention en eau avec une faible infiltration. La structure est en feuillet, ce qui explique le phénomène de gonflement et retrait de l'argile. Ce phénomène a favorisé la déformation du sol de la cour des communs du domaine.

Figure 13.1: Des entités géomorphologiques qui déterminent à un réseau hydraulique complexe.



1	2	3
<i>Unité aquifère</i>	<i>Unité aquitard (semi-perméable)</i>	<i>Système aquifère</i>
<i>Fractures et fissures</i>	<i>poreux</i>	<i>Poreux</i>
<i>Calcaire de Sannois + argile verte</i>	<i>Sables de Fontainebleau + marne à huître</i>	<i>Sables de Fontainebleau + grès</i>
Perméabilité < 10-6 m/s	10-6 m/s < perméabilité < 10-9 m/s = stockage	10-6 m/s < perméabilité < 10-9 m/s = stockage
Porosité : 2 à 10%	Porosité : 15%	Porosité : 15%
Ressource en eau suffisante pour exploitation	Ressource en eau INSuffisante pour exploitation	Ressource en eau INSuffisante pour exploitation
	<i>Zone de drainage et communication entre deux espaces aquifères</i>	
<i>Aléa fort de gonflement et retrait des argiles</i>		

<sup>13</sup> « L'hydromorphie des sols résulte de la définition qu'un gradient d'humidité minimale ou périodique est exigé.

L'humidité est la caractéristique centrale des zones humides. Il faut que les terrains en question soient en contact avec l'eau = les terrains « habituellement inondés ou gorgés d'eau (...) de façon permanente ou temporaire » (Art. L.211-1 du code de l'environnement). Le critère retenu est celui de la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle (Source : Art. R.211-108 du code de l'environnement).

« L'hydromorphie est l'aspect que prennent certains horizons de sols sous l'action de processus d'oxydo-réduction. » (Source : INRA).  
« Résultat visible de l'engorgement antérieur d'un sol et processus de formation ou d'évolution d'une classe de sols en présence d'un excès d'eau prolongé. » Source : Commission Générale de Terminologie et de Néologie, 2000

<sup>14</sup> Unité et système aquifère : formation géologique perméable qui contient et transporte de l'eau.

<sup>15</sup> Aquitard : formations peu perméables (dites semi-perméables), comme les sables argileux, qui peuvent stocker de l'eau. Elles assurent la communication entre aquifères superposés par le phénomène de drainage et percolation.

De plus, nous pouvons observer dans la zone humide (aux abords du bassin), un engorgement quasi constant du sol. Ce terrain à dominance argileuse est dit hydromorphe<sup>13</sup>. Il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau. Outre, la présence de taches de rouille (oxydation du sol dû à la présence de fer) révélant un engorgement semi-permanent, la zone humide se distingue par son cortège floristique. La zone du bassin est située sur un point topographique bas, en abord de cours d'eau et de sources. On remarque la présence d'une végétation caractéristique des zones hydromorphes (phragmites, roseaux...). L'hydromorphie des sols résulte d'un gradient d'humidité minimale. Il faut que les terrains en question soient en contact avec l'eau. Cette inondation permanente de la zone du bassin est aussi due, outre la forte présence de sources naturelles, à la destruction du système hydraulique mis en place antérieurement.

A l'échelle de la Bruneterie, de l'Ouest vers l'Est, il y a la présence d'une unité aquifère<sup>14</sup>, d'une unité aquitard<sup>15</sup> et d'un système aquifère. Cela se caractérise par la perméabilité et la porosité plus ou moins accrue des sols. Le tableau ci-contre explique, en partie, le cheminement de l'eau.

### 3. La Bruneterie, reflet d'un espace en transition

#### a. Un patrimoine bâti

Avant de pouvoir envisager des aménagements, il est nécessaire de savoir reconnaître ce qui constitue le patrimoine bâti et paysager de la Bruneterie. Connaître l'évolution et la nature de ce parc permet de comprendre ce qui est à préserver et la manière de l'entretenir.

#### Le château

Il s'agit d'une propriété de villégiature du XIX<sup>e</sup> siècle, témoin de l'attractivité exercée par Orgeval sur la capitale. La position belvédère de la Bruneterie ainsi que sa mise en scène indiquent la volonté d'afficher réussite professionnelle et statut social.

L'étude du cabinet Astarté décrit le bâtiment central : « La demeure comprenait quinze pièces aux parquets de chêne et des plafonds moulurés. Autour du château, s'étend un magnifique parc de 5 ha. L'édifice de plan symétrique, se compose d'un sous-sol, d'un étage carré et d'un étage de comble, le gros œuvre en moellon sans chaîne en pierre de taille, meulière et enduit, élévation ordonnancée surmontée de toit à longs pans brisés ; croupe et toit à longs pans recouverts d'ardoises et de tuiles mécaniques<sup>16</sup>» (fig. 14). Le bâtiment est aujourd'hui à l'abandon et dans un état avancé de délabrement. Par manque d'entretien, celui-ci avait déjà perdu sa valeur lors de l'acquisition par la mairie en 1991.

<sup>16</sup> Etude Astarté- *op cit* p9

figure 14: la Bruneterie, une propriété du XIX<sup>e</sup> siècle. source: base Mérimée



Il n'a ensuite plus été entretenu et est sujet aux intempéries qui impactent sa conservation. Selon les services de la mairie, l'intérieur est non visitable car jugé dangereux. Les barrières encerclent le château. Cet enclos blanc met en évidence la centralité de cet élément de composition. Même s'il n'est plus perçu comme un atout esthétique, son architecture reste imposante. Ainsi, malgré l'insalubrité du lieu, le dialogue entre la maison et le jardin est toujours existant.

Nous soulignerons l'importance du bâtiment central dans la composition. Les cônes de vue sont travaillés depuis les fenêtres du bâtiment. Le rez-de-chaussée était aménagé en salle de réception. Les extrémités possédaient des fenêtres-véranda. Ces dernières avaient un usage particulier. Le jardin privé du XIX<sup>e</sup> siècle était un ouvrage destiné



à être montré. Ce bâtiment est également le témoin d'un style de vie mené au XIXe siècle. Ainsi, lorsque ce dernier sera démolé – courant 2016 à 2017-, il faudra réinventer la composition mais aussi faire un effort de mémoire. En quoi sa disparition signifie-t-elle la perte d'une partie de l'histoire de la Bruneterie ?

### Les communs

De la Révolution à la Seconde Guerre Mondiale, les constructions agricoles sont modernisées par les élites sociales. Ce mouvement réinvente les bâtiments de la ferme par l'utilisation de matériaux nouveaux, de nouvelles techniques de construction. De nouveaux modèles renouvellent les habitations, les étables et les granges, mais aussi les programmes tels que : bergerie, porcherie, clapier, poulailler ou chenil. Cette modernisation était empreinte d'esthétisme<sup>17</sup>. En effet, durant cette période les folies rustiques de l'aristocratie suivaient le modèle emblématique du Hameau de la Reine de Marie-Antoinette. Les métairies et les communs à la Bruneterie s'inscrivent également dans cette mouvance et étaient destinés à offrir une vision picturale. Ces deux bâtiments placés en miroir ont une fonction d'accueil lors des réceptions de Madame Sainton, pour focaliser tous les regards vers l'imposante maison de maître (Fig. 15). Le « S » sur la cheminée d'un des communs signifie sans aucun doute le nom de Sainton. Il est très bien exposé du côté rue et village. Ainsi, le relief permettant une position en surplomb sur la ville, témoigne d'une volonté d'ostentation.

<sup>17</sup> GARRIC, Jean-Philippe, *Vers une agriculture : architecture des constructions agricoles (1789-1950)*, édition Mardaga, Bruxelles, 2014

Figure 15: VIALLES, Jean Bernard (reproduction), vues sur les communs et le bâtiment depuis le potager, 1904-1920, carte postale, 10,5x14,8, cm, local d'Histoire d'Orgeval-sous-sol de l'orangerie, Histoire d'Orgeval



Si le château est le seul bâtiment menacé de destruction, les autres éléments architecturaux ne sont pas sauvés pour autant. Le premier à l'Ouest est occupé par la maison d'un policier d'Orgeval et le second par l'école de musique. Notons cependant qu'il a été prévu que cette dernière soit déplacée après 2016. Entre fonction privée et publique, la destination de ces deux communs donne une image confuse de la Bruneterie. Les fonctions associées aux bâtiments participent indirectement à l'image de la Bruneterie. Nous n'avons pas de témoignages sur l'image donnée par la proximité de ces bâtiments fonctionnels ? Quel lien entretenait les communs avec le reste de la propriété ?

Cette remarque s'applique également à l'Orangerie du parc. Construite en 1860, elle est actuellement une salle dédiée aux associations orgevalaises pour diverses activités comme la peinture, les expositions. Cependant, ce bâtiment avait une fonction liée au parc de la Bruneterie. Les plantes issues de l'orangerie servaient à aménager le parc, et inversement ce bâtiment faisait partie de la promenade.

Il est alors opportun de s'interroger : en quoi l'usage actuel peut-il contribuer ou fragiliser l'ensemble patrimonial de la Bruneterie ?

## b. Les éléments historiques

### La rocaille

Après avoir mentionné le patrimoine architectural, nous allons évoquer un des aspects qui fait de la Bruneterie un jardin historique remarquable. Ces éléments sont à conserver et une attention particulière doit y être portée. Nous évoquerons ici le raffinement de la composition en matière de scénarisation des espaces hydrauliques grâce à l'emploi de la rocaille. Nous verrons également un des éléments architecturés servant à ponctuer le parcours : la « chaumière », que nous regrouperons dans la catégorie des fabriques. Dans la partie du bassin et dans ses environs, on a eu recours à l'utilisation de rocailles. Il s'agit de « morceau de minéral, pierre, caillou de forme tourmentée, que l'on utilise avec des coquillages pour construire des grottes artificielles, des décorations de jardin. »<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> ROBERT Paul, *Dictionnaire de la langue française*, Société du Nouveau Littré, 1962

Leur emploi avait pour vocation de rappeler l'environnement alpin qui fascinait tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle au moment du développement du tourisme lorsque ces régions montagneuses devinrent plus accessibles. Ces éléments participaient à la scénarisation des lieux en servant de décors. La promenade se déroulant dans une optique de divertissement, les rocailles alimentaient l'imaginaire stimulé par les parcours. Depuis leur création au XVII<sup>e</sup> siècle, leur rôle en tant qu'éléments paysagers a évolué. Alors qu'à l'origine, ces ensembles de rochers avaient pour but de créer des formes étranges, voire fantaisistes, au XIX<sup>e</sup> siècle la rocaille s'évertue à imiter le plus fidèlement la réalité des paysages alpins. Il y a un tel souci de réalisme dans la conception de ces éléments que certains paysagistes, dont Edouard André, émettent des préconisations afin de réaliser « correctement » des rocailles (Fig. 16). A la Bruneterie, l'absence d'entretien ajouté à l'objectif d'imitation du naturel de ces rocailles en ont fait des éléments discrets dans la composition, à tel point qu'aujourd'hui leur état se dégrade et peut aboutir à une disparition rapide.



Fig. 296. — Rochers artificiels. — Bons.



Fig. 295 bis. — Rochers artificiels. — Mauvais.

Figure 16: La rocaille, un art du naturel artificiel, illustration extraite du traité sur l'Art des Jardins d'Edouard André, op cit

Actuellement, trois rocailles ont été recensées dans la zone du bassin :

La première, la plus petite, est seulement constituée de quelques meulières cimentées disposées de façon à signaler un point d'eau en bordure de propriété. L'intervention est tellement minimale, qu'elle n'était pas mentionnée par le plan du géomètre. La première est celle de belvédère permettant d'embrasser la scène du regard et de jouir de l'ensemble hydraulique que constituent le bassin et ses alentours.

La seconde concerne le bras d'acheminement de l'eau jusqu'au bassin. La rocaille vient constituer des barrages tout le long de cet axe afin de réguler le débit d'eau et certainement de créer une animation sonore. Elle se concentre également au départ de ce bras en un amas de meulière abritant probablement l'origine de la source et permettant de faire jaillir un filet d'eau suffisant pour être entendu. la seconde est plus dissimulée et en la contournant, nous pouvons découvrir qu'elle abrite une source. Dans ses entrailles, une grotte est formée permettant de découvrir un point d'eau qui, par gravité, alimente probablement le bassin. La présence de deux escaliers et d'une grotte nous fait parler d'architecture pour cette rocaille. La technicité de sa composition et les fonctions évoquées plus haut nous font dire qu'elle pourrait être considérée comme une fabrique.

La dernière rocaille est d'une typologie différente des deux précédentes. Située à environ 5 mètres du bassin, le long du chemin principal, cet élément se comporte comme un mobilier indépendant du réseau hydraulique. Elle répond à deux fonctions.

#### La « fabrique »

La fabrique est un des éléments du XIX<sup>e</sup> qui a le plus subi les événements du XX<sup>e</sup> siècle et le manque d'entretien. En effet, nous pouvons distinguer dans l'angle d'une carte postale de 1904, une fabrique. Elle se définit comme un édifice de taille plus ou moins grand qui est destiné à

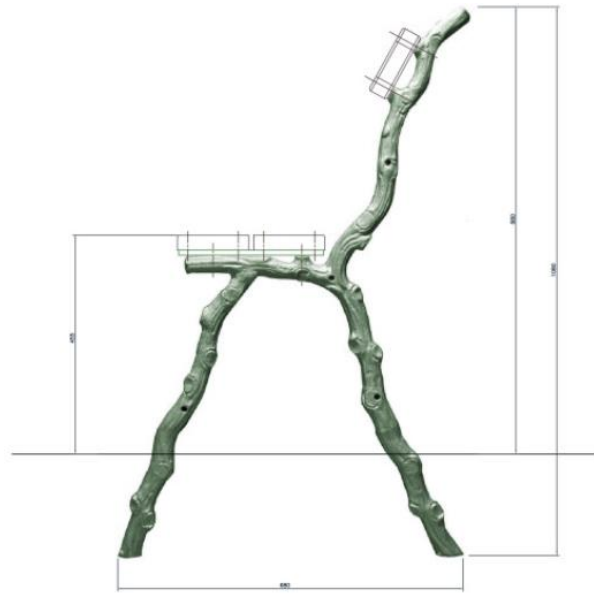
l'embellissement du jardin. Elle était considérée comme un élément d'intérêt vers lequel s'acheminait le promeneur. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les fabriques étaient essentiellement ornementales, tandis que qu'au XIX<sup>e</sup> siècle ces éléments sont envisagés pour des usages fonctionnels, devenant alors des volières, des faisanderies, des pergolas... .

<sup>19</sup> Son usage est condamné, à cause de la dimension publique du parc qui risquerait de nuire ou de détériorer ce patrimoine

La fabrique de la Bruneterie a été désignée par les anciens propriétaires par le nom de « chaumière » du fait de son toit en chaume. En observant la carte postale sur laquelle elle figure, nous pouvons apprécier le style architectural de l'édifice assorti au banc. Ses structures et du mobilier imitent le branchage irrégulier d'arbres. E. André explique que les édifices de ce genre ne doivent pas contraster avec le parc mais au contraire servir de « complément au paysage ». En accord avec cette démarche, la fabrique se naturalise par l'imitation de la nature dans son style architectural. Si la fabrique avait survécu jusqu'à aujourd'hui, elle ressemblerait sans doute à l'édifice observé au parc de Noisiel, ancien parc paysager dont le château a été détruit (Fig. 17)<sup>19</sup>.

Figure 17: La fabrique du parc de Noisiel (Seine et Marne)

Figure 18: Les bancs de la Bruneterie, vocabulaire de l'urbanisme parisien du second empire



On observe également la présence d'un banc assorti à la chaumière selon le style rustique pittoresque. Son dessin ressemble particulièrement aux réalisations de Gabriel Davioud (1824-1881), architecte en chef au service des promenades et plantations, collaborateur du baron Haussmann, qui travailla à la standardisation des équipements de parc et de jardin public<sup>20</sup>. Il réalisa entre autre le modèle des bancs des Buttes de Chaumont qui correspondent à celui identifié sur la carte postale de la Bruneterie (Fig. 18)<sup>21</sup>. Le traitement du mobilier est le témoin direct de l'influence des parcs parisiens sur la propriété des Sainton. Il s'agit d'accorder l'aménagement de la Bruneterie à l'école paysagère française.

<sup>20</sup> LIMIDO Luisa, *L'Art des jardins sous le Second Empire*, Jean-Pierre Barillet-Deschamps, (1824-1873), Seyssel, Champ Vallon, 2002

<sup>21</sup> Source de référence : <https://ambassade-excellence.com/boutique/banc-des-buttes-chaumont/>



La chaumière aménageait un point de vue sur la scène alpine mais, au-delà elle, se centrait probablement sur le moulin étant donné son orientation (Fig. 19). Cela mettait en corrélation les éléments hydrauliques et l'exploitation de l'eau. La recherche dans la composition montre le lien entre l'eau et les éléments architecturaux.

Cependant, cette fabrique est aujourd'hui inexistante. Il n'en reste que des ruines. Les seules parties ayant perduré au fil des années sont deux petits murets de part et d'autre ainsi qu'un mur de soutènement. La zone alpine étant en contrebas.

La disparition de cet élément participe à un affaiblissement de l'identité patrimoniale de la Bruneterie. De plus, notons qu'avec le déplacement de lisières la plateforme n'est plus accessible, mettant en danger sa connaissance et donc son existence.

Figure 19: Mobiliers et fabrique, l'empreinte du jardin paysager Haussmannien à la Bruneterie

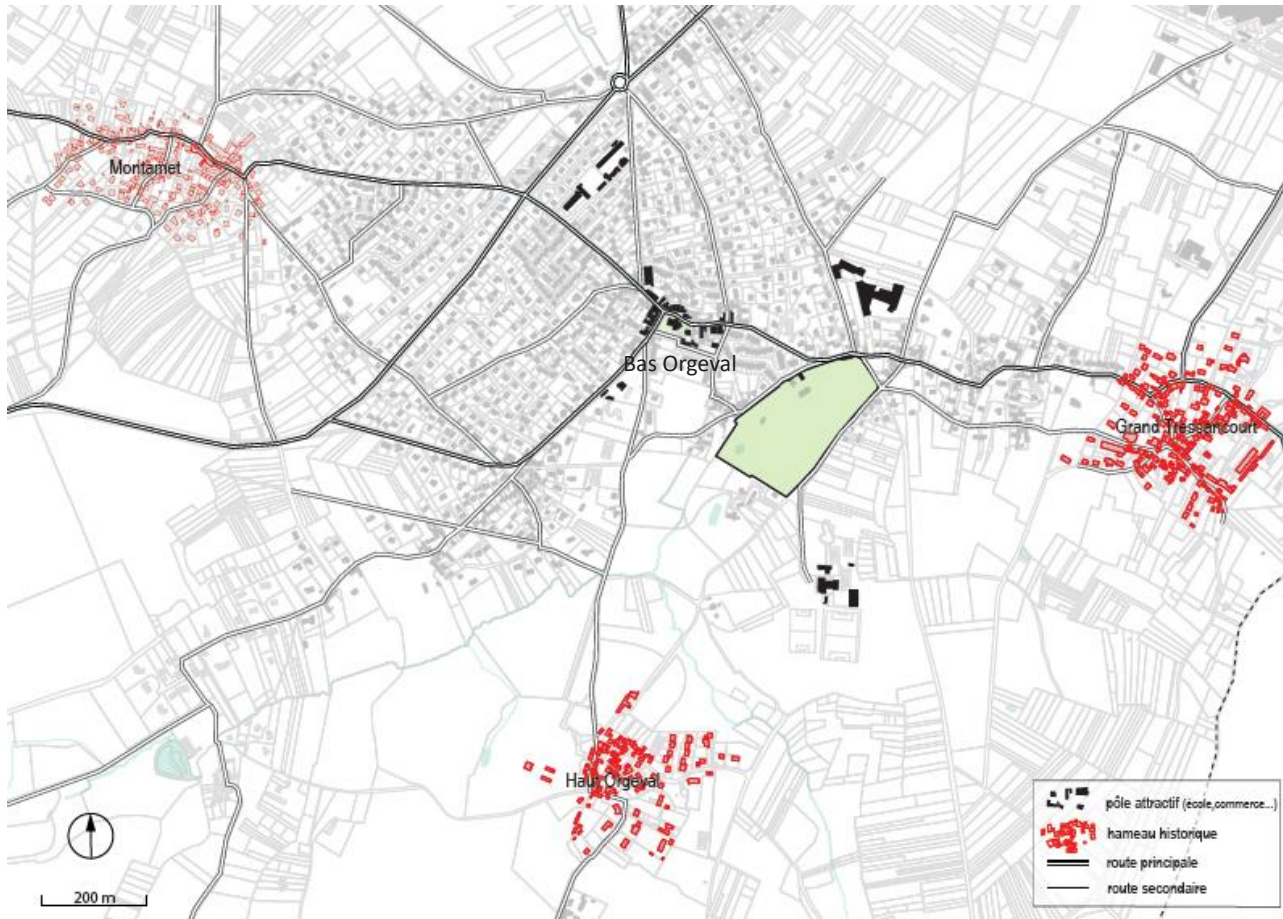


### c. Un espace en devenir

Le parc de la Bruneterie se trouve à 200 m de l'église Saint-Pierre Saint-Paul, marqueur du centre-ville de la commune. Sa proximité en fait un lieu désigné pour étendre le centre de la commune. La quasi-totalité des équipements publics se trouvent à environ 500 mètres de la Bruneterie (Fig. 20). Cela en fait un réel atout pour sa proximité. Cependant, les

espaces publics se limitent à la place de l'église accolée à celle du marché. Avec le phénomène de densification, les espaces libres se font rares. Dernièrement, un ancien verger a été acheté par la mairie pour la réalisation d'un nouveau projet d'immobilier de 150 à 200 logements à l'emplacement de Feucherolles – Colombet. Une pression foncière s'exerce sur les terrains non bâtis. Malgré la pression environnante, le parc de la Bruneterie a conservé intacte son emprise au sol.

Figure 20: La Bruneterie, épicentre des équipements publics



Dans les années 1990, la mairie a envisagé un projet de lotissement. Cependant, ce projet est resté au stade de dessin, sans mise en œuvre (Fig. 21). De fait, l'emplacement de la Bruneterie en fait une cible idéale, c'est pour cela qu'il est nécessaire d'intégrer rapidement cet espace dans le prolongement du centre-ville ou de prévoir une protection juridique ou réglementaire (PLU, site, etc.), afin qu'un parc public apporte une diversité dans les espaces proposés, un espace en retrait des activités de la ville, mais situé en plein cœur d'Orgeval.

Aujourd'hui, lorsque nous interrogeons les habitants, la plupart d'entre eux préfèrent la forêt pour faire des ballades, les usages habituels à un parc public sont pratiqués autre part qu'à la Bruneterie. Selon une enquête que nous avons réalisée (annexe 3), la majorité de l'échantillonnage ne voit pas la Bruneterie comme un espace public. Ils souhaitent cependant qu'elle en devienne un. Le futur aménagement

doit permettre aux habitants de percevoir cet espace comme accessible librement. La Bruneterie doit acquérir son statut de parc public. L'urbanisation rend ce lieu précieux en terme d'espace vert, notion pas forcément envisagée par les habitants (annexe 3). C'est un concept citoyen illustrant le statut transitoire d'Orgeval, entre ville rurale et urbaine.

Figure 21: Esquisse de projets - archives de la mairie





## B. LE XIX<sup>E</sup> SIÈCLE: ÉPOQUE DE BOULEVERSEMENTS

---

Le XIX<sup>e</sup> siècle est un siècle de changements et modifications de la perception de l'univers avec un nouveau regard sur le monde, notamment avec la Révolution Industrielle en Angleterre qui conduit à la mutation des paysages ruraux. Les activités agricoles deviennent alors des modèles d'une organisation idéale, notamment sur le plan paysager, comme en témoigne la devise « Améliorer l'homme par la terre et la terre par l'homme »<sup>22</sup> de Mettray, une colonie pénitentiaire pour garçons qui vise à les tourner vers la culture de la terre.

<sup>22</sup> COLETTE Florence et PÉRICARD-MÉA Denise, *Le Temps des jardins*, catalogue d'exposition, Seine-et-Marne, 1992. p.75

Dans le même temps, l'invention de la locomotive à vapeur et le développement du rail permettent de rapprocher les villes entre elles. Les paysages changent. Les campagnes sont envahies par des usines, des canaux, des installations minières, des fabriques ou des entrepôts, qui sont bientôt considérés comme faisant partie de la campagne même<sup>23</sup>. Ainsi, la nature, façonnée par le travail, s'est humanisée. En Europe, les populations augmentent, les villes grandissent, une classe ouvrière naît. Il faut approvisionner régulièrement les marchés citadins et répondre aux nouveaux goûts en matière de fruits et légumes, en particulier dans la bourgeoisie. Parallèlement, ce développement de l'horticulture va diffuser une nouvelle esthétique du jardin. Les citadins ont une nouvelle façon de percevoir et de vivre les grands espaces. Le regard porté sur la nature se modifie en fonction des voyageurs et de leur nouvelle façon de voyager. On considère la nature comme régénératrice et rimant avec loisir<sup>24</sup>. Ces transformations radicales vont devenir le point de départ de nouveaux courants de pensée et de nouvelles recherches. Propriétaire et concepteurs veulent élever le domaine du jardin aux plus hautes spécificités techniques. C'est ainsi que des laboratoires techniques sont créés, avec les métiers de jardinier-horticulteur croisé avec celui de l'ingénieur. À l'artifice des végétaux s'ajoutent lacs, îles, buttes, rivières qui sont réalisés à l'aide d'énormes travaux et prouesses techniques. George Sand parle de « contrefaçon de la nature » et de la nature « contre toutes les notions du vrai »<sup>25</sup>.

<sup>23</sup> GARRIC, Jean-Philippe – *op cit* p.31

<sup>24</sup> LIMIDO Luisa – *op cit* p.34

<sup>25</sup> LIMIDO Luisa – *op cit* p.34

### 1. L'exemple vient de Paris

On peut se demander pourquoi la prise en compte de l'évolution de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle peut nous aider à comprendre le jardin de la Bruneterie tel que Madame Sainton l'a voulu dans les années 1870. Possédant sa résidence principale en plein cœur de Paris<sup>26</sup>, Madame Sainton fut témoin des bouleversements menés par Haussmann, des transformations par la mise en œuvre de technique et du symbole que ces améliorations apportaient hautement politique et économique participant à l'image de la ville, et même du pays.

<sup>26</sup> 20 rue Godot de Mauroy selon les archives et les minutes de Paris, Etude CI



Voici une description de Paris, par l'utopiste Victor Considérant en 1848, qui illustre bien l'atmosphère de la ville avant les transformations de 1860 : « Voilà Paris : toutes ces fenêtres, toutes ces portes, toutes ces ouvertures sont autant de bouches qui demandent à respirer [...] et au-dessus de tout cela vous pouvez voir, quand le vent ne joue pas, une atmosphère de plomb, lourde, grise et bleuâtre, composée de toutes les exhalaisons immondes de la grande sentine. Cette atmosphère-là, c'est la couronne que porte au front la grande capitale ; c'est dans cette atmosphère que Paris respire ; c'est là-dessous qu'il étouffe [...]. Paris, c'est un immense atelier de putréfaction, où la misère, la peste et les maladies travaillent de concert, où ne pénètre guère le soleil. Paris, c'est un mauvais lieu où les plantes s'étiolent et périssent, où sur sept petits-enfants, il en meurt quatre dans l'année »<sup>27</sup>.

<sup>27</sup> LEVÊQUE Isabelle, "L'origine scientifique d'un nouvel imaginaire dans les promenades, ou la nature réinventée après la Révolution française", in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières*. Annales du Centre Ledoux, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005. p. 187

<sup>28</sup> DEUTSCH Jean-Claude, GAUTHERON Isabelle, *Eaux pour la ville, eaux des villes : Eugène Belgrand XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presse des Ponts, 2013, 436 p.

<sup>29</sup> NOURRY Louis-Michel, *Les Jardins publics en Province: espace et politique au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997.

<sup>30</sup> NOURRY Louis-Michel, *op cit* p.39

Un assainissement radical de Paris s'effectue alors, à la demande de Napoléon III, dans trois domaines généraux : l'eau<sup>28</sup>, l'espace vert et le bâtiment. Sous la direction de Georges Eugène Haussmann (1809-1891) et Jean Charles Alphand (1817-1891) commence une nouvelle ère pour la création paysagère avec la commande du jardin démocratisé<sup>29</sup>. On assiste alors à la naissance d'une génération de paysagistes au service de l'État et des particuliers. Les travaux entrepris en conséquence répondent parfaitement à la demande des bourgeois qui se tournent vers une campagne aux portes de la ville. Aussi, les bois de Boulogne et de Vincennes, ainsi que les parcs Monceau et Montsouris représentent l'ouverture de la ville par les jardins et la nature idéalisée<sup>30</sup>. Le parc des Buttes-Chaumont, qui fut l'une des entreprises les plus colossales de l'hausmannisation, illustre parfaitement la volonté de l'empereur de « faire sortir Paris du Moyen-Âge », de l'ouvrir et l'aérer.

#### **Quelques parcs et jardins majeurs du XIX<sup>e</sup> siècle :**

1852 : Le bois de Boulogne à Paris par Louis-Sulpice Varé et Jean-Pierre Barillet-Deschamps

1853 : Le parc de la tête d'Or à Lyon par D. Bühler

1858 : Parc du Vésinet à Vésinet par le Comte de Choulot

1859 : Le jardin botanique de Bayeux et extension du jardin des plantes à Montpellier par E. Bühler

1864 : Le jardin Sicard à Tour par E. Bühler

1867 : Les Buttes de Chaumont Paris par Edouard André

1867 : Le Thabor à Rennes par D. Bühler

1870 : Réhabilitation du Parc de Courances (Essonne) par les Duchêne à la demande du baron Habert.

1875 : La réhabilitation du parc de Vaux le Vicomte

1895 : Albert Kahn fait appel aux Duchêne pour réaliser le jardin Français et la roseraie à Paris. Le reste de ce jardin sera conçu par la collaboration de Louis et Felix Picard et le propriétaire lui-même.

1892 : Le parc public de la mairie de Cognac à Cognac par Edouard André

1899 : Le parc de la Marseillaise à Guebwiller par Edouard et René André

D'autres jardins comme le Luxembourg voient leur histoire marquée par les travaux d'urbanisme du baron Haussmann. Par exemple, l'ouverture du boulevard Saint-Michel et de la rue de Médicis réduisent le jardin du Luxembourg au Nord-Est<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> <https://www.senat.fr/visite/jardin/histoire.html>

Entre 1875 et 1880, chacun des ingénieurs qui participèrent aux travaux, se vit attribuer une distinction pour leur contribution à l'amélioration et l'embellissement de Paris<sup>32</sup>. On accorda alors plus d'importance à la création des jardins, ainsi qu'à d'autres ingénieries qui permirent de rehausser la réputation de Paris.

<sup>32</sup> Michel RACINE (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXIe siècle*, 2 vol., Paris, Actes Sud-ENSP, 2001-2002.

Paris servit donc d'exemple majeur pour le développement d'autres villes, mais aussi à la réalisation de jardins privés plus modestes tels que celui de la Bruneterie. Afin de reproduire cette image, quoi de plus évident que de solliciter les pionniers de cette œuvre ?

#### **Quelques paysagistes de prestige 1 : Une collaboration à Paris**

Louis-Sulpice Varé (1803 – 1883) aménage le Bois de Boulogne en 1853. En 1855, après la nomination d'Haussmann comme préfet de la Seine et d'Alphand alors jeune ingénieur nommé à la tête des promenades et plantations de Paris, Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824 – 1873) (en tant que jardinier en chef du Bois de Boulogne) et Joseph Laforcade (1826-1914) (en tant que jardinier principal chargé d'en réaliser le tracé et d'en diriger les travaux) sont convoqués pour rejoindre Varé. Le plan que nous connaissons aujourd'hui vient de cette première œuvre.

Une œuvre importante de Barillet-Deschamps à Paris sera la création du « Fleuriste de la Muette ». Sa fonction sera la conservation de certaines plantes exotiques en hiver et la multiplication d'autres plantes. Il demandera à Laforcade d'en prendre la direction en avril 1883, au moment où celui-ci sera nommé jardinier en chef de la ville. Enfin, il constitue une équipe de jardiniers et d'horticulteurs, parfaitement organisée et hiérarchisée, dont : Georges Aumont, Joseph Laforcade et Edouard André (1840-191) qui furent à la fois ses collaborateurs et ses élèves. Ils participèrent aux travaux du parc des Buttes-Chaumont, celui de Monceau, de Montsouris et du Luxembourg, ceux du Bois de Vincennes, des Champs-Élysées, ainsi qu'à un bon nombre de squares et jardins de Paris : place Charonne, place Maiesherbes, Mont-Rouge, Batignolles, place du Roi-de-Rome. Ils réalisèrent également des avenues plantées d'arbres destinées à relier entre elles ces principales réalisations.

Laforcade exécute et dessine également d'autres parcs pour la capitale : le jardin de l'Hôtel de Ville, celui de l'île du vert Galant, le square de la place des États-Unis, un square sur la butte de Montmartre en collaboration avec Jean-Camille Formigé (1845 – 1926), ainsi qu'un jardin fleuriste au parc des Princes. En 1889, il dessine les jardins du Champ-de-Mars et du Trocadéro pour l'Exposition universelle.

Encadré : Michel RACINE (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXIe siècle*, 2 vol., Paris, Actes Sud-ENSP, 2001-2002.

<sup>33</sup> COLLETTE Florence et PÉRICARD-  
MÉA Denise – op. cit. p.38

Selon l'ouvrage *Le Temps des jardins*<sup>33</sup>, c'est par ce biais que la clientèle de province plutôt fortunée voulait réaliser son jardin. Elle faisait généralement appel aux architectes-paysagistes qui avaient été chargés de la réalisation des parcs publics de Paris (voir encadré / quelques paysagistes de prestige 1). Ce fut, le cas pour Madame Sainton qui, soucieuse d'affirmer sa réussite sociale par la mise en scène de sa propriété, fit appel aux services d'Edouard André pour son embellissement.

<sup>34</sup> Dans son ouvrage intitulé *Les Jardins publics en province : espaces et politique au XIXe siècle*, qui explique comment les visées didactiques et sanitaires, les rivalités, le contexte politique, social et économique ont conduit les élites à doter les villes de nouveaux jardins.

En plus de l'intérêt déjà marqué par la famille Grutter-Sainton pour la vie à la campagne, ce que la famille Gruter-Sainton a déjà, la transformation de Paris après 1870 donne une image de grand prestige au jardin. En effet, à travers cette famille, on y voit à la fois le progrès technique, scientifique, esthétique et artistique. Ils représentent surtout la réussite économique et politique de Paris, selon l'analyse de Louis-Michel Nourry<sup>34</sup>.

## 2. Un développement des innovations techniques pour l'agriculture

<sup>35</sup> d'ARNEVILLE Marie-Blanche, BENOIT Jérémie et CHEVALIER Bernard, *L'impératrice Joséphine et les sciences naturelles, catalogue de l'exposition du Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1997.

<sup>36</sup> ALLAIN Yves-Marie, *Une histoire des jardins botaniques. Entre science et art paysager*, Versailles, éditions Quae, 2012 et LEVEQUE Isabelle, PINON Dominique et GRIFFON Michel, *Le jardin d'agronomie tropicale. De l'agriculture coloniale développement durable*, Arles/Paris, Actes Sud/CIRAD, 2005 n°1, printemps 2004. p. 17-41.

<sup>37</sup> Michel RACINE – *op cit* p.40

<sup>38</sup> ALLAIN Yves-Marie, *De l'orangerie au palais de Cristal, Une histoire des serres*, Versailles, éditions Quae, 2010.

<sup>39</sup> ALLAIN Yves-Marie – *op. cit.* p.42

<sup>40</sup> FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des Communes des Yvelines*, Collection Le patrimoine des Communes de France, Ile-de-France, Tome II, édition Flohic, Paris, aout 2000. (p.676)

Si les explorateurs et botanistes du Muséum d'Histoire Naturelle<sup>35</sup> insufflent tout au long du XIXe, une dynamique nouvelle aux introductions et échanges de plantes, cela induit des progrès aux répercussions intéressantes et remarquées dans la société civile. En effet, on assiste à une vogue des introductions végétales, à une mode de l'exotisme<sup>36</sup>. Le progrès des transports facilite également le transfert de plantes. Le thème de l'introduction et de l'acclimatation des végétaux met donc en jeu tout un système économique culturel alors en profonde mutation. Les multiples introductions et expériences fédèrent de nombreux passionnés et conduisent aux sociétés horticoles. Ces sociétés, souvent héritières de la société d'agriculture, veulent expérimenter des cultures, à l'instar des jardins botaniques. Pour ce faire, elles mettent en place des jardins d'expériences, sortes de lieux d'observation de la culture des plantes.

Ainsi, nous allons vers la grande révolution horticole qui marque la seconde moitié du XIXe siècle. En mettant en pratique les principes d'une « production horticole industrielle » et en appliquant des méthodes de pointe, J.P. Barillet-Deschamps parvient à réduire les prix de vente et donc à rendre accessible les plantes à un maximum de clients<sup>37</sup>. Un grand nombre d'ouvrages sont publiés grâce à la croissance de ces mouvements. Mais il y a aussi le développement de revues dans lequel Edouard André joua un rôle important. En effet, à côté de sa carrière de paysagiste, il continue d'étudier la botanique et l'horticulture, tout en étant directeur de *L'illustration horticole* puis rédacteur en chef de la *revue horticole*. Son rôle accentua la place donnée à l'art des jardins et ses revues diffusent les nouveautés et théories en cours.

Parallèlement à ce nouveau centre d'intérêt, la serre se développe et acquiert une importance centrale pour l'évolution des plantes à l'époque<sup>38</sup>. En effet, à partir de 1820, la maîtrise de la fonte du fer et du verre révolutionne la conception des serres et par conséquent, leur dimension. La serre devient alors une architecture à la mode, un lieu où l'homme fait l'expérience d'un nouveau rapport à la nature. Son aspect vitré et lumineux est très prisé<sup>39</sup>. Sa fonction principale est de conserver, en période hivernale, les plantes gélives.

Le domaine agricole étant dans la famille de Monsieur Gruter depuis le dernier quart du XVIIIe siècle, ces études les ont certainement influencés. Ceci dans leur recherche des dernières innovations horticoles pour un meilleur rendement de leurs productions fruitières. Un dispositif de chauffage perfectionné était présent au sous-sol de l'orangerie de la Bruneterie. Celle-ci, par rapport au jardin, est plutôt voisine de la maison de maître, ce qui était alors préconisé dans les traités sur les jardins. Nous savons que c'est en 1860<sup>40</sup> que l'orangerie de la Bruneterie

fut installée dans le parc. Sachant qu'à cette époque les serres s'étaient multipliées, on peut se demander pourquoi la famille Gruter-Sainton choisi d'installer une orangerie dans leur propriété. Nous pouvons supposer qu'il s'agissait d'une collection de plantes exotiques coûteuses, ce qui peut expliquer cet investissement pour le système de chauffage. Le style architectural de l'orangerie de la Bruneterie ressemble à la plupart des orangeries construites à l'époque (Fig. 22).

Figure 22: Les orangeries de la Bruneterie et du jardin du Luxembourg, respectivement de 1860 et 1839



### 3. Une nouvelle façon de vivre et de regarder la nature: Le développement des jardins au XIX<sup>e</sup> siècle

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les espaces urbains se déploient sous l'effet de la croissance de la population. La campagne aux portes de la ville devient un lieu de promenade. Durant cette longue période de recomposition de l'espace, les parcs et jardins occupent une place particulière. Ils constituent la beauté et le raffinement, tout ce qui intéresse la nouvelle élite fréquentant le monde des arts. Cette multiplication des jardins bouleverse la structure du tissu ancien. Le dédoublement de la surface de la ville crée une modification du rapport entre intra et extra-muros<sup>41</sup>.

<sup>41</sup> DELAVAL Alain, *Quitter Nantes et vivre à la campagne de l'introuvable promenade urbaine à la villa de rêve, 1755-1830*, in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières*. Annales du Centre Ledoux, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005, p 145-153

<sup>42</sup> Florence COLETTE et Denise PÉRICARD-MÉA – *op cit* p.37

Les populations bourgeoises industrielles jettent leur dévolu sur des terrains qui bordent la ville<sup>42</sup>. Devant cette croissance et cette rénovation de la ville, apparaissent de nouvelles conceptions d'organisations urbaines et d'aménagements paysagers tels que les parcs et les promenades publiques ainsi que les lotissements (ex : Le Vésinet dont l'ensemble du terrain a été aménagé par Choulot vers 1856).

#### Quelques paysagistes de prestige 2

Louis Sulpice Varé (1803-1883) était tenu en haute estime par Napoléon III. Il réalisa plus de 60 plans notamment pour les princes Bonaparte.

Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824 - 1873) réalisa un certain nombre de commandes dans les villes de France (Lille, Avignon, Marseille, Hyères, etc.) mais aussi dans d'autres pays (Espagne, Italie, Egypte). Mais il est également sollicité par les illustres familles Pereire, Rothschild et Firmin-Didot. Vers 1869, il transforme le parc de Laeken, à Bruxelles pour Léopold II, ainsi que le parc du Prater, à Vienne pour François-Joseph.

Edouard François André (1840 - 1911) est un jardinier et paysagiste français.

Joseph Laforcade (1826-1914) devient directeur de la pépinière de Lonchamp, qu'il créa. Il participe à la création du parc Barbieux à Roubaix, de quelques squares pour Niort (1867), et de quelques projets à l'étranger tels les jardins et promenades du parc du Palais fédéral à Lausanne. Mais sa réalisation la plus importante est le parc du Belvédère à Tunis (113 ha), qu'il dessine en 1892.

Les travaux d'Henri (1841-1902) et Achille Duchêne (1866-1947) sont principalement connus pour leur style régulier. Mais ils ont également créé un bon nombre de jardins irréguliers, notamment en Belgique.

Le parc public, dessiné dans le style paysager et érigé en modèle officiel sous le Second Empire semble être la principale entreprise de Denis (1811 - 1890) et Eugène Bühler (1822-1907). Leurs parcs urbains sont donc au service d'une clientèle de prestige avec une volonté politique affirmée. Ils établirent leurs œuvres un peu dans toutes les villes principales en France : Lyon, Bordeaux, Tours, Marseille, Bayeux, Béziers, Rennes. Ils répondent au goût nouveau pour l'exotisme et les espèces récemment acclimatés, notamment avec les arbres : séquoias, ginkgos, cèdres ou tulipiers. Leurs réalisations les plus connues sont : le parc de la Tête d'Or à Lyon (1857), le jardin Botanique de Bayeux (1859), le Thabor à Renne (1867) et des propriétés qui sont devenues des parcs publics à Epernay, Sablé, Richelieu, Rennes (Oberthür), Bignan (Kerguehennecc).

Encadré: Michel RACINE (dir.),  
Créateurs de jardins et de paysages  
en France de la Renaissance au XX<sup>e</sup>  
siècle, *op cit*



<sup>43</sup> Marie-Blanche d'ARNEVILLE – *op cit* p.42

Les élites bourgeoises représentent la majorité de la clientèle qui aspire à un nouveau type d'habitat en périphérie de la ville. Un élan qui est également dû à l'ascension de cette catégorie et au développement de la « science des jardins » par le mouvement horticole<sup>43</sup>. En 1865, Edouard André dresse le portrait d'une société entièrement vouée au jardinage. Ce mouvement crée la naissance d'une génération de paysagistes au service de l'État et des particuliers.

Madame Sainton faisait partie de la classe bourgeoise qui encourageait le développement des jardins. Nous pouvons alors supposer qu'elle s'intéressait aux nouveautés de leur époque en lisant revues et autres écrits sur ces espaces. En commandant le jardin de la Bruneterie à Edouard André, elle montre sa volonté de mise en scène du domaine qui reflète la nouvelle perception des jardins privés. Nous le verrons, la réalité et l'ampleur de la commande nous sont inconnues.

## C. UN DOMAINE AGRICOLE DANS UNE COMMUNE RURALE DU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE À 1872

<sup>44</sup>PRUVOST Jean, *Agriculture traditionnelle et arboriculture à Orgeval, Témoignages locaux directs sur la période de 1918 à 1965 environ, Bulletin d'Histoire d'Orgeval* n°8, janvier 2001

<sup>45</sup>PRUVOST Jean – *op cit* p.46

<sup>46</sup>PRUVOST Jean – *op cit* p.46

<sup>47</sup> Un certain nombre de significations, toutes différentes les unes des autres, ont été données au mot Orgeval : « Diverses étymologies ont été avancées pour ce nom d'Orgeval, écrit de différentes manières : Orgivallis, Ourgeval (1370), Ordea Vallis fin XV<sup>e</sup>me, Aurea Vallis, en celtique « orc val », c'est-à-dire l'origine de la vallée et, toujours dans cette même langue, « le Val d'Otgari », soit la vallée d'Otgari. Orgeval signifierait bord du val [...] Une autre version serait Vallée d'Or ; c'est la définition littérale d'Aurea Vallis ».

Figure 23: Carte de Cassini - Orgeval et plan d'intendance - la Bruneterie, AD78

Orgeval a toujours connu la présence d'une forte activité agricole sur son territoire. Si nos recherches ne donnent que peu d'informations relatives à ce sujet au XIX<sup>e</sup> siècle, un des bulletins d'histoire d'Orgeval recense plusieurs témoignages du XX<sup>e</sup> siècle donnant un aperçu de l'impact de l'agriculture sur la vie des habitants<sup>44</sup>. Les principales productions concernaient les céréales et les légumineuses ; « Blé, avoine, orge, pommes de terre, choux à choucroute, betteraves fourragères, betteraves à sucre, foin, luzerne, sainfoin »<sup>45</sup>. Orgeval vivait également de sa production arboricole, à base de poiriers, pommiers, et cerisiers. Une des meilleures années de production fut en 1835, on sait que le cadre de la Bruneterie était fortement marqué par l'exploitation des vergers.

Leur entretien témoignait d'un savoir-faire précis qui faisait partie au même titre que la Bruneterie du patrimoine d'Orgeval. Cette activité est toujours sous influence de la capitale « Au siècle dernier et au début de celui-ci, les fruits et légumes étaient transportés jusqu'aux marchés, le plus souvent par des carrioles bâchées aux roues de bois cerclées de fer. Les plus grandes étaient appelées "suspendentes" »<sup>46</sup>. La production était destinée en grande partie à Paris. Nous savons qu'avant la Révolution, les terres d'Orgeval<sup>47</sup> étaient principalement arboricoles. L'application de la loi de 1868 a permis de développer le réseau vicinal, favorisant l'accessibilité au village. Lors du recensement de 1896, la population s'élevait à 1496 habitants, répartis dans les 17 hameaux qui composaient la commune (Fig. 23 et 24).



Figure 24: Carte d'Etat - Major des environs de Paris (1818-1824)- la Bruneterie



<sup>48</sup> HUBERT Jeannine, *Orgeval image d'un autre temps*, Association Histoire d'Orgeval, édition Maury Imprimeur SAS, Malesherbes (France), octobre 2009

<sup>49</sup> On retrouve le même rôle du train dans le développement d'Athis-Mons, BLANC Brigitte, AYRAULT Philippe, *Athis-Mons Paray-Vieille-Poste*, Essonne, Ile-de-France, Direction régionale des affaires culturelles, édition du Service régional de l'inventaire, Collection Images du patrimoine, Paris 2004

C'est seulement en 1912 que le tacot<sup>48</sup> (petit train local desservant, fin XIX<sup>e</sup> - début XX<sup>e</sup> siècles, les zones rurales) a relié Saint-Germain-en-Laye aux Mureaux (Fig. 25). Cette innovation a permis dans maints villages, le développement des villas<sup>49</sup>. D'après ce qui a été défini de la villégiature, la campagne était l'attrait principal pour les parisiens. A quel paysage s'associait le mot « campagne » pour Orgeval au XIX<sup>e</sup> siècle ? A cette époque, la carte d'Etat-Major recensait une grande diversité d'espaces : vergers, bocage, pâturage, forêt. L'urbanisation y était peu développée. Orgeval était un village constitué de trois hameaux principaux cités plus haut. Les habitations s'égrenaient sur l'ensemble de la commune.

Figure 25: VIALLES Jean-Bernard (reproduction), la gare avec le Tacot, 1912, Carte postale, 10,5x14,8 cm, Local d'Histoire d'Orgeval-sous sol de l'orangerie, Histoire d'Orgeval

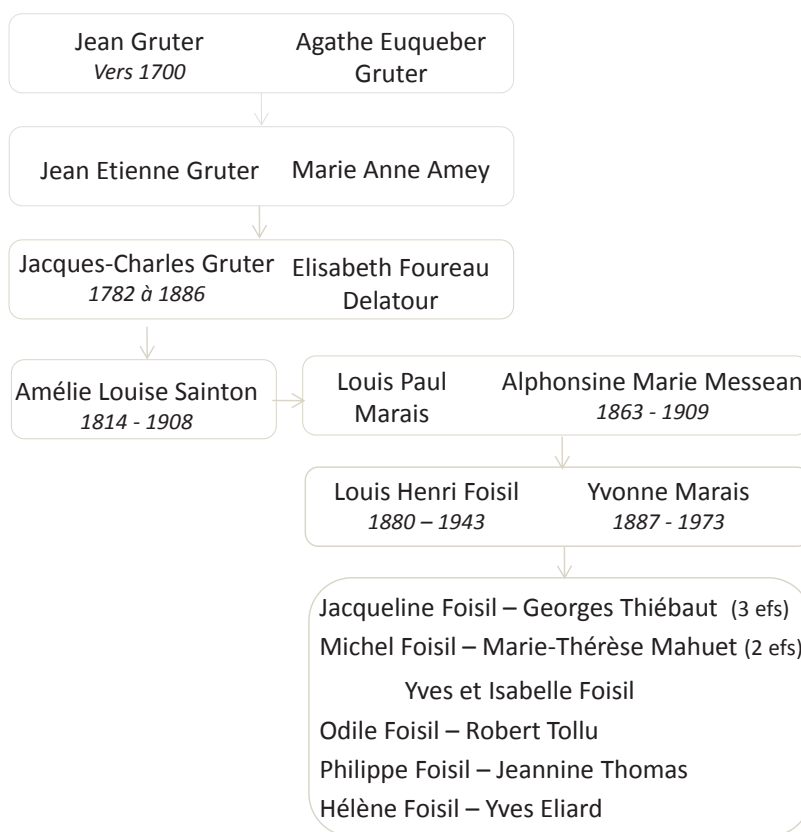


# 1. La famille Gruter: de Saint-Germain-en-laye à Orgeval

<sup>50</sup> <http://www.rouillac.com/daprint-FR-80-28991>

Intéressons-nous à la famille des concepteurs. C'est suite à l'exil du roi Jacques II d'Angleterre en 1689, que commence l'histoire de la famille Gruter en France<sup>50</sup>. En effet, Jean Gruter et Agathe Gruter, née Euqueber, d'origine écossaise et jacobite, faisaient partie de la cour des Stuart. Ils accompagnèrent leur souverain dans le château de Saint-Germain-en-Laye, accueilli par Louis XIV. Bien qu'elle fût exilée, cette famille aristocratique possédait une fortune importante, comme en témoigne les deux portraits ovales huile sur toile peinte par Nicolas de Largillierre, vers 1700. Leur petit fils, Jacques Charles Gruter né le 3 mai 1782 sera le père d'Amélie Louise Sainton. (Fig. 26)

Figure 26: Arbre généalogique de la famille Gruter



Si l'on ignore à quelle époque la Bruneterie fut acquise par cette famille ainsi que la date d'installation à Paris des Gruter, Nous avons connaissance d'un tableau représentant les bâtiments de la Bruneterie vers 1700 (Fig. 27). Il s'agirait du bâtiment qu'Amélie Louise Sainton aurait détruit pour pouvoir y construire le bâtiment actuel<sup>51</sup> (annexe 4). Mais à cette époque, le bâtiment appartenait-il déjà à la famille Gruter ? Nous savons qu'il y eut des acquisitions de terres dans les Yvelines au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont la Bruneterie à Orgeval faisait partie.

<sup>51</sup>FLOHIC Jean-Luc – *op cit* p.42



Figure 27: Le corps de ferme de la Bruneterie, daté vers 1700 par Histoire d'Orgeval



## 2. Jacques Charles Gruter: héritier de la Bruneterie avant 1818, et acquéreur du hameau du Colombet

La propriété se construit par étapes successives et peu connues. Nous avons la certitude, grâce aux archives des minutes de Paris, que Jacques Charles Gruter tient la Bruneterie de son père, Jean-Etienne-Charles Gruter. Nous n'avons pas trouvé son acte de succession. En revanche, nous avons trouvé celui de son épouse, mais qui ne contient aucune mention de la Bruneterie. Cet acte de succession date de 1818 et est principalement adressé à son fils. Donc, Jacques Charles reçut la Bruneterie pour héritage avant cette date. Mais nous savons également qu'il était notaire au 28 rue de Rivoli (étude CI) de 1814 à 1818.<sup>52</sup>

<sup>52</sup> Archives de Paris, Le botin de Paris, 1872

Après cette période, nous savons que Jacques Charles a commencé les acquisitions du hameau des Colombet à partir du 26 mai 1836 jusqu'au 21 février 1846 (Fig. 28)<sup>53</sup>. Cela signifie également que la partie qui concerne l'ancien potager était déjà possession des Gruter et associé à la Bruneterie. Or, au XVIIIe siècle, la Bruneterie était une propriété agricole (annexe 4).

<sup>53</sup> Archives départementales des Yvelines, Hypothèques de Versailles, Administration de l'enregistrement et des domaines, répertoire des formalités hypothécaires, Gruter

Figure 28: Liste des acquisitions progressives du hameau du Colombet par Jacques Charles Gruter entre 1836 et 1846, répertoire des hypothèques de Versailles, archives départementales des Yvelines, Gruter

REGISTRES de Formalité, N°		DATE des TRANSCRIPTIONS	INDIQUER s'il s'agit d'une acquisition ou d'une vente.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	VALEUR des IMMEUBLES.	TRANSCRIPTION de la saisie immobilière Enregistrement de l'original de la dénonciation au Saisi, et de la Notification de l'office aux créanciers inscrits.		OBSERVATIONS
de volume.	des articles.					Date des enregistrements.	Date des radiations.	
1	116	21 <sup>st</sup> 1836	Don	1/2 de la propriété de la Bruneterie	3178			
266	1337	4 <sup>st</sup> 1837	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	11000			
366	1740	1 <sup>st</sup> mai 1836	Donation	1/2 de la propriété de la Bruneterie	3000			
360	11208	17 <sup>st</sup> juin 1826	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	240			
429	25028	4 <sup>st</sup> 1828	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	860			
267	12416	26 <sup>st</sup> mai 1836	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	1056			
293	12508	13 <sup>st</sup> juillet 1836	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	902			
297	11326	25 <sup>st</sup> mai 1836	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	328			
303	12400	7 <sup>st</sup> 1836	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	261			
308	12801	7 <sup>st</sup> 1836	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	29			
312	13356	13 <sup>st</sup> 1837	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	800			
312	13385	13 <sup>st</sup> 1837	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	1462			
312	13386	13 <sup>st</sup> 1837	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	920			
316	13580	11 <sup>st</sup> mai 1838	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	535			
316	13416	2 <sup>st</sup> mai 1838	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	800			
318	14509	11 <sup>st</sup> 1838	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	1800			
319	14255	11 <sup>st</sup> 1839	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	2202			
319	14255	11 <sup>st</sup> 1839	acq <sup>te</sup>	1/2 de la propriété de la Bruneterie	2000			



<sup>54</sup> BUSSIERE, Roselyne, DUHAU, Isabelle, *Un belvédère en Yvelines Andrézy, Chanteloup-les-Vignes, Maurecourt, Ile-de-France*, Collection Images du patrimoine, édition L'inventaire, 2008.

Le terrain présentait de meilleures dispositions pour la culture (exposition sud), contrairement à la tendance de la région, telle que Chanteloup-les-Vignes, Andrézy et Maurecourt (toujours dans les Yvelines actuelles)<sup>54</sup>. Selon Jeannine Hubert, secrétaire de l'association histoire d'Orgeval, les fruits étaient vendus aux Halle de Paris, et le village était surtout réputé pour produire des cerises, des pommes et des poires. Il fallait donc une production quantitative et qualitative. Le domaine de la Bruneterie possédait une bonne exposition et des ressources nécessaires en eau. En effet, il y avait des sources en amont et le ru en aval.

Le Ru de Russe descendait le long du relief pour venir alimenter la zone du potager. Pour quelle raison Jacques Charles Gruter décida-t-il en 1836 d'agrandir ses possessions agricoles à Orgeval en acquérant le hameau entier? L'évolution des jardins observée depuis 1820 nous fait supposer une volonté chez lui d'augmenter sa productivité agricole en faisant l'acquisition de terres plus riches en eau.

### **3. La famille Sainton-Gruter de 1838-1872: la naissance d'un nouveau jardin à Orgeval**

Henri-Aimé Sainton a été en charge des affaires familiales (dont celle de sa femme) et les a fait fructifier. On peut penser que Jacques Charles Gruter a pris Henri-Aimé pour gendre en tant qu'associé et second fils pour pouvoir gérer ses finances. C'est pour cela qu'en 1866, date de décès du père, la succession de toutes les propriétés est revenue à Henri-Aimé Sainton. Cela est confirmé avec l'acte de succession du 18 avril 1872 d'Henri Aimé-Sainton aux archives de Paris. Le défunt lègue à sa femme tous les biens immobiliers ayant appartenu à sa famille.

<sup>55</sup> Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, Registre des recettes, Déclaration de mutation par décès concernant l'héritage d'Henri Aimé Sainton, Archives de Paris, 1872.

La famille Gruter-Sainton résidait principalement à Paris et tenait sa fortune de l'exploitation de diverses terres à proximité de la ville. Leur propriété à Saint-Germain-en-Laye, qui les avait accueillis en France, tombait en ruine, et ils s'en détournèrent progressivement<sup>55</sup>. A Paris, la bourgeoisie commence à rivaliser avec la noblesse de l'Ancien Régime dans le rachat et la construction de châteaux et de grands parcs. Les campagnes deviennent des domaines de prédilection et des lieux de villégiature, propices aux chasses, aux réceptions mondaines. Ces nouveaux propriétaires font souvent appel pour la création de leur parc aux hommes chargés des chantiers de l'État.

Ainsi, la composition des jardins paysagers se perfectionne jusqu'en 1890. Les habitudes de l'époque voulaient que les nouveaux propriétaires d'un domaine préféreraient raser le vieux château pour en reconstruire un neuf et y aménager un parc. Ce fut le cas de Madame Sainton, bien que le domaine de la Bruneterie soit déjà dans sa famille depuis la Révolution.

Les transformations agricoles vont généralement de pair avec celles du parc : simplification et économie des moyens d'entretien, assimilation et généralisation du goût pour les paysagers.

On constate une mise en scène plus naturelle de la propriété au travers d'éléments végétaux irréguliers tels que les bouquets, les clumps ou les sujets isolés. On souhaite une harmonisation du jardin dit paysager avec le domaine agricole. Cela reflète grandement l'action de Madame Sainton jusqu'en 1904. Ce domaine agricole entourant la propriété étant déjà acquis antérieurement. Nous allons voir plus en précision, comment le domaine de la Bruneterie évolua.

## 1. Edouard André créateur de jardins en Europe

<sup>56</sup> ANDRÉ Florence et Stéphanie de COURTOIS (dir.), *Édouard André (1840-1911), Un paysagiste botaniste sur les chemins du monde*, Besançon, l'Imprimeur, 2001, p.50

Horticulteur, botaniste, journaliste et paysagiste, Edouard André a commencé sa formation à Angers, puis au Museum à Paris pour dans les domaines de l'horticulture et de la botanique<sup>56</sup>. Il est embauché par Alphand et Barillet-Deschamps en 1860 et rejoint l'équipe qui transforme la capitale. Son style s'est élaboré avec ses expériences au long de sa carrière. Après avoir quitté son service à Paris en 1868, il se met à son compte.

Dans un premier temps, son style reste influencé par la période d'Hausmann et Alphand. Homme de savoirs et en perpétuel recherche, il est au cœur de la réflexion scientifique de son temps. Ainsi, son style n'est pas resté figé à celui du renouveau de Paris, a été nourri de ses expériences dans de nombreux parcs en Europe. Sefton Park, en 1867, engendrera un tournant dans sa carrière.

<sup>57</sup> ANDRÉ Florence et Stéphanie de COURTOIS (dir.), *op cit* p52

On peut avec Albert Maumené, diviser son oeuvre en plusieurs phases. Le début, il reste influencé par le jardin paysager tel que l'exécutaient Varé, les frères Bülher et Barillet-Deschamps. Puis il s'en affranchit grâce à ses premières commandes importantes et à une étude personnelle sur les anciens jardins. Vers la seconde moitié de sa carrière, il évolue alors « avec moins de formalisme, en l'adaptant [le jardin] plus directement au milieu, en même temps qu'il évolue vers ce qui sera le jardin mixte ou composite, dont on peut le considérer comme l'un des fondateurs»<sup>57</sup>

Les années 1875 et 1876 marquent un arrêt dans sa carrière puisqu'il se consacre à l'exploration des territoires de la nouvelle Grenade, de l'Equateur et du Pérou, dans le but de faire de nouvelles découvertes scientifiques, botaniques et horticoles, ainsi que de trouver de nouvelles collections pour l'histoire naturelle.

En 1892, il s'associe avec son fils René-Édouard André développe son activité de concepteur dans toute l'Europe. Entre 1892-1905, il est professeur d'architecture des jardins et des serres à l'École nationale d'horticulture de Versailles. Paysagiste phare du XIX<sup>e</sup> siècle, Edouard André connu une carrière tant nationale qu'internationale renforcée par la publication de son *Traité* en 1879. Le paysagiste est demandé de toute part : Pays-Bas, Lituanie, Angleterre, Bulgarie, Uruguay, Luxembourg (...). En tout, il réalisa 500 parcs et jardins (annexe 5). Il cesse son activité suite à une attaque cardiaque en octobre 1905. Il meurt le 25 octobre 1911 à La-Croix-en-Touraine dans le département d'Indre-et-Loire.

**Les Buttes-Chaumont** représentent la « démocratisation du luxe » par excellence. Ancien gibet de Montfaucon, le terrain a été le lieu d'extraction minière puis de décharge publique. Dans le cadre des politiques d'embellissement de la ville, Napoléon III décide de transformer les Buttes-Chaumont en parc et en charge l'ingénieur Jean-Charles Alphand. Celui-ci s'entoure de l'architecte Gabriel Davioud, de l'ingénieur Eugène Belgrand et du jardinier Jean-Pierre Barillet-Deschamps. L'État achète le terrain en 1863, les travaux sont entrepris en 1864. Ce chantier fut important pour Edouard André puisqu'il lui permit de se former au métier de paysagiste. En effet, sous la direction du jardinier Barillet-Deschamps, il conçut les plantations affinant ses techniques de compositions paysagères et y menant de nombreux essais de plantations. C'est un parc qui comportait un parcours non défini, mais où le promeneur ne devait pas se perdre. Cela n'empêche pas le fait que c'était un lieu conçu pour offrir au visiteur un effet de dépaysement total. Outre l'effet de la nature, les Buttes avaient une autre particularité identique à celle du parc Montsouris : la présence du chemin de fer. En effet, le progrès technique faisait à la fois partie de la nature dans sa nouvelle conception, mais c'était aussi un élément de valorisation de l'image nationale. Sur un terrain infertile et non-constructible en 1860, le parc va alors devenir la vitrine du savoir-faire parisien, l'endroit où on expose le savoir-faire paysager et la maîtrise de la nature factice : maîtrise de l'eau, les différentes techniques pour construire les ponts, les poutres de fabrication de la rocaille... Ce parc aux lignes sinueuses et irrégulières (Fig. 33) est une interprétation du jardin paysager. Il y a la volonté de recréer des ambiances empreinte de nature sauvage en mettant en exergue arbres, buttes et lacs. Ce parc va être inauguré en 1867, en même temps que l'Exposition universelle. Ce parc fait partie de la frénésie de créations qui participèrent au radical agrandissement de Paris sous Napoléon III. Il est l'un des exemples qui montre comment, un parc créé un pôle attractif qui attire des investisseurs. L'attractivité du parc fait augmenter le prix du foncier. Des parcelles de lotissement en périphérie vont être construites, qui financent le chantier des Buttes. L'aménagement des scènes et ces plantations par Edouard André créent les effets recherchés par les promeneurs avides d'émotions et de sensations visuelles. Ces choix ont permis d'allier la commodité du parcours au charme d'une nature domestiquée. Il joue avec le relief des Buttes en l'accentuant pour des scènes d'ampleur ou avec des végétaux. Ce parc représentera pour Edouard André une expérience fondatrice. -

La notion de jardin privé au XIX<sup>e</sup> siècle est définie dans le *Traité* d'Edouard André en 1879: « Le jardin est un terrain enclos, consacré à la culture manuelle des végétaux d'utilité ou d'agrément, et destiné à la promenade et au plaisir des yeux. Il se distingue du parc par plusieurs caractères dont le principal est l'étendue plus restreinte. On peut dire que ses dimensions varient entre le jardin paysager de dix hectares et la fenêtre-jardin »<sup>58</sup>. Cette définition reflète la Bruneterie. En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agissait d'un jardin clos de murs en pierre, avec deux portails. Son utilité était à la fois d'agrément, avec des allées sinueuses pour la promenade, mais aussi vivrier avec son potager. Amélie-Louise Sainton reprend le domaine de la Bruneterie en 1872<sup>59</sup> (annexe 6). Nous ne connaissons pas les dates relatives au jardin. En mettant en parallèle la vie d'Edouard André, nous pouvons estimer la période de création du jardin de la Bruneterie entre 1873 et 1879.

<sup>58</sup> ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins. Traité général de la composition des parcs et jardins*, ouvrage accompagné de 11 planches en chromolithographie et de 520 fig. dans le texte, Paris, G. Masson, 1879, 888 p. Réédition Marseille, Jeanne Lafitte, 1983. p 189

<sup>59</sup> Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, *Registre des recettes, Déclaration de mutation par décès concernant l'héritage d'Henri Aimé Sainton*, Archives de Paris, 1872.

## 2. Le jardin selon les traités du XIX<sup>e</sup>: la Bruneterie reflet de son temps

En 1819, à partir de Gabriel Thouin, les caractéristiques du genre paysager s'affirment. Les pelouses, beaucoup plus vastes, sont cadrées par des massifs et des groupes d'arbres. Les perspectives dirigent le regard et lui permettent de s'échapper au-delà des limites du parc. Les points de vue intérieurs et extérieurs se multiplient, depuis la maison ou depuis le chemin de ceinture qui est une grande nouveauté à la fin du XIXe.

<sup>60</sup> La nature naturante ou la nature naturée signifie « produire des effets naturels ».

<sup>61</sup> ERNOUF Alfred-Auguste, *L'Art des jardins : parcs, jardins, promenades : étude historique, principes de la composition des jardins, plantations : décoration pittoresque et artistique des parcs et jardins publics* : traité pratique et didactique par le Baron Ernouf ; avec le concours de A. Alphand, Paris, J. Rothschild, 1868.

Les fabriques, toujours présentes, perdent leurs références littéraires ou philosophiques. Elles deviennent des constructions plus légères et moins coûteuses. La *natura naturans*<sup>60</sup> a pour but de montrer une certaine unité entre Dieu et le monde en s'inspirant de la nature (sans pour autant l'imiter). C'est un art subtil qui n'hésite pas à user de moyens artificiels et techniques pour donner l'effet d'une nature au naturel. L'«Ars est celare artem » signifie « l'art est de cacher l'art ». Chaque projet produit par la main du concepteur, s'efforce d'user d'artifice de façon à ce qu'ils soient dissimulés. C'est aussi un effet pittoresque qui peut se présenter sous la forme d'objet ou de scène à la fois agréable et étrange, et d'un grand effet en peinture<sup>61</sup>. Un jardin paysager, tout en restant en harmonie avec les lois de la nature, doit indiquer qu'il est une œuvre d'art et qu'il exige comme tel, l'unité de conception. Et tout comme dans la nature sauvage, l'imprévu, l'étrange, l'animation et l'attractivité sont d'importance. Les étangs ou un cours d'eau à découvrir, les scènes diversifiées, la sauvagerie variée, mais de façon modérée, qui porte des angles et des contrastes sont autant d'éléments employés pour créer la surprise. De plus, un nouveau sentiment du jardin, de la nature et du paysage, se développe grâce, entre autre, à la littérature d'Aglaé Adenson, George Sand et Eugénie de Guérin.

## 3. De 1881 à 1930, un mode de vie raffiné

<sup>62</sup> CUEILLE Sophie, Virgile, Plin, Jean-Jacques Rousseau ... *L'imaginaire de la villégiature des trente premières années du XIXe siècle en Ile-de-France*, in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières. Annales du Centre Ledoux, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005, p 155*

La campagne évoque l'enfance et les souvenirs associés. Les écrits allant de Plin à Rousseau, c'est-à-dire depuis l'antiquité à l'époque des Lumières, nous dévoilent l'imaginaire d'une villégiature au XIX<sup>e</sup> siècle qui prend pour références les écrits anciens, comme une volonté de retour aux sources. Ainsi, nous pouvons lire dans des écrits de Plin le jeune : « Il y règne le calme le plus profond, le plus complet, celui où l'on oublie tous soucis. Nul besoin de prendre la toge, personne d'important dans le voisinage, rien que la paix et le repos [...]. C'est là que je me porte le mieux intellectuellement et physiquement. »<sup>62</sup>.

Progressivement, la primauté est donnée à la maison avec une production agricole et potagère à ses côtés pour bénéficier des bienfaits de la nature et de la terre dans leur totalité. C'est exactement le changement que nous observons pour la Bruneterie.



En effet, le XVIII<sup>e</sup> siècle présentait un domaine de cinq hectares avec une grande ferme et un verger. À partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine s'est agrandi grâce à l'acquisition du hameau de Colombet. Le verger est reconstruit dans un terrain adjacent, et le jardin créé.

La palette végétale de la Bruneterie comptabilise, 14 espèces arbres et 8 types d'arbustes mais cela ne reflète pas la richesse des forêts environnantes. Même si la plupart des espèces sont considérés comme endémiques actuellement, leur image était tout autre lors de la période d'Edouard André. En effet, le XIX<sup>e</sup> siècle est la période d'acclimatation et de démonstration des espèces exotiques. Les promeneurs aimaient à se promener parmi ces arbres à valeur esthétique. On plante donc des espèces attrayante aux feuillages colorés, des troncs torturés, des fleurs odorantes. On agrmente les pelouses et prairies, les pièces d'eau, étang ou les ruines de ces plantations. C'est un effet artistique et naturel qui est recherché avant tout. On trouve donc dans ces jardins une association d'espèces ornementales de toutes strates avec des formes et couleurs variées représentant les scènes naturelles de la campagne ou forêt. Les paysagistes utilisent l'arbre comme un matériau évolutif au fil des saisons et joue avec les espèces. On remarque l'utilisation grandissante de feuillus ponctués de résineux<sup>63</sup>. L'accent est mis sur la diversité des feuillages.

<sup>63</sup> LEVEQUE Isabelle, PINON Dominique et GRIFFON Michel, *Le jardin d'agronomie tropicale. De l'agriculture coloniale au développement durable*, Arles/Paris, Actes Sud/CIRAD, 2005 n°1, printemps 2004.p. 17-41.

La finalité était de créer des massifs harmonieux semblant sortir tout droit de la nature. Car «renouer avec la nature, c'est réinvestir le jardin dans sa fonction la plus impérieuse, où prennent part la poésie comme la métaphysique.»<sup>64</sup> Louis-Michel Nourry<sup>65</sup> explique la dimension pittoresque que recherchait le public dans le paysage. Les jardins sont structurés par la végétation et donne l'image d'un tableau. L'utilisation d'une palette végétale densifiée et exotique permet le dynamisme et le plaisir de la promenade. La fonction architecturale des arbres est importante pour trois raisons : le volume découpe l'espace, dirige la vue et arrête le regard sur les éléments visuels de la composition. Chez les frères Bühler (Denis 1811-1890, Eugène 1822-1907), le rideau végétal qui accompagne l'allée de ceinture accentue le caractère intimiste et clôt de la propriété.

<sup>64</sup> BRUNON Hervé, *Le Jardin, notre double : Sagesse et déraison*, Editions Autrement, Paris, 2003, 295p.

<sup>65</sup> NOURRY Louis-Michel – *op cit* p.39

#### **4. De 1881 à 1930: un domaine qui surplombe le paysage**

À première vue, le domaine de cinq hectares de la Bruneterie paraît modeste dans ses agencements et dans sa taille. Concernant le parc en lui-même, les cartes postales nous donnent un aperçu sur son aspect et son entretien. Elles montrent une partie de la végétation disparue de nos jours. (Fig. 29) Le jardin était structuré, soigné. Les abords de bâtiment étaient particulièrement raffinés et mis en valeur.

La promenade débutait avec les bâtiments, mis en valeur par une palette végétale à dominante horticole avec notamment des espèces à fleurs. En s'éloignant, la palette végétale évoluait et tendait vers quelques choses de plus naturel et sobre avec des arbres et arbustes dont le feuillage était mis en valeur. Derrière l'aspect naturel, les dispositifs de plantations contribuaient à structurer le jardin.



Figure 29:  
Disparition des plantations des abords  
de la Bruneterie et obstruction de la  
vue sur le clocher

L'analyse du corpus de cartes postales permet d'entrevoir l'imbrication de la conception entre le bâtiment et le parc (Fig. 30). Nous remarquons que les points de vue des photographies sont centrés soit sur le bâtiment, soit sur le panorama orgevalais. Le parc, tout comme la campagne, avait alors la fonction de décor. C'était l'écrin des bâtiments qui servait à poser un cadre. La maison représentait le propriétaire. Ainsi, sur plusieurs cartes postales, nous pouvons apercevoir les habitants de la maison. Ces derniers étaient pris en photographie, soit en train de se divertir dans le jardin, soit à poser près du bâtiment central. L'absence de vue sur le parc montre l'intérêt supérieur porté à l'architecture.

La demeure, on s'en souvient, surplombe le panorama vers Orgeval. Cette relation dominant/dominé ne montrait pas seulement l'image de réussite des propriétaires (Fig. 30). Les habitants étaient souvent fiers des grandes propriétés de leur village, qui participaient à la valorisation du lieu. Cette relation s'illustre aussi au niveau du paysage. La Bruneterie étant en position de belvédère, avec un regard sur la ville. Il s'agissait, à l'époque, d'admirer la campagne dans son ensemble, tout en gardant une place dominante sur la nature et ses habitants, et en maintenant un contact visuel sur la culture des terres. La vue la plus raffinée était cadrée sur la flèche du clocher.



Figure 30: Corpus de cartes postales - VIALLES Jean-Bernard (reproduction) 1904-1920, carte postale, 10,5x14,8 cm, local d'Histoire d'Orgeval-sous sol de l'orangerie, Histoire d'Orgeval

Cela indique un attrait pour cet élément particulièrement marqueur du paysage. D'ailleurs, la plupart des cartes postales orientées vers le village ne manquent pas d'y faire paraître à la fois le clocher et le paysage au loin (Fig. 32).

L'acquisition du hameau de Colombet par Jacques Charles Gruter avait deux avantages. Le premier était économique, avec la proximité des terres agricoles et le second, esthétique, avec l'assurance d'avoir une vue sur les cultures et le village. Toujours d'après les cartes postales, nous apercevons le potager-verger des Gruter. Cette partie, bien qu'elle soit séparée par la rue de Colombet, était un élément indispensable du jardin et du principe de villégiature. Cet espace consacré à la production de denrées comestibles nous montre l'intérêt que l'on avait pour les produits de la campagne dans la villégiature (Fig. 33).

Nous pouvons distinguer deux types de vue qui sont en relation avec la Bruneterie : celles qui convergent sur le bâtiment, que ce soit depuis l'intérieur ou l'extérieur du domaine, et les vues qui convergent en direction du village en contrebas. Même si ces photographies datent de la première moitié du XXe siècle pour la plupart, elles témoignent d'une époque. La Bruneterie ayant peu évolué entre 1881 et cette période, on peut penser que cette manière de percevoir les domaines de villégiature était la même au fil des années.



Figure 31: Domination de la Bruneterie sur le village, carte postale  
source: Histoire d'Orgeval

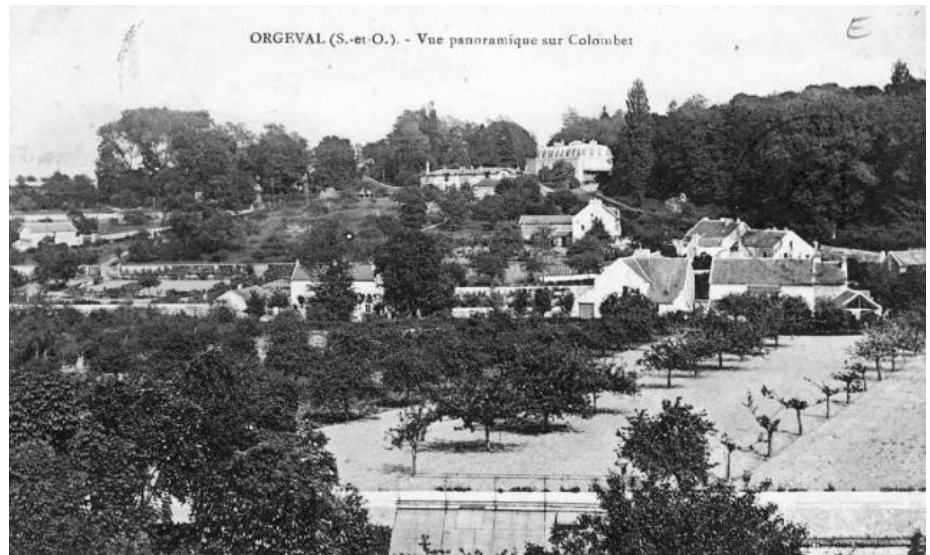


Figure 32: Le clocher au centre des vues, photos prises depuis le château et le potager de la Bruneterie - source: Histoire d'Orgeval





Aujourd'hui encore la villégiature n'a que peu changé par rapport au XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle. Nous gardons cette image d'une campagne verdoyante et ressourçante. À partir de 1991, la Bruneterie est rachetée par la commune et le parc devient public. Le parc évolue spontanément en fonction des besoins urbains, parfois au détriment d'un patrimoine oublié. Comment faire coexister le patrimoine architectural et paysager de la Bruneterie avec les besoins et les évolutions urbaines d'Orgeval ?

Figure 33: Corpus de cartes postales - VIALLES Jean-Bernard (reproduction) 1904-1920, carte postale, 10,5x14,8 cm, local d'Histoire d'Orgeval-sous-sol de l'orangerie, Histoire d'Orgeval



Au regard de l'histoire et des évolutions de la Bruneterie, nous pouvons nous questionner sur ce qu'il y a encore de perceptible de ce mode de vie du XIX<sup>e</sup> siècle au sein de ce domaine. Entre les bâtiments et le parc, la notion de patrimoine n'a pas la même valeur aux yeux du public. Le patrimoine bâti est facilement identifiable, alors que le patrimoine paysager est d'une nature évolutive et approximative. L'état actuel de la Bruneterie permet de relever la présence d'un modelé, de perspectives, de rocailles et d'un bassin. Ils sont les traces visibles d'une intervention d'Edouard André. Cependant l'évolution naturelle du parc sans conscience de ces éléments patrimoniaux permet-elle encore une lisibilité de la composition suffisante pour parler de jardin historique<sup>66</sup> ? Il s'agit donc d'identifier le patrimoine paysager visible et d'en saisir les enjeux urbains afin d'anticiper son évolution.

<sup>66</sup> « Une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. » définition de jardin historique extraite de la Charte de Florence 1981



## II. UN PATRIMOINE AU COEUR DES ENJEUX URBAINS

---

La Bruneterie, créée au XIX<sup>e</sup> siècle, relève de l'art paysager qui amène à composer avec un matériau vivant, changeant, évolutif.

Une composition raffinée comme la création d'Edouard André à la Bruneterie formait un ensemble cohérent et harmonieux qui réserve par la diversité des scènes de plaisir et variété à ses promeneurs. L'attention portée aux cheminements et à la découverte progressive du parc amène le promeneur à modifier son allure. Si l'équilibre entre les espaces couverts et découverts entraîne une riche dynamique de promenade rendant attentif le promeneur, ces espaces sont profilés et toujours menacés de perdre leur caractère. Même si les bâtiments restent figés, le parc évolue spontanément et sa structure peut disparaître faute de soins attentifs.

La Bruneterie est un héritage du style paysager avec sa composition raffinée et un caractère unique. Ainsi, il faut prendre en compte divers éléments afin d'en faire un parc contemporain dont l'appropriation par les habitants sera aisée. C'est un lieu de mémoire, un lieu identitaire dans lequel il est désormais nécessaire de se projeter dans l'avenir.

Il s'agit dans ce chapitre d'identifier le parc comme un lieu privé de villégiature et dans sa nouvelle destinée de parc urbain public. Il étudie l'évolution du parc depuis son ouverture au public et montre les menaces pesant sur le patrimoine, pour mettre en évidence les qualités et l'importance de la Bruneterie afin d'assurer une transition vers un parc public, entre protections du patrimoine et connaissances des enjeux/usages/besoins contemporains. In fine, il s'agit de redonner richesse, harmonie, logique, fluidité et continuité au parcours en renforçant l'identité XIX<sup>e</sup> en accord avec les enjeux contemporains XXI<sup>e</sup>.

La Bruneterie offre un exemple en matière de parc privé avec un jardin conçu par un grand paysagiste du XIX<sup>e</sup>, un écrin de verdure dans lequel se concentrait tout l'art délicat des compositions du XIX<sup>e</sup> représentant l'immense passion qui a animé la France pour les parcs paysagers. Quels sont, aujourd'hui, les vestiges du XIX<sup>e</sup> ? Quelles sont l'identité et l'ossature du parc de la Bruneterie ?

### 1. Edouard André et l'avènement du style paysager

#### a. La Bruneterie, un site à découvrir

En arrivant par l'entrée rue du Colombet, nous ne percevons pas le jardin, nous sommes accueillis par le château et son perron. Les communs de part et d'autre viennent souligner la cour en U. C'est le commencement de la promenade.

Devant le château, nous découvrons l'étendue et la diversité que nous offre l'espace. D'Est en Ouest, encerclé par une lisière irrégulière forestière, une clairière est ponctuée par un imposant Cèdre du Liban. Deux parcours se présentent à nous: poursuivre notre chemin vers le bois, ou continuer notre itinéraire sur ce chemin à découvert bordant la pelouse modelée.

Dans un premier temps, notre avancée nous dévoile un tout autre univers, composé d'eau et de rocaille. Cette clairière en contrebas, romantique et pittoresque dans la forêt se situe dans ce que l'on définira comme la scène alpine. Le relief et la rocaille en sont les caractéristiques principales. Après avoir contourné le bassin, nous empruntons le petit pont. A proximité du bras d'eau, le bruit d'un ruissellement, nous continuons l'ascension (Fig. 34.1).

Figure 34.1 : De gauche à droite, l'entrée principale, la clairière centrale, et le bassin



De retour sur nos pas, nous poursuivons la promenade qui nous ramène sur le chemin principal jusqu'au plateau Saint Marc. Ce chemin, assez rectiligne, est à l'ombre et en milieu boisé. Une fois en haut, nous avons la possibilité de sortir du parc mais le chemin se prolonge et nous bifurquons sur la gauche pour poursuivre notre trajet. Nous longeons un alignement de Marronniers et de Tilleuls. Les plus imposants se dressent presque en face du château.



Au fur et à mesure de notre marche, le chemin se rétrécit ou s'agrandit, passe à l'ombre ou au soleil. On entreperçoit la demeure entre les troncs d'arbres.

A la fin de cette allée, nous arrivons sur une perspective centrale. On y voit le château et en toile de fond Orgeval. Mais nous n'apercevons pas l'autre moitié du parc déjà parcouru. Le bâtiment et un alignement d'arbres font obstacle. Nous pouvons choisir entre sortir par la seconde entrée, portail encadré de deux pilastres, ou continuer notre descente vers l'orangerie. Se dévoilent à ce moment-là, les deux bâtiments de la Bruneterie : le bâtiment central et l'orangerie accordées par leur langage architectural. Quelques arbres et arbustes dont un Yucca isolé ponctuent le parcours. Au-delà de l'orangerie de retour vers le château, nous traversons un massif qui fait écho aux ambiances de sous-bois déjà traversées jusqu'ici. Cependant l'endroit est peu commun, d'un côté nous percevons la vaste clairière du parc entre les arbustes, tandis que de l'autre côté notre regard s'évade sur le village et les toits de la ville.

En sortant de ce couvert, nous nous rapprochons du bâtiment principal proche de l'entrée. Mais avant de partir, nous grimpons les marches du perron pour apercevoir le paysage d'Orgeval depuis les vues belvédères de la Bruneterie (Fig. 34.2).

Figure 34.2 : De gauche à droite, Lisière du parc, perspective intérieure centrale, et point de vue belvédère



#### b. Les techniques du style paysager

À l'intérieur de la Bruneterie, le relief du terrain influence la forme et la direction des allées, ainsi que les cours d'eau. Le courant dirigé avec intelligence peut alors alimenter une pièce d'eau bien dessinée et quelques plantes, hautes ou basses, pourront faire paraître la pièce d'eau plus grande. La surface du terrain est travaillée alternativement convexe, concave et plane. La combinaison de ces trois formes renferme tous les vallonnements. Sa beauté dépend des proportions et de l'harmonie de leur mélange. La clairière dégage le lointain avec l'horizon, mais elle fait aussi arriver la lumière et le soleil dans les allées d'un bois et dans certaines parties qui seraient trop sombres sans elle. La perspective donne la lumière sur les principales scènes et objets du paysage. Les perspectives doivent converger de l'habitation vers le jardin à travers les fenêtres, mais aussi du jardin vers l'habitation. Car le jardin est certes une œuvre à part entière faite pour être admirée, mais son harmonie n'est pleinement complète qu'en relation avec le bâtiment central.

La fonction du jardin est donc également de mettre en valeur le bâtiment en donnant l'impression qu'il trône parmi la végétation. Pour créer ces perspectives le paysagiste peut boiser des terrains dénudés ou modifier les limites, parfois en ajoutant des parcelles par rachat, comme à la Bruneterie. Selon le traité d'Edouard André, les terrasses permettent d'embrasser l'intérieur du jardin et les vues extérieures. A la Bruneterie, la terrasse est celle sur laquelle se trouve le château, produisant une vue sur deux échelles de paysage : celui du haut et celui du bas. L'orangerie, orientée Sud-Ouest, se trouve également sur une terrasse offrant un espace destiné à l'exposition des plantes pendant la belle saison. Les allées sont un élément important mais elles doivent s'effacer de la perspective par un bombement du gazon. Leurs formes doivent présenter un mouvement continu, sans brisures ni retours multiples et elles doivent être orientées au soleil. Dans les jardins privés, elles sont plutôt étroites, car prévues pour peu de monde. Elles doivent conduire à un but déterminé comme les scènes recherchées par le promeneur. Elles permettent également d'apercevoir le même objet sous divers aspects. L'allée de ceinture, qui est une nouveauté pour le jardin au XIX<sup>e</sup> siècle, est la base du tracé. Celle-ci dessert tous les bords extrêmes et relie toutes les allées intérieures de la propriété. D'autres allées sont nommées également, comme l'allée de promenade, l'allée secondaire et les petites allées ou passe-pieds.

L'une des caractéristiques les plus charmantes du jardin paysager est cette alliance du système hydraulique avec l'emploi d'ouvrages en rocaille. Pour reprendre les analyses du théoricien Ernouf, la grande surface des eaux, lumineuse et tranquille, invite au recueillement et les vallonnements forment des variations de teintes qui produisent des transitions entre parties sombres et parties éclairées. Cette alliance se veut être une expression fidèle de la nature puisque son inspiration vient du sublime de la nature elle-même, et plus particulièrement des paysages impressionnants de montagnes. Selon les traités du XIX<sup>e</sup> siècle, l'importance des grottes et rochers artificiels doit être proportionnelle à celle du jardin.

L'eau est l'élément le plus indispensable d'un jardin. Pour des raisons utilitaires et symboliques, elle a un effet rassurant pour le promeneur. Son charme résulte de l'importance de la pièce d'eau, de ses bruits et de ses mouvements. La recherche de la sensation auprès du promeneur est travaillée. Plus généralement, l'eau donne des effets de couleur et de situation, procurant une interaction directe avec le grand paysage. Les eaux n'ont cependant de la grâce que lorsqu'elles se rencontrent là où la pente du terrain a dû naturellement les conduire<sup>64</sup>. Les eaux courantes, les ruisseaux, se forment en cascades et ne semblent pas remplir une dépression naturelle du terrain.

<sup>64</sup>ERNOUF Alfred-Auguste- *op cit* p53

Les tracés des ruisseaux seront empruntés à ceux de la nature, c'est-à-dire peu apparents. L'eau sortira de la base d'un rocher. La disposition au niveau des rochers doit sembler le plus proche de son état naturel. La meulière (pierre utilisée pour l'ornement de la Bruneterie) est une roche siliceuse, de couleurs variées, enclavée dans des argiles, très recherchée pour son pittoresque et sa solidité. Selon la description et l'emploi des rochers dans les traités du XIX<sup>e</sup> siècle, les masses de rochers ne sont en général jamais isolées. Elles sont accompagnées de blocs détachés pour permettre une transition annonciatrice. Pour créer une harmonie, l'idée est de «placer l'ouverture de la grotte à l'extrémité d'une pièce d'eau et de l'entourer d'épaisses plantations, ce qui crée un effet visuel qui en double l'importance par le contraste de sa noire excavation avec le reflet de la lumière. Une imitation de stalactites et d'ornements renforce l'effet original et naturel, et les rochers en meulière prendront des formes fouillées et tourmentées»<sup>64</sup>.

<sup>64</sup>ERNOUF Alfred-Auguste- *op cit* p53

Toujours pour un effet plus naturel, il ne faut pas que ces pierres paraissent nues dans la scène. Elles doivent porter des plantes Alpines telles que la fougère, mais aussi quelques arbustes et plantes d'un aspect pittoresque et sauvage qui trouveront leur place dans les interstices des rochers. Pour le rocher-belvédère de la Bruneterie, il s'agit d'un cas spécial où le rocher n'est pas calé. En effet, il s'agit d'un élément un peu à part dans les compositions de rocailles. Il y a un traitement particulier à faire pour une rocaille isolée du reste du décor telle que celle-ci est présentée. En effet, cet élément qui compose la partie alpine du jardin de la Bruneterie est principalement inspiré des paysages de montagne et un élément rocailleux isolé ne l'est jamais vraiment dans la nature. Il y a toujours une transition avec d'autres éléments de rocailles plus petits que la masse principale.

Il s'agit donc de faire de même dans le jardin afin que sa présence dans le paysage reste d'aspect naturel. Il semble alors avoir été dégagé par des déblais et sa position semble naturelle et explicable<sup>65</sup>. Quant au pont, il doit être simple et solide, peint en blanc ou couleur du bois. Une subtilité que nous pouvons encore voir aujourd'hui dans le parc de la Bruneterie par le travail très discret du modelé de terrain.

<sup>65</sup>ANDRE Edouard- *op cit* p53

## 2. D'un parc composite à une uniformisation

### a. Une composition aux multiples entités paysagères

Dans un premier temps, nous allons nous pencher sur le plan d'Edouard André et mesurer combien il peut représenter un état de référence. Cela permettra une compréhension plus aisée de l'évolution du lieu et amènera vers les problématiques de conservation du site. L'analyse de la correspondance entre le terrain et les archives est nécessaire et ce n'est que par la pratique du site que la lecture du parc peut vraiment s'envisager.

### La Bruneterie du temps d'Edouard André

<sup>66</sup>ANDRE Edouard- *op cit* p53

Malgré de nombreuses recherches archivistiques aucun document nouveau qui permette d'affirmer une signature n'a vu le jour. A ce jour, le parc est donc dit avoir été dessiné par le paysagiste Edouard André (1840-1911). L'unique trace de l'intervention est le plan extrait de son traité de 1879 (Fig. 34.3)<sup>66</sup>. Cependant ce document fait office de support pour expliquer les éléments principaux de la composition paysagère, il n'est pas à considérer comme la fidèle reproduction de ce qui a été réalisé. Le fait qu'il soit utilisé dans son livre, révèle la dimension plutôt illustrative que technique de ce plan. En effet, nous considérons qu'il est à prendre avec recul et à vérifier sur le terrain.

Edouard André semble aussi prendre une distance critique avec cette composition, comme s'il n'avait pas pu y mener à bien ce qu'il voulait. Ainsi, nous relevons plusieurs décalages entre la composition actuelle de la Bruneterie et le plan réalisé par Edouard André.

Pour la première différence observée entre le plan et le terrain, dans la zone de la pièce d'eau (Fig. 34), On constate l'absence du second bassin, le plus grand, pourtant représenté sur ce document. Cependant, la création de cet élément aurait été justifiée par la présence de la zone humide. Sa réalisation ajoutée à un système de drainage, aurait pu rectifier ce problème.

- Le bassin réalisé est plus grand que celui du plan dessiné.
- Le bras d'acheminement de l'eau n'est pas identique. A l'origine, celui projeté devait relier la source avec les deux bassins.
- Il manque le signalement de l'élément rocaille. Or celui-ci se situe à l'emplacement du réseau hydraulique souhaité. Si son existence ne laisse pas deviner tout l'aménagement imaginé par Edouard André, il permet de comprendre le potentiel du site. En effet, cette rocaille abrite une source dans une cavité rocheuse à son pied. Il pourrait s'agir d'un simple oubli de relevé.

La zone humide est un des espaces les plus intrigants du fait de ces nombreuses incohérences et de ces hypothèses qui en découlent. On peut se demander quelles ont été les raisons de l'absence de ce second bassin, et ce qui aurait pu pousser Madame Sainton à ne pas réaliser le second bassin, ou du moins à aménager partiellement cet ensemble hydraulique.

- La première hypothèse est celle de la création du bassin suivi d'un abandon. Cela expliquerait l'humidité de la zone initialement contenu par cette deuxième pièce d'eau.
- La seconde est qu'il n'y a jamais eu de deuxième bassin, peut-être pour des raisons financières. L'altération du système de vidange du bassin supérieur, ayant entraîné l'immersion de la zone.



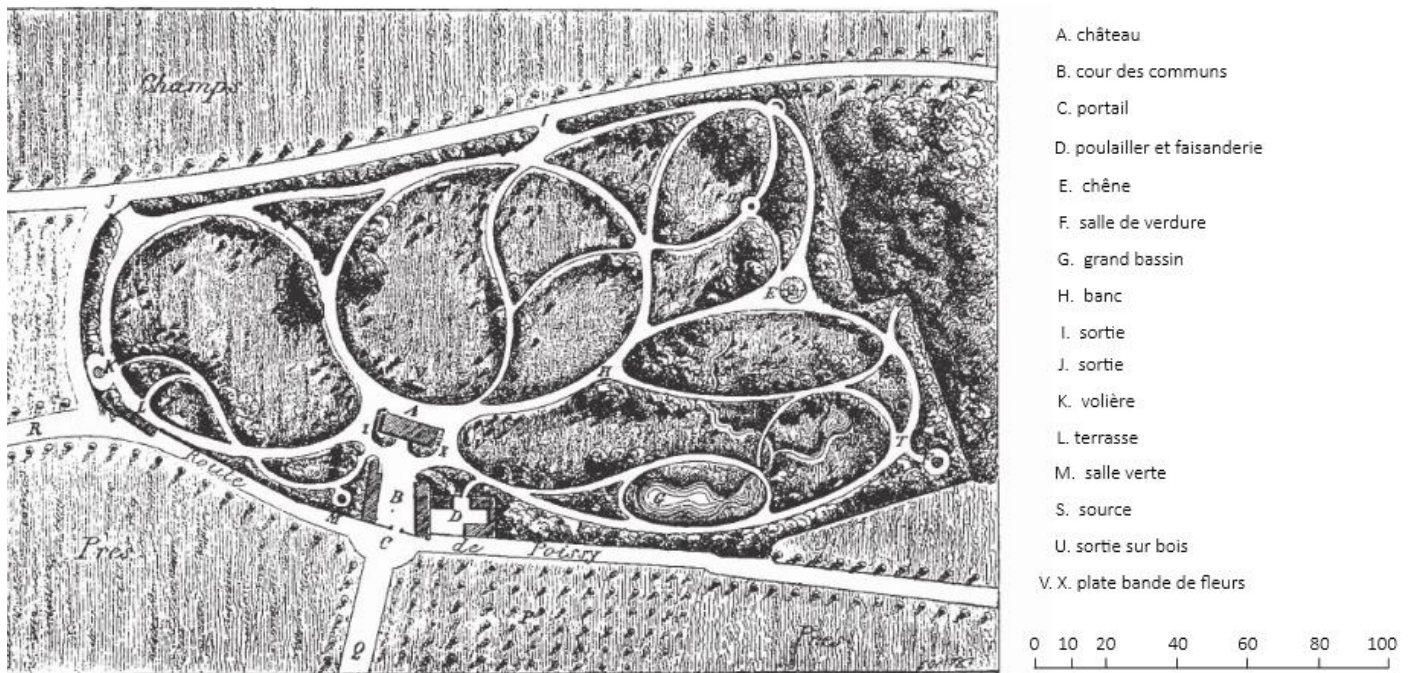


Figure 34.3: Plan de la Bruneterie, extrait du traité de l'Art des jardins, d'Edouard André

« Le parc de la Brunetterie d'Orgeval (Seine-et-Oise) présente des défauts analogues, moins saillants cependant. La propriété était très boisée et accidentée. Les allées sont multipliées à l'excès et celles qui coupent la grande pelouse devant le château A auraient été supprimées avec avantage. La cour des communs B est mal placée; il a fallu la conserver. En D sont le poulailler et la faisanderie. Des plates-bandes de fleurs X entourent l'habitation. En suivant l'allée qui rencontre le banc H, on trouve un sentier coupant le ruisseau, qui prend sa source en S, se bifurque et forme le grand bassin G. Près de T, se trouve la salle F, en U la sortie sur les bois, en E un gros chêne autour duquel est un carrefour disgracieux, en O un banc sous les châtaigniers, en IJ deux autres sorties, en K une volière, en L une terrasse, en M une autre salle verte. Les fleurs forment des corbeilles V. Le morcellement des pièces est le principal défaut de ce parc. Ce manque d'ampleur et de simplicité dans le dessin ne se trouve pas seulement dans les jardins paysagers français. »

ANDRÉ Edouard, L'Art des jardins. Traité général de la composition des parcs et jardins, 1879, p. 795

Figure 34.4: Description de la Bruneterie extraite du traité sur l'Art des Jardins





Figure 34 : Entre projet et réalité, quel réseau hydraulique dans la durée ?

La deuxième différence concerne l'évolution du tracé. Aujourd'hui, on note la présence d'un petit nombre d'allées aux tracés simplifiés tandis que le plan présentait un système riche, hiérarchisé, reliant les scènes paysagères. Un des tracés courbes desservait l'ensemble de la propriété. Cette multiplicité était critiquée par Edouard André: « *les allées sont multipliées à l'excès et celles qui coupent la grande pelouse devant le château A auraient été supprimé avec avantage.* » L'aspect autocritique du texte peut surprendre à première vue, mais cela peut s'expliquer par les contraintes imposées par la propriétaire qui ne laisse pas agir à sa guise le concepteur. Aujourd'hui, le tracé a été très simplifié rejoignant de manière paradoxale le vœu d'Edouard André. En superposant le tracé des allées du plan et la réalité du terrain (Fig. 35), on observe quoiqu'il en soit des traces héritées de cet aménagement.

Les allées étant prises en compte dans la topographie du parc et légèrement enterrées, leurs emplacements peuvent encore se révéler par une observation attentive du sol accompagnée d'une analyse des courbes de niveau. Leur présence peut être signalé également par l'emploi spécifique de végétaux qui ponctuent les intersections.



Figure 35 : d'E. André à  
aujourd'hui, disparition de la diversité  
des parcours

La troisième différence relevée concerne l'orangerie qui n'est pas mentionnée sur le plan. On devine son emprise au sol mais l'annotation W indique une terrasse. Or, l'orangerie date de 1860, c'est-à-dire qu'elle est antérieure à la création du jardin. Une des hypothèses serait de croire qu'Edouard André ne signalait que les nouveaux aménagements envisagés pour le parc. La mention terrasse ne serait alors qu'une intervention sur les abords de l'orangerie. Concernant les communs, les abords ont évolués depuis le plan du paysagiste. Derrière l'un d'eux se trouvait un poulailler et une faisanderie.

Actuellement, il ne reste qu'un puits condamné mais d'origine, ainsi qu'un dénivelé assez abrupt qui s'expliquerait par la disparition des bâtiments cités précédemment. D'autres éléments manquants tels que la fabrique, le mobilier, les salles vertes, constituaient des points d'intérêts signifiants pour le parc.

Le dernier élément observé manquant sur ce document est le potager. Il se trouvait de l'autre côté de la rue du Colombet dans le prolongement du château. Cependant, le potager était symbolisé en tant que verger régulier planté. La signification ne laisse pas de doute, la nature de la parcelle en tant que verger coïncide également avec la carte d'Etat-Major de 1818 (cf. annexe 7).

A l'époque, la parcelle était séparée en deux par un chemin de terre donnant accès à cette partie de la Bruneterie.

Aujourd'hui, ce terrain est loti, et la parcelle est traversée par une route goudronnée qui ne se trouve plus dans l'alignement de l'entrée de la propriété avenue du Colombet. Cet alignement était significatif pour la famille Sainton.

En effet, elle s'assimilait à une allée d'honneur qui venait desservir l'entrée principale du domaine. Pourtant, cette disposition ne faisait pas du potager une partie intégrante au jardin. C'était surtout un aperçu des possessions foncières des propriétaires.

Le format du plan d'Edouard André, répondant à des contraintes éditoriales, n'a pas la technicité d'un plan de relevé. Les points de niveau et les cotations sont manquantes pour en faire un réel outil de travail exploitable pour la mise en oeuvre. Il avait une visée didactique dans le *Traité*, et éventuellement commerciale vis-à-vis des clients potentiels. Il pouvait donc se permettre certaines représentations qui avantageaient le domaine et correspondaient à ce à quoi aspiraient les propriétaires. Il est donc normal d'y trouver des différences. On peut penser que la commande de la Bruneterie fut un exemple des nombreuses réalisations d'Edouard André au début de sa carrière, mais sans savoir s'il a vraiment suivi le chantier. En l'absence d'autre signature et en espérant que ces éléments viennent étayer cette hypothèse, nous parlerons d'un parc créé par Edouard André.

Ces comparaisons nous font nous demander ce qu'il reste encore de visible du plan transmis par Edouard André. Le plan des scènes paysagères (Fig. 36) montre une tendance à l'uniformisation de la composition; En dépit de cette simplification, on y trouve encore des ambiances paysagères affaiblies mais variées.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution :

- Les abords du parc s'urbanisent et le cadre rural disparaît.
- Le temps et la succession de différents propriétaires altèrent l'entretien et l'aménagement d'origine.
- Et surtout les parcs paysagers du XIX<sup>e</sup> siècle ont un équilibre couvert/découvert subtil, nécessitant un entretien suivi pour ne pas que le couvert ne devienne dominant.

Nous évoquerons à la suite de cette sous-partie 2, la diversité et raffinement des scènes paysagères créées par Edouard André dont la composition s'est vu simplifiée au fil des décennies. Nous avons réalisé une approche croisée entre technique et perception de la structure de paysage et de la palette végétale. En tenant compte des spécificités de l'aménagement et des ambiances des zones observées, nous avons identifié quatre scènes paysagères différentes (Fig. 36).



- Deux ambiances en apparence opposition entre les abords de bâtiments, la *prairie centrale découverte* et l'*allée de ceinture couverte* mais qui sont reliées par les lisières. Ces lisières nommées espace de transition sur le plan permettent le lien entre l'allée de ceinture couverte et la prairie découverte. Ainsi, la lecture de cet espace est une dualité entre couvert/découvert.

- Les *vestiges de boisement* qui résultent d'anciennes plantations maîtrisées.

- Enfin, nous avons qualifié la zone du bassin comme une *scène alpine*. Cette partie du parc met en relation des éléments identitaires comme le réseau hydraulique, la rocaille et un couvert majoritairement constitué de hêtres et de charmes. Le relief accentué, le mélange entre milieu minéral et aquatique, appartient au même langage thématique.

Figure 36 : La Bruneterie, 2016.  
Diversité des entités  
paysagères pour l'agrément de la  
promenade



Ce sont ces caractéristiques que l'on décrit dans l'appellation de scène alpine.

Le raisonnement selon la technique de regroupement des espaces ne peut pas s'appliquer au plan d'Edouard André. Contrairement à l'uniformisation actuelle l'aménagement de la Bruneterie était trop

varié pour raisonner de la même manière fin XIX<sup>e</sup>. Les couverts se démultipliaient, et s'étendaient irrégulièrement sur l'ensemble du parc. Le paysagiste raisonnait selon une répartition équilibrée et adaptée des volumes qui accompagnaient la multiplicité des allées et donc des points de vue. Une attention particulière était accordée à la mise en valeur des abords du château (présence de corbeilles de fleurs).

Nous allons analyser les caractéristiques et spécificités de chaque scène afin d'en expliquer les limites dans la partie suivante. Elles seront analysées par superpositions des plans d'Edouard André et du relevé topographique enrichi des observations de terrain. Ce travail s'inscrit dans notre méthodologie d'aller-retour constant entre le terrain et les éléments historiques.

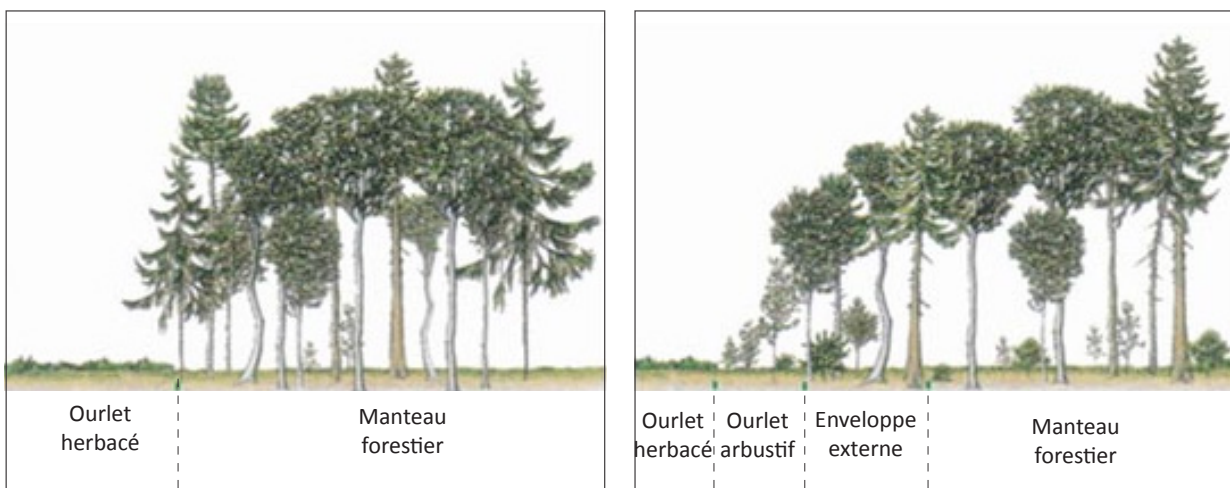
### b. Un découvert structuré par le modelé de terrain et les lisières

L'analyse simultanée de ces deux ambiances paysagères s'explique par le dialogue de leurs composantes: couvert – lisières – découvert. Ces notions se définissent ainsi:

- Couvert : espace planté d'arbres et d'arbustes dont les houppiers constituent une masse végétale assez uniforme et compacte pour limiter l'apport de lumière et bloquer le regard.

- Lisières : C'est la zone de transition entre deux milieux. La lisière est une structure dynamique et en mouvement dont l'entretien vise à la contrôler. De l'espace ouvert au couvert des strates herbacées, arbustives et arborées, se succèdent, constituant ourlets, manteaux et lisières internes (Fig. 37)

Figure 37 : Les deux types de lisières.  
A gauche : l'état actuel de l'allée de ceinture  
A droite : l'état souhaité



- Découvert : A l'opposé du couvert, est un espace dénué de plantations arbustives et arborées et dont le relief est exposé.

Aujourd'hui, les abords des bâtiments ne sont pas mis en valeur par une végétation de qualité. Quelques espaces arbustifs sont situés entre les communs et le bâtiment central mais ils ont probablement été créés *a posteriori* car les espèces végétales utilisées ne sont pas dans la liste recommandée par E. André.



La mise en valeur des bâtiments souhaitée et effectuée par le paysagiste a entièrement disparue, mis à part les vestiges de modelé de terrain. On remarque une palette végétale plus travaillée aux abords de l'orangerie avec des arbustes et arbres mettant en valeur le caractère exotique de ce bâtiment. Cependant, les abords des édifices (château, commun et orangerie) sont constitués des zones découvertes. Le découvert est représenté par une étendue de pelouse. Le microrelief témoignant du terrassement très raffiné de l'époque nous a permis de retrouver d'anciens tracés à peine perceptibles. Nous évoquons notamment des allées en patte d'oie depuis la prairie centrale vers l'allée de ceinture Nord.

Enfin l'allée de ceinture est une scène couverte avec des séquences de lisières qui jouent le rôle de seuil et de transition entre le couvert et le découvert. C'est une promenade qui offre des cônes de vue sur le bâtiment ponctuant la promenade (Fig. 38). L'emploi judicieux de persistants, associé à un terrassement subtil, permet de cadrer certaines vues et d'obtenir un effet de surprise constant.

Les lisières sont essentielles, comme le modelé de terrain, pour leur rôle de transition et pour dévoiler le jardin au fur et à mesure, gardant une part de surprise, découverte et plaisir lors des balades.

Figure 38 : Altération de la structure dynamique du couvert

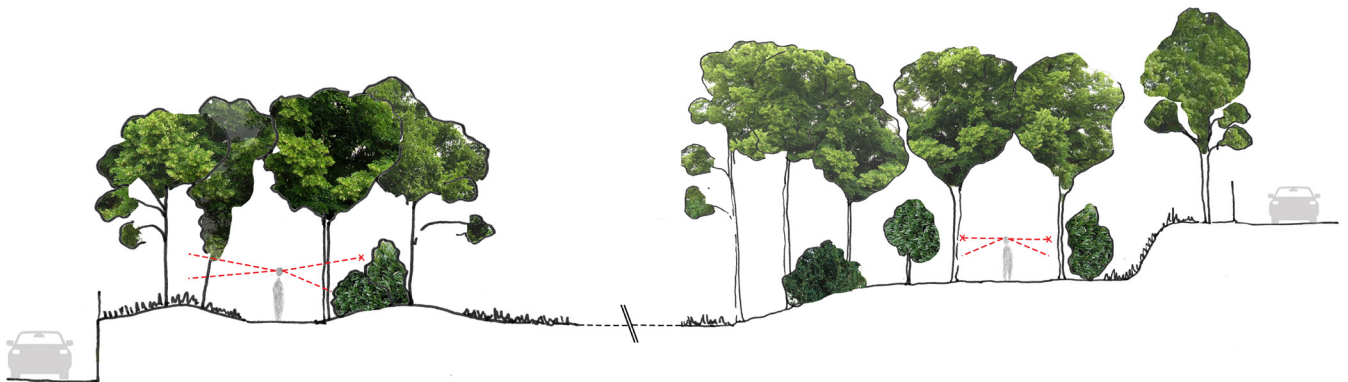
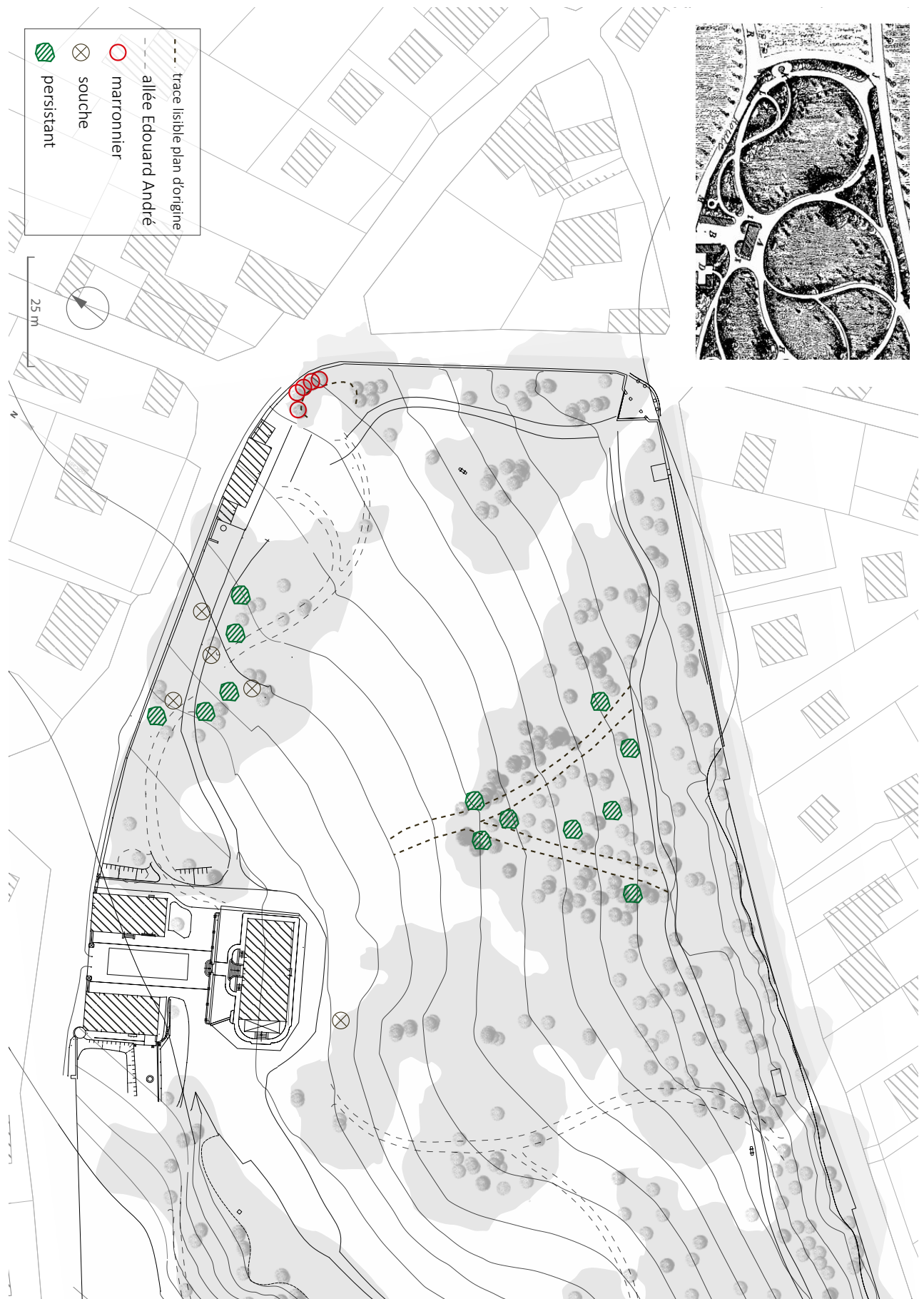


Figure 39 : Analyse de terrain de l'allée de ceinture-





La superposition du tracé des allées (Fig. 39) selon Edouard André et l'observation *in situ* de la palette végétale permettent de reconstituer des éléments d'une composition héritée. Ainsi, on remarque toujours l'utilisation d'espèces arbustives persistantes et le travail de modelé de terrain pour marquer les entrées d'allées, cadrer des points de vue, définissant la qualité de ce style paysager.

### c. La scène alpine : boisement, réseau hydraulique et rocaille

Cette zone est qualifiée de scène alpine selon une approche sensorielle. Sans observation, l'appellation peut sembler exagérée, mais les éléments constitutifs de cette zone participaient à une scénarisation sur le thème de la montagne : les pentes abruptes, l'emploi de rocailles, un réseau hydraulique présent et la présence de résineux (Fig. 40).

Figure 40 : Les éléments constitutifs de la scène alpine



La disparition de certains cheminements isole et dissémine les éléments hydrauliques qui devaient former un ensemble. Cet espace contient le bassin alimenté par un bras d'acheminement de l'eau relié à la source.



Figure 41 : Exemple d'aménagement en bordure de pièce d'eau alliant rocaille et plantes

Fig. 285. — Roches sur les pentes et près des eaux.

Deux autres éléments de rocailles témoignent du souci esthétique avec lequel devait être traité cette zone hydraulique : les rocailles A et C (Fig. X, PIII). La rocaille A sert de point de vue belvédère tout en abritant une source. La rocaille C, de plus petite taille, signale la présence d'un point d'eau.

Au vue du peu d'informations disponible sur le fonctionnement hydraulique de la pièce d'eau, nous pouvons supposer que la rocaille est l'extrémité du réseau hydraulique qui sert d'écoulement au bassin pour rejoindre le ru en contrebas. On constate que l'eau n'était jamais laissée à son état naturel, mais toujours canalisé. L'espace est encadré d'un boisement de hauts sujets, principalement de Hêtres et de Charmes aux abords directs du bassin. En amont de ce dernier, se trouve une pente ponctuée de persistants et surplombée par un chemin bordé de rocailles partiellement ensevelies (Fig. 41).

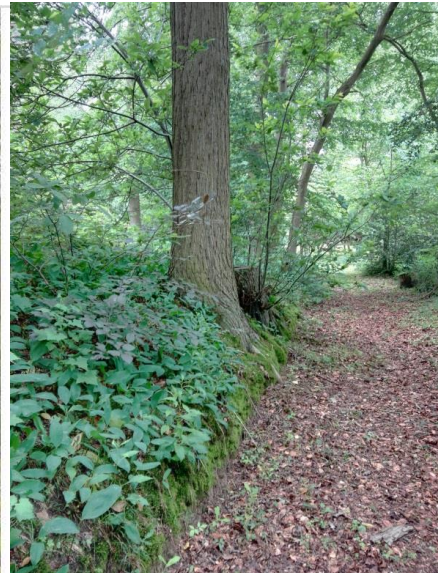


Figure 42 : Chemin d'accès avec 'soutènement' en rocaille ponctué de plantes comme les Fougères

Une attention particulière était apportée à l'aménagement des abords des chemins, la rocaille intégrée aux pentes pouvait servir de support aux plantes (Fig. 42)<sup>67</sup>. La présence de cet élément minéral permettait de varier la composition végétale. Même si le paysagiste avait à cœur d'intégrer le plus naturellement ces aménagements, l'absence d'entretien rend les rocailles imperceptibles. Ces éléments servaient également à cadrer les abords d'allées (Fig. 41).

<sup>67</sup>ANDRE Edouard, *op cit* p53



Figure 43 : Analyse de terrain et étude comparative avec le plan E.André dans la scène alpine



En aval, se situe un boisement en zone humide. Quelle que soit la réalité de sa conception, elle révèle la nature argilo-calcaire du sol. L'analyse du terrain, confondu au plan d'Edouard André, permet d'en repérer des traces héritées (Fig. 43):

- Le site révèle d'anciens chemins grâce à la végétation environnante. On distingue ici, un alignement d'Erable sycomore révélant l'ancienne allée de ceinture.

- L'emploi du buis est un bon indicateur pour identifier les zones significatives dans l'aménagement du paysagiste. Ce persistant permet de cadrer et d'opacifier les alentours de la pièce d'eau.

Le thème alpin se traduit également par une gamme de couleur plus foncée, censée rappeler les coloris des forêts de résineux. Le buis, l'aucuba, l'if aux abords du bassin viennent contraster avec le vert tendre des arbres à feuilles caduques.

- Cet espace est un véritable écrin qui isole du monde extérieur. L'ambiance créée par le boisement spécifique, le dénivelé de quinze mètres, la présence de l'eau et de la rocaille confère une vraie pause dans l'espace et le temps.

L'absence de cheminement réduit la perception de cette scène et l'interaction de ses composantes. Ainsi des améliorations sur le parcours sont à envisager pour renforcer l'attrait de la scène et varier les itinéraires.

#### d. Les vestiges de boisement

Il y a une forte diversité des espèces (érable sycomore, érable plane, charme, hêtre, hêtre pourpre...).

Grâce à une première approche sensible, nous remarquons un ancien alignement d'érable sycomore faisant écho aux spécimens relevés dans la scène alpine. Certains persistants résultent aussi d'une composition travaillée composée de diverses strates pour marquer les allées (Fig. 44).

La problématique de cet espace est :

- de mettre en valeur des arbres hérités d'E. André qui témoignent de la qualité de composition du parc.

- de redonner un sens à la gestion de cette zone qui manque de lisibilité.

Nous préconiserons dans la partie III, des interventions de gestion afin de valoriser, retrouver, redéfinir la composition paysagère en favorisant certains plants plus vigoureux ou en récoltant d'autres.

Figure 44 : Analyse de terrain et étude comparative avec le plan E.André dans les vestiges de boisement





### 3. Une scénographie paysagère cohérente ?

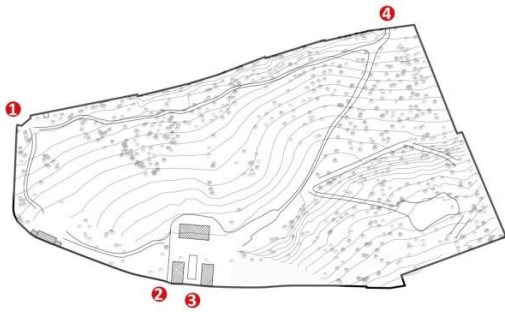
#### a. un parc de promenade

La compréhension des accès historiques doit aider à la réflexion sur les usages contemporains.

#### Les entrées

La voie d'accès correspond au chemin utilitaire qui relie la voie publique à la propriété. C'était le premier aperçu du parc et donc le début de la promenade. Comme à la Bruneterie, elle est en général plus large que les autres chemins du parc. Le plan d'Edouard André recensait trois points d'accès : l'entrée Nord qui donnait immédiatement sur la route, l'entrée Est en encoignure, et l'entrée Sud. Dans les grandes propriétés, il était assez courant de trouver plusieurs points d'entrée. À quel usage étaient destinées les trois entrées de la Bruneterie (Fig. 45).

Figure 45 : Les accès au parc, entre monumentalité et délaissement





Dans son traité, Edouard André identifie les différents chemins d'accès aux propriétés, l'entrée sert en général de sortie. En venant de Paris, l'accès se faisait par l'entrée Est. Il s'agissait du premier aperçu qu'avaient les passants du parc puisqu'il donnait sur la route la plus empruntée d'Orgeval. Aujourd'hui encore cette route est l'une des principales d'où l'importance de mettre en valeur ce point d'accès. Il constitue la carte de visite de la Bruneterie et un signal pour le parc public.

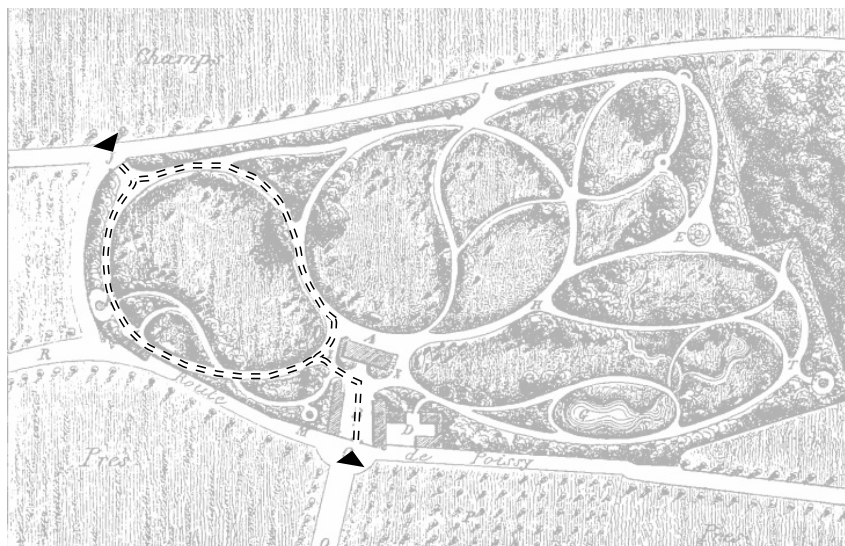
Aujourd'hui, il ne reste plus de traces de l'entrée sud, elle a été déplacée à l'ouest du parc. La preuve de son existence se trouve dans le plan de référence d'Edouard André et dans quelques peintures réalisées par Roger Pinton en 1990 (Fig. 46). On y voit cette entrée matérialisée par deux pilastres et deux imposants châtaigniers, qui signalaient également un cadrage de vue. Elle ne se trouvait pas exactement dans l'alignement du château, de telle sorte qu'elle laissait deviner le bâtiment, comme c'est l'usage dans les jardins paysagers.

Figure 46 : PINTON Roger, Orgeval et ses environs, regards d'un peintre, Targa, 1993, Le portail abandonné en fin d'hiver, 1990 (aquarelle 73 x 54 cm)



Le chemin d'accès était tout aussi étudié que les entrées présentées ci-dessus. Reprenant le modèle de voie d'accès selon le « style français », un chemin qui bifurque et contourne une pelouse qui devient souvent un élément décoratif orné de massifs fleuris. Le principe est de garder un contact visuel avec la propriété le long de ce cheminement. Il semblerait que la Bruneterie présentait un chemins d'accès selon le style français (Fig. 47). Il s'agissait d'une solution pourtant critiquée par Edouard André qui redoutait la régularité de cette forme.

Figure 47 : Entrées et allées d'accès permettant l'accès à la demeure



La dernière entrée au Nord, correspondait selon les critères d'Edouard André, à l'entrée principale, car elle donne sur le perron, lieu d'accueil par la maîtresse de maison. Il est pourtant difficile de comprendre quels sont le point d'entrée et le point de sortie de ces trois entrées. En effet, l'arrivée par le côté nord ne révèle pas le parc et cette entrée peut sembler un peu trop directe.

Une des cartes postales (Fig. 48) révèle la présence d'un portail associé à une demi-lune en arc de cercle à l'entrée du potager et dans le prolongement de la façade nord du château. Il s'agit d'un détail esthétique qui indique que le potager était considéré comme la continuité de la propriété. La route ne semblait pas constituer de rupture. Edouard André préconisait même d'aménager ces entrées en demie lune en y ajoutant des bancs. Cela pouvait devenir un lieu d'arrêt et de contemplation.

Figure 48 : Vue sur les communs avec le potager. Une entrée mise en valeur.  
VIALLES Jean-Bernard  
(reproduction), 1904, carte postale,  
10,5 x 14,8 cm,  
Histoire d'Orgeval





Le relief est à prendre en compte dans la réflexion de ces deux chemins d'accès. Les entrées Sud et Est surplombent le château ainsi que le coteau d'Orgeval. Il faut comprendre que l'arrivée dans une propriété devait être majestueux et donner un aperçu de la richesse de ses propriétaires. L'entrée par le point le plus haut permettait également de voir la campagne environnante et de donner encore plus d'étendue visuelle au parc de la Bruneterie. Le chemin d'accès est le commencement de la promenade. Une fois descendu du véhicule, l'échelle du piéton donne une nouvelle dimension à la promenade.

### Les allées de promenade

#### *Tracé et finalité des allées*

Selon Edouard André : « *Après avoir déterminé les lignes de vue, délimité le bord des eaux et arrêter l'emplacement des constructions et des principaux objets pittoresques, il faut prévoir des chemins pour l'utilité et pour la promenade.* »<sup>68</sup>

<sup>68</sup>ANDRE Edouard, p.305 - *op cit* p53

Une promenade est réussie si elle maintient l'attention du visiteur tout le long du cheminement. Selon cette logique, le tracé du jardin doit être pensé en fonction de ces éléments divertissants. Il peut s'agir de fabriques, de pièces d'eau, de salles vertes, de points de vue. En conséquence, il faut avant tout déterminer ces points d'intérêt, et leurs emplacements pour ensuite penser à la façon d'y accéder. Les allées permettant la promenade n'étaient nullement négligées.

*«Le réseau des allées est concentrique, les voies qui sont situées sur les points éloignés doivent toujours ramener le promeneur vers les parties centrales ou vers l'habitation. Les courbes et les changements de direction devront être souples et justifiées par des obstacles naturels. Elle doit être aussi effacée que possible et l'on ne doit avoir sous les yeux que la partie où l'on se promène pour cela, elle sera légèrement encaissée afin de disparaître dans le vallonnement général des pelouses<sup>69</sup>»* . Les pelouses sont rehaussées pour dissimuler leurs tracés et tel était le cas à la Bruneterie (Fig. 49).

Figure 49 : Des allées dont le modelé de terrain a été travaillé

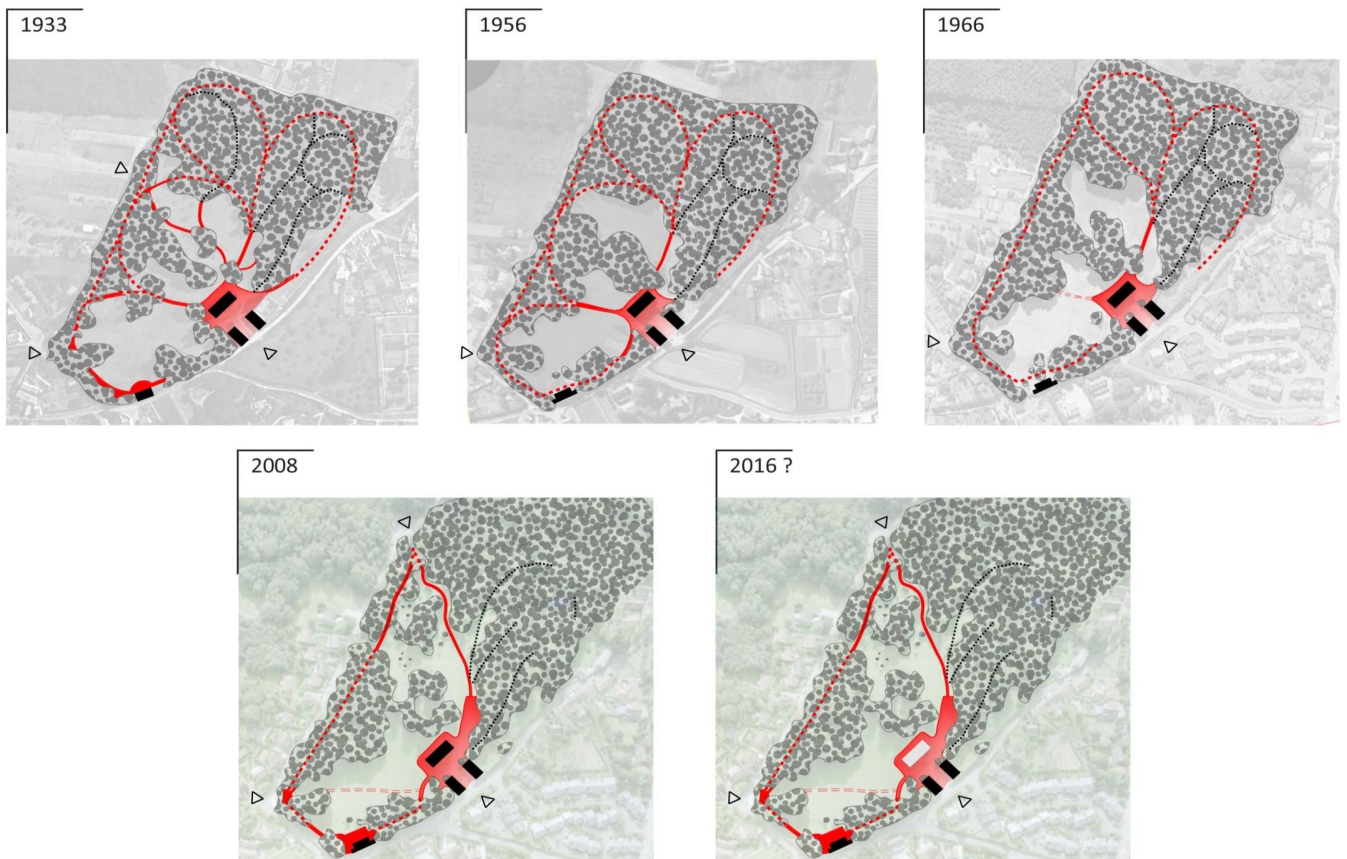


Lorsque Edouard André décrit la Bruneterie dans son traité sur l'art des jardins, il écrit : « *En E, un gros chêne autour duquel est un carrefour disgracieux* ». Il consacre un chapitre sur les carrefours d'allées, il précise que le système de rond-point autour d'arbres (le plus souvent pleureur) est une technique qui appartient aux parcs de grande étendue réunissant de vastes allées.

<sup>69</sup>ANDRE Edouard, p.305 - *op cit* p53

Étonnamment, la façon dont est traitée cette intersection appartient au langage des parcs publics parisiens du XIXe siècle. On peut y voir la preuve de cette influence parisienne au sein de la campagne orgevalaise.

Figure 50 : Evolution du tracé des allées dicté par de nouveaux usages



#### *Tracé entre XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup>, perte de cheminements*

Au cours de ces quatre-vingt dernières années, les vues aériennes (Fig. 50) qui se sont succédées témoignent de la diminution des allées. De 1933 à 1966, on suppose que les premières allées à disparaître sont les secondaires, étroites et accessibles uniquement aux piétons. En 1991, acquisition par la mairie, un nouveau chemin est tracé.

Aujourd'hui, seule l'allée de ceinture coïncide encore partiellement avec l'ancien tracé. Si en théorie son tracé longe les limites de la propriété, ce n'est plus exactement le cas puisqu'elle exclut toute la partie du bassin et le vestige de boisement juste au-dessus.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'allée de ceinture était recommandée uniquement pour les propriétés de petite superficie. C'était une solution pour simuler l'étendue du parc. La difficulté était de garder la propriété isolée de la route et de ne pas montrer les limites extérieures.



Pour cela, Edouard André n'a pas fait filer le chemin le long du mur, mais laisse une bande d'arbres et d'arbustes pour permettre un isolement depuis le château et depuis ce chemin de ceinture. Tel qu'il est perçu aujourd'hui, le tracé de l'allée n'est pas dicté par l'attrait d'un point d'intérêt paysager, mais semble-t-il par la nécessité d'avoir un grand parcours assez long pour les joggeurs, les promeneurs. De cette manière, c'est le tracé qui impose l'esthétique au parc, à l'opposé de ce que préconisait Edouard André (Fig. 51).

### La hiérarchisation des allées

Edouard André avait à cœur de donner une hiérarchie aux allées d'un parc. À la Bruneterie, on relève trois types de chemins : les chemins d'accès, les allées secondaires et les sentiers (Fig. 52).

Figure 52 : La Bruneterie, une mise en exergue de la diversité du parcours - Hiérarchie des allées selon E. André

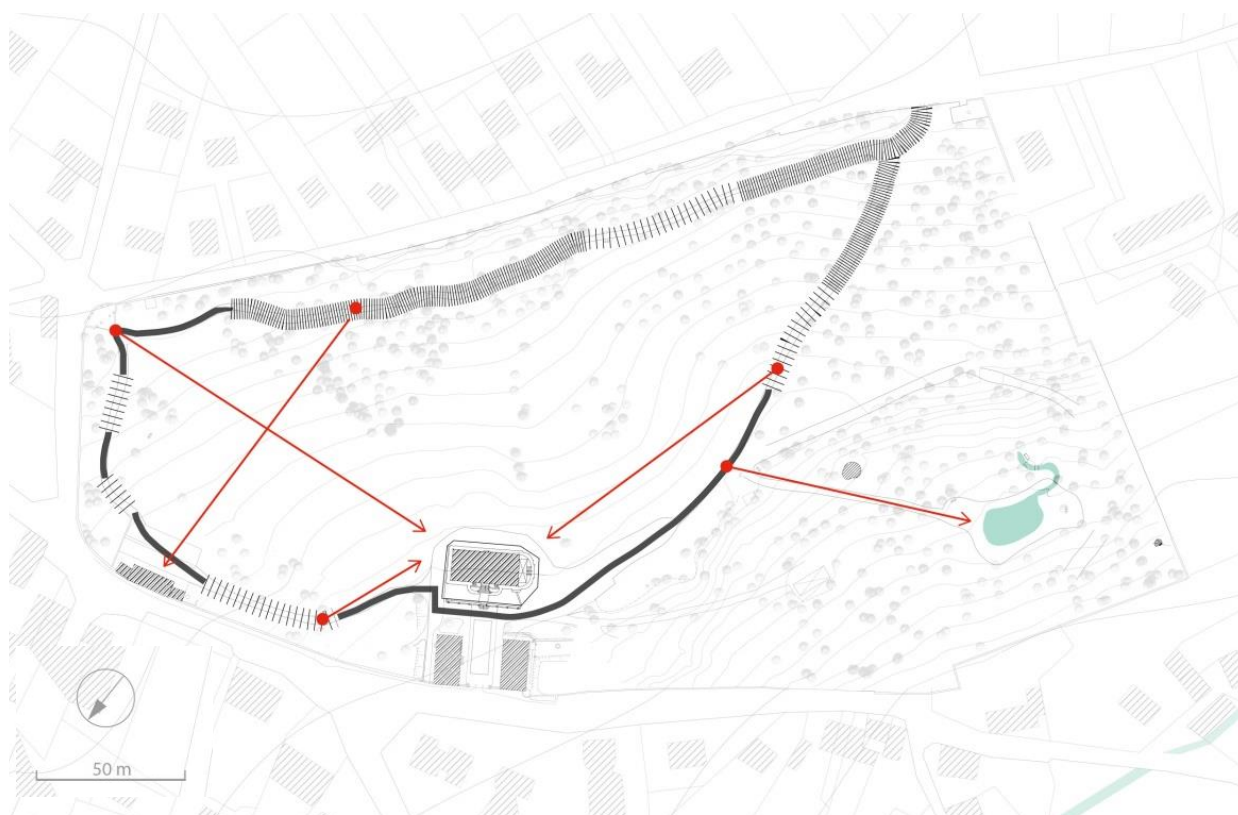
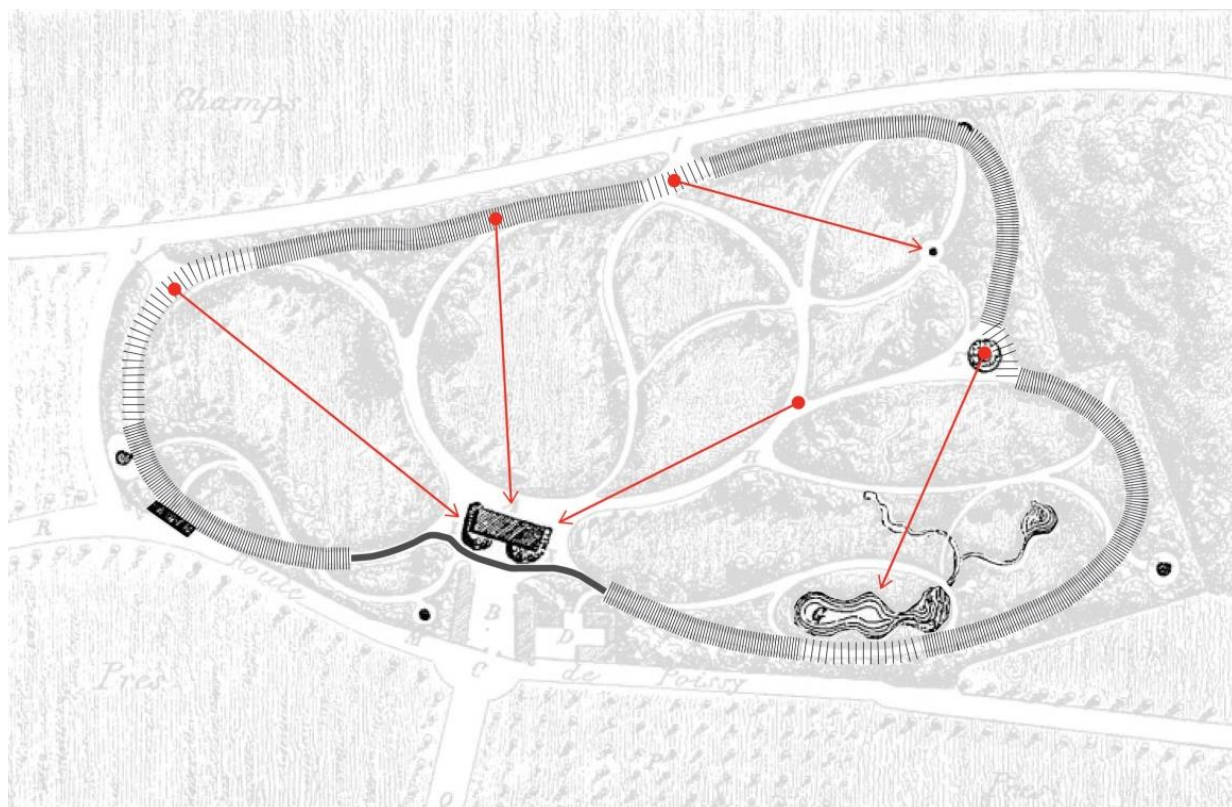


Les chemins d'accès évoqués plus haut sont les plus larges, ils font au maximum 6 m pour permettre le passage des véhicules et mener jusqu'à la demeure. Les allées secondaires sont larges de 3 m, souvent ombragées, elles dissimulent l'objectif du parcours pour entretenir l'effet de surprise. « Elles conduiront à des points de vue, beaux arbres, kiosques, bancs, abris, rochers, places de jeu, près d'un étang, d'un ruisseau, etc. »<sup>67</sup> Enfin, les sentiers sont des allées très étroites qui ne permettent pas aux promeneurs de se croiser (Fig. 52).

<sup>67</sup>ANDRE Edouard p.381- op.cit. p53

Actuellement, cette hiérarchie ne se lit plus dans le parc faussant la perception du promeneur qui ne sait plus sur quel type de chemins il se trouve. En effet, se repérer dans un lieu permet une sensation de confort qui incite à la promenade et à la découverte de nouveaux chemins.

Figure 51 : 1879- 2016  
 Une promenade périmétrique et  
 intérieure dont le dynamisme s'est  
 amenuisé au fil des siècles



	ombragé
	clairsemé
	enseulé
	point de vue interne





Figure 53 : La matérialité des cheminements témoigne d'un usage multiple et d'interventions successives sans cohérence du parc

On constate que les chemins de la Bruneterie ne sont pas cohérents dans leur dimensionnement. Un des chemins du parc a une largeur variant entre 2,70 m et 10 m. Cet élargissement s'explique par l'évolution du chemin piéton en un parking. La multiplicité des usages vient altérer le dimensionnement des tracés.

L'évolution de ces cheminements n'est plus déterminée par un unique concepteur mais par de nouveaux usagers qui façonnent spontanément le parc en fonction de leurs besoins (Fig. 53).

#### b. un parc belvédère

Par l'aménagement d'un parc belvédère, La Bruneterie témoigne d'un état d'esprit de la bourgeoisie de cette période. La position en hauteur permet de posséder un territoire par le regard sans se soucier des contraintes de la gestion<sup>68</sup>.

<sup>68</sup> «Appropriation du territoire rural par la bourgeoisie urbaine, à des fins non productives, notamment par la jouissance de la possession par le regard.»

RACINE Michel- op. cit. p40

#### Un relief spécifique favorable

Le coteau d'Orgeval a son point le plus bas au niveau de la route départementale pour monter au plus haut jusqu'au plateau des Alluets à 190 m d'altitude. Le ru de Russe vient creuser le relief par son sillon. Orgeval est une ville qui s'organise sur ce coteau vvencore partiellement cultivé. La Bruneterie se trouve à 107 m d'altitude et s'étend sur un dénivelé de 25 m pour une distance de 200 m (Fig. 54).



Figure 54 : Un projet qui épouse une topographie accentuée

Le château fait face à une pente ascendante sur laquelle s'étend le parc de la Bruneterie (Fig. 55).

La plupart de la promenade s'effectue en surplomb et alterne les points de vue sur la demeure. Ainsi le paysage d'Orgeval s'insère dans la composition de ce jardin qui devient un vrai parc belvédère.

En effet, sa position dominante sur la commune lui offre un large panorama, que le concepteur a cherché à mettre en pour apprécier les qualités visuelles, artificielles ou naturelles d'un lieu.

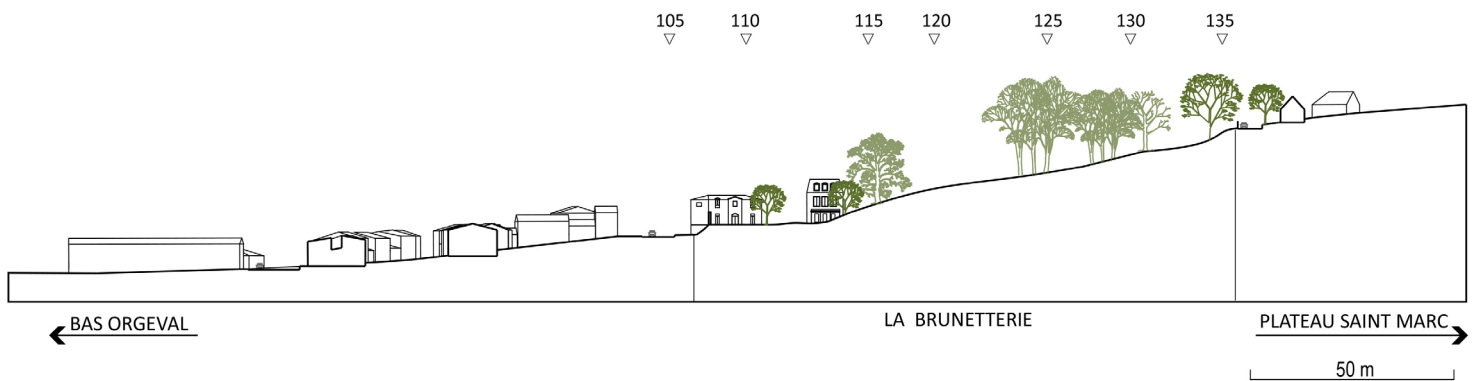


Figure 55 : Une topographie interne qui reflète le relief orgevalais



## Un parc belvédère et paysager

La notion de belvédère et de parc paysager se rejoignent sur un des aspects : la vue. Une des principales caractéristiques du jardin paysager est le rapport entretenu avec le site. Le paysage du lieu joue le rôle de toile de fond sur laquelle viendrait s'aménager le reste du parc, tandis que le jardin sert à la mise en valeur d'un environnement, jouant avec un juste équilibre entre des vues intérieures et extérieures afin de varier les impressions de profondeur.

### *L'évolution du paysage sur Orgeval depuis la Bruneterie*

La caractéristique principale de la Bruneterie est donc l'existence de ses vues sur Orgeval. Malgré les nombreuses évolutions du parc, les points de vue sur la commune demeurent.

D'après la carte de l'Etat-Major, la Bruneterie axait ses percées sur un paysage équilibré entre village et vergers (Fig. 56). L'essentiel d'Orgeval se localisait aux alentours proches de l'église et la plupart des espaces restant étaient ruraux.

L'eau était une composante importante de ce paysage puisque le ru sillonnait encore à travers les plantations et le long des habitations.

Aujourd'hui, le même cadrage sur Orgeval nous donne à voir un paysage tout autre. La vue est principalement construite depuis la réalisation des habitations pavillonnaires. Les champs ont reculé à proximité de la route départementale (Fig. 56). Si l'évolution du paysage ne peut pas être contrôlée, les points de vue peuvent être remaniés pour révéler les parties encore intéressantes de la ville.

Figure 56 : Un parc belvédère qui domine la ville

1818

2016



### *Des perspectives intérieures disparues*

En comparaison avec le plan d'Edouard André, plusieurs points de vue semblent avoir disparu. Un premier point de vue donnant sur le bassin depuis le carrefour « disgracieux », est aujourd'hui imperceptible. Le plan ne rend compte seulement de l'intention en deux dimensions, alors que la coupe (Fig. 57) révèle comment le concepteur utilise le relief pour faire fonctionner cette scène alpine (décrite plus haut).

Le cheminement du parc amène à un point de vue en surplomb de la pièce d'eau. Le relief et la largeur du bassin faisaient que la pièce d'eau n'était découverte qu'une fois arrivée à l'intersection des allées. L'eau venait créer un appel de lumière à travers le feuillage environnant. La photo actuelle (Fig. 57) de ce point de vue révèle l'attrait encore visible de ce point d'eau mais aussi une absence de prise en considération du bassin dans la composition. Les arbres altèrent le cadrage initial et dissimulent l'élément central de la scène alpine.

<sup>69</sup> «Les percées ou éclaircies, que j'ai aussi définies des vues indéterminées ont encore reçu des paysagistes le nom de coulées. Mais ce terme étant appliqué indistinctement à la perspective d'un vallonnement, et aux vues ou éclaircies, il faut plutôt l'entendre à mon avis, d'une partie de pelouse vallonnée, dont les côtés sont relevés et plantés d'arbres de choix, artistiquement groupés ou isolés»

Edouard André a également recours aux percées visuelles qu'il distingue des points de vue. Contrairement à eux, ces ouvertures ne révèlent pas un paysage ou une scène, mais ouvrent «un bois compact par des éclaircies avantageuses», reposent «le regard sur des parties de pelouses»<sup>69</sup>. Elles se localisaient principalement dans l'actuelle zone vestige de boisement, aujourd'hui, leurs disparitions se constatent par l'uniformité du couvert.



Figure 57 : Entre végétation invasive et manque d'entretien, les vues se sont altérées



### Des points de vue menacés

L'aménagement de la Bruneterie organise ses points de vue sur et depuis le château, en particulier par la perspective principale visible depuis la route venant de Paris. Une des caractéristiques du parc paysager est ce point de vue oblique encadrant la propriété de trois quarts. Il s'agit d'une préférence esthétique de cette période, cette orientation permettait un jeu plus subtil avec l'ombre et la lumière sur la façade du château. Le bâtiment permettait de créer un effet d'attente pour ne pas découvrir la totalité du parc et de la vue sur Orgeval.

Selon le plan d'Edouard André, trois autres points de vue s'orientaient sur l'édifice mais avec un angle de vue différent et toujours le cadrage révélait partiellement ou de manière oblique l'élément central de la composition (Fig. 58). Les fenêtres du château servaient également de cadre sur l'aménagement paysager. Aujourd'hui, le bâtiment est menacé de destruction. Sa disparition remettrait en cause ces points de vue et déséquilibrerait l'agencement de ces scènes.

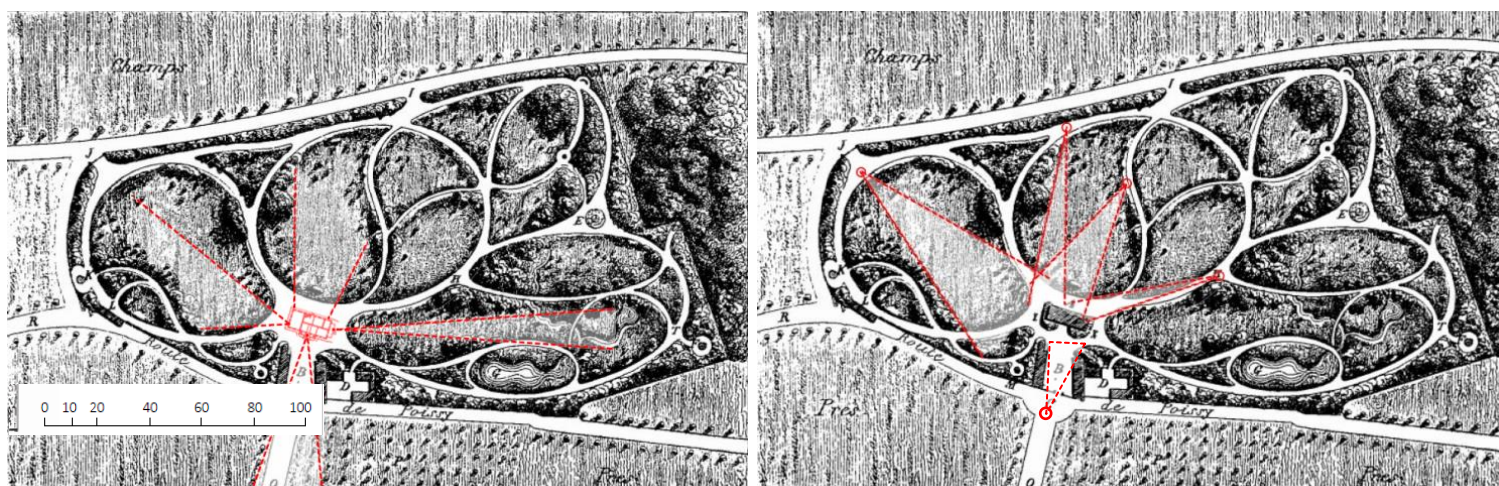


Figure 58 : Scénarisation des vues-  
Du château vers le parc et du parc vers  
le château

### c. Une technique de conception paysagère

#### Un couvert végétal en extension et déstructuré

Le tracé peut se lire également par les plantations, et l'étude de leur disposition au sol. L'aménagement d'un parc se fait également par une proportion ajustée entre le couvert et découvert. Le parc de la Bruneterie n'a pas eu beaucoup besoin d'être planté car « *la propriété était très boisée et accidentée* <sup>70</sup> » et il a fallu très probablement raisonner en terme d'abattage en s'appuyant sur les plus beaux spécimens d'arbres. Le relief singulier sert conjointement de belvédère et d'une promenade générant des scènes particulières.

#### D'une diversité du couvert...

L'analyse du plan révèle que le couvert n'a pas été pensé comme une masse uniforme. Des zones massivement boisées et des sujets isolés, avec des nuances dans la densité du boisement qui permettent de révéler plus ou moins partiellement les différentes parties du parc aux yeux du promeneur et d'éviter la monotonie du parcours.

Les allées de la Bruneterie ne sont pas encadrées uniformément par des boisements.

<sup>70</sup>ANDRE Edouard p.794 - op.cit. p53



<sup>71</sup> «Correspond à l'association d'arbres d'une même espèce en nombre impair dont les troncs sont dégagés.»

<sup>72</sup> «Correspond à un groupement de grands sujets alignés ou non dépourvus de sous-bois.»  
Edouard André

Régulièrement le paysagiste vient créer des percées. Même dans les zones les plus denses, on note la subtilité de l'aménagement du couvert par l'emploi d'un vocabulaire très précis: groupe d'arbres <sup>71</sup>, le massif et la futaie <sup>72</sup>. Cependant, on remarque que malgré la diversité des masses boisées, elles ont à peu près la même superficie entre le couvert et le découvert (Fig. 59).

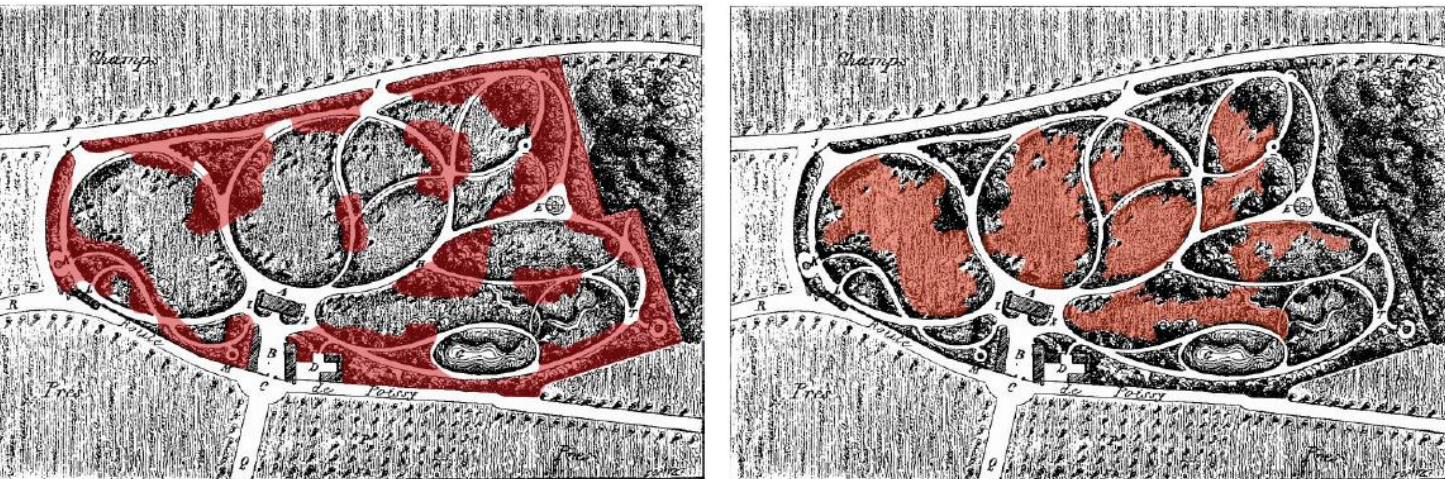


Figure 59 : Un couvert et découvert qui se complètent à part égale

### A une uniformisation du couvert.

La comparaison du couvert actuel avec celui supposé du parc de la Bruneterie, révèle une progression du couvert sur le découvert, pour ne former qu'une seule et unique frondaison et une lisière uniforme (Fig. 60). Le parc se referme sur lui au détriment de la subtilité de la composition et du dialogue couvert et découvert, témoin d'un art paysager du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est donc nécessaire de redessiner un tracé et une composition précis de ces limites afin d'entretenir le boisement et les vues.

Si à l'origine le couvert était pensé en ambiances précises, aujourd'hui, il s'agit d'un bois peu entretenu formant un taillis sous futaie (Fig. 61). Le relevé d'anciennes souches nous permet d'estimer à peu près deux périodes de plantations. Des groupes d'arbres (probablement des chênes) qui, d'après comptage de leurs cernes ont été plantés dans les années 1836.

Figure 61 : Vers une uniformisation des types de couverts





Dans une réflexion générale de l'analyse du couvert, on observe une avancée des lisières recouvrant la prairie centrale. Cette uniformisation du couvert est liée à une gestion généralisée ne tenant pas en compte les spécificités du couvert observées dans le parc. En effet, les boisements des parcs paysagers XIXe ont tendance à se refermer naturellement sur eux-mêmes comme le témoignent les flèches d'avancée des lisières. Ainsi, sans gestion raisonnée, le couvert s'étend, comme le témoigne le boisement de la Bruneterie.

Figure 60 : Un déplacement des lisières destructurant la composition  
Une uniformisation des couverts dénaturant l'équilibre avec la prairie centrale.





Les distances de plantations des arbres sont très proches (50 centimètres entre les troncs) dans une volonté d'effet de masse. Puis, une seconde séquence de plantation lors de la réalisation du jardins sous la direction d'E. André entre 1873 - 1879.

Au lieu d'obtenir une futaie clairement définie, de nombreux rejets viennent concurrencer les sujets adultes et troublent la visibilité de ces boisements.

### **Une perte de cadrage due à la disparition de spécimens**

L'absence de gestion vient nuire de manière imperceptible mais continue à la qualité de parc belvédère et en particulier à ses points de vue. La perspective principale sur le château, l'une des mieux conservée, se trouve menacée. Les perspectives devaient dévoiler progressivement la propriété pour laisser à l'arrivant le plaisir de la découverte jusqu'au bout de son cheminement.

D'après la reconstitution photographique la perte de cadrage sur la demeure est très progressive sans qu'on sache dater. La suppression des conifères sur la droite et de l'arbre isolé aux abords du bâtiment élargit de plus en plus le champ visuel pour découvrir totalement les alentours (Fig. 62).

Cette observation va à l'encontre du concepteur qui recommandait « *pour faire fuir les vues, il est utile de masser fortement les premiers plans, et d'assurer la mise en cadre* ».

Figure 62: Une perte de cadrage



Au début, le regard s'orientait sur la maison. Puis, la disparition de certains arbres - soulignés en rouge- montre un élargissement des vues et du cadrage. qui laisse encore entrevoir un peu plus Orgeval. La vue est flottante et dilatée sur la clairière. Avec la démolition annoncée de la maison, comment redessiner ce nouveau rapport à la ville ?

### 1. La ville et son patrimoine végétal

#### a. Une dynamique végétale

Lorsque la famille Sainton a aménagé la Bruneterie, Orgeval s'inscrivait dans un paysage majoritairement agricole avec très peu de forêts. Le paysage d'Orgeval au XIX<sup>e</sup> siècle était l'expression d'une nature maîtrisée. Cette ville exprimait une identité locale par l'exploitation de son sol, et de ses richesses. Malgré la facilité des forêts à progresser dans l'espace, celles-ci furent contenues par le foisonnement des activités agricoles de la région. La comparaison de la carte d'occupation des sols entre 1818 et 2016 permet de constater combien l'emprise des terres agricoles a diminué (de 7 % depuis 1818), celle des vergers ne représentant plus qu'1 % de la superficie de la commune contre 30% en 1818.

Aujourd'hui, les habitants trouvent leur travail dans le secteur secondaire ou tertiaire dans des villes de plus grande taille comme Poissy, Saint Germain-en-Laye ou Paris... Le développement d'Orgeval ne se fait plus grâce à l'exploitation agricole ou arboricole de ses sols et l'urbanisation s'étend. En 2016, la zone urbanisée occupe 30 % de sa surface contre 4 % d'après la carte d'État-Major de 1818.

Malgré les nouvelles constructions, ces forêts se sont étendues. Entre 1818 et 2016, on constate, en effet, que la superficie des bois a presque doublé introduisant un nouveau rapport à l'espace naturel et une protection de la faune et de la flore.

#### b. Un précieux pôle pour sa biodiversité

On peut observer ce phénomène avec l'exemple de la Bruneterie. Elle est définie comme Espace Boisé Classé (EBC).

*« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Chaque intervention dans le parc requiert une autorisation auprès de la mairie. Témoins du souci de protection des espaces verts de la ville. Dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit, ainsi que dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à la déclaration préalable prévue par l'article L. 421-4 » Article L130-1 - Modifié par Ordonnance n°2009-1369 du 6 novembre 2009 - art. 2*

<sup>73</sup> Ce décret arrête également la liste des cas dans lesquels il est fait exception à l'obligation de déclaration préalable à laquelle sont soumises les coupes et abattages d'arbres dans les bois, forêts ou parcs situés sur le territoire de communes où l'établissement d'un plan local d'urbanisme a été prescrit ainsi que dans tout espace boisé identifié en application des articles L. 113-1, L. 151-19 ou L. 151-23 ou classé en application de l'article L. 113-1.



<sup>74</sup> Fiche de référence :  
GAULTIER Cyrille, BARANDE Serge  
(Ecosphère), 2013.- 110001368, VAL-  
LON D'ABRECOURT- INPN, SPN-MNHN  
Paris, 7P.

<sup>75</sup> Fiche de référence :  
GAULTIER Cyrille, BARANDE Serge  
(Ecosphère), 2015.- 110001507,  
FORÊT DES ALLUETS ET BOISEMENTS  
D'HERBEVILLE A FEUCHEROLLES.-  
INPN, SPN-MNHN Paris, 10P.

Les zones boisées d'Orgeval ont fait l'objet d'un recensement. Le vallon d'Abrecourt<sup>74</sup> (2013), la forêt des Alluets et le boisement d'Herbeville<sup>75</sup> (2015) ont été classés respectivement en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de types 1 et 2 (ZNIEFF) (Fig. 63).

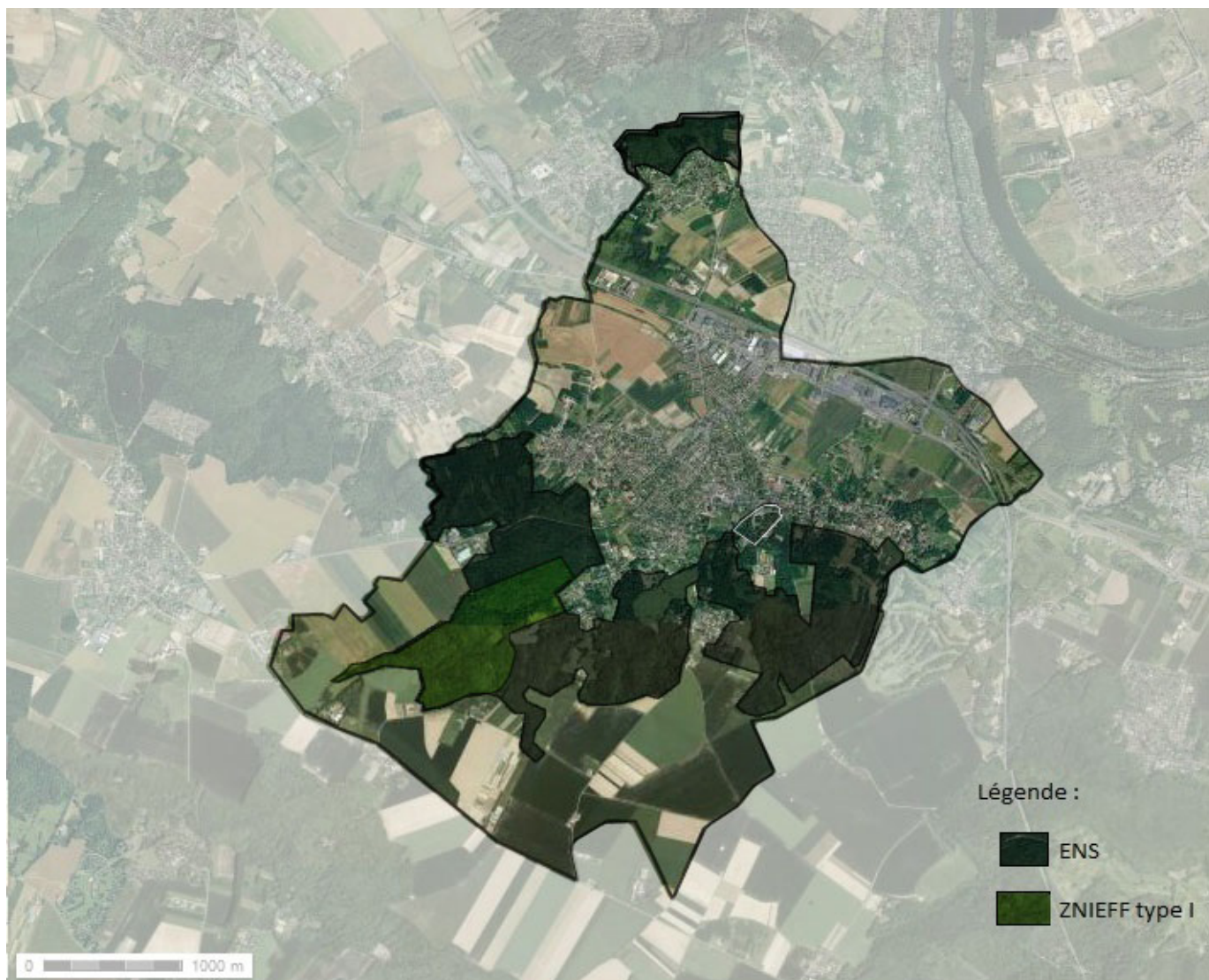
Cet inventaire identifie des zones sensibles mais il n'existe aucune protection qui accompagne ce statut. La Bruneterie est comprise dans le périmètre de la ZNIEFF 2 grâce à sa partie boisée. En effet, la particularité de ses boisements se trouve dans la nature du sol. Il présente des résurgences, des suintements au niveau des vallons et des pentes, ce qui génère une forêt à zone humide et toute la végétation associée.

En plus de son couvert, ce parc se caractérise également par la présence d'une prairie, ce qui fait de ce lieu une lisière urbaine.

Ce sont des lieux stratégiques pour le déplacement des espèces, alimentant ainsi les réservoirs de biodiversité.

La commune a conscience de cette menace sur la ruralité de ces espaces mais aussi sur la biodiversité d'Orgeval.

Figure 63 : Des espaces protégés pour leur caractère identitaire et naturel



Malgré son urbanisation croissante, la superficie de ses terres labourables reste constante et la surface de ses forêts a augmenté. C'est dans ce contexte que se développe le projet de trame verte à l'échelle régionale qui veut connecter des espaces pouvant régénérer la biodiversité de certains milieux. Orgeval travaille sur ce projet de continuité écologique en catégorisant trois types de sous-trames : la sous-trame arborée, herbacée et agricole, qui veut valoriser les espaces couverts comme les découverts.

L'attribution d'une fonction écologique et leur articulation par le système de trames leur donne une protection face à l'urbanisation. La Bruneterie présente tous les atouts pour être mise en valeur dans le paysage d'Orgeval jouant le rôle de lisière urbaine, atout écologique. On trouve sur ces 5 ha de parc une grande diversité des milieux, à l'image de ce qu'on peut trouver à Orgeval.

### c. La Bruneterie, une opportunité paysagère entre ville et forêt

La prise en considération de ces espaces pour des raisons écologiques et leur protection indiquent la préoccupation de garder cette image verte de la ville. En périphérie, la présence des massifs forestiers, des zones agricoles, et de quelques vergers assure un caractère rural à la commune. Mais quelle est la place du végétal dans la zone urbanisée de la ville ?

On peut relever les efforts de verdissement et de fleurissement des abords des bâtiments publics, interventions modestes mais qui marquent cependant l'implication de la ville. Ainsi, aux alentours de la Bruneterie, la crèche mise en valeur par des aplats de pelouse, choix plus fonctionnel qu'esthétique permet de ne pas assimiler ces lieux à un milieu uniquement minéral. D'autres équipements publics ont été aménagés en intégrant une «infrastructure verte» comme l'église voit sa place mise en valeur par un travail sur les matériaux du sol; le fleurissement de ses bacs en granit donnent une vraie qualité à la place que laquelle les gens viennent spontanément se tenir.

Le jardin de la mairie constitue un autre exemple de fleurissement. La démarche est différente, même s'il s'agit d'un bâtiment public: c'était à l'origine une propriété privée, dont les alentours ont été remaniés, mais son usage reste limité à l'accès à la mairie, malgré le mobilier en place qui devrait attirer la population. Le jardin reste modeste et la clôture dissuade d'y accéder.

L'équipement sportif du plateau de Saint-Marc a pour sa part des aménagements paysagers très rudimentaires répondant à la fonction: pelouses, aire de jeux pour enfants et aires de stationnement.

Les gens n'ont pas d'attentes en terme de qualité paysagère puisque ce lieu répond à un besoin d'espace et de terrain adapté à un usage sportif. En parallèle de ces espaces, il existe des zones forestières comme le bois Marsinval, le bois de Rougemont, Montfaucont, d'Abbécourt. Ce sont les lieux désignés par les Orgevalais pour l'usage de la promenade, de la randonnée ou du cyclisme. La rusticité de l'environnement favorise la diversité des usages et l'absence d'aménagement offre une certaine liberté au promeneur.

En tenant compte de ces différentes représentations de la nature en ville, on comprend que le statut de parc urbain public créerait une nature d'espace différent de ceux existants. La Bruneterie devra répondre à une exigence de qualité paysagère en tant que parc public, en restant marqué par l'histoire d'un aménagement d'une grande finesse dans son tracé. Enfin, si le statut de parc public implique une multiplicité d'usages et l'utilisation d'un mobilier adapté et aux normes de sécurité, on peut estimer que la présence de lieux publics de loisirs comme le plateau de Saint-Marc permet de répartir ces usages qui détonneraient dans un parc historique avec les espaces à proximité.

## 2. Flux et équipements

### a. Les équipements urbains dans la ville

La carte révèle, en effet, la proximité du parc avec un ensemble d'équipements qui composent le centre d'Orgeval (Fig. 64). Ces éléments sont les principaux pôles attractifs de la commune, ils attirent les flux piétonniers comme routiers. Les équipements publics qui comprennent les écoles, la mairie, le centre sportif se trouvent légèrement en retrait par rapport au cœur de la ville.

Ce sont des lieux dont l'attractivité est plus ponctuelle car les usages qui en sont faits par les habitants sont occasionnels contrairement aux commerces, restaurants, cafés qui sont des lieux de vie et de sociabilité. Ils encerclent l'église et le seul espace public aménagé. L'ensemble forme l'unité de base d'un village autour duquel s'organise le tissu urbain. Ces activités sont source d'un dynamisme essentiel pour une ville de la taille d'Orgeval.

Aujourd'hui la Bruneterie semble s'intégrer à la vie communale par des événements qui y sont organisés et qui lui donne à ce titre le statut d'espace public. Lors de l'année 2016 ont eu lieu les Florales orchestrées par le Lion's club, un événement intercommunal qui fait rayonner la Bruneterie au-delà des limites de sa ville.

Situé à 500 m du clocher, la Bruneterie se trouve à proximité du centre. Elle reste dans un périmètre accessible depuis les autres commerces et équipements. Sa fonction de parc urbain public en fait un lieu désigné pour varier la nature des espaces centraux de la ville.





Figure 64 : Un parc urbain au centre d'un espace dynamique. Une intégration favorisée par la proximité de équipements et services publics

Par cette disposition, ce site peut devenir un lieu d'extension du cœur de la ville. Cependant, sa topographie accentuée reste une contrainte qui peut jouer en sa défaveur et doit être prise en compte dans les aménagements futurs.

#### b. entre accessibilité et impraticabilité

##### **Le cheminement piéton**

L'accès à la Bruneterie reste un problème majeur pour les piétons à cause de sa situation en milieu de pente. Aucun chemin n'a été aménagé pour relier le centre-ville et le parc, ce qui n'est pas pour inciter les Orgevalais à s'éloigner de la place de l'église. On comprend qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, les routes étaient celles de la campagne, peu passantes mais où le piéton cohabitait avec les véhicules. Avec l'urbanisation, l'augmentation de la circulation a dicté de nouveaux profils aux voiries par l'emploi des trottoirs. La route menant au parc ne fait pas exception: les trottoirs sont étroits rendant une montée du piéton inconfortable. Si l'aménagement actuel de ces voies de circulation limite l'accès piéton au parc de la Bruneterie, des lignes de bus desservent cependant le parc (Fig. 64).

La carte de la voirie présente une hiérarchisation qui suppose une fréquentation proportionnelle (Fig. 65). Pour accéder à la Bruneterie, le piéton emprunte l'une des voies principales, chemin le plus direct mais le plus passant.

Cependant, la majorité des voies qui longent le parc sont de type secondaire, ce qui suppose une circulation moindre. Au sud de la propriété se dessine tout un réseau de sentiers et de chemins d'exploitation qui traversent des massifs forestiers. La largeur et l'usage peu fréquent de ces voies en font des chemins adaptés à un usage pédestre. Ainsi, s'il existait un parcours pédestre reliant le centre-ville à la Bruneterie et à un ensemble de sentiers, il compléterait le réseau des chemins de randonnée, dont la plupart passent le long de la Bruneterie. Il ne reste plus qu'à mettre en valeur ce parc pour les inciter à s'y arrêter.

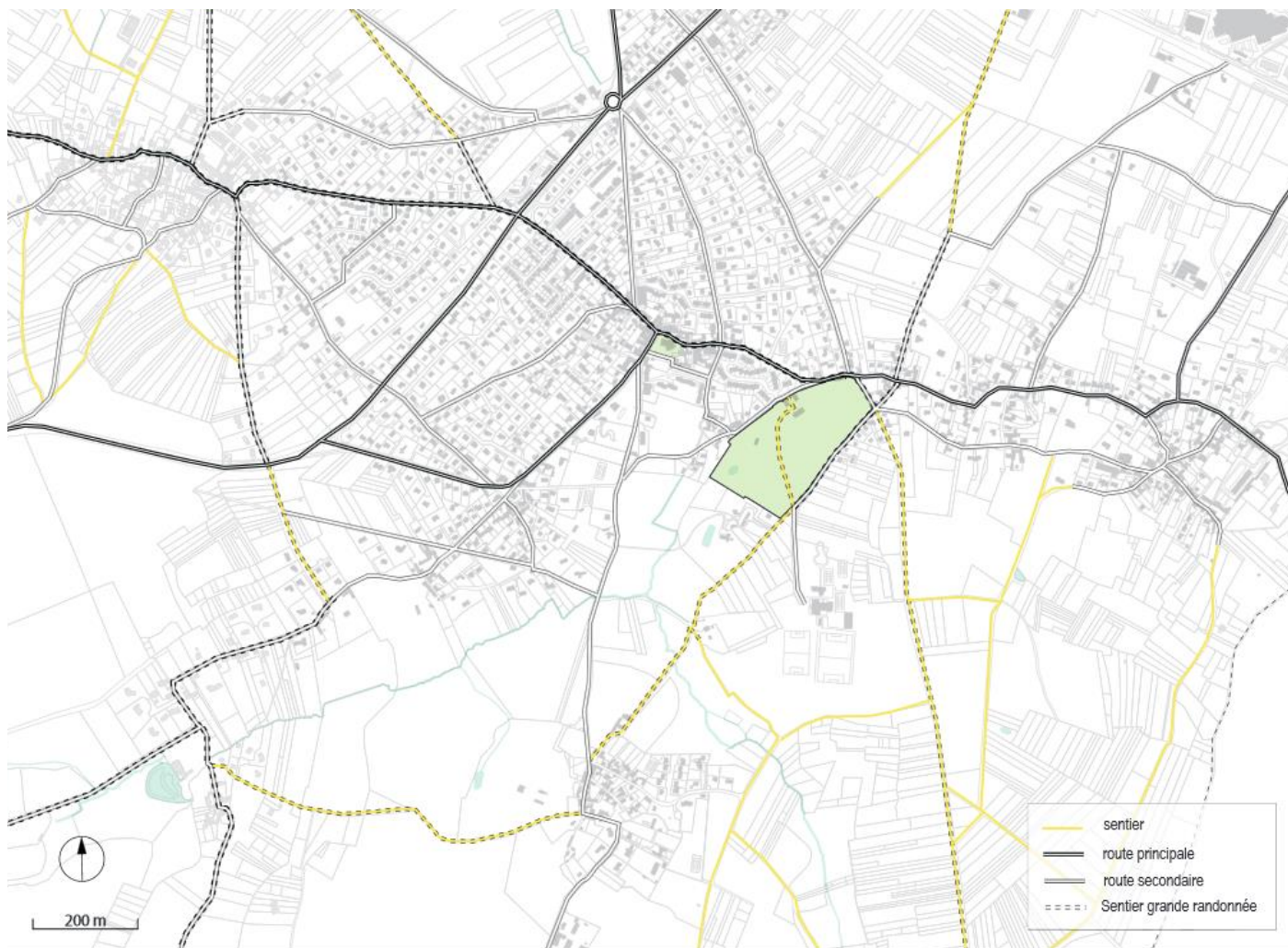


Figure 65 : Un accès facilité par de multiples cheminements. Ces derniers contournent ou traversent la Bruneterie sans s'y attarder.

### Visibilité depuis la route

On remarque également qu'une des routes principales longe un des murs nord de la propriété, sans pour autant desservir l'entrée principale. Si la Bruneterie est bien desservie, le problème se trouve dans le manque de visibilité et de lisibilité du lieu dans la ville. Malgré cette route longeant la partie nord, le dénivelé ne permet pas de deviner la présence d'un jardin public. La présence du mur de ceinture donne la perception d'une propriété privée cherchant à s'isoler de la ville. La route principale ne passe devant aucune entrée mais un projet d'itinéraire signalétique qui se focaliserait sur cet axe passant pourrait redonner de la lisibilité et permettrait de faire exister la Bruneterie en tant que patrimoine et parc public pour les Orgevalais et pour les touristes (Fig. 66)



Figure 66: Une lisibilité de la Bruneterie intracommunale

### **La place de la voiture**

On comprend que la voiture est le principal moyen de transport des Orgevalais. Cependant, son utilisation impacte le paysage d'Orgeval ainsi que la Bruneterie. Il faut donc penser à des zones de stationnements, car celles existantes se trouvent au sein même du parc. Si la voiture constitue le début de la promenade, le parking doit pouvoir être intégré et assimilé visuellement à la Bruneterie. Dans cette optique, peut-être faudrait-il penser à traiter le stationnement de manière paysagère au même titre que le reste du parc. La voiture laisse une empreinte sur le paysage par son passage. Deux points à rappeler :

- Le dimensionnement des allées est standardisé.
- La matérialité doit pouvoir supporter les véhicules par tous les temps.

Ces deux contraintes peuvent sembler infimes, mais elles imposent des normes esthétiques qui ne tiennent pas compte du site et peuvent en diminuer l'attrait.



Dans la mémoire collective, La Bruneterie a toujours été une propriété privée. L'architecture imposante et le raffinement de sa composition était à l'image des habitants de la maison. Cette image du jardin privé perdure et sa transition en un élément public se fait progressivement. Ainsi, il faut veiller à l'appropriation du statut public de ce parc en combinant enjeux urbains, contemporains et préservation du patrimoine historique. Au cœur du centre-ville, cet espace public paysager est une opportunité dans la continuité végétale du centre-ville vers la campagne mais aussi dans l'amélioration du cadre de vie, représentant un poumon vert multifonctionnel. Quels sont les bouleversements et les facteurs d'évolutions de la Bruneterie depuis son acquisition par la mairie ?

### 1. Du jardin privé au parc public

#### a- De la fin d'une propriété privée ...

Afin de comprendre l'état de la Bruneterie lors de l'acquisition de la mairie en 1991, il faut évoquer la succession du domaine après Madame Sainton.

L'entre-deux guerres voit des changements radicaux dans les mentalités et la nouvelle manière de voir le monde, la place du jardin se réduisant. L'engouement pour le style paysager diminue et la Bruneterie n'échappe pas à cette baisse d'enthousiasme. Cependant, sa fonction de belvédère ne perd pas de son attrait malgré l'évolution des vues et de la commune, la campagne constitue toujours un cadre agréable à regarder. Cependant, on assiste à la perte de la relation entre le parc et l'exploitation agricole. Effectivement, la commune s'urbanise progressivement et le nombre d'exploitations réduit. Les métiers évoluent et le secteur primaire voit sa main d'œuvre baisser considérablement. Ainsi, la famille Foisil qui tenait principalement sa fortune de l'exploitation de la terre n'y échappa pas (propos des membres de la famille).

Outre la disparition du potager, on assiste au déclin progressif du parc. L'entretien très sommaire le livre à une dynamique de développement naturel. Les espaces ouverts se réduisent et l'équilibre structurel du jardin et de sa composition disparaît.

Le château et le parc en ont subi les conséquences suite à des soucis d'héritage et à une longue situation d'indivision. En 1908, Amélie Louise Sainton n'ayant pas d'héritier légua la Bruneterie à une de ses cousines : Alphonsine Marie Jenny Messean-Marais, laquelle mourut un an plus tard. La propriété passa alors aux mains de sa fille Louise Marie Yvonne Marais (1887 - 1943).

L'exploitation de la terre était, à ce moment-là, à usage privé. Mais Michel Foisil entreprit d'exploiter les terres du hameau du Colombet en y pratiquant de l'arboriculture fruitière de pommes et de poires.

Ce métier ne lui rapportait pas assez pour subvenir aux besoins de sa famille de 6 enfants. C'est alors que durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, commença une transition progressive de la Bruneterie en tant que propriété privée vers l'état de domaine public. En effet, Michel Foisil ne souhaitant pas conserver le domaine, il vendit progressivement les parcelles de la Bruneterie à la mairie afin que celle-ci constitue des emplacements réservés. Elles étaient annotées zone réserve d'équipement (TC) sur le plan local d'urbanisme (PLU). Ces zones servent à aménager le plus généralement :

- Des voies publiques (autoroutes, routes, rues, places, chemins, pistes cyclables, parcs de stationnement),
- Des ouvrages publics,
- Des édifices culturels,
- Des espaces verts publics à créer ou à conserver.

#### Les emplacements réservés

*L'aménagement de l'espace urbain n'est jamais uniforme. Pour tenir compte des différentes utilisations des sols, les autorités compétentes pour élaborer les documents d'urbanisme sont conduites à découper le territoire concerné en autant de zones qu'il y a de modes d'occupation ou d'utilisation. L'article L. 123-1 alinéa 5 du Code de l'urbanisme impose aux plans locaux d'urbanisme (PLU) de délimiter des zones urbaines ou à urbaniser et des zones naturelles ou agricoles et forestières. Cette technique du zonage permet d'identifier et de distinguer les secteurs résidentiels, agricoles, commerciaux, industriels, etc. tout en localisant les équipements publics.*

*Depuis la loi n° 67-1253 du 30 décembre 1967 d'orientation foncière, sont distinguées deux catégories de zones : les zones ordinaires (découpage territorial normal et obligatoire que doit comporter tout PLU) et les zones spéciales (permettant des modulations spatiales à l'intérieur des zones ordinaires). Ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.*

*La technique des emplacements réservés apparaît clairement comme une option sur des terrains que la collectivité publique bénéficiaire envisage d'acquérir pour un usage d'intérêt général futur.*

*Source : <http://www.outil2amenagement.certu.developpement-durable.gouv.fr>*

Des mutations foncières et territoriales s'opèrent depuis 1970 à l'échelle communale. Suite à une étude en 1984 du maître Pantelin, le propriétaire de la Bruneterie organise une vente à la division ou au partage avec mise en réserve d'équipement de la Bruneterie.

Ainsi, de la fin 1984 à 1987, Monsieur Foisil cède ou vend successivement la partie boisée du terrain. Trois ventes différentes sont organisées à la suite d'un lotissement en trois parcelles. Elles sont numérotées C 130 (Hameau de Colombet, 520 m<sup>2</sup>) et C 131 et C 132 (rue Colombet, 52 365 m<sup>2</sup> - 175 m<sup>2</sup>).

Il s'ensuit une typologie et une classification assez complexe suite aux deux révisions du Plan d'Occupation des Sols (POS) (Fig. 67).

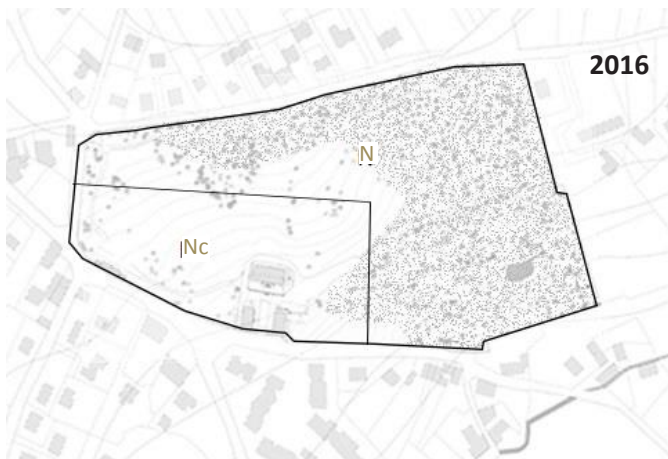
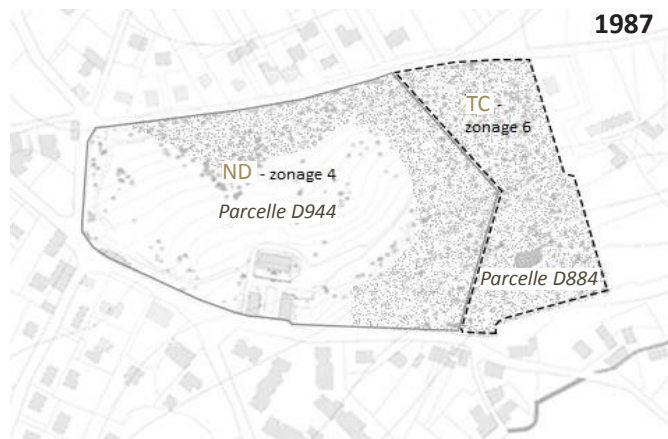
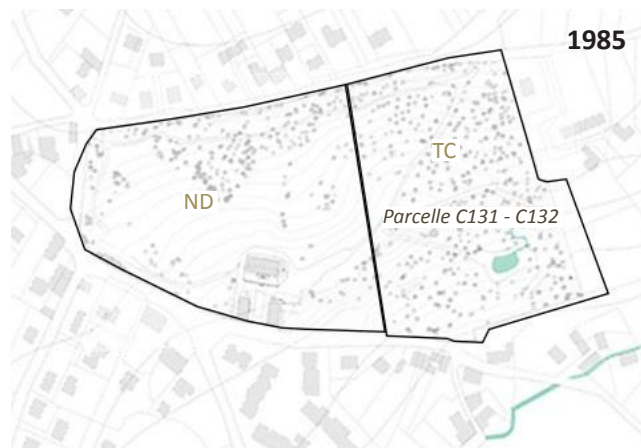
- Décembre 1984 à juin 1985 : les parcelles (C 130, C 131 et C 132) sont classées en zone TC (réserve d'équipement). Le reste de la propriété est mise en zone ND, zone naturelle, ce qui dénote un début d'intérêt pour le parc.

- Mars 1987 : Les trois parcelles vendues en zone d'équipement sont rassemblées en une seule (D884), toujours en mise en réserve d'équipement TC (nommée zone 6 sur le POS). Le reste du domaine correspondant à la parcelle D944 est classée en ND (zone 4 du POS).

Figure 67 : Evolutions parcellaires de la Bruneterie

Des zonages évoluant au fil des révisions des POS / PLU.

Légende :  
EBC  
N° parcellaire cadastral  
Zonage PLU





En 1988, la totalité du domaine est mise en vente (soit la Bruneterie et le hameau de Colombet). La mairie fait une offre d'achat. Le 20 janvier 1990, un décret du conseil municipal annonce l'acquisition du domaine de 35 060 m<sup>2</sup> en vue d'urbaniser et d'ouvrir un espace vert public.

La Bruneterie fut définitivement acquise en février 1990 avec les dépendances, l'orangerie et le parc. Lors de l'acquisition, la mairie émet le souhait de réaliser un espace vert. Or, lors du changement du mandat, le nouveau maire émet des volontés dissemblables. En effet, la ville subissant des pressions foncières, la nouvelle acquisition permettrait d'offrir une opportunité immobilière de choix. Cette divergence d'opinion a laissé la Bruneterie sans entretien.

#### b- ... vers un renouveau public

En décembre 1991, des parties de la Bruneterie ont été réaménagées. Dans un premier temps, nous supposons que les aménagements de la zone 4 (Fig. 67) dédiée à la fonction socio-culturelle sont les travaux de l'orangerie (extension, route d'acheminement et parking). Une partie de la zone 6 (Fig. 67) devient une voie piétonne dans le but de faire une extension de l'équipement sportif. Cela coïncide avec la réduction parcellaire observée sur le terrain au niveau de l'allée de ceinture sud de la Bruneterie.

C'est en 1993 que commence la restauration des communs du bâtiment (école de musique et logement du gardien) sous le mandat de Bernard de Saint Léger. Le commun où se trouve actuellement l'école de musique abritant auparavant la maison d'accueil pour personnes âgées déplacé depuis à Dumenil.

La tempête de 1999 a déraciné plusieurs arbres notamment dans les parties boisées (vestige de boisement et zone alpine). Suite aux dégâts causés, une demande de subvention a été faite au département. Entre 2000 et 2005, une seconde subvention a été attribuée par l'Etat. Nous n'avons aucune donnée précise concernant la nature des travaux entrepris grâce aux subventions. Nous supposons que cet argent a servi à des campagnes de replantation d'espèces végétales ou encore de réhabilitation des cheminements. La plantation des cinq Tilleuls argentés semble être un héritage de cette époque (Fig. 68).

Nous l'avons déjà évoqué, Orgeval s'étend extramuros et se densifie intramuros. Ce phénomène prend de l'ampleur vers les années 2000. Les nouveaux projets d'urbanisme voient le jour, et d'autres sont planifiés dont 140 logements sur l'ancien verger-potager de la Bruneterie. Cependant, malgré cette perte de patrimoine, la Bruneterie a été répertoriée dans le préinventaire du patrimoine culturel en 2003<sup>76</sup>.

<sup>76</sup> Cela fait suite à l'enquête menée par Gilles Becquer en 1997. Inscription sous la référence IA78000876, source : <http://www.culture.gouv.fr>



Figure 68 : Plantation de cinq Tilleuls argentés

La décision prise en 2016 de détruire le bâtiment central devrait être exécutée courant 2017 selon les acteurs de la Mairie d'Orgeval. Son état de délabrement trop avancé rend la restauration du château coûteuse et peu réalisable. Il s'agira de l'acte ultime qui achèvera la transition d'un parc privé à un parc urbain et public.

## 2. D'un espace clôturé à un espace ouvert sur la ville

Avant la vente de la Bruneterie, il s'agissait d'une propriété privée clôturée par ses murs en pierre. L'encercllement du domaine par les trois routes nécessitait un mur assez haut et assez épais pour préserver de toute intrusion physique et visuelle. Depuis l'intérieur de la clôture, le jardin est perçu comme un lieu privilégié et élitiste. Cette impression est accentuée par cette vue surplombant le village et le paysage, vue convoitée, dont le propriétaire est le seul à pouvoir profiter.

L'acquisition, puis l'ouverture sur la ville inversent totalement la fonction et la signification du mur de délimitation de la propriété. En évoluant en un parc public, cet ancien jardin privé devient le lieu de circulation, de promenades et d'autres loisirs. Pourtant, le changement de statut ne doit pas signifier la disparition de la clôture.

Figure 69 : Une forme d'isolement marqué par des barrières matérielles. La seconde photographie dévoile les extérieurs du parc devenu pavillonnaire.

La Bruneterie garde quand même son caractère isolé par rapport à la ville. Le mur a aussi une fonction de soutènement (Fig. 69). Il forme une sorte de barrière et enclôt le parc.



L'ouverture au public ne signifie pas non plus l'accès libre sans réglementation des usages et des temporalités d'accès des flux. Pour éviter les usages informels, la mairie a défini des horaires d'ouverture et de fermeture. Cependant la clôture n'est pas suffisante pour empêcher les intrusions dans le parc. Écogarde a relevé l'existence de plusieurs entrées vagabondes qui révèlent des usages informels au sein de ce jardin. On se souvient du règlement affiché en général à l'entrée des parcs, qui signale le caractère urbain et précieux de l'équipement.

La mairie racheta la Bruneterie avec des abords dans un état de délabrement avancé. Tout le mur Sud s'effondrait et le seul élément encore debout était l'entrée au Nord flanquée de deux piliers (Fig.45, p. 76).



Une fois les travaux de réhabilitation de l'entrée réalisée, le mur fut remplacé par un grillage rigide pour des raisons économiques. D'un mur opaque épais à la transparence du grillage, renforcé par l'altération de la lisière, le parc ne garde plus beaucoup de son mystère pour le passant qui peut entrapercevoir l'intérieur du parc d'un simple coup d'œil et inversement révèle la ville au promeneur.

Même si aujourd'hui la Bruneterie a perdu le caractère privé de sa propriété, les clôtures jouent encore le rôle de protection contre les usages déplacés pendant les horaires de fermeture. Ces délimitations matérielles de la propriété sont aussi là pour isoler et différencier l'espace jardiné de l'espace citadin.

### **3. L'évolution des usages du XIX<sup>e</sup> aux usages contemporains**

Le domaine de la Bruneterie, lors du XIX<sup>e</sup> siècle, était un lieu d'agrément. On y appréciait la nature et le pittoresque, joignant l'utile à l'agréable par l'exploitation de terres agricoles. En passant du jardin privé au parc public, la Bruneterie modifie ses codes et ses usages. Alors qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, le domaine de villégiature était lié à son environnement rural, aujourd'hui la Bruneterie entretient un lien avec le contexte de plus en plus citadin d'Orgeval.

Si les usages ne semblent pas avoir tant changé, les promenades ne sont plus les mêmes qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Pour un même espace, il y avait une grande diversité d'itinéraires. Le visiteur pouvait les choisir en fonction de ses humeurs ou de ce qu'il souhaitait voir ou montrer. Le parc devait être le lieu d'émerveillement grâce à ses différents points d'intérêt. La promenade s'est vue simplifiée dans le parcours, ce qui peut occasionner la monotonie du cheminement. Le promeneur n'est plus maître de son parcours car l'allée de ceinture est le seul chemin praticable, mais il ne dessert pas la totalité du parc. La mise en retrait de la zone du bassin entraîne l'apparition d'usages informels, nuisibles à l'image d'un parc public.

Ces évolutions amènent les habitants à considérer le parc pour sa fonction d'espace public vert, comme cadre à l'orangerie ou raccourci vers le plateau Saint-Marc, et non plus pour sa qualité paysagère. Chacun y vient pour des raisons fonctionnelles. La Bruneterie devient alors un espace pour le jogging, une vaste étendue de jeu pour les enfants, un espace libre (Fig. 70).

Cet espace public voit ses valeurs paysagères et écologiques augmenter avec l'urbanisation croissante d'Orgeval. Les nouvelles opérations immobilières bénéficieront de cet espace vert de proximité ce qui amènera à réfléchir à des modalités d'appropriation à travers des clubs (jardinage, promenade, peinture).



Figure 70 : Un cheminement simpliste entraînant des usages restreints

Le parc urbain procure au visiteur l'agrément d'un lieu en retrait de l'ambiance citadine, tout en intégrant ces codes. L'enjeu est de préserver l'ambiance d'un parc privé en superposant les usages dédiés au parc public.

**Le parc de la Bruneterie possède de beaux vestiges du parc paysager ; notamment concernant la zone alpine, le découvert, les perspectives sur le château et Orgeval. Mais la transition du jardin privé en un parc public a causé des destructions (la disparition d'une entrée, la création de chemin en désaccord avec le tracé du XIX<sup>e</sup> siècle), et surtout une perte de gestion et de connaissances. L'analyse permet de prendre en compte les enjeux urbains liés au statut de parc public de la Bruneterie et d'anticiper ces évolutions en tenant compte des aspects patrimoniaux à préserver. Des orientations et pistes de gestion permettront la valorisation et l'amélioration du potentiel de la Bruneterie en tant que parc public urbain.**

### III. VERS UN AMÉNAGEMENT ET PROPOSITIONS DES GESTIONS : POUR UN PARC PUBLIC DURABLE

---

<sup>77</sup> PECHÈRE, René (Président du Comité International des Jardins et Sites Historiques), *Les jardins historiques, leur restauration, leur intérêt pour les jardins contemporains*. [www.icomos.org/](http://www.icomos.org/)

La composition des jardins se fonde sur deux principes essentiels et constants. Il doit « susciter le désir de la promenade, provoquer la surprise et la découverte<sup>77</sup>».

Notre fil conducteur sera l'articulation entre conservation d'un patrimoine historique et restauration en vue d'une modernisation. Le fils d'Edouard André qui travaillera avec lui à partir de 1892 sur les aménagements autour des résidences historiques propose une voie à suivre en matière de restauration des jardins et parcs historiques. «Quelques-unes de ces propriétés, traitées par des maîtres comme Varé, Bülher, sont devenues des chefs d'œuvres en leur genre [...]. Mon avis est qu'il faut être plutôt conservateur en ce cas que destructeur.<sup>78</sup>» Cette citation est à tempérer car René-Edouard André désigne des parcs dont le statut n'a pas évolué. En l'occurrence La Brunetterie passe d'un statut privé à public. Ce chapitre sera consacré à émettre des préconisations, développer des orientations de gestion quant au renouveau de ce parc. Ce, afin d'en faire un parc public dont les enjeux concilient la conception précieuse et fragile avec les grands principes de composition (vues, axes visuels) dans la réalisation de nouveaux aménagements urbains adaptés à une population accrue.

<sup>78</sup> ANDRE, René-Edouard, *La Vie à la Campagne*, 15 mars 1914, « conception du jardin par les jardinistes contemporains », vol. XV, n°180, p.161

On peut alors se demander comment la requalification du parc privé de la Brunetterie en un parc public urbain peut-elle se faire dans le respect du patrimoine XIXe siècle tout en conciliant les usages actuels et la disparition du château ?



Comme nous l'avons indiqué, la Bruneterie a connu à partir des années 1930 une gestion très inégale. L'entretien moindre des derniers propriétaires de la Bruneterie puis le relatif délaissement de la propriété a entraîné l'état des lieux très altéré déjà évoqué. Nous développerons trois thèmes qui peuvent aider à définir une gestion plus efficace à moyens financiers presque égaux.

## 1. Une multiplicité d'acteurs avec un manque de cohésion

a. La vie associative concernée par le patrimoine, un atout pour la communication auprès du public

Parmi les acteurs indirectement liés à la Bruneterie se trouvent plusieurs associations dont les actions aident à la préservation et la sauvegarde du patrimoine d'Orgeval (Fig. 71):

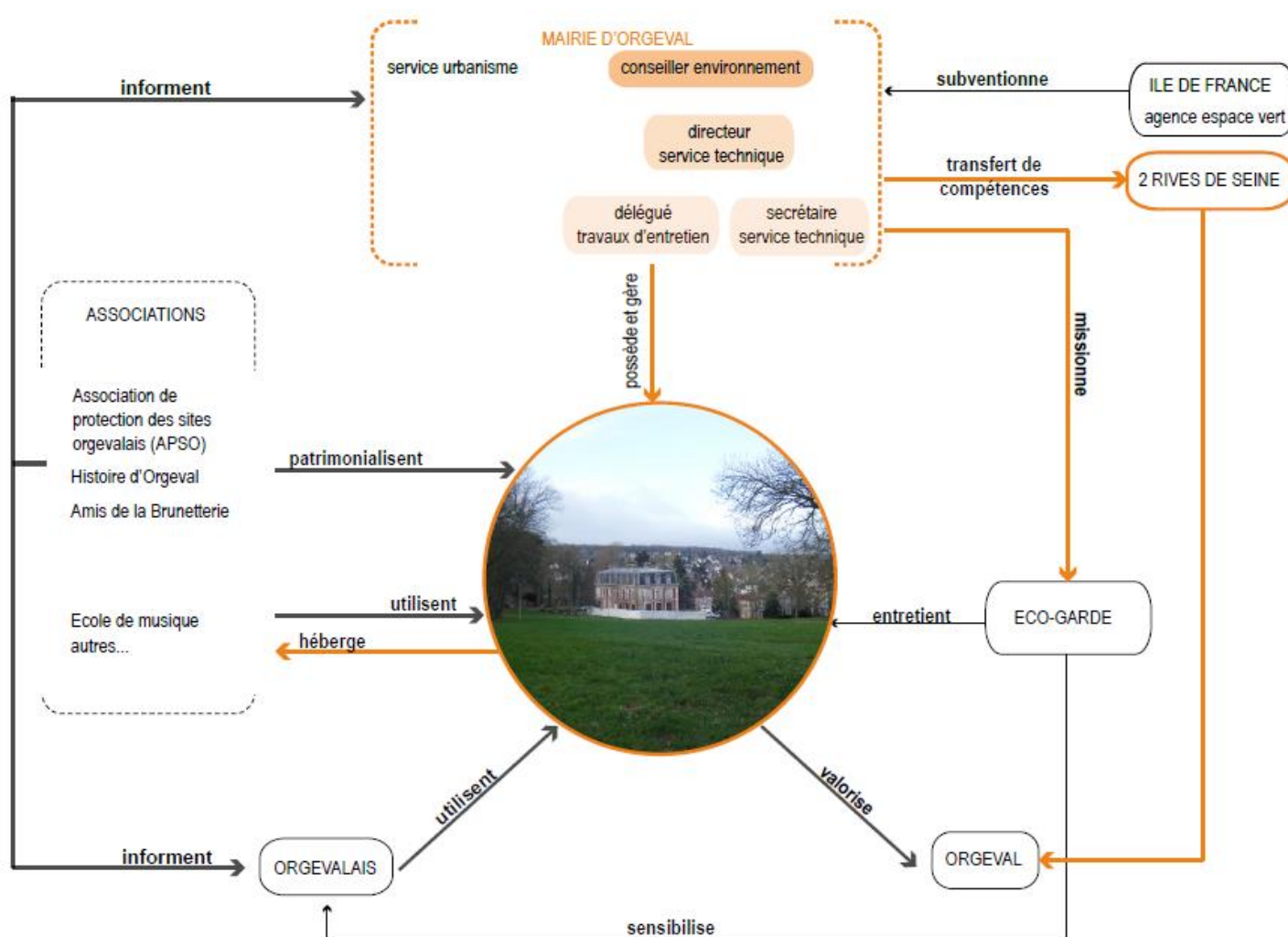


Figure 71 : La Bruneterie, un espace municipal partagé

- Les Amis de la Brunetterie : « s'attache depuis 1994 à pérenniser l'ensemble du domaine au sein du patrimoine communal et le préserver grâce à des aides financières. »<sup>79</sup>.

<sup>79</sup> Site internet LES AMIS DE LA BRUNETTERIE  
<http://lesamisdelabrunetterie-or.jimdo.com>, 2016

- Histoire d'Orgeval « s'est donnée pour vocation de promouvoir la connaissance, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine historique de notre terroir, autour des axes de recherches et d'enregistrements des faits historiques, partant de différentes sources (archives, témoignages etc...), et diffusion culturelle des dossiers traités sous forme de publications régulières, expositions, visites, conférences »<sup>80</sup>. Cette association permet aux habitants de se tenir au courant de l'histoire de leur ville grâce à des publications résumant leurs recherches.

<sup>80</sup> Site internet HISTOIRE D'ORGEVAL  
<http://historgeval.free.fr>, 2016

- Association de Protection des Sites Orgevalais (APSO) : est une association d'utilité publique créée en 1982, elle a pour mission d'anticiper les projets d'urbanismes et d'architecture pouvant nuire à l'identité de la commune<sup>81</sup>. Elle a beaucoup oeuvré dans les années 1991.

<sup>81</sup> Propos de Daniel Louvet suite à un entretien téléphonique

- Association Eco-garde intervient trois à quatre fois par mois sur le site. En décembre 2012, ils ont notamment procédé au curage du bassin sujet à un envasement progressif. Leurs interventions concernent également les problèmes de dégradations de la pièce d'eau (acheminement de l'eau, vétusté des rigoles, etc....). Cette opération, sans cahier des charges établi, doit d'être renouvelé assez fréquemment (3-5 ans). L'entretien peut varier entre la pose de bancs, la création d'îlot de biodiversité dans le bassin (mars 2016), ou la lutte contre les plantes invasives comme la Renouée du Japon (juin 2016).

Ces associations rendent compte de cet intérêt de la ville pour son patrimoine et de cette curiosité de vouloir comprendre ce qu'a été la ville pour mieux maîtriser son développement. Si elles ne sont pas chargées de l'entretien de la Brunetterie, leur existence peut aider à une communication et une prise de conscience auprès de la population locale. Ces associations offrent de bons outils et relais de communication et de divulgation.

#### b. L'entretien par Ecogarde, vision centrée sur l'écologie

La Mairie planifie l'entretien effectué par l'association Ecogarde qui « assure tout au long de l'année, un ensemble de missions en faveur de la protection de l'environnement »<sup>82</sup> principalement pour répondre à des questions de sécurité et dans un souci de préoccupation écologique (arbres, curage du bassin, débroussaillage de la zone du bassin) sans aucune prise en compte de la valeur du lieu. L'association souhaitant l'entretenir pour assurer l'ouverture et la pratique du lieu par le public.

<sup>82</sup> Site internet ECO-GARDE <http://www.ecogarde-update.org>, 2016

<sup>83</sup> Propos d'Olivier Gérard, représentant d'Ecogarde, lors d'un entretien téléphonique.

Les limites de cet entretien résident dans une connaissance incomplète du site et de son histoire. La dernière intervention sur le bassin est accompagnée de la création d'un îlot en meulière sur lequel ont été dispersées différentes plantes. Si l'intervention est de petite ampleur, (et irréversible), dans le but de créer un habitat pour la faune du bassin, elle a un impact paysager sur la scène dite alpine. Cet « îlot de biodiversité »<sup>83</sup> vient perturber la surface lisse et réfléchissante du bassin, le rôle du miroir d'eau est important dans la composition de la scène car il constitue un appel de lumière, un signal pour le regard. Le risque serait de voir une intention de préservation nuire à la conservation du parc paysager (Fig. 72).



Figure 72: Aménagement d'un îlot en meulière dans le bassin de la zone alpine par Ecogarde

La main d'œuvre d'Ecogarde est constituée de bénévoles et le contrôle sur le profil des formations se fait surtout au regard de la motivation des postulants vis à vis de l'écologie, du souci de préservation des espaces naturels. Leur approche est d'ordre technique, car il s'agit de missions très concrètes sur le terrain qui dynamisent des projets communaux préexistants. Les équipes gagneraient à être formées ou sensibilisées sur les qualités patrimoniales du site de la Bruneterie. En effet, une de leur mission principale reste la communication et l'échange d'information auprès des utilisateurs. «Véritable relais entre les différents acteurs de l'environnement et de la collectivité»<sup>84</sup>, ils pourraient permettre la diffusion d'une nouvelle lecture du site.

<sup>84</sup> Site internet ECOGARDE <http://www.ecogarde-update.org>, 2016

Cette définition fait écho aux objectifs des Amis de la Brunetterie. Cette association ne pourrait-elle pas transmettre les connaissances sur le patrimoine de la Bruneterie aux agents d'Ecogarde ?

Le capital des arbres et arbustes est aussi précieux que fragile.



## 2. Nécessité de surveillance des arbres et arbustes du parc

### a. Diminution palette végétale

Nous n'avons pas identifié de plan de plantation ou écrit relatant les espèces végétales présentes sur la Bruneterie. L'analyse des cartes postales permet l'identification de certaines espèces. Cependant, ces dernières étant principalement cadrées sur les abords des bâtiments, nous ne pouvons relever que les arbres plantés en bordure de bâti, les espèces les plus majestueuses comme le Cèdre du Liban, Robinier ou Hêtre pourpre.

L'inventaire floristique réalisé par le lycée de Saint-Germain-en-Laye en 1989 (cf. annexe 8) donne une idée de la palette végétale herbacée, arbustive et arborée présente sur le site. Une analyse complète des végétaux de strate arbustive et arborée nous permet toutefois de nuancer cette liste<sup>85</sup>. En se référant aux espèces recommandées dans le Traité d'Edouard André, nous pouvons établir une liste de la palette végétale qu'il utilisait fréquemment. Nous avons réalisé un tableau récapitulatif (cf. annexe 9) des espèces qu'il cite le plus pour leurs qualités, fonction ou développement. Ce tableau ne contient que les espèces présentes sur le site en 1989.

Après un relevé actuel des espèces présentes sur le site, nous avons pu mettre en parallèle les trois listes, pour élaborer un inventaire des espèces probablement présentes lors de l'aménagement par Edouard André et celles actuellement sur le site (Fig. 73) mettant en évidence la diminution de diversité végétale. En effet, malgré la présence d'une palette végétale variée, nous pouvons constater une perte significative de biodiversité végétale, mis à part pour la strate herbacée<sup>86</sup> (Fig. 74).

Plusieurs phénomènes expliquent cette perte:

<sup>85</sup> En effet, la comparaison entre les espèces présentes sur le site et cet inventaire permet de mettre en évidence certaines incohérences. Par exemple, la présence des marronniers de l'allée de ceinture ou du Platane n'était pas mentionnée. L'analyse visuelle de l'architecture de ces arbres nous démontre qu'ils doivent dater de l'époque d'Edouard André. Ainsi, cet inventaire est une source d'archive précieuse mais à manier avec précaution en vérifiant sur le terrain.

<sup>86</sup> Effectivement, l'entretien minimal a permis à cette strate de se développer tant en quantité qu'en qualité par l'implantation progressive de nouvelles espèces.

Figure 73: Tableau évoquant les espèces présentes sur le site actuellement et recommandées par Edouard André. On retrouve la présence de 16 espèces (1879- relevé effectué en 2016). Les arbres sont à gauche et les arbustes à droite.

Espèces présentes depuis Edouard André	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	<i>Buxus sempervirens</i>
<i>Aesculus hippocastanum</i>	<i>Hedera helix 'Arborea'</i>
<i>Carpinus betulus</i>	<i>Ilex aquifolium 'Ferox'</i>
<i>Cedrus libani</i>	<i>Rhododendron dahuricum</i>
<i>Fagus sylvatica 'Purpureum'</i>	<i>Rubus fruticosus</i>
<i>Platanus orientalis</i>	<i>Viburnum opulus</i>
<i>Robinia pseudoacacia</i>	<i>Yucca canaliculata</i>
<i>Taxus baccata</i>	
<i>Tilia x europea</i>	

- Le manque d'entretien a détruit une partie du raffinement de la composition.

- Les abords de bâti, les zones d'intérêt visuel et les carrefours d'allées ne sont plus mis en valeur par une strate arbustive entraînant la disparition des espèces dites ornementales. Cet aspect esthétique du parc par la présence d'arbustes à fleur, de plantes grimpantes ou fruitières est aujourd'hui inexistant.

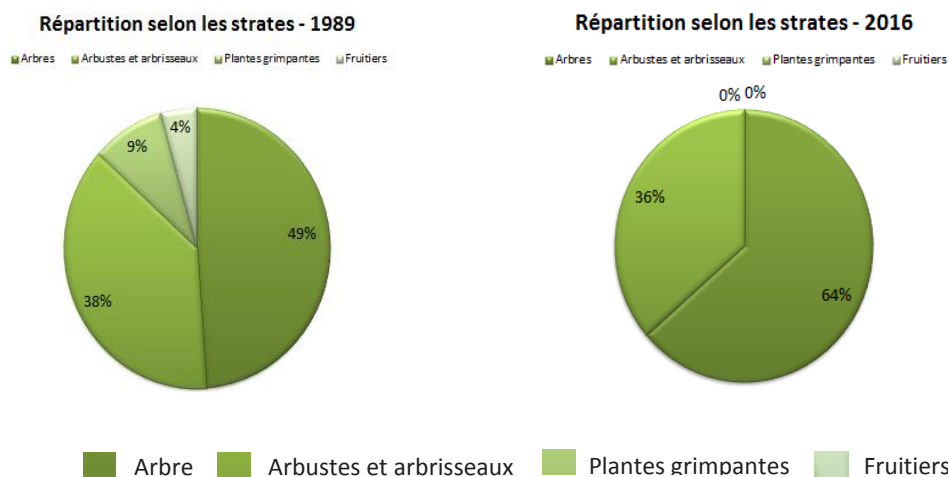


Figure 74: Co-évolution de la palette et diversité végétale

- En outre, les plantes ornementales sont moins rustiques que d'autres et nécessitent la présence d'un jardinier. Aujourd'hui, sont restées les espèces robustes aux exigences pédologiques un peu moindres. Les arbustes sont principalement des Lauriers, Buis et Houx, qu'on retrouve dans les massifs boisés environnants.

Notons aussi la présence significative de la Fragonnette (*Ruscus aculeatus*). Cette espèce était souvent plantée en bordure des lisières et peut pousser naturellement lorsque ces dernières sont anciennes. C'est un indicateur temporel. Ainsi, malgré une perte de biodiversité, la Bruneterie conserve une palette végétale variée.

#### b. Evolution spontanée et naturelle des plantations

Les jardins du XIXe siècle dont la composition repose sur des perspectives aux contours irréguliers, tendent naturellement à se refermer. Les espèces robustes se développent au détriment progressif de celles plus fragiles, l'équilibre des lisières tend à s'effacer et la logique d'aménagement du lieu disparaît. Quels sont les facteurs qui pourraient expliquer la perte de finesse de la composition XIXe ?

#### Des arbustes devenus de petits arbres

Les arbres et arbustes sont des structures vivantes, dynamiques et surtout évolutives. Ainsi, lorsqu'ont été plantés buis, houx ou encore lauriers, c'était au stade d'arbustes de moins d'un mètre cinquante, pour souligner des carrefours d'allées, des éléments ou encore cadrer le regard. La composition jouait entre les cheminements et les groupements d'arbres, les deux étant liés par le modelé de terrain. Les allées enterrées et les massifs surélevés mettaient en valeur les arbustes. La prairie centrale possède une microtopographie perceptible à l'œil nu renforcée par les lisières. « Les plus beaux effets paysagers seront toujours obtenus par l'heureux mélanges des beaux arbres, bien groupés, sur un fond de prairie, surtout si cette prairie est accidentée.<sup>87</sup>»

<sup>87</sup> ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins*, op cit 53

C'est cette alliance entre modelé de terrain, plantations et allées qui apportaient la finesse de la composition et son unicité. Cependant, sans taille annuelle, ces arbustes prennent des proportions qui évincent leur fonction initiale. Leur emprise au sol et aérienne est disproportionnée. Cela devient des arbrisseaux de petite à moyenne taille qui ne donnent plus les effets voulus. Ils cachent les vues et font perdre l'équilibre de composition.

### Evolution du statut des plantes

Certaines espèces voient leur statut évoluer au fil du temps en fonction de deux aspects :

<sup>88</sup> Liste des espèces invasives- INPN- Muséum National d'Histoire Naturelle.

- La diversité botanique et le statut de la plante selon la société : exotique / envahissante.

- L'occupation d'un espace jardiné (soit anthropisé) vers un espace abandonné avec des plantes invasives.

On voit ainsi apparaître des espèces invasives. Selon la liste des espèces invasives en France, la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia, présents sur le site de la Brunetterie, sont des espèces invasives<sup>88</sup>. Cependant, si aujourd'hui nous considérons le Robinier comme invasif, cela n'a pas toujours été le cas. Par exemple, aux abords du bâtiment central, nous pouvons observer un Robinier ancien. D'origine exotique (Etats-Unis), cette espèce a une architecture végétale intéressante lorsqu'il vieillit. On peut penser que c'est grâce à sa forme qu'Edouard André a décidé d'implanter ce cultivar ornemental ici. Aujourd'hui, cette plante pousse près du bâtiment central, clôturé. (Fig. 75)

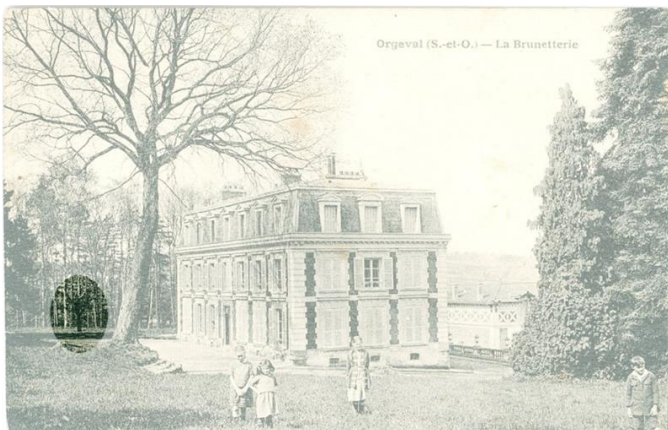


Figure 75: Evolution du statut du Robinier pseudoacacia, d'un arbre ornemental à une espèce invasive

La scène alpine a récemment été colonisée par la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*). Cette plante est en compétition avec la végétation indigène, notamment pour les nutriments du sol et la lumière. De plus, ses rhizomes endommagent les chemins, les routes et les berges entraînant des risques d'érosion. Nous pouvons constater aussi que sa présence dans un domaine historique entraîne une altération des vues et la dissimulation du patrimoine rocailleux. (Fig. 76)



Figure 76: Impact de la floraison de la renouée du japon sur la mise en valeur de la rocaïlle B

Le manque d'entretien favorise l'apparition de plantes invasives avec leur impact négatif. Encore restreinte dans deux parties ciblées du domaine, cette invasion doit être maîtrisée.



### c. Etat sanitaire

Il faut préciser que la surveillance des arbres et arbustes ne se limite pas à une première approche visuelle fondée sur l'aspect esthétique des plantations. Il convient de s'assurer de leur état sanitaire (*a minima* des arbres proches des allées). Ceci passe par une analyse nécessaire et technique, d'autant plus que la Bruneterie étant maintenant un espace ouvert au public, la responsabilité civile du maître d'oeuvre serait engagée en cas d'accident.

L'observation montre de nombreux dépérissements sanitaires et défauts mécaniques des arbres (tête morte, branches blessées, arbres malades...). Un frêne proche du commun Ouest présente une dangerosité liée à la présence de champignons lignivores actifs.

On note la présence de maints souches et rejets. Cachés en automne, glissants en hiver, ils présentent un risque pour les enfants, nombreux à venir. Nous recommandons donc de procéder à une étude de l'état sanitaire et mécanique du patrimoine arboré. En l'absence de gestion, cette zone évolue vers des « îlots de sénescence<sup>89</sup> ». Précisons qu'il existe plusieurs types de boisements qui doivent être traités différemment. Il faut veiller au maintien d'une diversité d'espèces intégrant celles recommandées par Edouard André, tout en ajustant la palette végétale en tenant compte des espèces implantées naturellement sur le site et des moyens humains alloués pour contenir leur dynamique spécifique.

<sup>89</sup> « îlot de sénescence » est une zone volontairement abandonnée à une évolution spontanée de la nature jusqu'à l'effondrement complet des arbres. Source : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### 3. Un riche patrimoine délaissé

#### a. L'eau, fil conducteur à la Bruneterie

L'eau à la Bruneterie possède deux rôles :

- Esthétique
- Fonctionnement hydrologique avec l'évacuation ou le ralentissement des flux d'eau

#### Lac et cascade

L'hydraulique est essentielle dans un parc comme la Bruneterie : le traitement de l'eau n'est pas seulement esthétique mais aussi fonctionnel pour la viabilité de la villégiature et l'on comptabilise plusieurs installations hydrauliques le long de la promenade. On peut voir l'eau et son traitement devenant un fil d'Ariane et créant un réel lien entre les différentes parties du parc.

Comme évoqué, le réseau hydraulique de la zone alpine est détérioré : eutrophisation du bassin, obstruction et infiltration du bras d'acheminement de l'eau entraînent une perte d'identité de la zone. En effet, lors de sa réalisation, le bassin était au centre de cette composition par la multitude de points de vue créés pour le mettre en scène. De plus, le bras étant conçu en cascade, l'écoulement de l'eau était étudié de manière à obtenir une sonorité agréable pour le promeneur qui participait à la stimulation des sens dans cet espace. Ainsi, outre une perte de patrimoine, le défaut d'entretien entraîne une perte de subtilité dans la composition.

#### Zone humide

La présence d'une zone humide avec eau stagnante tout au long de l'année est aussi à souligner. Le sol est gorgé d'eau et la végétation non hygrophile est menacée. La zone humide est une résultante de plusieurs facteurs qu'il faudra rechercher. Le trop-plein du bassin étant une solution temporaire, il n'apporte pas une réduction de l'infiltration de l'eau. Cependant, le premier souci de cette zone humide reste l'inconnue de la localisation de l'infiltration.

Le lieu de villégiature avait besoin d'eau sous deux formes. Une première était destinée à usage domestique. Effectivement, l'intérieur du parc est ponctué d'une ancienne pompe en fer, d'un puit aujourd'hui condamné et d'un réservoir qui servait à alimenter la famille en eau. Ces éléments utilitaires n'ont pas un aspect sophistiqué car la primauté était donnée à l'aspect usuel. Nous pouvons observer la répartition de ces éléments hydrauliques le long du parcours (Fig. 77). L'eau servait aussi d'aménagement paysager. L'eau présente dans le bassin, le bras d'alimentation et les sources était traitée de manière esthétique afin de promouvoir le jardin.



Figure 77: Abandon et perte du mobilier hydraulique fonctionnel

Il faut séparer les différents éléments car leur traitement architectural diverge en fonction de leur visée fonctionnelle ou d'agrément.



L'eau est présente aussi à l'extérieur du parc et entraîne une forme de continuité. La rue des Colombet est conjointe au Ru de Russe (en majorité enterré) et d'une ancienne fontaine. Cependant, malgré la présence d'un patrimoine hydraulique qui reflète un riche domaine, aujourd'hui, le temps et le manque d'entretien ont eu raison de ces éléments. Entre dégradation, fonctionnement difficile, destructions ou usages perdus, ces éléments sont devenus obsolètes entraînant une réelle altération du patrimoine hydraulique. Cependant, ces scènes hydrauliques pourraient être le support d'actions pédagogiques. Le projet comportera deux volets : la gestion des eaux du domaine et un projet paysager intégrant la zone humide.

Figure 78: Plan de localisation des rocailles, A,B et C

## b. Les rocailles

### Constat des différents rocailles





Le constat sur les différentes rocailles a déjà été évoqué en partie I. Cependant, nous détaillerons ici les risques de la gestion actuelle sur les trois rocailles présentes dans le site (Fig. 78). On pourrait penser qu'elles sont identiques car elles ont été construites selon un même principe, mais ces éléments paysagers ne sont pas à considérer comme du mobilier standardisé.

<sup>90</sup> « Le métier de rocailleur reste un travail laissant la place à l'imprévu, à l'humeur du jour, à l'irrationnel, aux fantasmes du moment, au rire » RACINE Michel, *Jardins au « naturel »*, rocailles, grotesque et art rustique, actes sud, Arles, 2001, 200 p.

Il s'agit avant tout d'une conception artistique qui est déclinée selon l'inspiration de l'artisan rocailleur<sup>90</sup>. Edouard André faisait d'ailleurs un constat : « Le travail matériel de la construction de rochers demande du goût et de l'habileté de la part des ouvriers. Abandonnés à eux-mêmes, ils compliquent ordinairement le travail et, par amour de leur métier, ils donnent trop d'importance à l'édifice. On doit sans cesse les surveiller, il n'est pas facile de changer leurs habitudes ».

Chacune des rocailles diverge selon leur fonction et leur nature. Il faut donc préciser leur utilité et perspective, le traitement dont elles ont bénéficié, et la gestion dont elles doivent faire l'objet. Nous estimons que l'une a la nature de mobilier tandis que l'autre participe à la structure (Fig. 79).



Figure 79: Composition et mise en scène de la rocaille A dans la zone alpine

Ces rocailles sont toutes en relation avec l'eau et servent notamment à signaler la présence d'une source. Elles monumentalisent l'eau et sa mise en scène. Edouard André « conseille d'accompagner les rochers de plantations, de les composer en tenant compte de la distance et de l'échelle de la maison, en les combinant avec un sentier aux bordures plantés, avec les eaux – une cascade, une grotte, un aquarium, un réservoir qui peut être dissimulé par des ruines factices.<sup>91</sup>».

<sup>91</sup> RACINE Michel, *Jardins au « naturel »*, rocailles, grotesque et art rustique, op. cit.40

<sup>92</sup> ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins*, op. cit.53

Il les intègre dans ses compositions en y plantant autour des « espèces variées », l'équilibre végétal et minéral est étudié pour réaliser selon son appellation des « petites scènes de nature ornée<sup>92</sup> ». Ainsi, les rocailles trouvent de nombreux emplois et la Bruneterie utilise, en effet, ces rochers à d'autres fins aux abords des chemins menant à la pièce d'eau.

A demi enterrées, elles viennent orner les pentes qui cadrent les chemins. La rocaille A est la plus grande et sert de belvédère. On peut accéder à son sommet par quelques degrés et admirer la vue sur le bassin et sur le second bassin s'il avait été réalisé. L'hiver, la rocaille aurait eu une vue belvédère sur ce bassin en premier plan, et le moulin en second plan (Fig. 80). Nos recommandations seraient de réaliser une étude approfondie du réseau hydraulique afin d'en comprendre le fonctionnement, de procéder à la restauration du bassin et adduction actuels et enfin de créer un nouveau bassin naturel.



Figure 80: Point de vue depuis la rocaille A sur le bassin existant et sur l'emplacement supposé du second (photographie de droite)

<sup>93</sup> La définition des trois caractéristiques de l'architecture rustique est celle de Bernard Palissy, écrivain du XVIe siècle : des assemblages de minéraux bruts, « de la terre métamorphosée par le feu en végétaux et en animaux, du végétal transformé en architecture. »

Les rocailles entrent en relation avec le signal de point d'eaux, ou, avec les vues multipliées sur les ouvrages hydrauliques dans le cas de la rocaille A, le lien avec l'eau est présent tant visuellement que physiquement car elle abrite une source. Elle est à la fois dissimulée par les plantes pour lesquelles elle remplit une fonction de support. On remarque la volonté de réaliser une construction naturelle et rustique<sup>93</sup> par son intégration dans le paysage.



Il existait deux styles de rocailles selon le Baron Ernouf. Il y avait celle qui reproduisait des scènes terribles et grandioses et celle qui servait de support aux plantes alpines. « Si ces rochers sont aujourd’hui réduits à l’état de carcasses vides ou au contraire envahies de plantes quelconques qui en gomme le pittoresque, ils étaient alors subtilement végétalisés afin d’évoquer des jardins alpins, accompagnés de bordure de gentianes, de campanules, de valérianes, d’alchémilles, de potentilles et bien sûr de différentes plantes gypsophiles.»<sup>94</sup> Cependant, il faut veiller à ne pas confondre les jardins alpins, des jardins de rocailles car ces deux compositions ont une nature différente.

<sup>94</sup> RACINE Michel, *Jardins au «naturel», rocailles, grotesque et art rustique*, op. cit.40

Cependant, il faut veiller à ne pas confondre les jardins alpins et les jardins de rocailles car ces deux compositions ont une nature différente.

Adossée à une pente abrupte et sous la frondaison, la rocaille A se situe en bordure du chemin principal qui dessert la pièce d’eau. Ainsi, par son dimensionnement et sa mise en scène, on peut dire que c’est un élément sculptural qui se détache autant qu’il s’intègre à son environnement.

La rocaille B se situe en amont du bras d’alimentation du miroir d’eau (Fig. 81). Elle fait partie de l’ensemble de la dynamique rocaille-bras d’eau-pièce d’eau. On voit ici la volonté d’embellir le traitement de l’eau mais aussi de l’intégrer dans une démarche esthétique par la recherche du naturel. Cette rocaille est visible depuis la pièce d’eau en regardant vers la zone vestige de boisement mais aussi depuis le chemin qui sépare les deux scènes paysagères. Ce double jeu de dynamique paysagère est identifiable sur le plan d’Edouard André. Le présence d’un chemin en amont de cette rocaille permet de l’admirer sous plusieurs angles.

Figure 81: Dessins analytiques de la composition et de l’insertion de la rocaille B dans son environnement





La rocaille C, en contrebas, a une mise en scène différente et plus modeste (Fig. 82). De dimensions minimales, aujourd'hui recouverte de végétaux, elle signale la source. Sa singularité ne repose pas sur son opulence mais sur la musique qu'elle suscite, c'est d'ailleurs ainsi qu'on la repère.



Figure 82: La rocaille C, une intervention discrète et perdue dans une zone non entretenue

### **Perte de la subtilité des rocailles**

Les rocailles participaient à la mise en scène des points d'eau<sup>95</sup>. Mais ces ouvrages emblématiques perdent de leur force à cause de deux facteurs :

- L'absence de cheminement empêche aujourd'hui de les voir ou de les entendre et d'en apprécier la subtilité. On perd les points de vue intéressants et la stimulation des sens. Cela entraîne une immersion moins intense, dans la scène alpine de la Bruneterie.

- La rocaille A était le support de plantes. Sans entretien, le risque que les racines endommagent le ciment qui joint les pierres est réel. C'est ce qui s'est probablement passé à la Bruneterie. La rocaille A s'effondre petit à petit et devient moins lisible. La dégradation est nuisible sur les rocailles B et C.

Les moyens humains actuels ne permettent pas une gestion régulière, ni un savoir-faire historique d'entretien. Il existe différents professionnels qui cherchent depuis une dizaine d'années à revivifier ces savoir-faire. Une gestion fine permettrait de retrouver peu à peu un état satisfaisant. Nous préconisons de couper et élaguer avec mesure la végétation qui enserre les rocailles (lierre, fougère, ronce) : le lierre a des crampons qu'il ne faut surtout pas arracher mais couper à la base puis laisser le mourir pour ne pas abimer encore plus les rocailles. Il faut faire « place nette » et mettre en valeur ces éléments. Concernant, la rocaille A notamment, il faudrait en plus sécuriser l'espace puisque les pierres ont tendance à s'ébouler.

<sup>95</sup> Armand Péan parle d'architecture rustique et de la rocaille comme une expression architecturale.

## B. VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

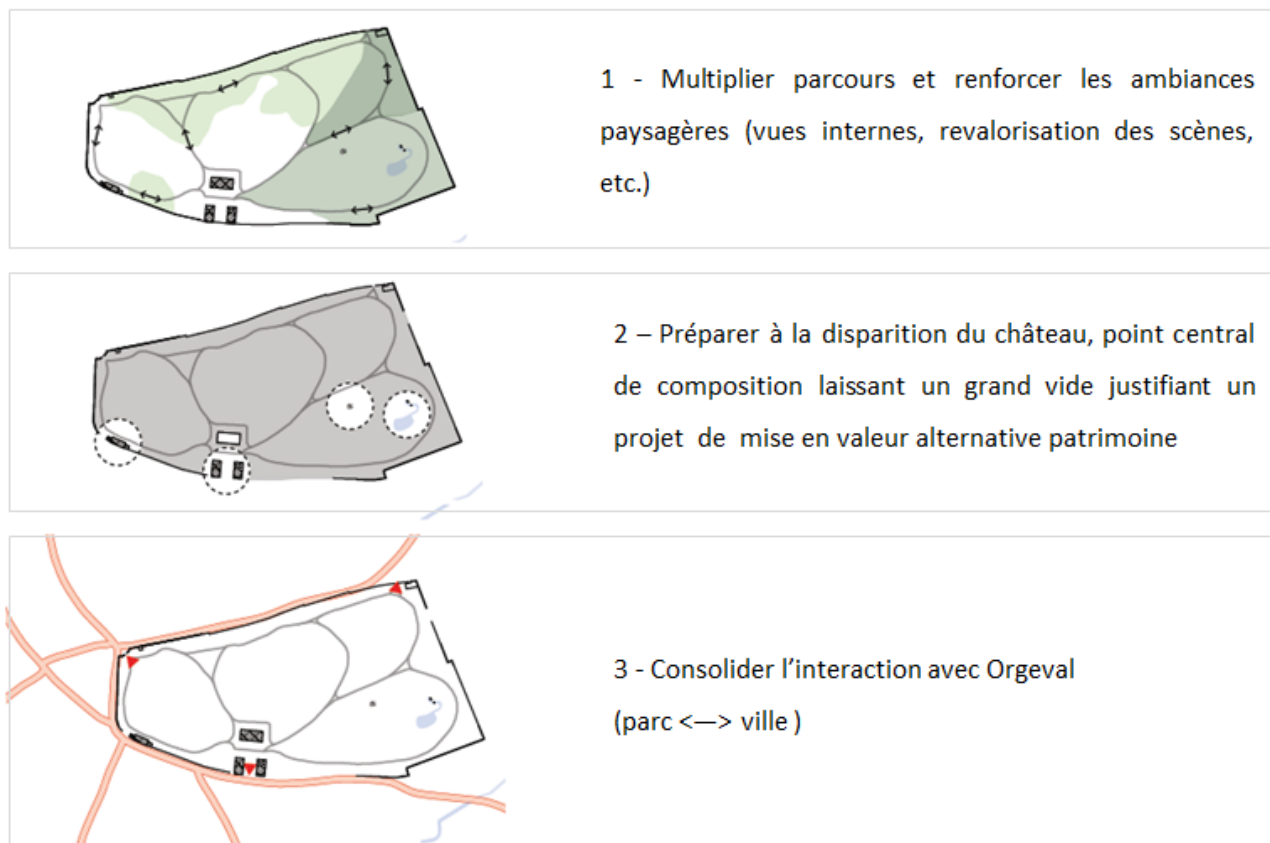
---

Nous l'avons vu la gestion est cruciale, la difficulté étant d'établir un plan cohérent. Nos objectifs se résument en trois points principaux qui permettent à la Bruneterie d'acquiescer le statut de parc public tout en tenant compte des qualités patrimoniales déjà présentes. Cependant, notre visée première est de s'affranchir de la composition d'Edouard André et d'établir des préconisations partant de l'état actuel vers un état comptabilisant les enjeux contemporains (sociaux, économiques et écologiques). La conservation des dispositifs hérités se réalisera en accord avec de nouveaux aménagements en relation avec le statut de parc public et les changements d'usages. Trois objectifs semblent devoir y présider sur l'aménagement intérieur et périphérique de la Bruneterie en tenant compte de l'évolution de ses abords et de sa relation avec la ville :

- Un accès rétabli. Afin de revaloriser tout le potentiel du parc et de ces spécificités paysagères, il faut redonner la possibilité aux promeneurs de parcourir et de découvrir l'ensemble du parc. Le rétablissement d'une logique de promenades variées et réparties sur l'ensemble de la Bruneterie permettrait d'accéder aux différentes scènes paysagères. Le parcours est une clé de lecture qui valoriserait le patrimoine paysager et qui donnerait une unité aux zones du parc exclues par l'absence de fréquentation.
- Intégration durable du parc à son contexte urbain. En travaillant les abords de la Bruneterie avec les voies et les équipements existants en amont et en aval. Dans cette logique, le parc doit tenir compte des enjeux urbains présents au-delà de ses clôtures. Son intégration doit se penser également à une échelle territoriale afin d'étendre la portée de son rayonnement.
- Préparation de l'aménagement du parc en intégrant la disparition du château mais en maintenant des communs et de l'orangerie. Le parc doit continuer de servir d'écrin à un patrimoine architectural toujours présent. L'un et l'autre doivent se valoriser et trouver un nouvel équilibre en l'absence de l'élément central de composition.

Les préconisations présentées orientent de manière plus précise vers ces trois objectifs généraux (Fig. 83).

Figure 83: Schéma d'orientations des préconisations



## 1. Réaffirmer les ambiances paysagères

a. Proscrire les aménagements ou plantations dénaturant la composition paysagère

Si l'absence d'entretien a fait évoluer la structure de la composition par la pousse naturelle des espèces, nous remarquons que des plantations volontaires peuvent modifier la structure et que la dynamique de l'espace peut être facilement dégradée par de nouveaux aménagements. Nous évoquerons ainsi les actions récentes qui ont pu transformer le parc depuis son acquisition par la mairie, et apporterons des préconisations de gestion.

### Les nouvelles plantations et la palette végétale utilisée

Les massifs plantés à l'extrémité des communs vers le château sont composés de trois espèces en majorité : Spirée, Aucuba et un Thuja géant (*Libocedrus decurrens*). Ces massifs ont aujourd'hui une composition amoindrie par la faible densité car les plantations sont disposées de manière trop espacée pour former un massif. Une nouvelle demande émerge, celle de fleurir le parc pour satisfaire les envies des habitants, qui ont cette représentation d'un parc public avec des espaces fleuris. Une piste pourrait être d'effectuer un fleurissement répondant aux modes du XXI<sup>e</sup> siècle afin de respecter les moyens humains de la mairie mais d'apporter satisfaction au public à des emplacements stratégiques et judicieux établis par un concepteur? Des techniques comme la prairie fleurie pourraient apporter de la biodiversité au lieu.



Il faut aussi évoquer la plantation, après la tempête, d'un groupe de cinq Tilleuls argentés. Si les recommandations d'Edouard André sont honorées concernant l'espèce employée, leur emplacement contribue à refermer les vues déjà obstruées par l'avancée des lisières. De plus, « c'est par l'inégalité de leur développement, s'ils sont de la même essence, ou par la variété de leur feuillage, si deux ou trois espèces le composent, que le groupe intéressera l'esprit et charmera les yeux.<sup>96</sup> ». Ainsi, ces Tilleuls du même âge et de la même espèce ne sont guère intéressants, même s'il faudrait conserver ces espèces pour densifier les plantations et recadrer des vues, en réfléchissant sur l'évolution de ces arbres sur le long terme et l'emprise de leur houppier. Les arbres étant encore jeunes, une transplantation rapide est envisageable de manière à les placer dans un endroit plus approprié.

<sup>96</sup> ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins*, op. cit.53

De plus, on peut observer la présence de deux groupes de trois Cerisiers à fleurs (Fig. 84). Or, « le nombre trois, assez fréquent dans les groupes naturels, a été choisi à tort, dans les plantations des parcs, comme le chiffre fatidique des groupes détachés. Jamais, dans la nature, on ne trouve rassemblés trois arbres de même espèce, de même force et de même forme. La disposition en ligne de trois arbres est rare et ne présente un bon aspect que si celui du milieu est à haute tige et les deux autres en touffes inégales.<sup>97</sup> ».

<sup>97</sup> *ibid.*



Figure 84: Des plantations inconvenantes

- Cerisiers actuels
- Emplacement de la proposition de verger

Nous conseillons donc de les déplacer et, éventuellement, proposons une piste de réflexion avec l'aménagement d'un double alignement de trois cerisiers dans la zone comprise entre la limite de propriété et l'orangerie. Cela rappellerait la symbolique d'un verger par une plantation linéaire et régulière d'espèces<sup>98</sup>.

<sup>98</sup> La volonté d'un vrai verger avait été évoquée lors de la réunion en mairie du 28 juin 2016 – zone rouge sur la figure 79.

### Allées et parking, difficulté de lecture

Le parc a subi plusieurs interventions récentes. Les réalisations des allées et parkings en particulier ont modifié le lieu de façon conséquente en transformant le modelé de terrain.

<sup>99</sup> Adjoint au maire chargé de l'urbanisme et de l'environnement, puis conseiller municipal au cours du mandat de Yanick Tasset entre 2001-2007

Nous évoquons dans un premier temps, le tracé de l'allée de ceinture réalisé par Daniel Louvet vers 2003<sup>99</sup>. L'allée a été refaite plus au moins à l'emplacement de l'ancienne, mais la pente et le revêtement limitent l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR). De plus, sans entretien, ce chemin se trouve dégradé. Pour un même parcours, sept matériaux différents ont été relevés (Fig. 85).

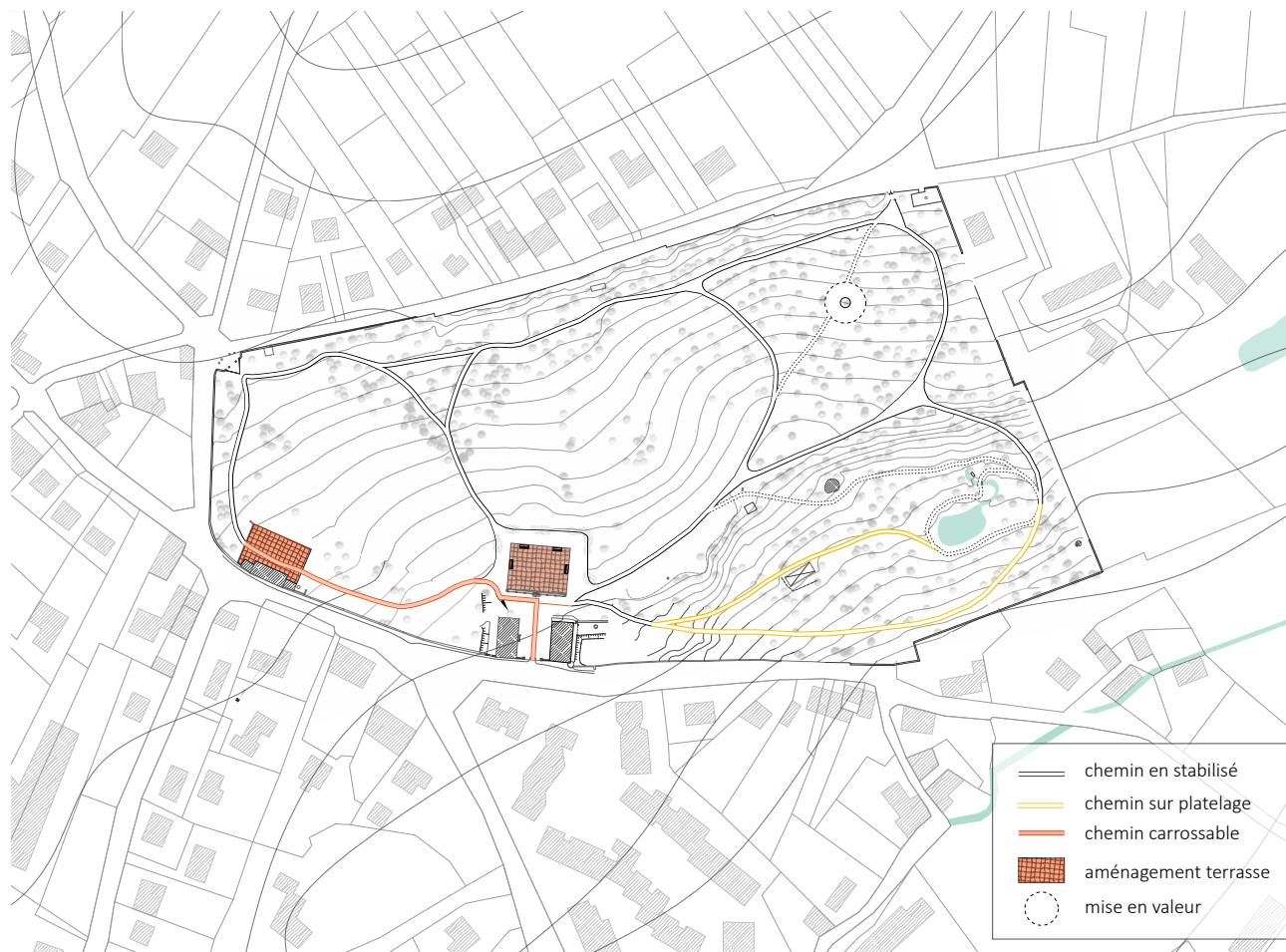
L'arrivée devant le château est en pavé, en direction de l'orangerie, le chemin est goudronné et donne sur la terrasse pavée de ce bâtiment. Au même endroit a été aménagé un parking avec un enrobé - gravier. Le chemin se poursuit avec une matérialité difficilement identifiable entre le gravier et le sol tassé. Les autres chemins non mentionnés dans le parc présentent cette même multiplicité de matériaux avec parfois des chemins de terre ou enherbés, rendant difficile la lecture d'un parcours harmonieux.

Figure 85: Des équipements et une matérialité des cheminements qui témoignent d'un usage restreint du parc



Mais ce traitement du sol soulève un problème plus essentiel sur les usages des chemins et leurs usagers, il faut identifier en effet pour quels utilisateurs sont destinés ces sentiers. Un revêtement de chemin piéton ne nécessite pas la même résistance qu'une voie carrossable. Nous préconisons l'emploi de trois matériaux, dans un but d'uniformité du parc et afin de convenir à trois situations spécifiques à la Bruneterie et à son statut de parc public: la zone humide, l'usage piéton et l'usage des voitures. (Fig. 86)

Figure 86: Proposition d'une uniformisation des revêtements du sol



Le caractère indécis du parc est perceptible dans les dimensions très irrégulières de ses allées. Les aménagements de deux parkings ont également modifié le visage de la Bruneterie. Au XIXe siècle, l'aménagement des Sainton prévoyait un parcours exclusivement pour les piétons et un autre plus large destiné également à l'usage des véhicules. Si le parc n'était pas uniquement piéton, les deux parcours étaient clairement identifiés.

La création du parking de l'orangerie, en lieu et place des autres, a obligé à élargir l'allée menant de la cour des communs à l'orangerie (Fig. 87). Cette dernière a vu son emprise au sol élargie et son revêtement modifié, et il ne subsiste aujourd'hui que des traces des divers revêtements sans homogénéité ni logique. Outre l'aspect négligé de l'allée, son élargissement a fait disparaître le modelé des allées, qui étaient légèrement enterrées de manière à les dissimuler de loin.





Figure 87: Des propositions d'aménagement de parkings pour la création et le renforcement des liaisons douces

Le second et principal parking a été aménagé de façon succincte aux abords du château. Cela se matérialise par une esplanade dont la forme n'est pas élaborée et qui détruit la composition. Le risque est de le voir s'étendre encore, puisqu'il ne s'agit que d'un aplanissement du sol. Par un aménagement et un emplacement adéquats, le parking serait plus fonctionnel et faciliterait l'usage raisonné du parc. Il faudrait le repenser pour l'intégrer dans la continuité de la composition paysagère. Une des possibilités envisagées est la création d'un parking derrière les communs. Ce qui permettrait de le dissimuler grâce à la présence actuelle de la végétation très opaque.

Une autre option complémentaire serait de le déplacer dans un autre espace à proximité ou de relier le parc à des zones de stationnements existantes. Le parking de la Halle pourrait être connecté à la Bruneterie par un chemin paysager aménagé qui serait alors intégré symboliquement dans la promenade. Dans une logique de délocalisation, on pourrait considérer l'espace sportif du plateau de Saint-Marc comme un emplacement pour une zone de stationnement. Sa proximité en fait un lieu idéal mais cela nécessite une revalorisation de l'entrée rue du château rouge. En effet, si les promeneurs doivent accéder par ce côté, le point d'entrée doit être aussi soigné que l'accès principal. Le parking est une nécessité et une contrainte impossible à ignorer, ainsi faut-il penser à un aménagement précis pour en atténuer les nuisances.

Il nous semble représenter une chance pour repenser le lien avec la ville. On doit aussi souligner que, les jours d'affluence, un service de navettes pourrait désengorger le parc.

### **L'ancien abri – vers une zone de dépôt de débris végétaux**

Cette structure de bois se situe dans le contrebas de la scène alpine (Fig. 88). On ne retrouve que l'ossature de la construction simple et sans caractère, car la couverture a été enlevée pour une raison sécuritaire. Sa fonction et son usage sont indéterminés et l'on observe ni point de vue, ni élément intéressant depuis cet emplacement.



Figure 88: Détérioration progressive de la charpente en bois

La construction de cet ouvrage a nécessité un terrassement afin d'aplanir le sol. Sans date de création avérée, nous pouvons affirmer qu'elle est postérieure à l'aménagement du parc.

Isolée sans voie carrossable pour y accéder, c'est un lieu de prédilection pour la pratique des usages informels comme les squats. Sa dégradation accentue la sensation d'insécurité. Or, dans cet espace public, la mairie est responsable de la sûreté du parc. Ainsi, nous préconiserions de supprimer cette construction car c'est un élément parasite qui rend la lecture de l'espace plus confuse.

La zone étant dégradée, sans trace visible du passé, elle mériterait une attention particulière. Son inaccessibilité et son emplacement ne permettent pas de dire que l'abri pourrait jouer un rôle dans la composition paysagère du parc. Il faut cependant repenser le lieu, et lui redonner un sens. Cet abri pourrait être envisagé pour un usage fonctionnel. Ici comme dans d'autres endroits du parc, les résidus des tailles de végétaux sont entassés dans des endroits du parc. Nous suggérons de créer un abri scolaire pour les enfants.

## b. Une recomposition centrée sur les communs et l'orangerie

### **Le château**

La future suppression du bâtiment central et du perron va créer un espace découvert et nu de 650 m<sup>2</sup>. Ce vide important à traiter sera en face de l'entrée principale. La composition étant centrée sur le château avec un jeu d'alternance de perspectives et de vues, une fois qu'il sera détruit la composition perdra de son unicité. Quelles évolutions possibles pour ce parc une fois l'élément architectural principal détruit ?

Nous pouvons envisager deux solutions pour l'aménagement. Pour la première, nous conseillerons de conserver un volume à cet endroit (masse végétale ou élément d'architecture) afin de ne pas créer un découvert central de plus d'un tiers de la superficie globale. Car, la première vision depuis cette entrée sera une plateforme nue puis une étendue de pelouse et des boisements. L'œil embrassera l'ensemble du parc rapidement. Il n'y aura plus l'effet d'une découverte progressive par le promeneur, qui était pourtant le principe de base du parc paysager.

La seconde intervention consisterait à laisser cet espace libre. La Bruneterie accueille régulièrement des événements, ce gain de place serait l'occasion d'attribuer un espace délimité et aménagé pour un usage public. On pourrait imaginer une plateforme ouverte avec une vue dégagée sur la prairie centrale. Dans ce cas, l'emprise du bâtiment aurait une fonction de terrasse afin de pouvoir observer les perspectives intérieures du domaine. Cet espace pourrait être ponctué de bancs en périphérie avec des zones de rassemblement. Une seconde partie de la prairie centrale serait dédiée à la distribution des zones du parc. Cela permettrait également un espace transitoire vers les scènes boisées.

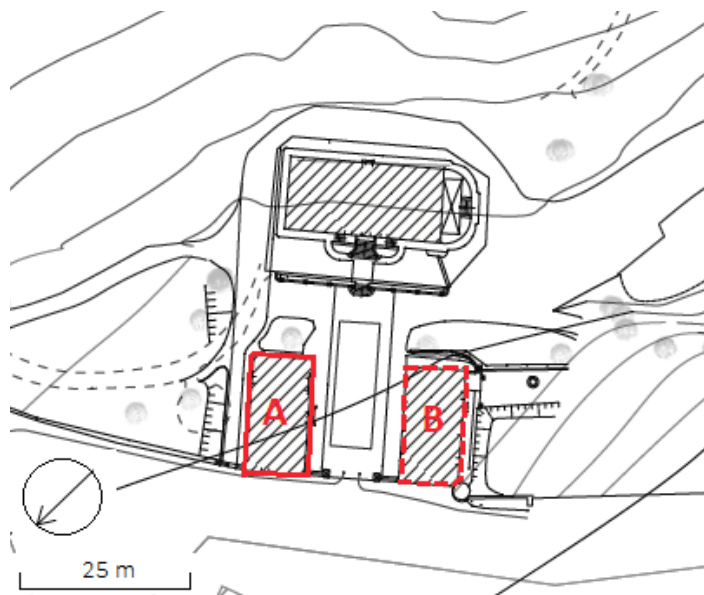
Dans l'hypothèse où le château serait détruit, il est important de tenir compte des bâtiments restants que sont les communs et l'orangerie. Ils doivent être mis en exergue comme patrimoine du XIXe siècle. La perte de l'architecture principale est à considérer comme le rappel de la fragilité du patrimoine bâtis.

### **Les communs**

Dans un premier temps, il est important de préciser le statut de ces deux communs. L'un est public (commun A) et le second privé (commun B) (Fig. 89). La présence d'une habitation à la Bruneterie développe des pratiques du lieu liées aux habitudes de vie. Ainsi on note l'utilisation de la cour d'accueil en parking privé, alors qu'il existe déjà deux autres zones de stationnement. En plus, des barrières entourant le bâtiment central, les voitures obstruent la vision de la cour d'accueil qui devrait être dégagée et soignée, pour une première impression valorisante.



Figure 89: Plan de localisation des deux communs



L'usage du commun en logement est intéressant cependant pour le parc. En effet, les Foisil y avaient déjà installé une habitation pour la famille du jardinier, à gauche lorsque l'on entre dans la Bruneterie, rue des Colombet, tandis que celui de droite était réservé à un usage agricole.

L'école de musique va être amenée à déménager. Ainsi, il faudrait revoir la fonction du commun B. Ce changement pourrait être l'occasion d'une rénovation du bâtiment qui équilibre la perte du lien historique du mode d'occupation des sols du domaine. La réhabilitation de cette architecture est l'occasion de renouer avec le parc par un programme en lien avec l'histoire ou l'usage du lieu. Pourquoi ne pourrait-on pas consacrer une partie du bâtiment à l'histoire de la villégiature à Orgeval tout en mentionnant la Bruneterie ? Cela peut être aussi le lieu d'une explication sur les qualités paysagères du site et sur le patrimoine des parcs paysagers du XIXe siècle. Les visiteurs auraient les clefs de lecture du parc et y seraient plus sensibilisés. Cependant, il est important de permettre aux associations de rester présentes dans ces locaux, afin de préserver cet usage qui intègre si bien la Bruneterie à Orgeval. Il s'agit de trouver un juste équilibre des usages des communs oscillant entre statut privé et public.

### **L'orangerie**

Le corps central de l'orangerie est bien conservé. Cependant, l'ajout progressif de deux parties latérales entraîne une incohérence dans le style. La photo (Fig. 90) montrant la façade sur rue du bâtiment révèle assez bien les différentes interventions. Le langage architectural est composite et on constate une perte d'homogénéité. La terrasse de la façade principale, déjà matérialisée par les rigoles de ruissellement, a été bétonnée et en même temps que l'emprise a été élargie pour créer un parking.

Figure 90: Une façade témoin des interventions architecturales successives sur l'orangerie



De plus, les abords ont été aménagés avec quelques plantes exotiques parsemant la prairie centrale dont le Yucca. Les arbres et arbustes en question semblent isolés, sans réflexion globale. L'idéal serait de mettre en valeur l'orangerie avec un massif harmonieux. Par exemple, les arbres exotiques pourraient être subtilement mis en valeur afin de servir de décor à l'orangerie et rappeler ainsi l'ancienne fonction du bâtiment : un outil précieux pour l'horticulture, qui permettait de protéger les plantes les plus rares.

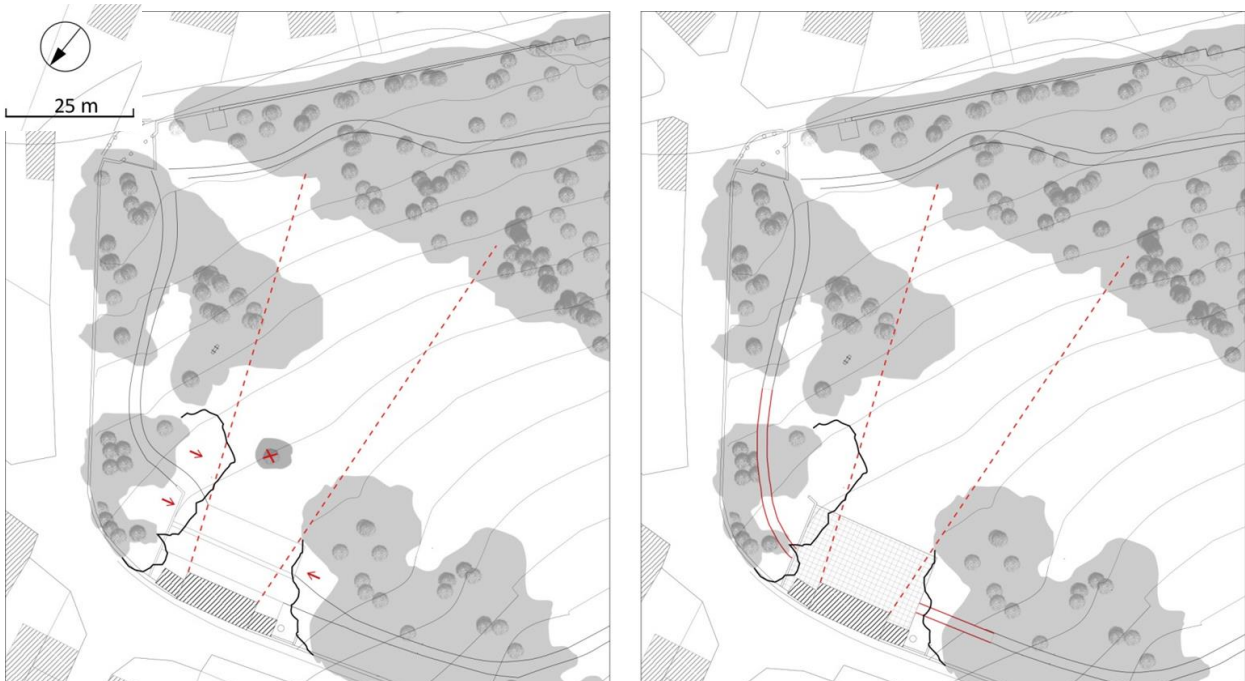
Avec ou sans démolition du château, l'orangerie reste le bâtiment le plus utilisé de la Bruneterie. En effet, d'après une enquête réalisée auprès des Orgevalais, certains évoquaient l'orangerie non pas par cette dénomination mais comme la salle des fêtes. Les associations disposant de ce lieu y organisent manifestations et activités, faisant de l'orangerie un lieu public significatif pour les Orgevalais, qui doit être mis en valeur au même titre que la mairie ou que la place de l'église. Il ne s'agit pas de rendre plus fonctionnel ce bâtiment mais de le revaloriser en travaillant son rapport avec le parc et ses abords, en réorganisant l'espace autour de l'orangerie et définissant les usagers qui y auront accès.

La voiture est à limiter autour du bâtiment, l'endroit peut être accessible pour un dépôt minute mais il faut éviter le stationnement, à localiser plutôt à proximité des communs. Si des voitures accèdent à l'orangerie, il est nécessaire de redéfinir la matérialité du sol, l'espace attribué au chemin piéton et celui attribué aux voitures pour la sécurité et la lisibilité des espaces. Plus généralement, la voiture reste une contrainte pour l'aménagement paysager d'un parc. La Bruneterie gagnerait en qualité si ses abords et ses accès étaient retravaillés en limitant l'accès au parc aux voitures et en aménageant des stationnements aux abords immédiats de la propriété.

Si la Bruneterie continue à accueillir des activités associatives ou publiques, son accessibilité est primordiale. Ainsi, il faudrait définir les personnes habilitées à y accéder en voiture.

Retravailler le lien de l'orangerie avec le parc peut aussi se faire grâce à une nouvelle perspective depuis le bâtiment sur la prairie centrale, et inversement, par la redéfinition de points de vue sur le bâtiment le long du parcours. Si le château est amené à être détruit, l'orangerie est le seul bâtiment qui présente une façade principale travaillée et qui s'intégrerait assez facilement dans la composition paysagère. Pour cela, il faut repenser l'aménagement de la terrasse avec des massifs d'arbustes et d'arbres afin de cadrer les vues. Les arbres existants doivent être respectés et intégrés dans les bosquets qui viendront densifier les abords de l'orangerie (Fig. 91).

Figure 91: Recentrer le parc sur un patrimoine existant, propositions d'interventions pour la revalorisation de l'orangerie



### c. S'occuper plus attentivement du réseau hydraulique

Orgeval possède un patrimoine hydraulique diversifié et présent sur l'ensemble du territoire. Ainsi, il est normal de retrouver l'eau déclinée sous toutes ses formes au sein de la Bruneterie. L'eau est traitée dans chaque entité du parc. Cependant, on observe actuellement une perte progressive de ce patrimoine.

Il faut retrouver la composition paysagère autour des éléments patrimoniaux hydrauliques :

- En restaurant le bassin et le bras d'acheminement.
- En réaménageant le bassin par la rénovation de son étanchéité et de son système de trop-plein.
- En mettant en place un aménagement avec des plantes oxygénantes afin d'éviter la stagnation de l'eau, et son eutrophisation.



Cela représente une baisse des coûts de curage, ou une réduction du nombre d'interventions. En réalisant des chemins qui réintègrent la zone humide de la scène alpine et y redynamiser la balade en la raccordant avec la totalité de la Bruneterie.

Une intervention à même le sol dans son état actuel serait impossible à cause des nombreuses zones gorgées d'eau. Procéder à un drainage de ces lieux ou la réalisation d'un système afin d'éviter cette stagnation constante de l'eau serait un coût onéreux qui n'est pas envisageable. Ces solutions nuiraient plus à l'état du parc qu'elles ne l'amélioreraient car les travaux engendreraient autant une détérioration du sol que du patrimoine végétal. Le passage des engins provoqueraient un tassement du sol, nuisible pour les racines ainsi que pour le modelé du terrain.

Nous proposons d'aménager cet espace en prenant en compte la zone humide et en tirant profit de celle-ci. Si cette contrainte n'existait pas à l'époque d'Edouard André, aujourd'hui, elle est une des raisons principales de l'isolement de la zone du bassin. Pour rester dans cette logique paysagère du XIXe siècle, il faut exploiter les imperfections de la nature et non les corriger. En effet, une forme de biodiversité de plantes hygrophiles s'y est développée, elles permettent de varier la palette végétale. Cela permettrait de renforcer l'identité de la scène alpine. Ainsi, plutôt que de drainer le sol et subir la nature du site, il faut pouvoir en tirer parti.

La réalisation des cheminements dans les zones humides sont les principales difficultés rencontrées. Voici quelques pistes pour aménager les alentours et les abords de la pièce d'eau. L'allée principale permettant d'accéder à la zone humide et toutes les allées d'une humidité assez faible pourraient être sablées. Ce revêtement se compose d'un géotextile, d'une couche de gravier de 10 à 20 cm et d'une couche d'usure en sable de 5 cm. Cette technique permet l'accessibilité aux PMR mais ne résiste pas aux zones trop humides.

En contrebas de la pièce d'eau, l'engorgement des sols est plus important et est permanent. Ainsi, les chemins pourraient utiliser un cheminement de plaquettes de bois ou sur platelage pour une bonne intégration paysagère sans nuire à la nature du sol. Un cheminement sur plaquettes de bois nécessite la préparation du fond de forme (nivellement, reprofilage), la pose d'un géotextile (si la portance du sol est faible) et la mise en place des plaquettes de bois sur une épaisseur d'environ 10 à 15 cm. Ce cheminement est cependant peu accessible aux PMR et implique une recharge régulière en plaquettes.

Un platelage est composé de pilotis assemblés au moyen de traverses. En circulation courante, deux types de plateaux sont en général utilisés : les standards (largeur 1,30 m environ) permettant le croisement d'un piéton et d'un fauteuil roulant, les surlargeurs (largeur de 1,80 m minimum) permettant à deux personnes en fauteuil de se croiser et pouvant ponctuellement servir de lieu d'arrêt (information, repos, contemplation...). L'emploi de matériaux inertes est recommandé (essences naturellement imputrescibles) pour ne pas créer une source de pollution.

Cette technique a été utilisée entre autre au domaine de Noisiel, parc paysager du XIXe siècle dont le château a disparu. Cela permet la continuité du parcours sur l'ensemble du parc malgré les milieux contrastés (Fig. 92).

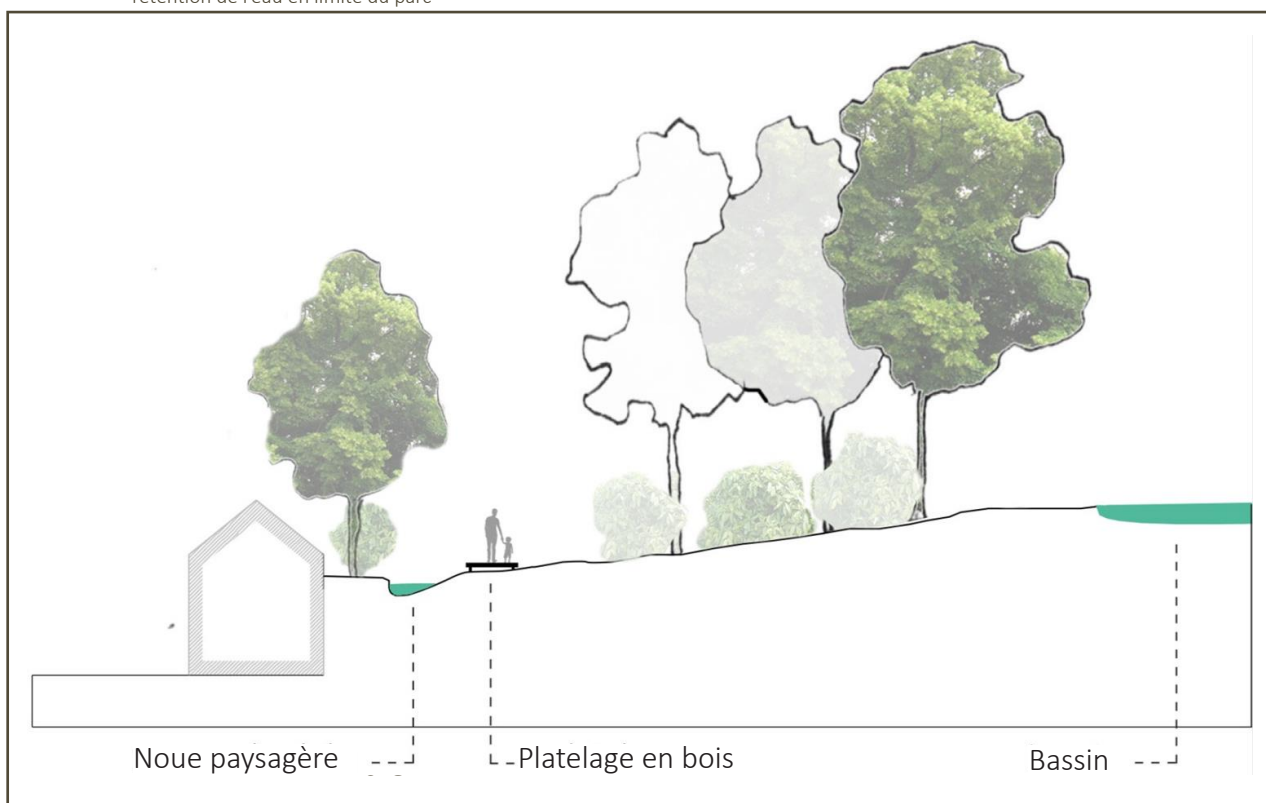


Figure 92: Exemple d'un cheminement sur platelage à Noisiel. Possibilité d'agrémenter le platelage par des panneaux de communications- fiche  
177 du CAUE

Les allées sont clairement identifiées grâce au cheminement sur platelage ou de plaquette de bois et leurs tracés ne risquent pas d'évoluer avec le temps, cette technique assure la lisibilité du parcours.

La zone humide est aussi une contrainte pour les habitations mitoyennes avec la limite du parc. L'eau ruisselante n'est pas retenue et s'infiltré le long des murs des propriétés. Afin de résoudre ce problème d'humidité, l'eau pourrait être contenue au sein de la Bruneterie suivant le principe d'un aménagement de bordure du domaine avec une noue paysagère (Fig. 93). Ces préconisations ne sont qu'à titre indicatif et sont sous réserve d'une étude hydraulique nécessaire afin de comprendre l'écoulement de l'eau dans cette zone du parc. A l'issue de ces observations, il sera alors possible d'envisager un aménagement de la zone humide en répondant à une problématique mieux cernée.

Figure 93 : Proposition d'un système de noue pour l'orientation et la rétention de l'eau en limite du parc



## 2. Une gestion plus spécifique avec propositions d'évolution

<sup>100</sup> ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins*, op. cit.53

### a. Retrouver un parc de promenades

La Bruneterie compose avec cet ancien tracé et les pratiques du parc qui se sont développées indépendamment de la valeur patrimoniale du lieu. On constate une diminution drastique du nombre de ces cheminements. Même si Edouard André critiquait leur nombre : «les allées sont multipliées à l'excès et celles qui coupent la grande pelouse devant le château A auraient été supprimé avec avantage»<sup>100</sup>, la disparition de certaines d'entre elles entraînent des réels dysfonctionnements dans le cheminement du parc et dans la mise en scène de certaines entités.

Nous avons précédemment évoqué l'importance, selon la vision d'Edouard André, de hiérarchiser les cheminements et d'offrir plusieurs itinéraires. Ces allées lient les scènes paysagères. Les allées actuelles seront prises en compte lors des recommandations de parcours et certaines allées doivent être conservées, comme celle reliant le centre-ville au parc sportif Saint-Marc (Fig. 94).

La carte des usages de la Bruneterie révèle la présence d'usages informels (en décalage avec la destination première du parc) dans les zones exclues du parcours qui se trouvent être également les anciens emplacements des bancs (Fig. 104). Ce phénomène est aussi à mettre en rapport avec la diminution du nombre d'allées qui limite l'accès à certaines zones de la Bruneterie. Repenser la circulation permettrait de réattribuer des usages correspondant au statut de parc public.



Figure 94: Plan des cheminements envisagés afin de desservir au mieux ce nouveau parc public



La régulation des usages se fait par une signalétique à l'entrée du parc mais elle se fait aussi par une hiérarchisation des cheminements. Il faut dans un premier temps déterminer le tracé des chemins pour ensuite les hiérarchiser. Les chemins principaux reprennent l'ancien tracé lisible sur le terrain. Ils ont pour vocation de parcourir la globalité du terrain et de relier les différentes entités du site.

Compléter le réseau de ces cheminements permettra de proposer une plus grande diversité de promenades et de mieux lier les différentes ambiances des scènes paysagères. Si ce tracé des chemins n'est pas aussi fluide que sous Edouard André, il permettra au moins de retrouver une logique dans la déambulation du parc. Les chemins devront être unifiés dans leur traitement de sol et avoir la même largeur d'un mètre cinquante ou plus (la norme PMR étant de 90 cm). Ils seront destinés aux piétons comme aux cyclistes mais les voitures en seront exclues. La seule allée carrossable pourra être celle menant à l'orangerie, elle devra faire trois mètres cinquante de large. Les chemins secondaires proposés verront leur fonction définis selon les zones dans lesquelles ils seront employés. Ils seront large d'un mètre vingt et comparable aux sentiers définis selon Edouard André. Leur dimension permet à deux personnes avec des poussettes de se croiser. Ces préconisations sont déclinées en fonction des scènes paysagères du parc.

### La zone alpine (zone du bassin)

Elle fait partie d'une des zones exclue du parc à cause de la disparition des allées. Le chemin principal mène de façon rectiligne jusqu'au bassin, il oblige le promeneur à faire un demi-tour pour pouvoir poursuivre son parcours. Le rétablissement des allées principales rétablit un meilleur fonctionnement visuel de la scène (Fig. 95).

Figure 95 : Plan des cheminements proposés au sein de la scène alpine



L'allée du haut permet de surplomber la pièce d'eau et d'observer le reflet tout en descendant progressivement. Tandis que l'allée du bas permet une ascension, qui surprend le promeneur lorsque celui-ci découvre soudainement la rocaille et le bassin une fois arrivée à leur hauteur. Le but des allées secondaires est d'acheminer le visiteur jusqu'aux points de vue les plus intéressants autour du bassin. Cependant, cette zone est complètement à découvert. Les abords immédiats sont dégagés et la pièce d'eau est révélée dans sa globalité depuis des cônes de vue assez lointains. Il est possible de détourner le chemin existant en le rendant plus sinueux et en travaillant à densifier les abords (notamment ceux en zone humide non praticable) afin de recadrer les perspectives.

Le bras acheminant l'eau est doté d'un pont et d'un bassin à poisson, ce devait être un point de passage obligatoire pour la promenade. Il faut veiller à créer le sentier de telle sorte à emprunter ce passage le plus naturellement possible.

### Vestige de boisement (l'ancien bois)

Le nouveau tracé des chemins principaux redéfinit les limites de cette partie du parc. La zone s'agrandit et englobe la partie supplémentaire séparée par l'allée menant au plateau de Saint-Marc. L'ancien tracé est redessiné selon les critères d'un chemin secondaire en se rétrécissant et en s'effaçant le plus possible de la composition paysagère. Le tracé de ces allées permet de revaloriser des points d'intérêt de cette zone de boisement hérité d'Edouard André. A l'intersection des allées descendantes vers le bassin, le paysagiste avait aménagé un rond-point autour d'un Chêne, aujourd'hui ce croisement se revalorise par le point de vue qu'il constitue sur le bassin (même si celui-ci est à dégager à cause de l'obstruction de la vue par l'évolution du boisement).

Figure 96 : Plan des cheminements proposés au sein de la zone vestige de boisement





En transposant à l'usage public, l'intersection peut être le lieu de rencontre adéquate pour l'installation d'un mobilier. Parmi le boisement se trouve des arbres intéressants à révéler pour la beauté de leur structure. Les arbres peuvent constituer des points d'attrait dans la promenade, il convient de les mettre en évidence par des cheminements.

Dans la zone étudiée, il s'agit du Hêtre pourpre. Les sujets identifiés dans le boisement correspondent exactement à une intersection d'allée selon le plan du paysagiste. Le Hêtre pourpre crée un appel par la couleur qu'il apporte au couvert. En préservant l'allée secondaire menant au parc de Saint-Marc, il y aurait un travail de valorisation à effectuer autour de l'arbre.

### Les lisières de l'allée de ceinture (Fig. 97)

On constate la réapparition d'une allée partant du château pour rejoindre l'actuelle allée de ceinture, rue du Château Rouge. Le rétablissement de l'ancien tracé principal permet de redonner une lisibilité au couvert. En effet, celui-ci accompagne le chemin jusqu'au château pour tenter de la dissimuler au mieux, mais pour aussi jouer un rôle de cadrage de vue dans la perspective principale.

Cette avancée de lisière est mieux justifiée par le tracé de cette allée qui se lit encore d'après le modelé du sol. Ce choix se justifie également par la nécessité de varier les cheminements au sein de la Bruneterie, le parcours actuel se contentant de traverser les différents espaces couverts. En retrouvant ce tracé, le promeneur peut à nouveau parcourir le découvert et avoir un aperçu inversé des perspectives avec un point de vue en contrebas (Fig. 98).

Figure 97 : Plan des cheminements proposés dans la zone de l'allée de ceinture

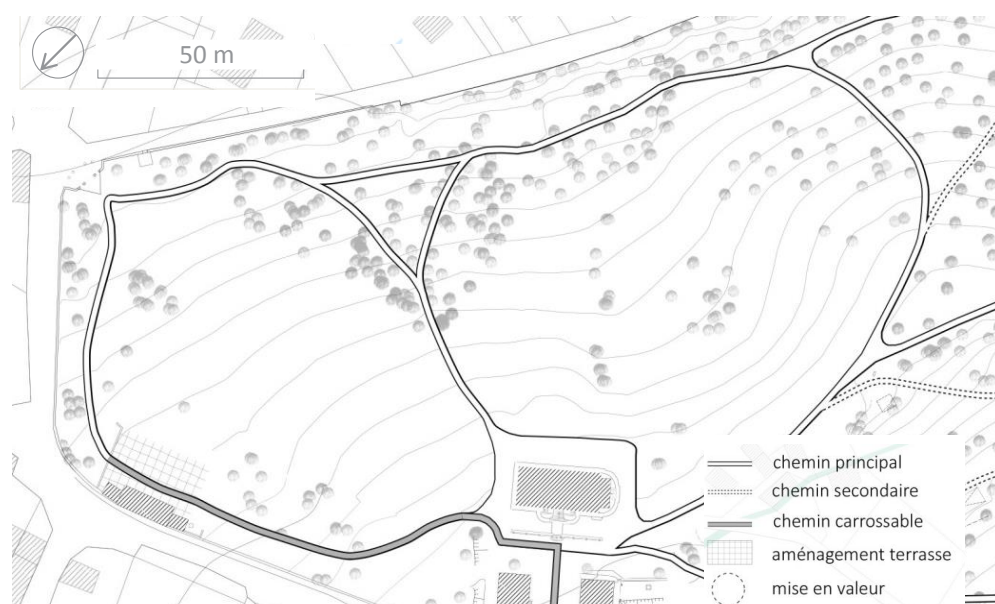
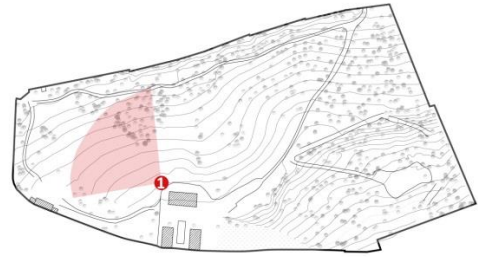


Figure 98: Redécouvert des perspectives depuis le découvert par le rétablissement d'anciens chemins



Ces préconisations sont envisagées dans deux cas de figure. Le premier, le plus probable est la disparition du bâtiment et le second que nous préférons envisager serait la sauvegarde du bâtiment central. En quoi la disparition de cet élément bâti peut altérer le parcours et remettre en cause le tracé préconisé ? Le château est un élément attractif pour le promeneur qui s'oriente vers lui. Sans cette présence, les chemins mèneront sur un emplacement vide qui ne peut convenir à l'état actuel du parc. En effet, le château permet de dissimuler une partie la promenade, et de dévoiler progressivement l'étendue du parc. Le bâtiment participe au dynamisme de la promenade. Il faut à tout prix éviter d'avoir une visibilité sur la globalité de la Bruneterie.

Les cheminements préconisés peuvent convenir si l'absence du château est compensée par un aménagement équivalent en intérêt et en volume. Il peut s'agir d'une nouvelle construction mais qui ne doit -dans ce cas- pas être en désaccord avec les communs et l'orangerie. En présentant des dimensions assez similaires au château, le volume permettrait de garder un certain équilibre dans la composition. Les points de vue intérieurs existants seraient encore pertinents et les cheminements les mettant en scène également.

## b. Une gestion du patrimoine arboré

Les compositions sont plus raffinées et révèlent une mise en scène du paysage : travail des masses végétales, alternance de parties boisées et de prairies et choix de végétaux exotiques. Ces caractéristiques résument bien l'emploi du végétal au parc de la Bruneterie.

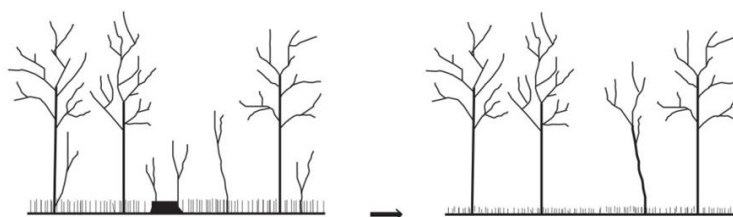
### Le 'vestige de boisement' – Vers une futaie irrégulière

Actuellement, le vestige de boisement est devenu une zone boisée naturelle. C'est-à-dire que cet ancien massif boisé aménagé par la l'homme n'existe plus. Cette zone était réalisée de façon à être spontanée, comme implantée naturellement et non volontairement. Cette façon de concevoir comme la nature rend encore plus difficile la lecture paysagère. Aujourd'hui, nous avons principalement la présence d'arbres anciens, de leurs rejets et des rejets de ces derniers. Cet espace n'est plus desservi par les allées. Il n'en reste que des traces à peine lisibles d'un aménagement passé. On retrouve des vestiges d'allées incomplètes marqués d'arbre spécifique. Mais une restauration de cette zone serait limitée. Il faudrait repenser l'espace sans prendre en compte son cheminement ancien mais en lui donnant une nouvelle fonction.

Afin de rendre cet espace de nouveau praticable, il est nécessaire de réaliser un diagnostic sanitaire et mécanique des arbres, ainsi qu'un inventaire spécifique, dans une volonté d'une gestion durable d'un patrimoine arboré encore riche.

En effet, le vestige de boisement contient encore quelques spécimens intéressants et anciens. L'inventaire ou le diagnostic que nous avons suggéré de faire réaliser par des professionnels permettrait de connaître l'état sanitaire des arbres avec leur emplacement précis. Ensuite, il faudrait envisager la gestion durable et pluriannuelle des arbres en fonction des espèces et de leur implantation. Une réappropriation des espaces boisés passe par cette analyse du boisement. Cela assurera, de plus, une lisibilité optimale quant au coût des opérations à entreprendre au cours des prochaines années, dans un objectif de gestion durable. Tout d'abord, il faut apporter une lisibilité à l'espace (Fig. 99).

Figure 99: propositions d'évolutions du boisement actuel en une futaie irrégulière



Afin d'être dans la continuité de l'alternance du couvert de l'allée de ceinture, il faut un boisement oscillant entre opacité et luminosité.



Cela assure une transition homogène avec la scène alpine dont le boisement est et restera dense. Ceci nécessite de retravailler le couvert végétal. Au pied de ces arbres, la végétation spontanée et les ronces s'étendent. C'est une plante pionnière qui signale une mise en lumière brutale avec des arbres dont le houppier s'éclaircit dans un sol particulier au pH pas trop acide (partie I). Ainsi, il faudra pour libérer la couverture végétale procéder avec rigueur.

Cet espace a donc pour vocation de devenir un espace boisé, planté d'arbres de façon dense. Voulant conserver la multitude d'espèces, on obtiendra un boisement avec une juxtaposition d'espèces à âges et compositions différents pour obtenir une futaie irrégulière. Cette hétérogénéité apportera satisfaction et diversité des scènes pour le promeneur. Il faudra donc éviter les interventions qui tendent à homogénéiser la structure en abattant trop de spécimens. Au contraire, nous souhaiterions obtenir un boisement aux multiples couleurs de houppier ou texture de troncs. Il faudra re-densifier le boisement avec des essences indigènes ou exotiques, mais résistantes, afin de limiter l'entretien.

Le boisement Sud-Ouest doit avoir un plan de gestion spécifique dédiée à ce bois périphérique. Un travail de recomposition en une futaie régulière serait à réfléchir sur le long terme et manifesterait des actions d'entretien multiples, la structure de cet espace ayant évolué vers un taillis sous futaie irrégulière.

Les vues doivent être retravaillées de façon pertinente et non dans un esprit de transparence interne et externe du boisement. L'objectif serait de prendre en compte la nature du boisement actuel (TSF dégradé) afin de limiter les interventions forestières. Cet espace pourrait devenir une futaie jardinée associée à un taillis sous futaie. C'est-à-dire maintenir et conserver une gestion des peuplements mixtes (feuillus et résineux) permettant une opacité du boisement. Cette association permettrait de revaloriser le patrimoine végétal tout en conservant certaines percées sur l'intérieur du domaine.

- Une futaie jardinée est un type de futaie irrégulière caractérisé par un mélange pied par pied d'arbres de toutes dimensions, de feuillus et de résineux. La futaie jardinée étant un cas particulier des futaies irrégulières (mixte dans notre cas) dont le maintien de l'étagement est indispensable Cet espace contient déjà une multitude de spécimens à état d'avancement différent. La gestion au long terme serait plus aisée qu'en présence d'une futaie régulière. Il faut veiller à réaliser un jardinage par pieds d'arbres afin de ne pas obtenir un espace monotone.

Dans le cadre d'un parc paysager ouvert au public, l'objectif paysager prime sur la production forestière secondaire.

- Un taillis sous futaie est l'association de deux régimes forestiers : le taillis et la futaie. C'est un « peuplement forestier mixte de taillis, issu d'une multiplication végétative des arbres par rejet sur souche après leur coupe, surmonté d'une futaie.<sup>101</sup> »

<sup>101</sup> « Une futaie irrégulière se caractérise par un peuplement d'arbres présentant tous les stades d'évolution, du semis à la vieille futaie »  
Source : <http://www.onf.fr>

<sup>102</sup> La futaie jardinée se gère par bouquets (ou par parquet selon les ouvrages: le peuplement est une mosaïque) ou pieds d'arbres (le mélange est intime au sein d'un peuplement). Source : Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin

Même si un jardin ne doit pas être régenté par l'arbitraire de son tracé et qu'il doit favoriser l'épanouissement des végétaux, en respectant par exemple leur forme et leur taille à l'état naturel<sup>102</sup>. Il faut garder à l'esprit que ce boisement est à un stade d'abandon avancé. Pour lui redonner un sens, il est donc nécessaire d'intégrer les abattages et les plantations dans une logique plus générale des cheminements.

Afin de conserver les séquences des vues, ce boisement bien que clair sera parsemé d'une strate arbustive à des endroits stratégiques (dissimulation de vues ou mise en valeur d'intersection). Il faudrait procéder à la mise en place d'alternance d'espace opaque par l'ajout d'arbustes ou arbrisseaux et de clarté procurer par le dégagement des troncs. Le feuillage étant différent en fonction de chaque espèce. L'effet de la lumière produite est diversifié. Cela apporte du charme à la promenade. Car, « la lumière diversifiée par la couleur du feuillage, par la forme des massifs [...] contribuent à varier les jouissances du promeneur »<sup>103</sup>. Mais cette importance de la lumière n'est pas seulement esthétique. Indubitablement, il faut conserver une ouverture suffisante du couvert pour assurer une régénération constante des arbres.

<sup>103</sup> Source : Géoconfluences-geoconfluences.ens-lyon.fr/

Cependant, il ne faut pas omettre la position belvédère de ce parc. La notion de covisibilité sera évoquée dans le chapitre C de cette partie. Cependant, nous pouvons dire que depuis le centre-ville, le Bruneterie est visible grâce au volume du bâtiment central. Et non, pas à ce boisement qui est intégré dans un ensemble vert. Il faudrait donc veiller à obtenir un boisement de qualité qui soit à la fois intégré par les espèces dans les boisements extérieurs. Mais, qui soit en même temps plus sophistiqué pour satisfaire les promeneurs mais aussi pour une question de visibilité depuis la ville. Ce type de massifs arborés « sont destinés à être vus de loin, et il suffit que les sommets des arbres soient variés de hauteur, de forme et de couleur<sup>104</sup> ».

<sup>104</sup> ROBINSON, William, *The Wild Garden* (Le jardin sauvage ou jardin naturel), 1870

### **Les lisières de l'allée de ceinture : une vocation de futaie régulière ponctuée de massifs**

Dans cette partie, nous évoquerons les espaces de même nature. A savoir, l'allée de ceinture Nord et l'allée acheminant la cour des communs vers l'orangerie. Ces espaces sont moins désordonnés que le vestige de boisement du point de vue de la végétation.

Malgré tout, aujourd'hui, le couvert n'est plus hiérarchisé par ses formes et volumes. Les arbres émettent de multiples rejets, la strate herbacée est très présente de même que la strate arbustive. Certains cônes de vues sont toujours présents. La nature première de cette allée est encore perceptible. «L'architecte [Edouard André] a adopté le principe des grandes masses boisées, interrompues par de nombreuses percées pour points de vue, mais destinées à fournir un épais ombrage [...]»<sup>105</sup>. Nous retrouvons d'ailleurs, d'anciennes intersections signalées par la présence de Buis. Ces espaces sont les fondations d'un nouveau tracé.

<sup>105</sup> CHOULOT, Paul de Lavenne, le comte, *Introduction à l'Art des Jardins*, 1846.

Une des composantes de cet espace est l'alliance entre couvert et découvert. Cette structure dynamique et évolutive est à surveiller. Car ce boisement anciennement maîtrisé tend à s'étendre pour former un bois uniforme (malgré une palette végétale diversifiée). « En faisant, au bord des bois ou des percées, les suppressions d'arbres nécessaires, on devra prendre soin de varier leurs contours, d'éviter toute espèce de lignes, même sinueuses à l'excès<sup>106</sup> ». La superficie de la prairie centrale est aujourd'hui réduite par cet avancement des lisières. Pour augmenter l'étendue, il faudrait éclaircir le sous-bois. Ce, en maintenant non pas des cépées, mais des arbustes déjà présents sur le site que l'on prendra soin de tailler de façon à apporter une certaine rigueur au boisement. Effectivement, afin d'obtenir une composition raffinée, il faut que les lisières prennent des formes dentelées avec une avancée ou un recul des structures et plantations. Cela permettra un espace dynamique et des oppositions plus tranchées entre ombre et lumière (Fig. 100)

<sup>106</sup> ANDRE Edouard, *L'art des jardins*, op. cit. 53

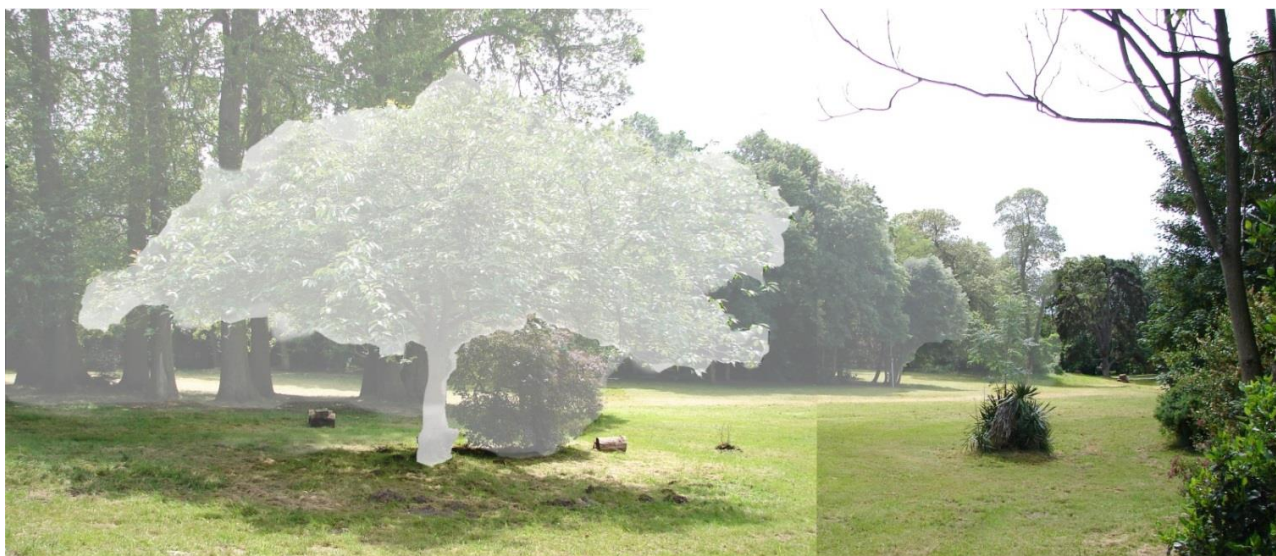


Figure 100 Diversité des perspectives par le travail de percements dans les lisières

« On obtiendra ainsi une augmentation apparente de l'étendue des plantations, puisqu'on étendra davantage leur périmètre. Savoir denteler à propos un bois épais et confus, c'est découvrir de nouvelles scènes, ouvrir des perspectives, créer des aspects imprévus et accroître le charme d'une résidence.<sup>107</sup> » De plus, des massifs seront apposés en fonction des espaces à dissimuler et des vues à privilégier. Même si le traitement de ces arbustes semble coïncider avec celui des vestiges de boisement.

<sup>107</sup> Traduction extraite du compte rendu in extenso publié par le *Gardeners' Chronicle*, 27 juillet 1872, page 4004.



<sup>108</sup> ANDRE Edouard, *L'art des jardins*,  
op. cit.53

Il réside un point qui diverge. Cette zone sera un massif arboré. Soit « une réunion de grands arbres, de baliveaux, et d'un taillis continu cachant le tronc des grands exemplaires dont se compose la plantation<sup>108</sup> » (Fig. 101).

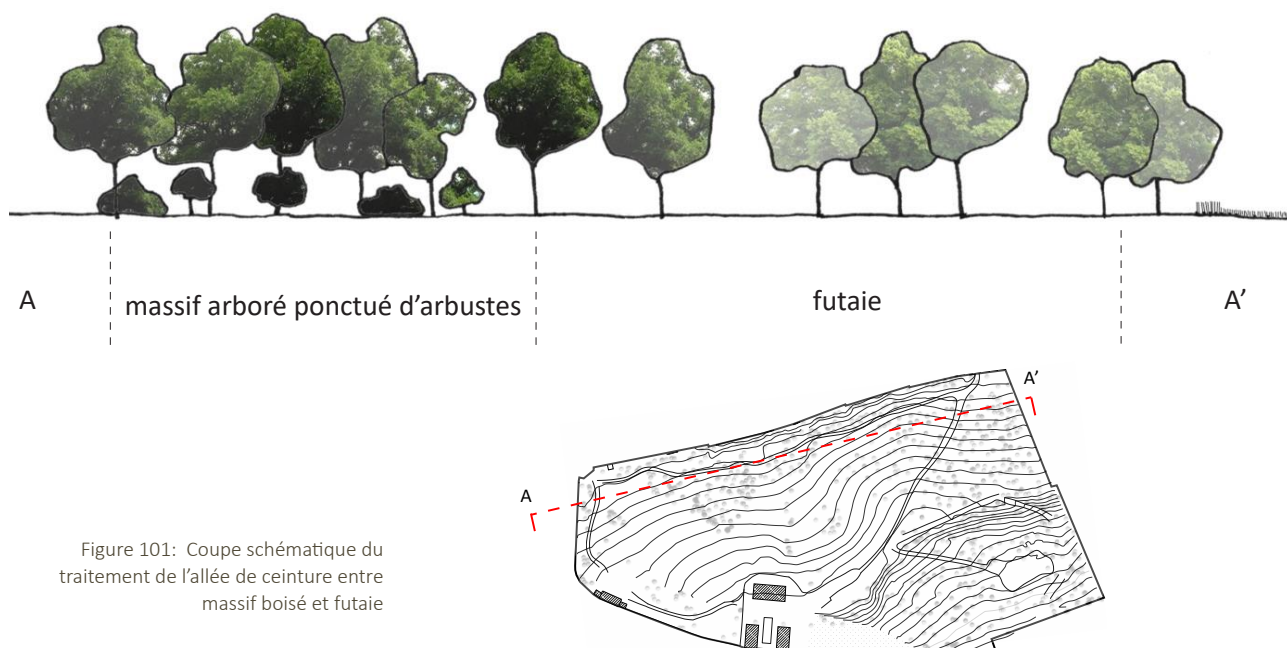


Figure 101: Coupe schématique du traitement de l'allée de ceinture entre massif boisé et futaie

### Les groupements d'arbres

Nous séparerons les deux groupements d'arbres dans cette partie, bien que leur interrelation sur le terrain les rende indissociables de l'entité « allée de ceinture ». Ces structures étaient traitées en massifs boisés, en effet, combinés au modelé de terrain, ils servaient à dissimuler la suite du parcours grâce à différents plans consécutifs et donc à cadrer les points de vues. Lors de la balade, ces espaces cachent une partie du parc et laissent place à la surprise.

Ainsi, le bon entretien de ces groupements d'arbres est nécessaire pour conserver la composition et l'équilibre de la prairie centrale. Une attention particulière sera apportée au traitement de ces espaces. Il faudra conserver certaines espèces déjà présentes. Et s'il y a nécessité d'en rajouter, il faudra employer la palette végétale environnante. Les groupements d'arbres doivent cadrer les vues afin d'orienter le regard vers les zones les plus intéressantes du parc.

On peut ainsi dire que malgré des ressemblances, le traitement et les préconisations que nous évoquons pour l'ensemble des parties boisées du parc sont distincts. Il s'agit là de créer une trame verte qui soit liée par l'utilisation d'une palette végétale de base identique, mais qui diverge en fonction des scènes paysagères.

### c. La prairie centrale : vers un renouveau entre modelé de terrain et fleurissement

La prairie centrale est une surface découverte qui est en opposition avec le couvert des boisements. Un parc dans lequel il est agréable de se promener doit avoir des parties d'ombre et de lumière, cette opposition est notamment créée par les masses végétales. C'est le principe du plein et du vide. L'importance d'un équilibre des volumes est une condition *sine qua non* dans un parc afin de dynamiser la promenade. Ainsi, pour conserver l'équilibre de la composition, il est nécessaire d'être attentif à cet espace. La prairie est la scène paysagère dont la superficie s'est le plus réduite. L'avancée progressive des lisières menace réellement cette zone découverte (Fig. 102). Elle est, aujourd'hui, d'approximativement 1,6 ha.

Figure 102: Une avancée des lisières déséquilibrant les proportions couvert/découvert



Selon Edouard André, on se doit de distinguer les grandes étendues (prairies) des pelouses et gazons. Les grandes catégories se différencient par leurs dimensions et les soins que l'on doit y apporter. Avec cette distinction, toutes les surfaces enherbées ne seront pas traitées de manière uniforme. Dans le cas de la Bruneterie, l'espace découvert au centre est catégorisé comme prairie. L'entretien de cette partie consiste en une tonte de deux à trois fois par an.

Une des caractéristiques des jardins du XIXe siècle est la présence du modelé de terrain dans les zones découvertes. Cela peut aller de l'aménagement de simples allées légèrement enterrées jusqu'à l'accentuation de la microtopographie d'une prairie centrale pour un effet de volupté (parc de la Tête d'Or (des Frères Bülher), une partie du parc de Saint-Germain-en-Laye (Loisel de Tréogate) ou encore le jardin public de Cognac (Edouard André)) (Fig. 103).

Figure 103: Un modelé de terrain encore visible mais menacé



Ce modelé s'observe à la Bruneterie dans la prairie centrale et par le traitement spécifique des allées, légèrement enterrées afin de ne pas fragmenter l'étendue de la prairie aperçue depuis les allées de ceinture. Les talus, souvent ponctués de massifs boisés sont une des caractéristiques du style paysager. On constate un traitement du modelé varié en fonction des lieux et des situations. C'est-à-dire «auprès de l'habitation, les surfaces seront adoucies, les vallonnements soignés, si le sol est bossue, inégal, couvert de petites aspérités. Au loin, dès que le parc proprement dit commence, les abords seuls des allées et des constructions seront travaillés, et les autres surfaces seront boisées aussi naturellement que possible.<sup>109</sup> »

<sup>109</sup> ANDRE Edouard, *L'art des jardins*, op. cit. 53

Le modelé de terrain n'est pas seulement esthétique, il permet aussi le cadrage des vues, et empêche la découverte directe et rapide du parc. C'est notamment par ce jeu de terrassement, que se réalisent les effets de surprises et de découvertes progressives du parc. La tonte est un moyen de révéler le modelé, mais, la gestion et l'entretien ne peuvent être similaires en abord d'allées, de bâtiments, en centre de prairie ou à proximité des massifs boisés.



### Une gestion différenciée à mettre en place

Ni en friche, ni green de golf à la Bruneterie ; Il faudrait envisager un principe de gestion intermédiaire adapté au site. La Bruneterie aurait principalement deux catégories concernant la gestion des espaces ouverts : la pelouse centrale et la prairie fleurie externe. Ces espaces ouverts pourraient aussi être le lieu d'une mise en place d'une forme de gestion différenciée. Elle a pour objectif d'adapter l'entretien à la qualité du lieu. La gestion consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même fréquence, intensité et nature de l'entretien<sup>110</sup>.

<sup>110</sup> Définition extraite du site internet, GESTION DIFFERENCIEE, <http://www.gestiondifferentiee.be>, 06/09/16

La démarche de gestion différenciée n'est pas une approche contemporaine. En revanche, la définition ainsi que le terme sont des notions qui ont été acceptées suite à des réflexions menées par Yves-Marie Allain<sup>111</sup>. Une expérience pionnière de gestion des espaces verts a été réalisée à Orléans entre 1983-1993. Cela a permis une remise en question du modèle de gestion intensif.

<sup>111</sup> ALLAIN Yves-Marie. *La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe*. In: Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 39<sup>e</sup> année, bulletin n°2, 1997.

Dans un souci d'appropriation de l'espace par les habitants, il faut prendre en compte leur volonté. Ainsi, nous recommandons d'implanter des arbustes ornementaux. « Les végétaux herbacés, à belles fleurs ou à feuillage ornemental, sont le complément nécessaire, dans les parcs et les jardins [...] Il n'est pas de véritable jardin sans fleurs.<sup>112</sup> ». Il faudra apporter une attention particulière au fleurissement. Toutefois, celui-ci doit être fait dans l'esprit des parcs du XIX<sup>e</sup> siècle mais aussi en tenant compte des enjeux contemporains du XXI<sup>e</sup> siècle. Lors d'enquêtes réalisées auprès d'Orgevalais ou habitants de communes limitrophes, l'absence de fleurissement a été constatée et regrettée à plusieurs reprises. En effet, qu'elles soient « rassemblées dans un parterre spécial ou éparées dans les diverses parties du terrain, leur éclat, leur grâce, leur parfum sont des attraits recherchés de tous<sup>113</sup> ».

<sup>112</sup> ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins*, op. cit.53

<sup>113</sup> *Ibid* p.687

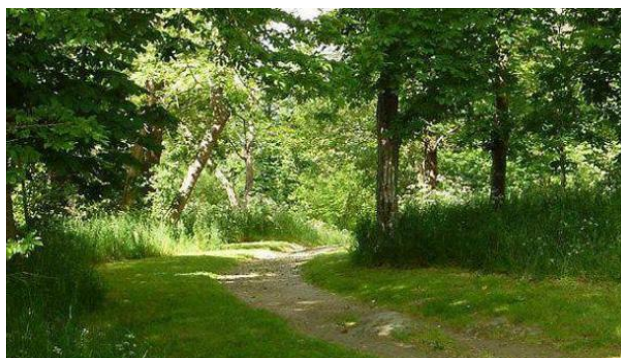
Les massifs –nous entendons ici les espaces dotés d'un fleurissement– seront de deux natures. Dans un premier temps, ceux aux abords de bâtiments ou de points d'intérêt (mobilier, intersections d'allées). Et deuxièmement, les espaces jugés plus naturels de fleurissement occasionnels de sous-bois. « Ces combinaisons infinies, qui font de nos prés, de nos bois, de nos champs, de véritables jardins sauvages à certains moments de l'année, chacun les a admirées en regrettant que nos jardins artificiels ne leur ressemblent pas davantage!<sup>114</sup> » La volonté est donc de garder un fleurissement nécessitant peu d'entretien et surtout dans un esprit naturel (sauvage).

<sup>114</sup> *Ibid* p.687

Figure 104: Diverses mises en place de prairie basse et haute. Respectivement, image de la commune de Roezé-sur-Sarthe et de Nova flore (entreprise de prairie fleurie allemande)

Ainsi, nous proposons dans un premier temps, une tonte sur la partie centrale de la prairie avec une tonte ou fauche semestrielle. Puis sur les abords une augmentation progressive de la strate herbacée (garnie de fleurs bisannuelles et annuelles judicieusement choisies) avec une fauche annuelle (Fig. 104). Cela amènera progressivement les massifs de strates arbustives et arborées.

1000 m <sup>2</sup> de gazon (semencier)	1000 m <sup>2</sup> de prairie fleurie
24 interventions de 2h (déplacement, tonte et dépose en déchetterie) Durée : 2 ans	3 interventions (de l'implantation à l'entretien) Durée : 2 ans



Les deux photographies montrent des exemples d'une forme d'entretien dérivée favorisant réduction des temps d'entretien et augmentation de la biodiversité. De même, cela délimitera mais adoucira les contours déterminés et contrôlés des lisières. Cette prairie sera donc sur une grande partie basse avec ses pourtours traités en prairie fleurie haute parsemée d'allées primaires et secondaires, prairie fleurie privilégie les fleurs déjà présentes sur le terrain. Cela entretient la biodiversité et le caractère sauvage<sup>115</sup>.

<sup>115</sup> On remarque ce regain pour la flore dite ordinaire et sa mise en valeur dès les années 1980-1990. ALLAIN Yves-Marie. *La ville : un territoire nouveau pour la nature ? La gestion différenciée en Europe*. In: Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée, 39<sup>e</sup> année, bulletin n°2, 1997. Sauvages dans la ville. De l'inventaire naturaliste à l'écologie urbaine. pp. 199-217, le secrétariat d'Etat à L'Environnement et à la Qualité de la vie lançait en 1984 une campagne nationale dite 'Nature 1984' avec un concours intitulé 'La Nature est partout'.

Cette préconisation trouve plusieurs échos avec la volonté, au XIX<sup>e</sup> siècle, d'introduire la nature ou campagne dans son jardin et créer des scènes dites naturelles et sauvages. Dans un contexte contemporain, création d'une prairie fleurie amène aussi une idée de la campagne environnante dans cet espace urbanisé. Cela ferait de la Bruneterie une parfaite alliance entre patrimoine historique et enjeux contemporains. Ceci prend en compte la dimension publique de ce parc (volonté de fleurissement des habitants) que sa dimension urbaine et économique (entretien en lien avec les moyens humains disponibles).

Ainsi, il ne s'agit pas de focaliser son attention sur les espèces employées pour constituer les massifs arborés car il est impossible de dire quelles étaient les plantations souhaitées par Edouard André à son époque. Cependant l'état actuel de la Bruneterie permet de lire encore les intentions caractéristiques du parc paysager dans la composition et la disposition des arbres. Il faut pouvoir aménager le parc en tenant compte de ces aspects en les préservant ou en les accentuant.

Il se trouve que cinq tilleuls argentés ont été planté assez récemment par la mairie dans un souci de renouvellement des espèces suite à la tempête de 1999. Ces plants se situent au centre d'une des perspectives du parc et affaiblissent la lecture paysagère d'origine de la Bruneterie (Fig. 105). Il serait alors possible d'envisager une replantation des tilleuls vers une zone qui nécessiterait d'être reboisé où le couvert mériterait d'être accentué.

Figure 105: Les tilleuls argentés obstruent une des perspectives de la Bruneterie



La finalité de ces recommandations est de pouvoir redonner un caractère à chaque scène paysagère, tout en assurant une continuité du cheminement. La gestion uniforme ne peut pas permettre la valorisation du patrimoine paysager, elle tend à effacer ses spécificités et sur le long terme mener à sa disparition. Ainsi l'ensemble de ces préconisations sont les clés d'une approche plus spécifique et plus adaptée au patrimoine et aux usages contemporains du parc. La sensibilisation au paysage de l'équipe d'entretien est une des premières actions à mener car ce sont eux qui détermineront l'évolution du parc. Mais ce travail de préservation sera-t-il apprécié à sa juste valeur si les Orgevalais n'y voient qu'un parc urbain destiné à des usages fonctionnels ?



### 1) Visibilité de la Bruneterie à Orgeval

#### a. Apprendre à voir un parc paysager

Après l'observation du parc au fil des saisons, la Bruneterie a été déchiffrée et identifiée comme parc paysager du XIXe siècle. La partie I et II de l'étude a permis de saisir les éléments identitaires de ce style de parc. Cependant, la nature du patrimoine d'un parc paysager ne se résume pas à l'application de règles et de concepts. Louis Michel Nourry, historien français spécialiste des jardins et du paysage, explique que « le talent et le goût attribuent au jardin ses caractères artistiques : la mise en scène crée le spectacle auquel le promeneur doit être éduqué »<sup>21</sup>. Le parc est assimilé à une expression artistique de la nature dont la lecture de ces parcs peut se faire de façon sensorielle.

<sup>116</sup> NOURRY Louis-Michel, *Les Jardins publics en Province: espace et politique au XIXe siècle*, op. cit.28

La transition du parc privé en un lieu public, avec l'urbanisation croissante a fait évoluer les usages au sein du parc. La promenade est devenue un déplacement, pendant lequel il est possible de profiter d'un grand espace aéré.

- Dans l'optique d'un nouveau tracé d'allées et du rétablissement de parcours, le nouvel aménagement du parc doit pouvoir redonner goût à la promenade lente et divertissante quelques panneaux pourraient accompagner le passant en signalant les différentes scènes qui méritent un arrêt.

- La création d'un parcours balisé peut aider à déterminer les points d'arrêt de la promenade en lien avec les points de vue ou percées du parc. Il faudrait à terme mettre en place un type de mobilier à intégrer dans le parc, les principaux éléments manquants étant les bancs et les poubelles. Actuellement, les bancs sont supprimés par Ecogarde qui souhaite éliminer toute incitation au squat (Fig. 106).

- L'installation du mobilier ne doit pas meubler le parc, elle doit participer à la dynamique du parcours ou de l'arrêt. Une halte permet au promeneur, d'observer son environnement et d'en apprécier les qualités paysagères, c'est pourquoi il est nécessaire de choisir l'emplacement des bancs en cohérence avec l'aménagement paysager de la Bruneterie.

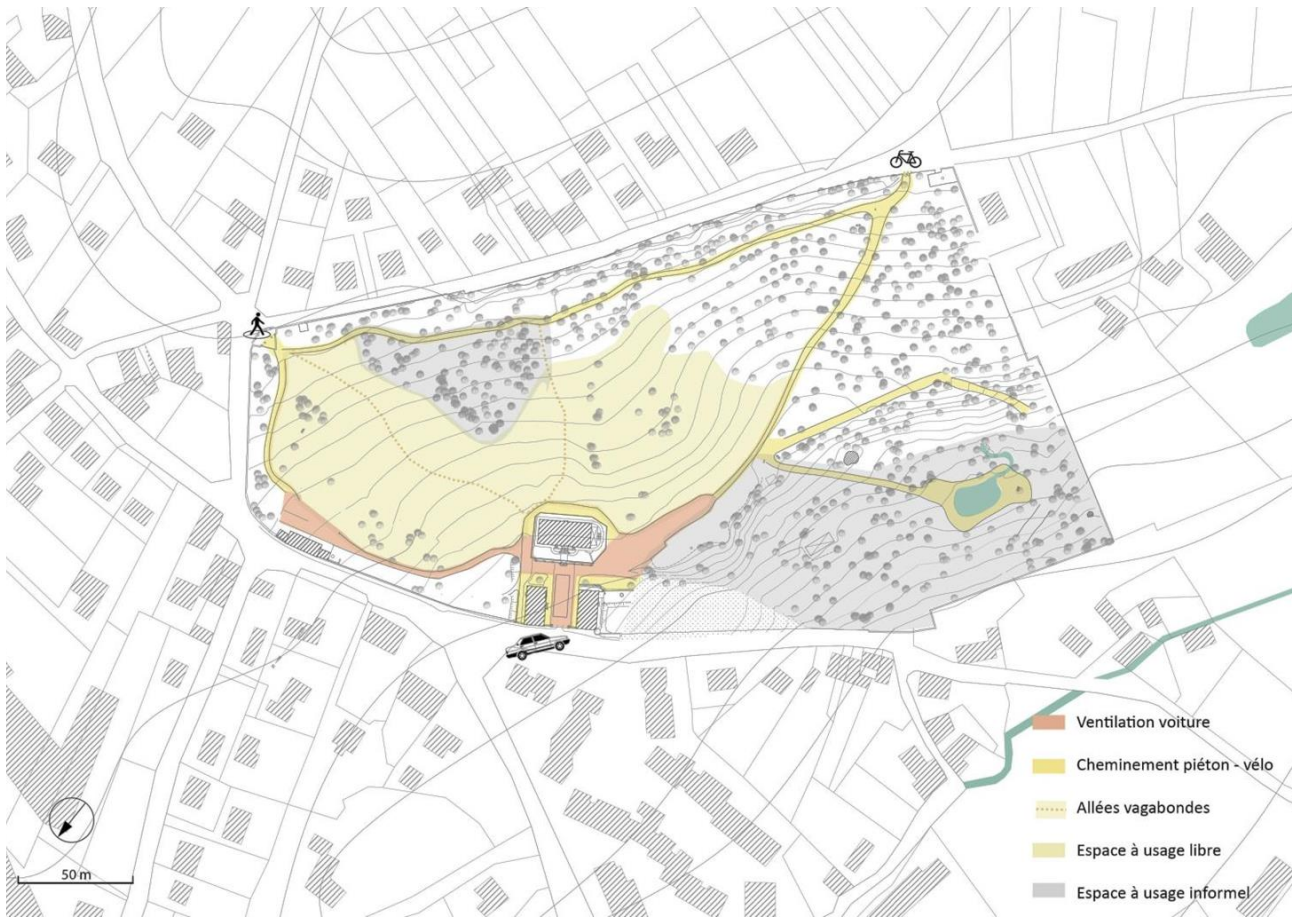
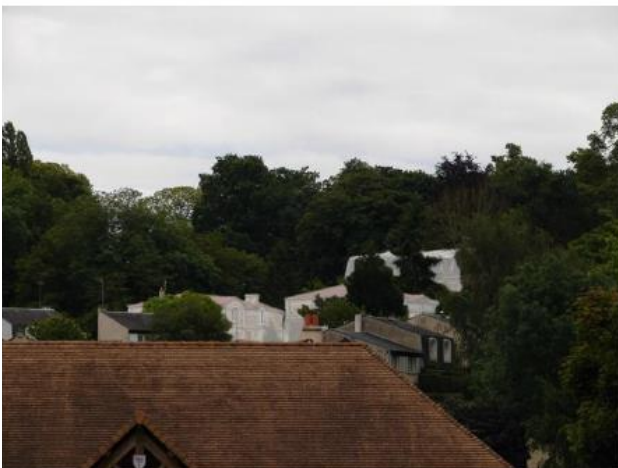


Figure 106 : L'aménagement actuel du parc entraîne l'apparition d'usages informels nuisibles à la qualité du parc

#### b. Le signal depuis la ville

L'intérêt d'un parc belvédère est de voir et d'être vu. Actuellement, la Brunerie, ou plus particulièrement le château, est visible depuis le centre-ville d'Orgeval. Les environs de la propriété se fondent dans un environnement verdoyant (Fig. 107). Le bâtiment constitue un signal dans la ville qui indique la présence d'un domaine. On y voit surtout l'indicateur d'un élément patrimonial. La future disparition du château amène à anticiper la lisibilité de la propriété depuis le cœur d'Orgeval. La suppression du château revient à effacer le seul élément d'appel perceptible depuis l'extérieur. Comment assurer la présence du parc sans cet élément identitaire ?

Figure 107: Une visibilité restreinte de la Brunerie



Si l'ascension vers la Bruneterie doit se faire sans connaître l'objectif du parcours, il faut pouvoir apprécier le chemin qui y amène. La propriété doit pouvoir imprégner son environnement par la jonction du parc avec le centre-ville. Le traitement paysager du chemin doit être réalisé à l'image de la qualité du futur aménagement de la Bruneterie, il doit également assurer une continuité du traitement du parc jusqu'au centre-ville pour guider le piéton qui ne doit pas avoir à réfléchir sur l'itinéraire à emprunter. Le château de Noisiel, situé à proximité de Marne-la-Vallée, nous donne un bel exemple de la continuité visuelle du parc à travers sa ville, par l'aménagement d'une large avenue plantée et enherbée (Fig. 108). On constate également que le tracé de l'entrée principale vient modeler l'espace dans son prolongement. Certes, la disposition de la Bruneterie et des routes d'Orgeval ne permettent pas un axe rectiligne comme à Noisiel. Cependant, l'aménagement de ce cheminement jusqu'au centre-ville peut être étudié par le dessin de son profil et par sa matérialité. Toujours selon l'exemple de Noisiel, le sol recouvert de pavés en queue de paon, ne délimite pas seulement la place devant le portail, il poursuit le cheminement jusqu'au noyau de la ville. Il y a un écho dans l'aménagement qui assure une homogénéité et une lisibilité du patrimoine.

Figure 108: L'entrée du parc de Noisiel intégrée au tissu urbain  
source: [www.geoportail.gouv.fr/](http://www.geoportail.gouv.fr/)



Enfin, pour renforcer la visibilité de la Bruneterie, la réflexion doit se poursuivre sur un travail de lisibilité à l'échelle du conducteur. La Bruneterie n'est pas intégrée dans la signalisation routière. L'attribution de ce lieu à un élément patrimonial d'intérêt permettrait de le faire connaître aux passants et, de le faire exister pour les Orgevalais qui souvent ne localisent pas la propriété. En plus d'un élément patrimonial, le parc est à faire figurer comme parc public.



## 2) Le rayonnement du parc

### a. La Bruneterie, lieu de manifestation culturelle et sociale

Depuis l'acquisition du parc de la mairie, les orientations de la Bruneterie n'ont jamais été définies.

Le parc a, un temps, été envisagé par la ville comme réserve foncière, mais cette menace n'est pas définitivement éloignée. L'espace libre que propose la Bruneterie est un atout exploité par la ville à l'occasion des diverses manifestations publiques et communales : la kermesse, la fête de Sainte Jeanne d'Arc, et plus récemment les Florales. La Bruneterie revêt une image différente à chacune de ces occasions ceci permet de constater combien elle est intégrée comme support de la vie sociale à Orgeval. Ainsi le rayonnement du parc reste le plus souvent à l'échelle communale et intercommunale.

Cependant, si les impacts de la vie d'un espace public destiné dès la conception à ce genre de manifestations sont anticipés dans l'aménagement, ici il s'agit du détournement de la fonction paysagère du parc pour en faire un lieu de manifestation. Les conséquences pour ce lieu ne sont pas uniquement favorables à son rayonnement : la Bruneterie s'efface face à la nature de la manifestation ou activité accueillies. Elle prête son image à chaque occasion ce qui altère son identité pourtant et rend confus la destination finale du lieu. Il s'agit avant tout d'un parc urbain et patrimonial, pour lequel il faut penser l'aménagement, en fonction de sa nature et non selon sa capacité à accueillir les événements.

L'organisation d'un événement sur un lieu public implique nécessairement une dégradation physique de l'espace par la fréquentation accrue et momentanée (Fig. 109). Une photo aérienne illustre les inconvénients des grandes pelouses à découvert qui peuvent servir occasionnellement de zone de stationnement.

Figure 109: Un découvert marqué par l'implantation éphémère d'une zone de stationnement



On peut voir les traces des voitures sur l’herbe et supposer le tassement progressif du sol. De même à l’occasion des Floralias qui ont eu lieu en avril 2016, le Lion’s club, association organisatrice de l’événement a réalisé un plan d’aménagement temporaire qui permet de comprendre les difficultés du tracé du parc pour l’accueil de l’événement. (Fig. 110). Les stands se situaient dans le découvert Nord. Les promeneurs se sont alors focalisés sur cette partie du parc sans chercher à s’éloigner de l’animation. Les personnes découvrant la Bruneterie perçoivent un parc altéré et restreint. L’installation des Floralias entraîne un usage inhabituel des cheminements. La disposition des stands s’accompagne d’un tracé et d’un parcours temporaire qui ignore la logique de la promenade du jardin paysager. L’accueil d’événements peut porter préjudice au parc : si le cadre est agréable, la plupart des personnes interrogées à cette occasion n’ont pas été séduites par l’aménagement actuel de la Bruneterie. Les manifestations publiques permettent d’attirer de nouveaux usagers mais il faut alors penser l’organisation dans une vraie compréhension de l’espace initial.

Figure 110: L’installation éphémère des Floralias au détriment du couvert



En tant que parc public, il est nécessaire de faire respecter un règlement afin d’éviter les détériorations dû à de mauvais usages du site. Une des règles principales est de déterminer les usagers pour lesquels l’utilisation du parc est permise et les zones qui leurs sont accessible. Ainsi, il pourrait être imaginé un planning qui déterminerait les jours dédiés aux manifestations publiques ainsi qu’une zone délimitée dans le parc pour ces expositions temporaires.

#### b. La place de la Bruneterie dans des projets territoriaux

La mairie, dans la lancée d’une initiative régionale, travaille à un projet de trame verte par l’établissement d’un document planifiant la cohérence écologique du territoire d’Orgeval<sup>117</sup>. La notion de trame verte a été créé lors du Grenelle environnement en 2007, elle a pour but de préserver et d’entretenir la biodiversité par un système de continuité biologique, constituée d’un ensemble d’espaces destinés à la faune et à la flore.

<sup>117</sup> Plaine de Versailles, Restauration et valorisation pédagogique des trames vertes, des espaces biologiques remarquables et des espaces en friche , diagnostic communal, APPVPA

Quelle place est accordée à la Bruneterie dans cette réflexion globale dont l'objectif est d'assurer une connectivité des espaces arborés, agricoles, et enherbés ? Ce principe de catégorisations des espaces scinde en deux le parc de la Bruneterie (partie boisée et prairie). Dans cette démarche, il s'agit de regrouper les espaces sans penser le projet par site mais de généraliser le propos. En conséquence, les documents graphiques relatifs à la trame verte font fusionner la partie boisée de la Bruneterie avec celle d'une autre propriété privée, l'Aulnette et de la forêt des Alluets (cf. annexe 10). Ce parc urbain est englobé dans une réflexion générale qui simplifie la nature des espaces puisqu'un même zonage comprend des propriétés privées comme des forêts communales, même si la municipalité a conscience que l'entretien et le développement de la Bruneterie ne peuvent pas se faire de la même façon que pour une zone boisée communale. Les enjeux écologiques de la trame verte nécessitent une approche qui prenne en compte la subtilité de l'aménagement de la Bruneterie. C'est pourquoi le projet de la trame verte doit être rapidement complété par un plan de gestion qui ajustera les grandes lignes directrices à ce parc paysager du XIXe siècle.

Orgeval fait partie de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (A.P.P.V.P.A) qui a pour objectif d'encadrer le développement de la plaine située dans le prolongement de la perspective du château de Versailles. La délimitation du périmètre s'est faite en tenant compte du relief, Orgeval a été comprise dans la zone puisque la ville s'étend sur deux entités paysagères incluses dans la plaine : le coteau d'Orgeval et le plateau des Alluets. Cette association permet de voir au-delà de son premier objectif centré sur le château de Versailles et de travailler sur une mise en valeur paysagère et patrimoniale plus générale. Parmi les éléments cartographiques de la charte paysagère se trouve une carte mettant en évidence les parcours pédestres ponctués d'éléments patrimoniaux architecturaux, ou paysagers. A Orgeval, deux édifices religieux sont mentionnés, il s'agit de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul et de la chapelle Saint-Jean, mais la Bruneterie n'est nullement signalée comme point d'intérêt (Fig. 111). L'association s'est pourtant engagée à « promouvoir et protéger toutes les [...] richesses paysagères, écologiques, et patrimoniales existantes » et une de ses actions consistent en un inventaire des « jardins (ou trace de jardin) digne d'intérêt dans et aux abords de la plaine (en sus du petit patrimoine) ainsi que les arbres remarquables»<sup>118</sup>. Ce parc n'est pas intégré non plus dans le réseau de cheminements mettant en valeur les sites paysagers (Fig. 112). Comment donner plus de poids à un patrimoine pour le faire exister aux yeux de grandes organisations comme A.P.P.V.P.A ?

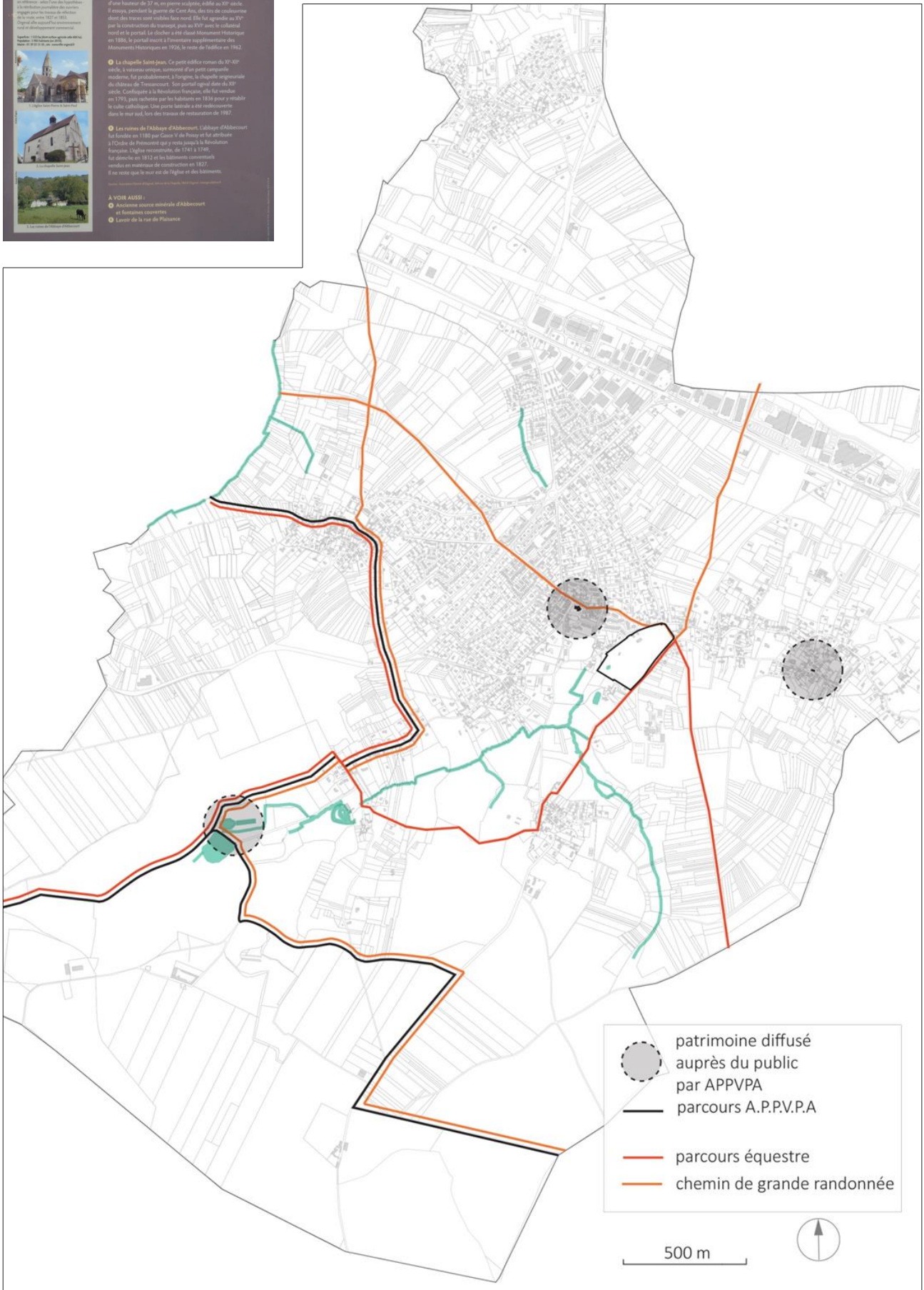
<sup>118</sup> A.P.P.V.P.A , La charte paysagère participative de la plaine de Versailles, 18 novembre 2013





Figure 112: Un patrimoine à révéler et à intégrer dans des parcours.  
Panneau situé en face des Halles.

Figure 111: Le relais du patrimoine auprès du public par l'intermédiaire d'A.P.P.V.P.A



### c. Labelliser la Bruneterie ?

La Bruneterie a été portée à l'inventaire général du patrimoine culturel en 1991, la mairie avec l'appui des Amis de la Bruneterie a lancé en 2015 une demande de protection des Monuments Historiques (MH) du patrimoine bâti et paysager. Cette protection est nécessaire afin de garantir la préservation des bâtiments et du parc mais également pour alléger le poids financier de leur entretien.

Cette inscription poserait la question de la protection du patrimoine bâti de la propriété fortement menacé aujourd'hui. En effet, la destruction du château planifiée, est une disparition conséquente pour la Bruneterie qui y perd une part importante de son identité, puisqu'elle représentait l'époque de la villégiature et surtout un des points centraux de la composition paysagère. Sa disparition peut cependant être l'élément initiateur d'une nouvelle réflexion pour l'aménagement du parc.

Si la Bruneterie ne peut pas être protégé au titre de la loi des Monuments Historiques pour ce qu'elle représente, peut-être que son aménagement doit être repensé afin d'acquérir le label de jardin remarquable, décerné par le ministre de la culture : « Le label « jardin remarquable » témoigne de la qualité de certains jardins et des efforts faits pour leur présentation et l'accueil du public. Il peut être accordé à des jardins protégés ou non au titre des monuments historiques. »<sup>119</sup>. Il facilite la communication autour du parc, obtenir ce label signifie bénéficier d'avantages sur la visibilité du parc grâce à un travail sur la communication, dont une signalisation routière spécifique. Le label jardin remarquable représente également un atout pour obtenir des subventions européennes, nationales, régionales, ou pour trouver des mécènes intéressés par le patrimoine des jardins et des parcs.

Même si la labellisation ne dure que cinq ans, renouvelable, elle peut être suffisante pour permettre à un parc de se faire connaître et d'augmenter sa fréquentation. Le Jardin d'atmosphère du petit Bordeaux à proximité du Mans est un des exemples de l'apport du label pour un parc qui, à ses débuts, partait d'un terrain vierge et d'une ferme très modeste du XVIIIe siècle. Son aménagement et l'ouverture au public lui ont permis d'acquérir au bout de sept années le titre de jardin remarquable<sup>120</sup>. A la Bruneterie, la labellisation permettrait d'affirmer le rayonnement et de garantir une mise en valeur paysagère du patrimoine en cohérence avec les points développés tout le long de cette partie<sup>121</sup>.

<sup>119</sup> « Mis en place en 2004, ce label d'État est accordé pour une durée de 5 ans aux parcs et jardins ouverts au public qui présentent un grand intérêt sur le plan de l'histoire, de l'esthétique ou encore de la botanique.

Cet intérêt doit se doubler d'un entretien exemplaire, respectueux de l'environnement, ainsi que d'un accueil attentif du visiteur. À la demande de leurs propriétaires, les jardins labellisés peuvent bénéficier d'une signalisation routes et autoroutes (arrêté publié le 13 mars 2008), selon le même processus que les édifices protégés au titre des monuments historiques. » source, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>, 2016

<sup>120</sup> Les récompenses se sont succédées à partir de cette année grâce à une meilleure communication sur ce patrimoine. Les propriétaires ont été amenés à écrire un livre, à réaliser des émissions et à recevoir d'autres prix comme le *best european park*

<sup>121</sup> Circulaire n° 2004/003 du 17 février 2004 relative aux parcs et jardins, [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr/), 2016

## CONCLUSION

---

Le parc public de la Bruneterie était un ancien domaine de prestige bourgeois, qui dominait sur la vie agricole et rurale d'Orgeval. Dès 1830, une grande partie de l'activité liée à l'exploitation de la terre déclina pour laisser place à un lieu de villégiature où la famille Gruter va s'établir. Par la suite, le lieu se dégrade peu à peu faute de moyens financiers. C'est alors, que la mairie racheta le domaine en 1991, mettant en œuvre plusieurs interventions: tracé de nouvelles allées, restauration d'une des entrées, installation d'un mobilier et différentes interventions concernant une maintenance générale du parc. L'ensemble de ces actions révèlent une gestion dictée par les normes de sécurité. Elles sont disjointes et ponctuelles pour asseoir réellement le statut de parc public. À cause du manque de moyens des petites communes comme Orgeval et du peu d'expertise dans le domaine de la valorisation du patrimoine, le patrimoine de la Bruneterie ainsi que les éléments qui en font son intérêt (l'évolution non gérée du boisement, une perte du réseau hydraulique et une baisse de qualité pour la vue belvédère sur la ville) sont menacés.

Entre temps, la tempête de 1999 fragilisa le parc et, malgré une opération de replantation, le domaine continua de se détériorer. Le bâtiment a été expertisé et le cabinet a conclu qu'il n'était pas possible de le sauver. En effet, à cause de la mauvaise qualité des matériaux de construction, la municipalité a envisagé sa destruction mais face à cette perte, s'inquiète du devenir du patrimoine paysager de la Bruneterie. Elle cherche à mieux le comprendre par l'intermédiaire de cette étude afin de mettre un terme à une disparition lente mais certaine.

Aujourd'hui, la ruralité d'Orgeval diminue au profit d'une urbanisation croissante, modifiant l'environnement et la valorisation des objets patrimoniaux de la commune dont la Bruneterie est un élément majeur, car elle fait partie des vestiges qui font encore le charme et l'identité d'un Orgeval d'autrefois. Outre une référence patrimoniale, la Bruneterie deviendra à long terme un espace vert précieux pour les citoyens, mais aussi un élément attractif ajoutant à l'animation d'un centre-ville qui souhaite se développer. La réhabilitation de ce lieu encore trop méconnu du public, peut devenir, par sa richesse et sa localisation, une plus-value culturelle, sociale, patrimoniale, politique et environnementale pour la commune.



Ainsi, la mairie doit travailler à faire connaître la Bruneterie pour les différents enjeux cités. La visibilité du parc est essentielle pour justifier la réhabilitation.

Elle peut se mesurer par sa capacité à rayonner sur son environnement, c'est à dire à se manifester sous des formes diverses de la communication. Cela peut aller de la communication d'un événement y ayant lieu, à l'intégration du parc dans un projet à caractère environnemental ou patrimonial (les projets de trame verte (TV), la plaine de Versailles (A.P.P.V.P.A)). Ces réflexions se font à une échelle territoriale. C'est un degré d'analyse trop vaste pour la Bruneterie qui mériterait d'être d'avoir une approche plus singulière au vue du patrimoine et des spécificités précisées tout le long de l'étude Mais une telle entreprise demande une vision à long terme ancré chez des partenaires municipaux et associatifs. La réalisation d'un plan de gestion est donc d'importance. Il s'agit alors de modifier la conception de la gestion de cet espace, par une sensibilisation des agents d'entretien au patrimoine de la Bruneterie. Les nombreuses associations concernées par le patrimoine comme « les amis de la Bruneterie », « Histoire d'Orgeval », pourraient interagir et collaborer avec l'équipe d'entretien. Afin de superviser l'ensemble de ces actions, il est nécessaire de désigner un jardinier en chef consacré à la Bruneterie appartenant au service technique de la mairie qui pourrait suivre les évolutions du parc. Cela assurerait une cohérence des actions d'entretien et de sauvegarde.

Quant à la question du bâtiment de la Bruneterie, il s'agit d'un élément phare de la composition. Aussi bien dans la structure du jardin tel qu'il a été que pour le paysage d'Orgeval qu'il structure et caractérise.

Ainsi, la question de la destruction du bâtiment est un choix déterminant pour la réhabilitation du parc. En effet, il souligner que selon le choix de la destruction ou de la préservation du château, l'aménagement du parc ne sera pas le même. Si le bâtiment disparaît, la perception de l'espace sera bouleversée et il faudra repenser l'aménagement du couvert, du découvert et de l'encadrement des perspectives. On pourra alors envisager de recentrer l'espace sur une des trois architectures restantes du parc : l'orangerie ou les deux communs. Dans le cas de la conservation du château, un subtil travail d'aménagement est à faire, entre le rétablissement de certains anciens tracés, et la prise en compte des usages actuels qui ne coïncident plus avec le plan d'Edouard André. L'aménagement doit composer avec les évolutions actuelles du site, les moyens humains et les enjeux urbains. La destruction de ce bâtiment requerra donc des solutions adaptées qui devront répondre à la situation d'Orgeval et à la nécessité d'attribuer un réel statut au parc public.

Il s'agit d'un juste équilibre où le patrimoine de la ville est revalorisé, tout en s'adaptant aux besoins des promeneurs d'horizons diverses et variées. Cela permettra une appropriation de l'espace par les orgevalais. Cet ancien parc privé représente l'alliance de la nature, de l'art paysager et d'une culture qui sont les témoins d'une époque remarquable de richesses et de connaissances dans tous les domaines, ici mis en œuvre par son architecte-paysagiste, très reconnu de son temps pour les nombreux parcs paysagers publics et privés réalisés. Resté méconnu jusqu'à peu, Edouard André est aujourd'hui redécouvert. Le parc participe donc à l'enrichissement des connaissances sur lui et de ses œuvres.

La Bruneterie est un lieu à fort potentiel pour la commune et pour ses habitants. Mais accorder la nature du parc de la Bruneterie avec l'évolution actuelle d'Orgeval demandera un vrai projet paysagiste de conception, qui peut passer dans un premier temps, par une gestion soignée et peu coûteuse, en tenant compte de la demande du public. Cette modestie des premières interventions peut être une chance pour réamorcer le dialogue avec la population et participer à la constitution d'une identité de la commune. La Bruneterie pourra être ce lieu de la réconciliation du passé et du présent, sans en figer le patrimoine mais en le faisant cohabiter avec les usages contemporains. Du parc privé du XIXe au parc public urbain du XXIe, la finalité sera la toujours la même, permettre au promeneur d'apprécier sa promenade dans un parc où demeure le raffinement d'une composition paysagère.

## LISTE DES ANNEXES

---

**Annexe 1** : Carte montrant l'évolution de l'urbanisme d'Orgeval de 1947 jusqu'à aujourd'hui

**Annexe 2** : Carte provenant du site de BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)  
Elles décrivent la nature du sol que l'on trouve à Orgeval et la Bruneterie

**Annexe 3** : Enquête réalisée auprès des Orgevalais (place de l'Eglise, Floralies)

**Annexe 4** : La Bruneterie, une évolution depuis le XVIIIe siècle

**Annexe 5** : Tableau descriptif des principales réalisations d'Edouard André

**Annexe 6** : Unique plan de la Bruneterie issu du Traité général de la composition des parcs et jardins  
d'Edouard André, l'Art des jardins, 1879

**Annexe 7** : Carte d'Etat-Major de 1818

**Annexe 8** : Inventaire floristique du domaine de la Bruneterie effectué le 22/03/89 et 27/04/89

**Annexe 9** : Observations d'Edouard André sur les espèces encore présentes dans le parc de la Bruneterie

**Annexe 10** : Restauration et valorisation des trames vertes, des espaces biologiques et des espaces en friche



**Annexe 1** : Carte montrant l'évolution de l'urbanisme d'Orgeval de 1947 jusqu'à aujourd'hui

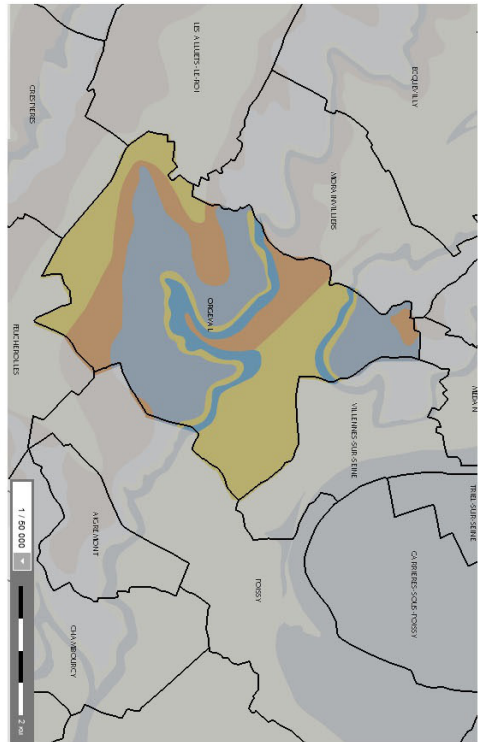
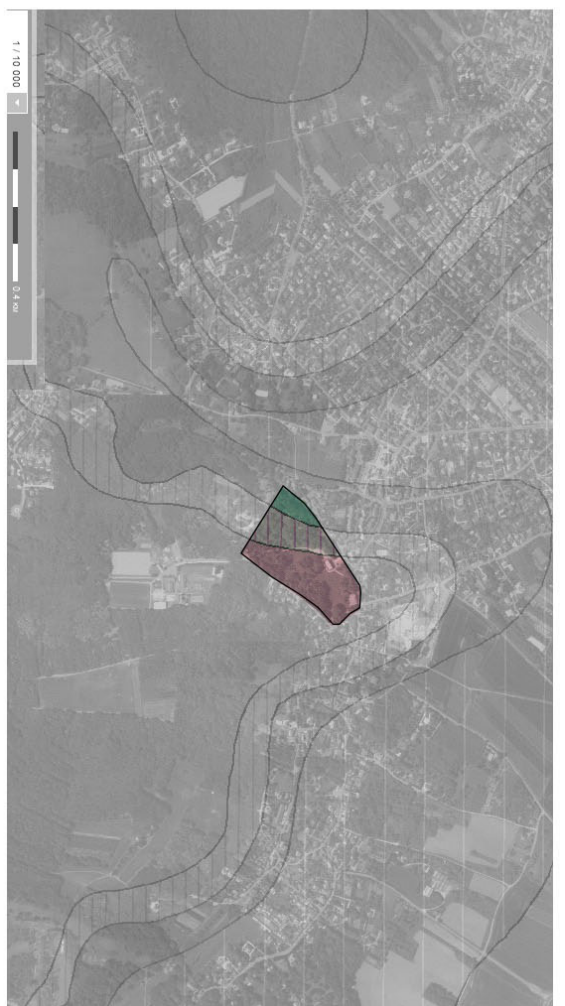


Légende :

- Avant 1947
- 1947 - 1969
- 1970 - 1980
- 1981 - 1996
- Depuis 1996



**Annexe 2 : Carte provenant du site de BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)**  
Elles décrivent la nature du sol que lequel se trouve Orgeval et la Bruneterie



Assise 1: Formation géologique composée de roches temporaires ou perméables de l'eau mobilisable, constituée naturellement et/ou par exploitation.



**Échantillonnage de population : 15 - >60 ans.**

**Lieux d’enquête : Floralties, marché des Halles.**

Question	Réponse
Est-ce que vous habitez à Orgeval ?	N’habitent pas à Orgeval - 6 Habite à Orgeval ou communes limitrophes - 14
Est-ce que vous connaissez la Bruneterie ?	Ne connaît pas le parc – 6 Oui (visite) – 8 Oui (de nom) - 5
Si oui, connaissez-vous un peu l’histoire du lieu ?	Non - 15 Oui - 3
Est-ce que vous vous rendez au parc de la Bruneterie ? Si oui, à quelle fréquence vous y rendez-vous?	Parc de traverse (Saint-Marc, centre-ville) – 5 Promenade tout le long de l’année – 4 Lors d’occasion évènementiel ou activité – 5 Espace pour se garer – 4 N’y va jamais - 2
Quelle est l’activité que vous y exercez-vous ?	Promenade à pied pour le plaisir – 6 Promener le chien – 3 Jogging ou sport – 2 Espace de récréation, loisir - 2
Que pensez-vous de l’état de la Bruneterie ?	Entretien trop minimal des végétaux - 16 Demande de rétablissement de la scène alpine - 3 Demande d’accessibilité des cheminements (poussettes, PMR) - 5 Peu de mobilier (poubelles, bancs) – 3 Volonté de fleurir le parc - 2

**Les activités au parc :**

Les personnes âgées y voient un intérêt pour la promenade, le repos et pour promener leur chien. Les personnes entre 30 et 50 ans y voient un espace sportif, de promenade et pour promener leur chien. Les familles y voient un moyen de passer du temps avec leur enfant. Les adolescents, un espace de flânerie, de rencontre et de jeu. Les PMR s’en détournent, car ils voient des chemins plus accessibles et pratique du côté de chez eux.

**L’entretien du parc :**

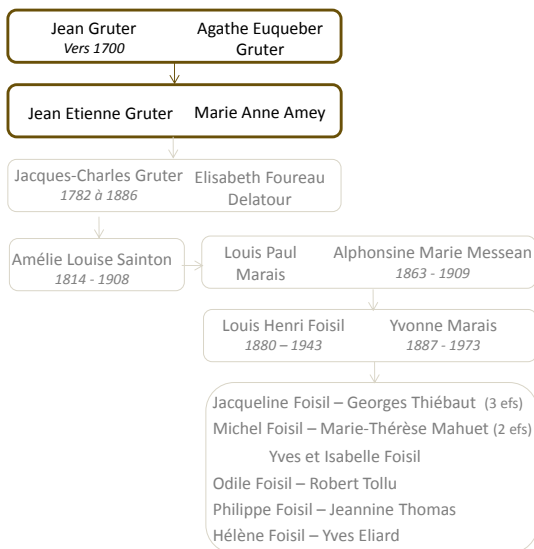
Les promeneurs ne trouvent en général aucun attrait à se promener dans ce parc qu’il considère comme peu entretenu. Il le trouve peu adapté à leurs attentes, excepté pour le parking qui leur sert à se rendre au plateau Saint Marc où à l’école de musique.

**Ce que les gens pensent de la destruction du château :**

Il y a un regret de la destruction et du non-entretien qui a conduit à l’état actuel. La population a une nostalgie et une déception de la perte de patrimoine. Ils sont soucieux de la suite : nouvelle construction, vide ... ?

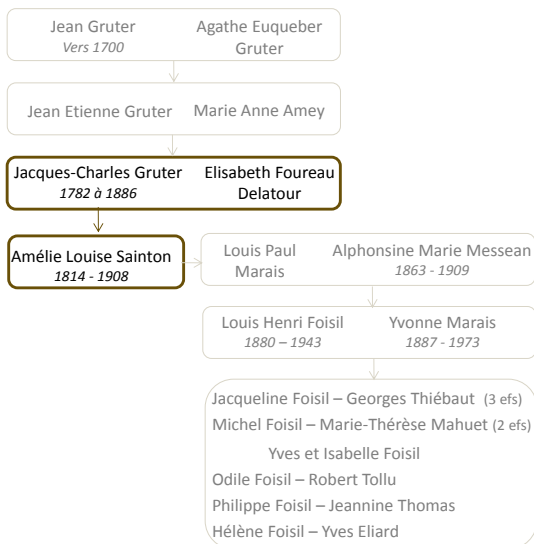
# Annexe 4 : La Bruneterie, une évolution depuis le XVIIIe siècle

## XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE – D'UN DOMAINE AGRICOLE...



Le corp de ferme- vers 1700, Histoire d'Orgeval

## XIX<sup>e</sup> SIÈCLE - ...À UNE PROPRIÉTÉ DE VILLÉGIATURE






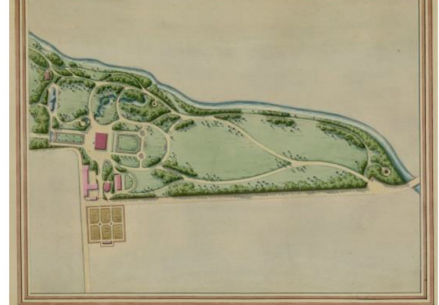
Le parc de la Bruneterie- 1904, J. B. Vialles, Histoire d'Orgeval

## XX<sup>e</sup> – XXI<sup>e</sup> – VERS UN PARC PUBLIC URBAIN

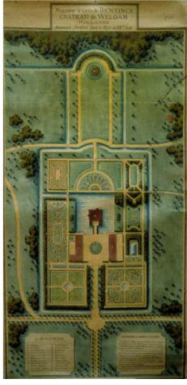







Le parc de la Bruneterie- 2016









NOM	Description	Illustrations
<p><b>Le Sefton Park, à Liverpool (Angleterre)</b></p>	<p>Conçu de 1867 à 1872 pour servir une exposition universelle. Sa réalisation sert l'image de la France, car elle y réunit toutes les prouesses techniques des nouveaux parcs de Paris. Mais Edouard André s'imprègne également des cultures locales en choisissant d'y faire des lieux sportifs, une nouveauté car ce n'est pas français.</p>	
<p><b>Les Buttes de Chaumont à Paris (France)</b></p>	<p>Conçu en 1867 (voir « Focus sur les Buttes de Chaumont » chapitre II)</p>	
<p><b>La couronne verte de Luxembourg (Luxembourg)</b></p>	<p>Réalisée en 1872 Démantèlement des remparts de la ville à la fin du conflit de 1870. Ainsi, ce parc assure la transition entre la ville et son extérieur. Edouard André travailla près de 30 ans sur ce chantier.</p>	
<p><b>Le parterre de San Pancrazio en Toscane (Italie)</b></p>	<p>Vers 1877 Un parc entouré de 9ha de jardin à l'anglaise et à l'italienne, de fontaines ainsi que de plus de 100 pots de terre cuite garnit de citronnier et d'une orangerie datant du XVII<sup>ème</sup> siècle</p>	

<sup>1</sup> Florence André-Olivier, *Edouard André, créateur de jardins en Europe*, Colloque *l'Esprit des jardins : entre tradition et création*, 5-6 sept, 2008, Conseil Général d'Indre-et-Loire (PDF) - [http://www.cerclesaintleonard.com/page.php?url=galerie/edouard\\_andre](http://www.cerclesaintleonard.com/page.php?url=galerie/edouard_andre)

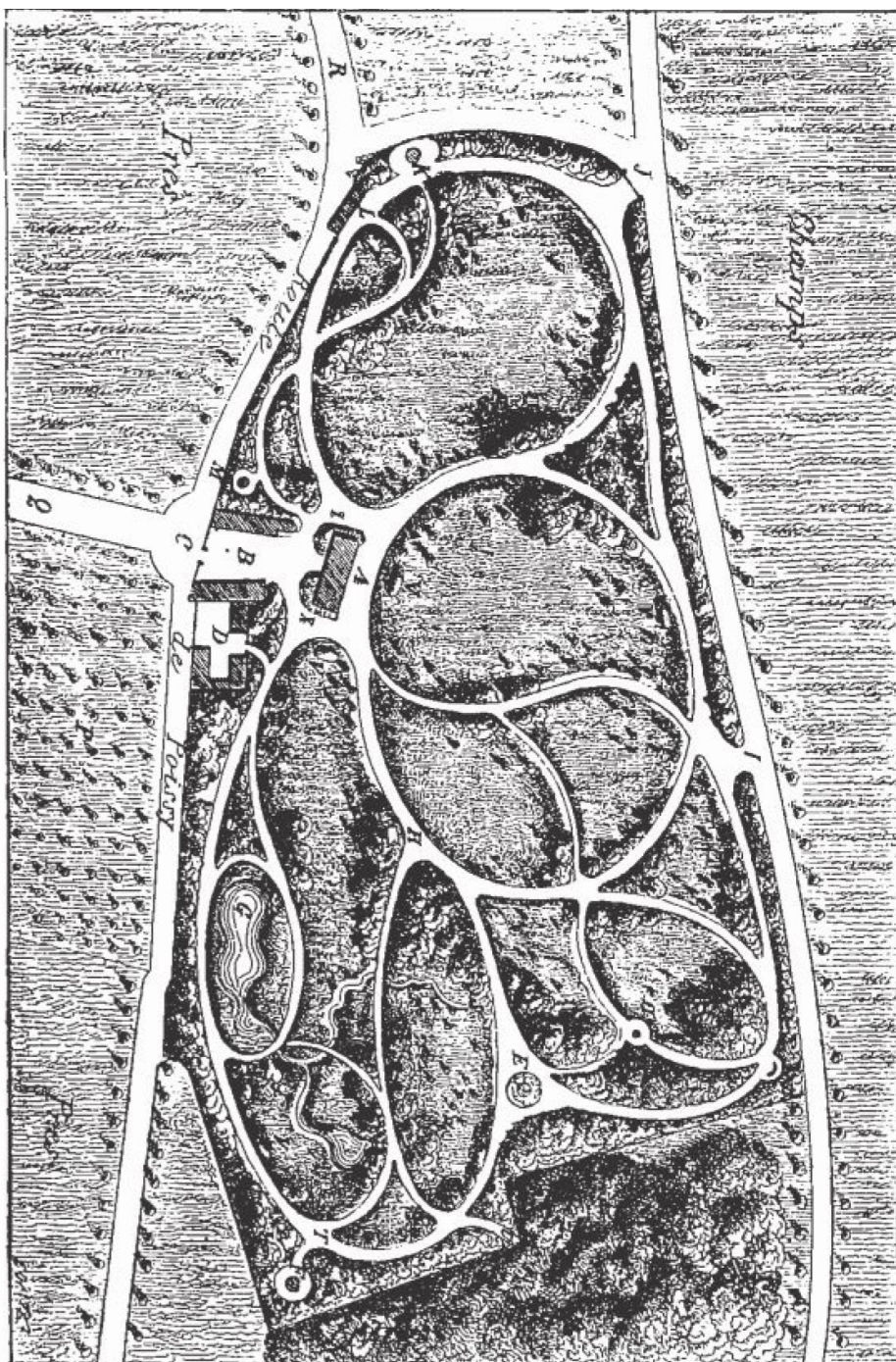
<p><b>Parc de Weldam dans l'Overijssel (Hollande)</b></p>	<p>Réalisé en 1886 dans un style classique, dit "à la française",</p>	
<p><b>L'arboretum Vilmorin à Verrière-le-Buisson (France)</b></p>	<p>Vers 1894, Edouard André, ami de la famille Vilmorin, est intervenu pour y créer les chemins d'eau.</p>	
<p><b>Le parc de l'hôtel de ville de Cognac en Charente (France)</b></p>	<p>Réalisé en 1891, ce parc à la particularité de comporter un kiosque à musique et des éléments de rocaille.</p>	
<p><b>Le parc de l'Esplanade Charles-de-Gaulle, à Montpellier (France)</b></p>	<p>Conçu en 1899, il comporte une version plus réduite de la cascade des Buttes-Chaumont, ainsi qu'une variété importante de plantes qui attirent l'attention.</p>	
<p><b>Le jardin botanique du champ de Mars à Montpellier (France)</b></p>	<p>A été inauguré en 1900</p>	
<p><b>Transformation du jardin botanique d'Angers en promenade publique</b></p>	<p>Conçu en 1901 par Edouard André, mais l'aspect actuel est réalisé en 1905. Il contient une abondance et une diversité de scènes paysagères.</p>	



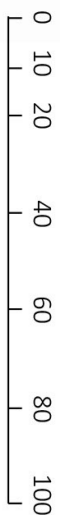
<p><b>La Roseraie de L'Haÿ-les-Roses en Essonne (France)</b></p>	<p>Créé en 1894 pour le compte de Jules Gravereaux, elle est aussi nommée « la roseraie du Val de Marne ». Elle a donné le nom de L'Haÿ les Roses à cette banlieue du sud de Paris.</p> <p>Elle est à l'origine des premières roseraies.</p>	
<p><b>La Piazza Cairolì à Rome (Italie)</b></p>	<p>Conçue 1896, c'est une place qui se situe proche du Tibre, au centre de Rome</p>	
<p><b>Le parc de la Marseillaise à Guebwiller (France)</b></p>	<p>Conçu entre 1897 et 1899 à la fois par Edouard André et René (son fils), le commanditaire souhaitait que cet espace soit non seulement un lieu d'agrément mais aussi un lieu d'éducation et d'initiation à la botanique. Le parc était alors composé de compositions florales et de plusieurs essences exotiques.</p>	
<p><b>Le square du Quirinal à Rome (Italie)</b></p>	<p>Réalisé en 1899 C'est un espace qui se trouve juste devant le palais Quirinal.</p>	
<p><b>Le parc du château de Lude dans la Sarthe, Pays de la Loire (France)</b></p>	<p>À mi-chemin entre Tours et Le Mans, La roseraie dédiée aux roses chinoises, le jardin de topiaires et un petit jardin de rocaille. À l'orée du parc, une promenade botanique conduit à un potager.</p>	
<p><b>Le parc de Caradeuc en Bretagne (France)</b></p>	<p>C'est un domaine qui existe depuis 1722 et connu de nombreuses modifications jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle. C'est en 1898, qu'Edouard André est lié au lieu sous la demande du comte René de Kernier qui décide de le transformer en parc à la française.</p>	



**Annexe 6** : Unique plan de la Bruneterie issu du *Traité général de la composition des parcs et jardins* d'Edouard André, l'Art des jardins, 1879.



- A. château
- B. cour des communs
- C. portail
- D. poulailler et faisanderie
- E. chêne
- F. salle de verdure
- G. grand bassin
- H. banc
- I. sortie
- J. sortie
- K. volière
- L. terrasse
- M. salle verte
- S. source
- U. sortie sur bois
- V. X. plate bande de fleurs









ADONIS	ALUHOPIA HELIOSCOPA	POTENTILLA PORTENSIS
ADONIS	LYONHIMUS EUROPAEUS	POTENTILLA STORILLIS
ADONIS	FAGUS SYLVATICA	PRIMULA ELATIOR
ADONIS	FESTUCA ARUNDINACEA	PRIMULA VERIS
ADONIS	FILIPENDULA ULMARIA	PTERIDIUM AQUILINUM
ADONIS	FRADARIA VESCA	PULICARIA DYSENTERICA
ADONIS	FRANGULA ALNUS	QUERCUS PETRAEA
ADONIS	FRAXINUS EXCELSIOR	QUERCUS ROBUR
ADONIS	GALIUM APARINE	RANUNCULUS FICARIA
ADONIS	GALIUM PALUSTRE	RANUNCULUS REPENS
ADONIS	GALIUM ULIGINOSUM	RIBES RUBRUM
ADONIS	GERANIUM DISSECTUM	ROBINIA PSEUDACACIA
ADONIS	GERANIUM ROBERTIANUM	ROSA ARVENSIS
ADONIS	GERANIUM ROTUNDIFOLIUM	RUBUS FRUTICOSUS
ADONIS	GEUM URBANUM	RUBUS IDEAUS
ADONIS	GLECOMA HEDERACEA	RUMEX ACETOSA
ADONIS	HEDERA HELIX	RUMEX ACETOSELLA
ADONIS	HERACLEUM SPHONDYLIIUM	RUMEX CRISPUS
ADONIS	HOLCUS LANATUS	RUMEX OBTUSIFOLIUS
ADONIS	HOLCUS MOLLIS	SAGINA PROCUMBENS
ADONIS	HUMULUS LUPULUS	SALIX ALBA
ADONIS	HYACINTHOIDES NON-SCRIPTA	SALIX CAPREA
ADONIS	HYPERICUM PERFORATUM	SALIX CINEREA
ADONIS	HYPERICUM PULCHRUM	SAMBUCUS NIGRA
ADONIS	HYPERICUM TETRAPTERUM	SAROTHAMNUS SCOPARIUS
ADONIS	ILEX AQUIFOLIUM	SAXIFRAGA TRIDACTYLITE
ADONIS	IRIS PSEUDACORUS	SCIRPUS SYLVATICUS
ADONIS	JUNCUS EFFUSUS	SCROPHULARIA AURICULATA
ADONIS	JUNCUS INFLEXUS	SCROPHULARIA NODOSA
ADONIS	LAMIUM ALBUM	SEDUM TELEPHIUM
ADONIS	LAMIUM AMPLEXICAULE	SENECIO VULGARIS
ADONIS	LAMIUM GALEOBDOLO	SOLANUM DULCAMARA
ADONIS	LAMIUM PURPUREUM	SONCHUS ASPER
ADONIS	LIGUSTRUM VULGARE	SONCHUS OLERACEUS
ADONIS	LISTERA OVATA	SORBUS AUCUPARIA
ADONIS	LONICERA PERICLYMENUM	STACHYS SYLVATICA
ADONIS	LOTUS CORNICULATUS CORNICULATUS	STELLARIA HOLOSTEA
ADONIS	LOTUS ULIGINOSUS	STELLARIA MEDIA
ADONIS	LUZULA CAMPESTRIS	SYMPHYTUM OFFICINALE
ADONIS	LUZULA MULTIFLORA	TANACETUM VULGARE
ADONIS	LYTHRUM SALICARIA	TARAXACUM OFFICINALE
ADONIS	MELAMPYRUM ARVENSE	TAXUS BACCATA
ADONIS	MELANDRIUM ALBUM	TEUCRIUM SCORODONIA
ADONIS	MENTHA AQUATICA	TUSSILAGO FARFARA
ADONIS	MENTHA SUAVEOLENS	TYPHA LATIFOLIA
ADONIS	MILIUM EFFUSUM	ULEX EUROPAEUS
ADONIS	MOLINIA CAERULEA	URTICA DIDICA
ADONIS	MYOSOTIS ARVENSIS	VERONICA AGRESTIS
ADONIS	MYOSOTIS DISCOLOR	VERONICA BECCABUNGA
ADONIS	MYOSOTIS RAMOSISSIMA	VERONICA HEDERIFOLIA
ADONIS	NARCISSUS PSEUDONARCISSUS	VERONICA MONTANA
ADONIS	OXALIS ACETOSELLA	VERONICA OFFICINALIS
ADONIS	PARIETARIA JUDAICA	VERONICA PERSICA
ADONIS	PARIS QUADRIFOLIA	VIBURNUM OPULUS
ADONIS	PASTINACA SATIVA	VIOLA ARVENSIS
ADONIS	PICRIS HIERACIODES	VIOLA ODORATA
ADONIS	POA ANNUA	VIOLA RECHENBACHIANA
ADONIS	POA NEMORALIS	VIOLA RIVINIANA
ADONIS	POA TRIVIALIS	VISCUM ALBUM
ADONIS	POLYGONATUM MULTIFLORUM	
ADONIS	POLYGONUM PERSICARIA	
ADONIS	POLYPODIUM VULGARE	
ADONIS	POPULUS TREMULA	
ADONIS	POTENTILLA ANSERINA	
ADONIS		Total: 188 espèces

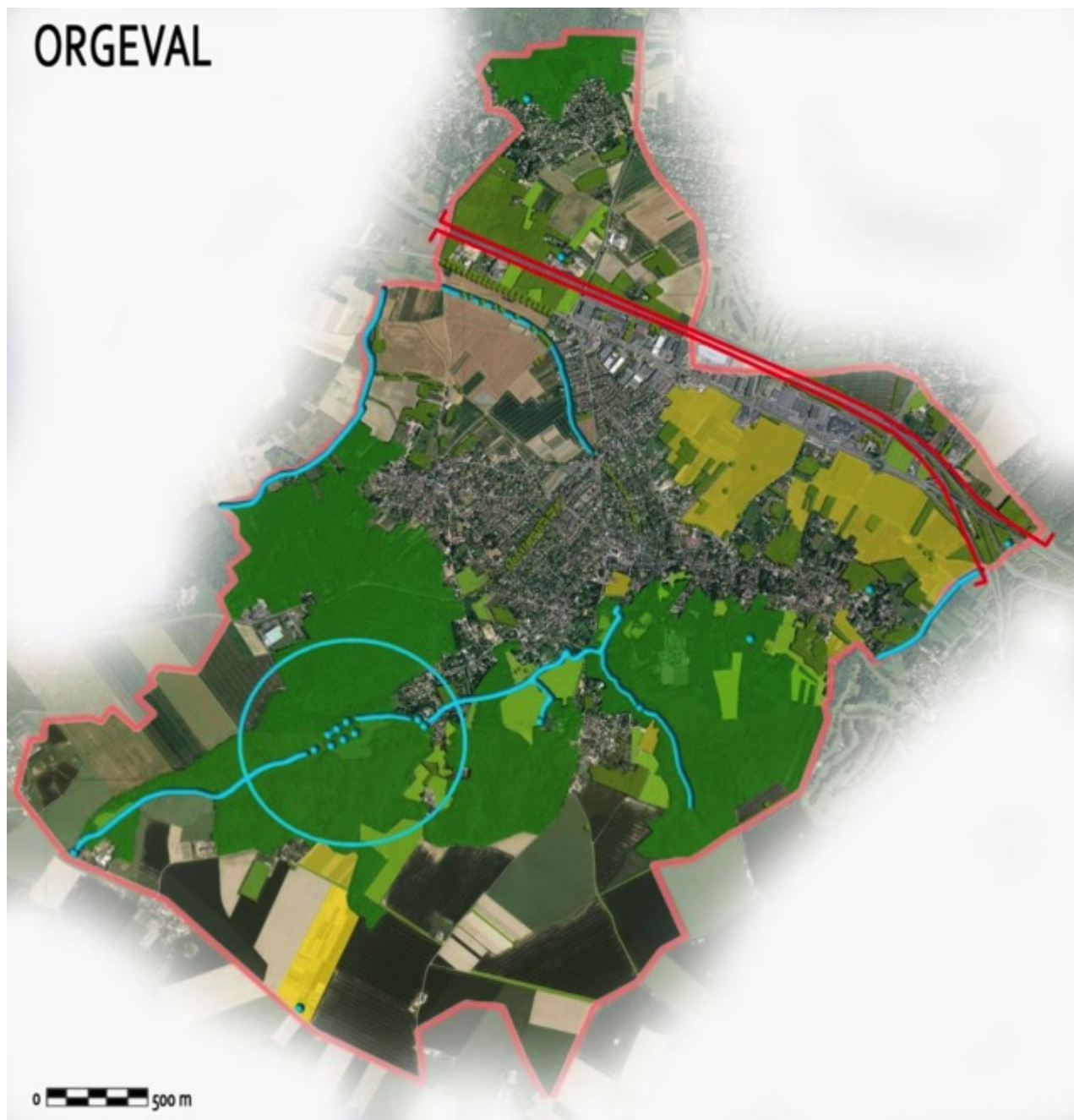
Inventaires réalisés par G.ARNAL  
Ingénieur agronome, DRAE d'Ile-de-France.





	<i>Sambucus nigra</i>	<i>Taxus baccata</i>	<i>Tilia argentea</i>	<i>Ulex europaeus</i>	<i>Viburnum opulus</i>
<b>Arbres de croissance rapide</b>					
Haie de clôtures					
Terrains secs ou pierreaux		X		X	
Protection et entretien du giber	X			X	
Utilité - beauté des bois		X		X	X
Terrains humides		X	X		
Bord d'eau, terrains profonds					
Première ligne de végétation	X				
Terrres ordinaires à TDB	X	X			
Rocher et rocaille					
Voies publiques	X laciniata				
Feuillage coloré et panaché					
Feuillage hiver ou automne					
Résistantes - fumée des villes					X
Alignement pour l'ornement		X			
			X		

<b>Bord d'eau, terrains profonds</b>	<i>Alnus glutinosa imperialis</i>
<b>Feuillage hiver ou automne</b>	<i>Berberis thunbergii</i>
<b>Feuillage coloré et panaché</b>	<i>Berberis vulgaris purpurea</i>
<b>Haie de clôtures</b>	<i>Carpinus betulus</i>
<b>Utilité - beauté des bois</b>	<i>Cedrus Libani</i>
	<i>Quercus pedunculata</i>
<b>Première ligne de végétation</b>	<i>Crataegus (toutes espèces)</i>
	<i>Hypericum (toutes espèces)</i>
<b>Résistantes - fumée des villes</b>	<i>Hebeclera helix / arboorea</i>
<b>Terrres ordinaires à TDB</b>	<i>Rhododendron (toutes espèces)</i>
<b>Rocher et rocaille</b>	<i>Yucca</i>



### Légende des cartes de diagnostic

#### Sous-trame arborée

- Forêts
- Bois et bosquets
- Haies
- Alignements d'arbres et arbres isolés

#### Sous-trame herbacée

- Prairies
- Bandes herbacées

#### Sous-trame des milieux calcaires

- Milieux potentiels calcaires

#### Sous-trame aquatique

- Cours d'eau
- Mares, mouillères et étangs

#### Sous-trame agricole

- Mosaiques agricoles

#### Obstacles

- Ruptures dans les continuités



### Traité

ANDRÉ Edouard, *L'Art des jardins. Traité général de la composition des parcs et jardins*, ouvrage accompagné de 11 planches en chromolithographie et de 520 fig. dans le texte, Paris, G. Masson, 1879, 888 p. Réédition Marseille, Jeanne Lafitte, 1983.

CHOULOT comte de, *L'Art des jardins, ou études théoriques et pratiques sur l'arrangement extérieur des habitations*, suivi d'un essai sur *l'architecture rurale, les cottages et la restauration pittoresque des anciennes constructions*, Didot frères, Paris, 1ère édition 1846 1855, puis 1858 et 1863.

ERNOUF Alfred-Auguste, *L'Art des jardins : parcs, jardins, promenades : étude historique, principes de la composition des jardins, plantations : décoration pittoresque et artistique des parcs et jardins publics* : traité pratique et didactique par le Baron Ernouf ; avec le concours de A. Alphand, Paris, J. Rothschild, 1868.

MANGIN Arthur, *Les Jardins, histoire et description*, in-folio, Mame, Tours, 1867.

ROBINSON William et ANDRÉ Florence (trad., edit), *Le jardin sauvage ou jardin naturel, le fameux Wild Garden*, Nantes, Le Petit Génie, 2014.

VACHEROT Jules, *Les parcs et jardins au commencement du XXe siècle*, Paris, Doin, 1ère édition 1908.

### Ouvrages généraux

ALLAIN Yves-Marie, *De l'orangerie au palais de Cristal, Une histoire des serres*, Versailles, éditions Quae, 2010.

ALLAIN Yves-Marie, *Une histoire des jardins botaniques. Entre science et art paysager*, Versailles, éditions Quae, 2012.

BÉNÉTIÈRE Marie-Hélène et Frédérique BOURA, *Jardins en Alsace : quatre siècles d'histoire*, Lyon, éditions Lieux-dits, 2010.

Collectif, *Vendée côté jardin*, Paris, Somogy éditions d'art/Conseil général de Vendée, 2006.

COLETTE Florence et Denise PÉRICARD-MÉA, *Le Temps des jardins*, catalogue d'exposition, Seine-et-Marne, 1992.

MOSSER Monique et Georges TEYSSOT (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, 1991, rééd. 2002.

RACINE Michel (dir.), *Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXIe siècle*, 2 vol., Paris, Actes Sud-ENSP, 2001-2002.

## Ouvrages centrés sur le XIXe siècle

J'ai descendu dans mon jardin, *Parcs et jardins des Yvelines au XIXe siècle*, catalogue de l'exposition au Domaine de Madame Elisabeth, Versailles, 12 mai-26 septembre 2011, mai 2011, Versailles, Archives des Yvelines, 2011.

Marie-Blanche d'ARNEVILLE, Jérémie BENOIT et Bernard CHEVALIER, *L'impératrice Joséphine et les sciences naturelles*, catalogue de l'exposition du Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, Paris, Réunion des musées nationaux, 1997.

ANDRÉ Florence et Stéphanie de COURTOIS (dir.), *Édouard André (1840-1911), Un paysagiste botaniste sur les chemins du monde*, Besançon, l'Imprimeur, 2001.

COLLETTE Florence, "Louis-Sulpice Varé (1803-1883), un paysagiste français du XIXe siècle à redécouvrir", in Polia, 3, 2005, pp. 5-30.

DUCHÊNE Michel et Claire FRANGE, *Le Style Duchêne*, Neuilly-sur-Seine, Spiralithe, 2000.

LEVÊQUE Isabelle, "L'origine scientifique d'un nouvel imaginaire dans les promenades, ou la nature réinventée après la Révolution française", in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières. Annales du Centre Ledoux*, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005, p. 183-192

DELAVAL Alain, "Quitter Nantes et vivre à la campagne de l'introuvable promenade urbaine à la villa de rêve, 1755-1830", in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières. Annales du Centre Ledoux*, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005, p 145-153

CUEILLE Sophie, "Virgile, Pline, Jean-Jacques Rousseau ... L'imaginaire de la villégiature des trente premières années du XIX<sup>e</sup> siècle en Ile-de-France", in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières. Annales du Centre Ledoux*, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005, p 155-163

AUDURIER CROS Alix, "Villégiature, urbanite et rapport à la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle à Montpellier", in RABREAU Daniel et PASCALIS Sandra (dir.), *La nature citadine au siècle des Lumières. Annales du Centre Ledoux*, Bordeaux, William Blake & Cie, 2005, p 165- 179

LEVEQUE Isabelle, "L'œuvre de François DuVillers (1801-1887) : quelques visions prismatiques sur les pratiques de jardins au XIXe siècle", Polia. Revue de l'art des jardins, LEVEQUE Isabelle, Dominique PINON et Michel GRIFFON, *Le jardin d'agronomie tropicale. De l'agriculture coloniale au développement durable*, Arles/Paris, Actes Sud/CIRAD, 2005 n°1, printemps 2004.p. 17-41.

LEVÊQUE Isabelle, *Au fil de l'histoire, Parcs et jardins de l'Anjou*, Lyon, Lieux Dits, 2015.

LIMIDO Luisa, *L'Art des jardins sous le Second Empire, Jean-Pierre Barillet-Deschamps, (1824-1873)*, Seyssel, Champ Vallon, 2002.

MOLINIER Jean-Christophe, *Jardins de ville privés 1890-1930*, Exposition musée Albert Kahn, 31mai-22 décembre 1991, Paris, Ramsay, 1991.

NOURRY Louis-Michel, *Les Jardins publics en Province: espace et politique au XIXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1997.

OGHINA-PAVIE Cristiana, « *Histoire du végétal cultivé. L'horticulture en Anjou au XIXe siècle : un terreau fertile pour l'innovation* », 303, Arts, Recherches et Créations, La revue culturelle des Pays de la Loire, N°103 spécial « Végétal », Région des Pays de la Loire, Nantes, novembre 2008, p. 20-28.

OGHINA-PAVIE Cristiana, « *Les variétés horticoles au XIXe siècle : commerce, obtentions et représentations* », S. BLONDEL, S. LAMBERT-WIBER, C. MARECHAL (dir.), La protection du végétal et ses enjeux économiques, Éditions Economica, 2012, p. 3-13.

RACINE Michel, *Jardins au naturel, rocailles, grotesques et art rustique*, Arles, Actes Sud, 2001.

BRUNON Hervé, *Le Jardin, notre double : Sagesse et déraison*, Editions Autrement, Paris, 2003,

## Approfondissements

BERJMAN Sonia, *Plazas y parques de Buenos Aires: la obra de los paisajistas franceses (1860-1930)*. Buenos Aires, Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires y Fondo de Cultura Económica, 320 p., 1998.

DANIELS Stephen, Humphry Repton. *Landscape Gardening and the Geography of Georgian England*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1999.

DEUTSCH Jean-Claude, Isabelle GAUTHERON, *Eaux pour la ville, eaux des villes : Eugène Belgrand XIXe-XXIe siècle*, Paris, Presse des Ponts, 2013, 436 p.

GARRIC Jean-Philippe (edit.), Charles PERCIER, Pierre François Léonard FONTAINE, *Villas de Rome : Choix des plus célèbres maisons de plaisance de Rome et de ses environs*- Reproduction intégrale de l'édition de 1809, Paris, Mardaga, 2007.

MAUDELIN Daniel, *The Idea of the Cottage in English Architecture, 1760 – 1860*, London, Routledge, 2015.

BUSSIERE, Roselyne, DUHAU, Isabelle, *Un belvédère en Yvelines Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Maurecourt*, Ile-de-France, Collection Images du patrimoine, édition L'inventaire, 2008.

BLANC Brigitte, AYRAULT Philippe, Athis-Mons Paray-Vieille-Poste, Essonne, Ile-de-France, Direction régionale des affaires culturelles, édition du Service régional de l'inventaire, Collection Images du patrimoine, Paris 2004

DUHAU Isabelle, HERYIER Dominique (Dir.), *Autour d'Orgeval de la boucle de Poissy au pays de Cruye*, Yveline, Edition l'Inventaire, Val de Loire, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, 2000.

FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des Communes des Yvelines, Collection Le patrimoine des Communes de France*, Ile-de-France, Tome II, édition Flohic, Paris, aout 2000. (p.676)

LONGNON Auguste, *Les Noms de lieu de la France Leur origine, leur signification, leurs transformations*, édition Honoré Champion, Paris, 1999 (p.192)

GARRIC, Jean-Philippe, NEGRE, Valérie, *La ferme réinventée : construction agricole au XIXe siècle*, édition Patrimoine de Loire-Atlantique, 2001



GARRIC, Jean-Philippe, *Vers une agriculture : architecture des constructions agricoles (1789-1950)*, édition Mardaga, Bruxelles, 2014

ANDRE-OLIVIER Florence, *Edouard André, créateur de jardins en Europe, Colloque l'Esprit des jardin : entre tradition et création*, 5-6 sept, 2008, Conseil Général d'Indre-et-Loire (PDF)

ANDRE, René-Edouard, La Vie à la Campagne, 15 mars 1914, « *conception du jardin par les jardinistes contemporains* », vol. XV, n°180.

### **Ouvrages d'Orgeval**

HUBERT Jeannine, *Orgeval image d'un autre temps*, Association Histoire d'Orgeval, édition Maury Imprimeur SAS, Malesherbes (France), octobre 2009

WYSEUR Marc, *Orgeval par monts et par vaux, Petite histoire des lieudits et des rues d'Orgeval*, Association Histoire d'Orgeval, édition Maury Eurolibes, Manchecourt, avril 2004.

BORIES Edmona, *Orgeval Seine-et-Oise*, Notice historique, édition René Bodin, Andresy (Yvelines), 1908

### **Webographie**

<http://www.rouillac.com/daprint-FR-80-28991> (tableau des Gruter)

<https://insitu.revues.org/11290> (La villégiature en île de France)

<http://insitu.revues.org/10467> (De l'art de bâtir aux champs, à la ferme moderne)

[http://www.persee.fr/doc/rvart\\_0035-1326\\_1996\\_num\\_112\\_1\\_348272\\_t1\\_0077\\_0000\\_001](http://www.persee.fr/doc/rvart_0035-1326_1996_num_112_1_348272_t1_0077_0000_001)

<https://www.senat.fr/visite/jardin/histoire.html> (jardin du Luxembourg)

<http://plateauhassard.blogspot.fr/> (les buttes Chaumont)

[http://www.cerclesaintleonard.com/page.php?url=galerie/edouard\\_andre](http://www.cerclesaintleonard.com/page.php?url=galerie/edouard_andre)

[www.agir-pour-orgeval.fr/wp-content/uploads/.../Etude-Astarté-sur-le-patrimoine.pdf](http://www.agir-pour-orgeval.fr/wp-content/uploads/.../Etude-Astarté-sur-le-patrimoine.pdf)

<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil> (GEOPORTAIL, carte topographique – environs de Paris (1906), Institut national de l'information géographique et forestière (IGN))

[http://www.ecosociosystemes.fr/cours\\_d\\_eau.html](http://www.ecosociosystemes.fr/cours_d_eau.html)

[www.icomos.org/](http://www.icomos.org/)

<http://www.ecogarde-update.org> (site internet d'Eco-garde)

<http://www.vmfpatrimoine.org> (Site internet, Vieilles Maisons Françaises)

[http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_5=LBASE&VA-LUE\\_5=IA00102396](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_5=LBASE&VA-LUE_5=IA00102396) (Base Mérimée –Orgeval – La Bruneterie

## **Répertoire des archives**

base de Cassini de l'EHESS ( des villages de Cassini à aujourd'hui)

Registre double des actes des décès, Etat civil du défunt Henri Aimé Sainton, Département de la scène, Villes de Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement, Archives de Paris, 1872.

Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, Registre des recettes, Déclaration de mutation par décès concernant la date de succession d'Henri Aimé Sainton, Archives de Paris, 1872.

Direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre, Registre des recettes, Déclaration de mutation par décès concernant l'héritage d'Henri Aimé Sainton, Archives de Paris, 1872.

Registre des minutes de Paris, Etude CI, Archives nationales de France, 1872.

Dépôts de testament de Monsieur Henri Aimé Sainton au 19 avril 1872, Archives nationales de France, 1872.

Registre des minutes de paris, Etude CI, Archives nationales de France, 1839.

Hypothèques relié à Versailles pour la famille Gruter à Orgeval, Tables, Microfilm, Archives départementales des Yvelines, XIX<sup>e</sup> siècle.

Hypothèques, Répertoire des formalités pour Amélie Louise Sainton née Gruter, Direction générale de l'enregistrement du domaine et du timbre, répertoire des formalités hypothécaires, Archives départementales des Yvelines, 1868.

Hypothèques, Répertoire des formalités pour Jacques Charles Gruter, Administration de l'enregistrement et des domaines, Répertoire des formalités hypothécaires, Archives départementales des Yvelines, 1812.

Hypothèques, transcription pour une acquisition de terre à Colombet, Orgeval, Registre de formalité, Transcription des actes translatifs de propriété d'immeuble, Archives départementales des Yvelines, 1836.

Recensement de population d'Orgeval, Archives départementales des Yvelines, 1817.

Recensement de population d'Orgeval, Dénombrement de la population, Etat nominatif des habitants de la commune d'Orgeval, Département de Seine, Arrondissement de Versailles, Canton de Poissy, Archives départementales des Yvelines, 1876.

Recensement de population d'Orgeval, Dénombrement de la population, Etat nominatif des habitants de la commune d'Orgeval, Département de Seine, Arrondissement de Versailles, Canton de Poissy, Archives départementales des Yvelines, 1881.

## Bulletin des lois de la République Française

[http://canadparchivesenligne.paris.fr/archives\\_etat\\_civil/1860\\_1902\\_actes/aec\\_resultats.php?bdd\\_en\\_cours=actes\\_ec\\_1860\\_1870cMlWyc7tgOtjPG8g&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewiZzb-Kz87bMAhVBtBQKHZmyDxwQ6AEINDAD#v=onepage&q=am%C3%A9lie-louise%20gruter%20paris&f=false](http://canadparchivesenligne.paris.fr/archives_etat_civil/1860_1902_actes/aec_resultats.php?bdd_en_cours=actes_ec_1860_1870cMlWyc7tgOtjPG8g&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKewiZzb-Kz87bMAhVBtBQKHZmyDxwQ6AEINDAD#v=onepage&q=am%C3%A9lie-louise%20gruter%20paris&f=false)

Registre double des actes des décès, Etat civil du défunt Jacques Charles Gruter, Département de la scène, villes de Paris, 9<sup>e</sup> arrondissement, Archives de Paris, 1866.

Table de l'état civil des actes de décès, Concernant la défunte Amélie Louise Sainton,

Table de l'état civil des actes de décès, Département de la Seine, Arrondissement communal de Paris, Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement municipal, Table de l'état civil des actes de décès du 1<sup>er</sup> janvier 1903 au 31 décembre 1912, Archives de Paris, 1908.

Registre du cadastre napoléonien, Etat de section des propriétés non bâties et bâties, Pour Orgeval, Section C du village, Tableau des propriétaires, des propriétés foncières et de leur contenances, 1821.

Registre du cadastre napoléonien, Matrice des propriétés foncières, Pour Orgeval, Administration des contributions directes, 1821